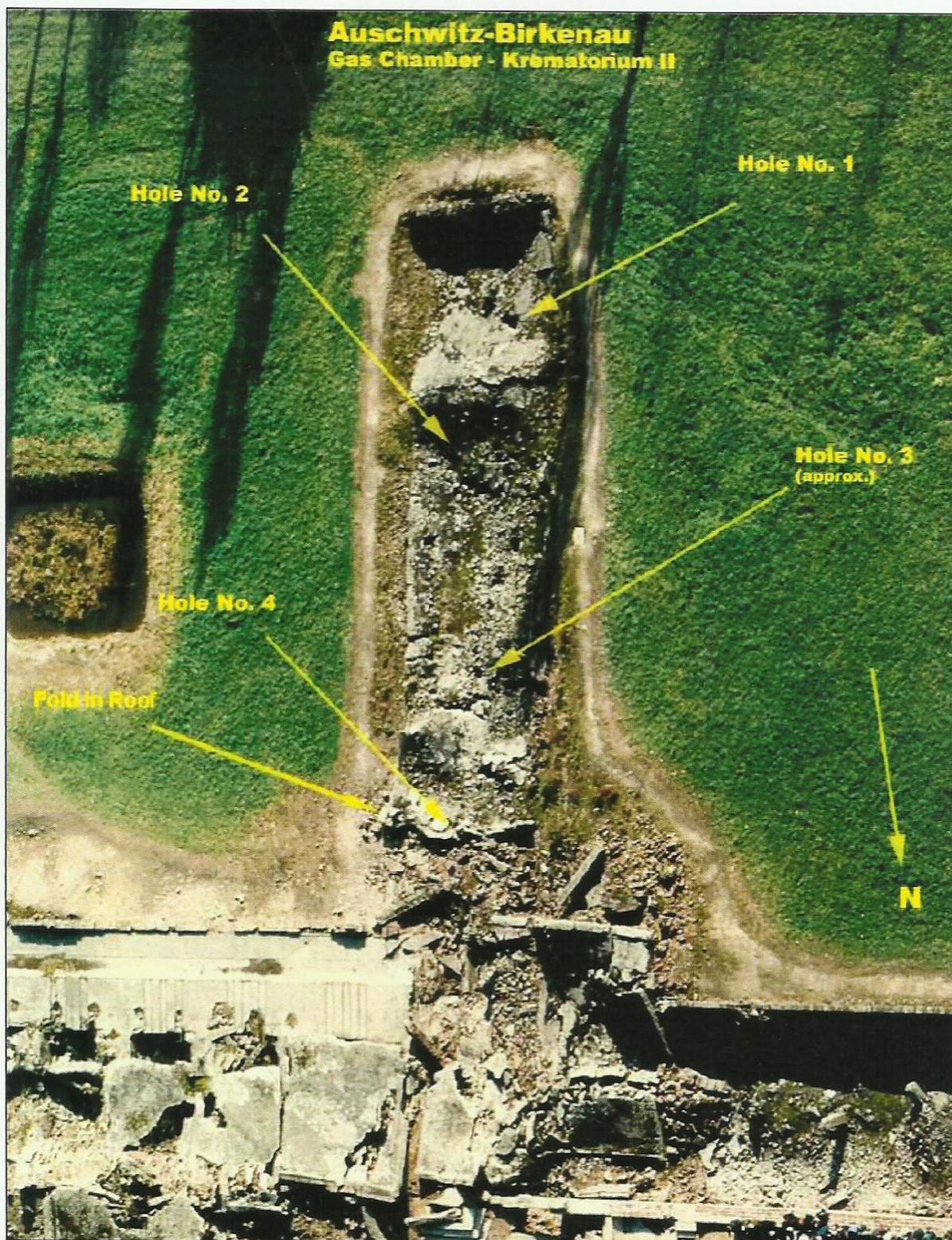


RÉPONSE À UNE LYCÉENNE ADEPTE DES SITES ANTIRÉVISIONNISTES

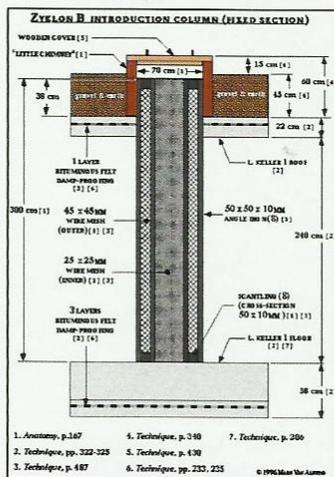


**LES DISPOSITIFS D'INTRODUCTION DU ZYKLON B
DANS LES RUINES DU CRÉMATOIRE II À BIRKENAU
ET AUTRES FRIPOUILLERIES DE L'HISTOIRE OFFICIELLE**



Vincent Reynouard

Réponse à une lycéenne adepte des sites antirévissionnistes



Le Message de la lycéenne p. 21

La réponse de V. Reynouard

Préliminaires

p. 26

De l'évidence

p. 30

Discours, aveux et confessions des « nazis »

p. 58

Les clichés pris à la libération des camps

p. 79

Que voit-on aujourd'hui à Auschwitz ?

p. 89

Gazages homicides dans les camps :

Le dossier est vide

p. 101

« No holes, no Holocaust »

p. 105

Le cas des crématoires 4 et 5

p. 151

Les témoins

p. 170

Conclusion

p. 177

Annexes

Un massacre sans trace, ça n'existe pas

p. 179

Lettre de von Shirmeister à M^{me} Höss

p. 183

Diffusion : M. Urbain Cairat - C.P. 1528 - CH-1820 MONTREUX

Ref L16

« JE TE RÉPONDS MA LYCÉENNE, MOI QUI NE SUIS PLUS LYCÉEN » ...

RÉPONSE À UNE LYCÉENNE ADEPTE DES SITES ANTIRÉVISIONNISTES

par Vincent Reynouard

Nos lecteurs trouveront ci-après le message que nous a envoyé une jeune fille à l'esprit formaté par l'Éducation nationale ainsi que la longue réponse que lui a apportée Vincent Reynouard.

LE MESSAGE [1]

J'ai reçu votre CD de façon anonyme (d'où ma réponse anonyme). Je l'ai ouvert et j'ai parcouru vos textes.

Vous utilisez des arguments qui se veulent « scientifiques » et « techniques ». Votre tactique saute aux yeux : vous savez que peu de gens sont des scientifiques ou des techniciens et vous espérez les convaincre parce qu'ils ne pourront pas répondre. Mais vous ne convaincrez personne.

◆ LES RÉPONSES TECHNIQUES

1. D'abord parce que, sur le plan technique, des gens comme Jean-Claude Pressac, Robert van Pelt, Daniel Karen, Jamie McCarthy et Harry Mazal vous ont réfutés depuis longtemps. Dans un livre consacré au « Génocide », un professeur agrégé en Histoire a écrit :

Le patient travail de Jean-Claude Pressac sur l'aspect technique du génocide et des chambres à gaz supprime toute possibilité de nier l'existence du génocide et des chambres à gaz comment tentent de le faire les négationnistes, tels Paul Rassinier ou Robert Faurisson, qui se comportent en véritables falsificateurs de l'histoire (In Stéphane Reigner, « *Le génocide* », éditions Le Mémorial de Caen, 2003).

■ **Les bordereaux du crématoire 4 : R. Faurisson ne répond pas**

Lorsque J.-C. Pressac découvre, entre autres, deux bordereaux d'Auschwitz où un ouvrier qui travaillait dans un crématoire IV dit avoir posé des « *fenêtres étanches au gaz* » et devoir « *bétonner dans la chambre à gaz* », il faut vraiment être de mauvaise foi pour prétendre que ce crématoire ne possédait pas une... chambre à gaz pour tuer les gens (In « *L'Histoire* », juin 1992, article de J.-C. Pressac.). Cette mauvaise foi, le négateur Robert Fauris-

(1) : Les intertitres ont été ajoutés par la Rédaction.

son en a fait preuve. Dans sa « Réponse à Jean-Claude Pressac », il prétend que les deux bordereaux parlent d'une « chambre à gaz de désinfection », mais il se garde bien de démontrer en analysant lesdits bordereaux. A la place, il cite un document sans aucun rapport avec le crématoire IV, extrait d'un « registre de serrurerie » (p. 31). Voilà comment il évacue subrepticement deux preuves documentaires qui le gênent ! Après, il est facile de dire qu'il n'y aurait aucune preuve de l'Holocauste.

■ **Les trous dans la « chambre à gaz » du crématoire 2**

Depuis des années, R. Faurisson claironne qu'à Birkenau, il n'y avait pas de trous dans le toit de la chambre à gaz du crématoire II, ce qui aurait contredit le fait que, pour gazer leurs victimes, les SS déversaient le Zyklon-B des orifices percés dans ce toit. C'est son grand argument, qui a été repris par David Irving en 2000. Mais en 2004, après avoir étudié des photos prises en 1944, trois chercheurs américains se sont rendus à Birkenau et y ont découvert ces trous dans les ruines du crématoire II. Leur rapport combine recherches sur le terrain, expertises de clichés aériens et analyses d'images par ordinateur. Il a été publié par la prestigieuse revue « Holocaust and Genocide Studies », éditée par l'Université d'Oxford [1]. Depuis, quelle a été la réponse de

R. Faurisson et de D. Irving ? Rien, le silence. Preuve de leur impuissance. Pourtant, ils continuent à brandir cet « argument », comme s'il n'avait jamais été réfuté. C'est vraiment être de mauvaise foi !

◆ **L' « ÉVIDENCE » CONTRE LES RÉVISIONNISTES**

■ **Les photos prises à la libération des camps**

2. Et surtout parce que *l'évidence* est contre vous. Que valent vos pseudo-arguments face à ce cliché pris en avril 1945 à la libération du camp de Buchenwald (vous le trouverez dans le livre de Stéphane Reignier, un professeur agrégé) ? Et il



Les Alliés découvrent l'horreur des camps. Ici à Buchenwald en avril 1945.

Photo extraite du livre de S. Reignier, *Le génocide* (éd. du Mémorial de Caen, 2003).

(1) : « Holocaust and Genocide Studies », Oxford University Press, Volume 18, Number 1, Spring 2004, pages 68-103.



Un des nombreux dessins de David Olère

n'y a pas que celui-là. Il y a des centaines d'autres photos, plus horribles les unes que les autres, qui montrent ces tas de cadavres émaciés et ces survivants dans un état affreux. Des cadavres, encore des cadavres, toujours des cadavres ; abandonnés ça et là, entassés près des blocks ou jetés dans d'immenses fosses. Et vous, face à ces preuves évidentes, vous venez avec votre mètre, votre loupe et vos tubes à essai pour tenter de découvrir le minuscule indice qui pourrait jeter le doute. Ce serait dérisoire si ce n'était odieux !

■ **Discours, confessions et aveux des « nazis »**

Himmler n'a jamais caché à ses complices que les juifs étaient exterminés. Il leur a clairement dit à Posen le 6 octobre 1943 :

Je vous demande avec insistance d'écouter simplement ce que je dis ici en petit comité et de ne jamais en parler. La question suivante nous a été posée :

« Que fait-on des femmes et des enfants ? ». Je me suis décidé et j'ai là aussi trouvé une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer les hommes — dites, si vous voulez, de les tuer ou de les faire tuer — et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre.

Et après la guerre, les assassins ont avoué : Kurt Gerstein, Rudolf Höss (le commandant d'Auschwitz).

◆ **LES TÉMOIGNAGES DES SURVIVANTS**

■ **D. Olère et S. Venezia**

Du côté des victimes, le seul artiste rescapé des *Sonderkommando*, David Olère, a dessiné ce qu'il a vu pendant sa déportation : les gens gazés et brûlés dans les crématoires d'Auschwitz. Oserez-vous dire qu'il a tout inventé ? En 2006, Shlomo Venezia, un autre rescapé, s'est décidé à parler. En classe d'Histoire,

nous avons étudié son terrible témoignage, lorsqu'il travaillait dans les chambres à gaz :

L'Allemand qui était chargé de contrôler ce processus (le gazage) prenait souvent plaisir à faire souffrir un peu plus ces gens, déjà sur le point de mourir. En attendant l'arrivée du SS qui devait introduire le gaz, il s'amusait à allumer puis éteindre la lumière pour les effrayer un peu plus. Quand il éteignait la lumière, on entendait un bruit différent s'échapper de la chambre à gaz ; les gens paraissaient suffoquer d'angoisse, ils comprenaient qu'ils allaient mourir. Puis il rallumait la lumière et on entendait une sorte de soupir de soulagement, comme si les gens croyaient que l'opération avait été annulée.

Puis, finalement, l'Allemand apportant le gaz arrivait. Une fois que le gaz était versé, cela durait entre dix et douze minutes, puis finalement on n'entendait plus un bruit, plus une âme vivante. Un Allemand venait vérifier que tout le monde était bien mort en regardant à travers le judas placé sur la porte épaisse. Quand il était sûr que tout le monde était bien mort, il ouvrait la porte et reparait aussitôt, après avoir mis la ventilation en

marche. Pendant vingt minutes, on entendait un vrombissement énorme, comme une machine aspirant l'air. Puis, finalement, on pouvait entrer et commencer à extraire les cadavres de la chambre à gaz. Une terrible odeur âcre envahissait la pièce. Les corps étaient tellement imbriqués, amassés les uns contre les autres ; les jambes-là, la tête ici. Les cadavres s'amoncelaient sur plus d'un mètre, un mètre et demi de hauteur.

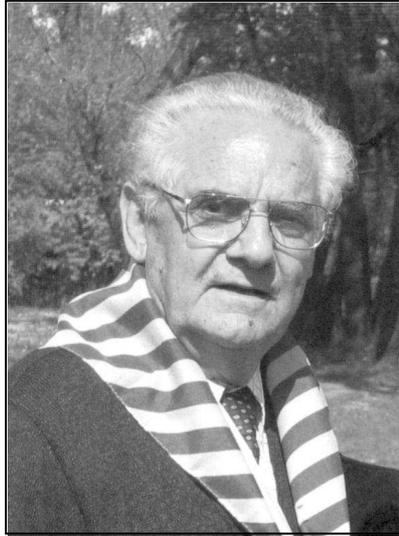
On m'a donné des ciseaux et je devais couper les cheveux des femmes. On ne coupait que les cheveux longs, sans toucher aux hommes. Une fois qu'on avait fini de couper les cheveux et de retirer les dents en or, deux personnes venaient prendre les corps pour les mettre sur le monte-charge qui les envoyait au rez-de-

chaussée du bâtiment, vers les fours crématoires (In Shomo Venezia, « *Sonderkommando* », éditions Albin Michel, 2007).

■ La conclusion d'une historienne

Comment croire que l'auteur a pu inventer tous ces détails ? Et puis, il y a tous les autres témoignages concordants d'anciens déportés rescapés de l'enfer. Comme le dit l'historienne Annette Wiewiorka :

Les témoignages sont si nombreux, si concordants, d'origine si différente que le récit polyphonique qu'ils écrivent ne peut être que globalement conforme à la vérité, même si dans tel témoignage une ouverture par laquelle arrive le cyclon B dans la chambre à gaz est mal placée, si dans un autre un boulon manque à un four crématoire, même si les chiffres donnés par les témoins sont, avec une régularité de métronome, erronés. Quand, lors d'une manifestation, les chiffres donnés par les organisateurs et ceux donnés par la police diffèrent, nul ne s'avise d'en conclure qu'il n'y a pas eu de manifestation (In Annette Wiewiorka, « *Auschwitz, 60 ans après* », éditions Robert Laffont, 2005).



Schlomo Venezia

◆ MES CAMARADES ONT VU

Je suis une ancienne élève du Centre scolaire Jeanne d'Arc à Champagnolle (France). En 2006, des camarades ont eu la chance de visiter Auschwitz. Ils ont vu et ils nous ont raconté. Sur le site de notre école, on trouve un compte rendu de ce voyage. Je vous conseille de le lire et, surtout, de regarder les photos. Ces photos qui relient le passé (ce qui est arrivé dans ces lieux) et le présent (ce que l'on peut en voir



Un photomontage réalisé par les élèves du Centre scolaire Jeanne d'Arc à leur retour d'Auschwitz.

aujourd'hui) vous permettront de comprendre pourquoi ceux qui ont fait le voyage et ceux qui écoutent les témoins ne peuvent tomber dans le piège des négationnistes. Le simple fait de *voir* suffit pour réfuter vos pseudo-arguments qui n'ont de scientifique que l'allure.

◆ VOS MOTIVATIONS SECRÈTES

Quand on songe aux horribles souffrances des déportés, de ceux qui sont morts et des rares qui ont survécu (perdant souvent toute leur famille), vos arguties techniques révoltent la conscience. Elles sont odieuses. Votre antisémitisme vous aveugle. Voilà tout... Vous mentez par haine du Juif et pour tenter de réhabiliter le nazisme. Avec l'antisionisme, le négationnisme est l'une des nouvelles formes que prend l'an-

tisémitisme le plus radical. Vous êtes une insulte envers les victimes et ceux qui peuvent encore témoigner (comme Yvette Lévy). C'est pourquoi une loi interdit le négationnisme. Vous prétendez y voir une peur du débat chez les historiens ; c'est faux. L'appel à la haine et au rejet de l'autre par le mensonge et l'insulte doit être empêché, tout simplement. Il ne saurait être ici question de liberté d'expression ou de débat. La liberté n'implique ni le droit de causer du tort à autrui, ni celui de tenter de frayer la voie aux idéologies criminelles. Abandonnez vos préjugés racistes et antisémites, et vos yeux s'ouvriront sur la vérité. Vous verrez, on y est beaucoup mieux que dans le mensonge issu de l'ignorance, de la haine et de l'intolérance.

LA RÉPONSE DE VINCENT REYNOUARD

PRÉLIMINAIRES

Mademoiselle,

Vous nous avez écrit anonymement, je vous répondrai donc publiquement, en espérant que cette réponse vous parviendra.

◆ UN ESPRIT FORMATÉ

Votre prose trahit un esprit formaté. On y trouve tous les arguments habituels lancés contre les révisionnistes. Dans votre cas, l'Éducation nationale et le site phdn.org ont parfaitement rempli leur mission. Vous êtes mure pour devenir une citoyenne adulte « politiquement correcte ».

◆ CE QUE DISENT LES RÉVISIONNISTES

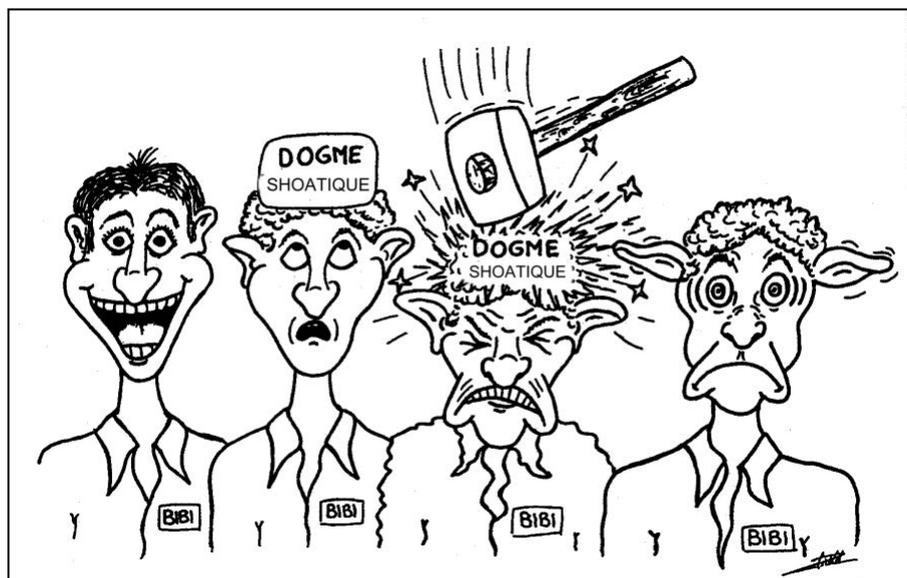
Mais trêve de considérations personnelles. Un point doit tout d'abord être éclairci : que contestent les gens baptisés « révisionnistes » ou « négationnistes » ? Ils contestent la réalité de l'« Holocauste », c'est-à-

dire l'existence d'une entreprise qui aurait été planifiée puis mise en place sous le III^e Reich pour tuer tous les juifs d'Europe au simple motif qu'ils étaient juifs. En conséquence, ils contestent :

- la réalité des « chambres à gaz homicides » (arme spécifique du crime prétendu) ;
- le fait qu'à l'Est, des « groupements spéciaux » (les *Einsatzgruppen*) auraient eu comme mission de tuer *systématiquement* tous les juifs qu'ils découvraient.

Les révisionnistes admettent :

- la réalité des camps de concentration ;
- les déportations massives de juifs (hommes, femmes et enfants) notamment à partir de l'été 1942 ;
- la dure vie des déportés dans les camps : promiscuité, confusion des langues et des cultures, travail forcé, épidémies ; puis, *dans les derniers mois* : surpopulation, faim, manque de médicaments et de ma-



tériel médical, épidémies étendues, marches forcées (lors des évacuations)...

- les très nombreuses morts parmi les déportés juifs et non-juifs, morts naturelles ou non (accident, maladie, faim, épuisement, suicide, coups des kapos, exécution pour motifs divers, règlement de compte, assassinat, bombardement allié...) ;

- l'existence, à l'Est, des *Einatzgruppen* dont la mission était de pacifier les régions situées derrière le front.

◆ DES « ARGUTIES » NÉCESSAIRES

■ *Ecartons les jugements subjectifs*

Cela dit, et pour entrer dans le vif du sujet, j'aborderai un argument que vous avancez dans votre dernier paragraphe : vous nous accusez d'invoquer des « *arguties odieuses* ». Personnellement, je ne connais que deux grands genres d'arguments : les vrais et les faux. Tout le reste n'est que jugement subjectif sans aucun intérêt dans une discussion intellectuelle. Si nos positions vous choquent, j'en suis navré, mais cela ne m'empêchera pas de continuer à les soutenir.

■ *Les devoirs de l'enquêteur*

De la même façon, vous écrivez : « *Quand tant de gens ont souffert et sont morts, écrivez-vous, il est dérisoire et odieux d'arriver avec son mètre, sa loupe et ses tubes à essai* ». Plus loin, je vous montrerai que les exterminationnistes, eux aussi, utilisent loupe et mètre pour découvrir des indices. Ainsi se fondent-ils sur... une tige prise dans le béton et deux petites coulures de bitume pour prétendre que les crématoires 2 et 3 du camp de Birkenau au-

raient été « criminalisés » en janvier 1943 (voy. plus bas) ! Mais pour l'instant, je répondrai directement à votre critique. Certes, il faut savoir faire preuve de compassion. Certes, il existe des lieux et des occasions où seul le recueillement est de mise (lors de cérémonies à l'église ou ailleurs). Mais l'enquêteur, lui, a le devoir, *dans ses fonctions*, d'être inaccessible aux sentiments. Car sa mission est avant tout d'établir la matérialité des faits. Un médecin légiste qui, dans un cas de maltraitances supposées, autopsie un enfant, doit faire son travail sans passion, afin de rendre un rapport *objectif* qui accablera ou qui disculpera les parents. Pareillement, celui qui enquête sur un sujet d'histoire, même s'il est tragique, même s'il s'agit de la mort d'innocents, doit rester froid. C'est dur, mais c'est ainsi.

◆ UN EXEMPLE : L'AFFAIRE D'ORADOUR

■ *La querelle historique*

Vous connaissez sans doute, Mademoiselle, le drame d'Oradour-sur-Glane. Plus de 500 femmes et enfants morts dans une église le 10 juin 1944. Officiellement, ils ont été massacrés par des Waffen SS qui, après les avoir entassés dans l'église, les auraient mitraillés puis

L'église d'Oradour



brûlés (parfois vifs) en enflammant l'édifice avec de la paille et des fagots. En 1997, j'ai publié un ouvrage qui remet en cause cette version des faits. J'y dégage la responsabilité des Waffen SS dans ce drame atroce de l'église. Après avoir minutieusement analysé les ruines du lieu saint, les témoignages et les photos des cadavres, j'en conclus que l'édifice n'a pas été incendié mais qu'il a été détruit suite à l'explosion d'un dépôt de munitions qui avait été installé sous les combles par les maquisards et qui a explosé de manière inopinée alors que les Waffen SS perquisitionnaient dans le village afin de retrouver l'un des leurs enlevé quelques heures plus tôt. Tels sont, selon moi, les faits matériels, établis par l'analyse sans passion de la scène du crime.

Les gardiens de la Mémoire ne m'ont jamais répondu sur le fond. En particulier, ils n'ont jamais organisé une contre-expertise qui aurait pu contredire la mienne. Tout ce qu'ils ont fait, c'est recourir aux autorités pour interdire mon livre (puis ma vidéo sur le même sujet) et pour tenter de me jeter en prison (ils y seraient parvenus sans l'arrêt de la Cour de Cassation qui mit fin à cette persécution judiciaire).

■ Une photo accusatrice

Pour eux, l'idéal aurait été la publication d'un cliché ou — mieux — d'un film pris pendant les tragiques événements et démontrant la culpabilité des SS. Mais on n'en connaît aucun.

Maintenant, supposez que, demain, quelqu'un produise la photo ci

Deux cadavres dans l'église d'Oradour le 10 juin 1944 ? L'étude minutieuse démontre que non...



-dessous en disant : « Voilà la preuve que l'on recherchait : la scène se passe dans l'église d'Oradour. Vous voyez clairement la paille déposée par les SS qui se préparent à incendier l'église. Les deux cadavres ont été déposés dessus. » Devra-t-on refuser toute discussion technique relative à cette « preuve » au motif que, dans cette triste affaire, plus de 500 femmes et enfants innocents ont souffert et sont morts ? Nullement. Dans le cadre d'un supplément d'enquête, il faudra étudier cette photo, froidement et loin de toute passion, afin d'en déterminer la force probante. Cette étude, naturellement, examinera certains détails relevés sur le document.

■ *L'analyse minutieuse...*

On remarquera d'abord l'absence de toute trace de sang sur les deux corps. Puis la position de l'avant-bras et de la main gauche de l'adulte qui évoque une personne vivante et non morte. La femme paraît plutôt dormir le tronc emmitoufflé dans un châle et les jambes recou-



Une femme qui paraît dormir.

vertes d'une couverture, avec l'enfant à ses côtés, également emmitoufflé. D'ailleurs, à supposer que les SS aient eu l'idée — saugrenue en la circonstance — d'entourer les corps d'un linceul épais, ils auraient également recouvert les têtes. Tout, ici, évoque donc le repos dans une église ruinée, pas la mort.

Mais il y a plus. L'autel visible sur le cliché est très différent du maître-autel qui subsiste dans l'église d'Oradour. Comparez notamment les motifs avants : là où il devrait y avoir la Cène (le dernier repas du Christ), on ne voit qu'une sorte de rosace sculptée (ci-dessous).

Peut-il alors s'agir d'une photo qui aurait été prise dans l'une des trois chapelles latérales de l'église tragique, chacune ayant son petit autel ? Pour la chapelle de la saint Vierge et celle de saint Joseph, la réponse est négative : là encore, les autels sont très différents (celui de la chapelle saint Joseph est en bois, celui de la chapelle de la saint Vierge n'a pas été touché et présente des colonnes devant). Quant à la chapelle sainte Anne, l'autel ayant été détruit, toute comparaison est impossible. Mais un autre élément permet de répondre par la négative : derrière le meuble, il n'y avait pas de vitrail, contrairement à ce que l'on aperçoit sur le cliché présent.



A gauche : la face avant de l'autel inconnu.

Ci-dessous : la face avant de l'autel d'Oradour-sur-Glane.

Il ne s'agit évidemment pas du même autel...



■... qui permet de découvrir la vérité

Petits « détails », me direz-vous, qu'il est indécent de rapporter face à la mort atroce de 500 femmes et enfants innocents. Sans doute, mais « petits détails » permettant de déduire que ladite photo n'a pas été prise à Oradour, donc qu'elle ne saurait constituer une preuve de la culpabilité des Waffen SS. Et l'on aura raison de conclure ainsi, car en vérité le cliché a été pris trente ans avant la tragédie, en 1914, à l'intérieur de « *l'église d'un petit village belge* ». Publié dans *Lectures pour Tous* (livraison du 12 décembre 1914, couverture), la légende porte : « *Une pauvre femme, épuisée d'angoisse et de fatigue, s'est blottie pour dormir auprès de son enfant* ».



Vous comprendrez donc, Mademoiselle, pourquoi, souvent, les révisionnistes s'attachent à des « détails ». En agissant ainsi, ils peuvent paraître froids, insensibles et sans cœur... Mais ces « défauts » deviennent des qualités nécessaires lorsqu'il s'agit d'enquêter impartialement pour découvrir le vrai et, ainsi, faire œuvre de justice.

DE L'ÉVIDENCE

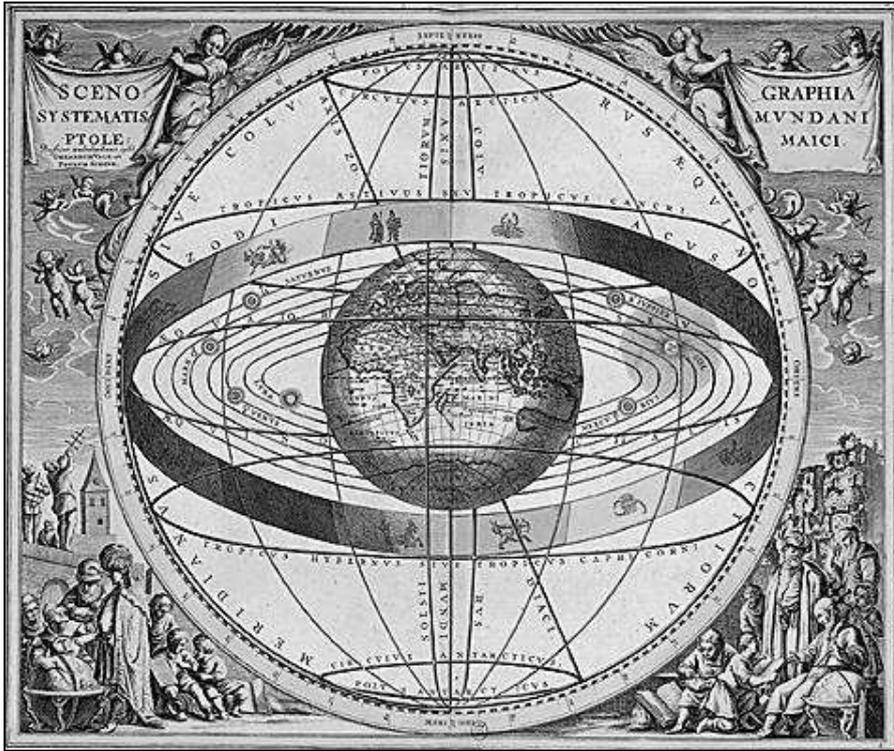
Je ne m'étendrai pas plus sur votre dernier paragraphe. Toute votre argumentation repose sur une affirmation : l'« Holocauste » est une réalité évidente. C'est cette « évidence » que vous nous opposez en exhibant une photo prise à la libération d'un camp (nous verrons plus loin qu'il ne s'agit pas de Buchenwald) et en affirmant qu'il y a en des centaines d'autres similaires.

◆ UNE DÉFINITION DE L'ÉVIDENCE

Certes, Mademoiselle, il existe des réalités évidentes. Ainsi, il est incontestable qu'à midi, place de la Concorde, un jour sans nuage et sans éclipse totale, le soleil brille. Il est incontestable qu'un dé à six faces non truqué et lancé sur une surface plane horizontale donnera toujours un résultat compris entre 1 et 6. L'évidence repose ici sur la *relation immédiate* qui existe entre ce que je constate et ce qui est.

Cette photo n'a pas été prise le 10 juin 1944 à Oradour, mais trente ans plus tôt, dans un petit village belge.

La femme et l'enfant dorment...



Une « évidence » qui n'en était pas une : la Terre centre de l'univers

◆ DES « ÉVIDENCES »... APPARENTES

Mais parfois la relation n'est pas immédiate. Et c'est là que l'« évidence » peut être illusoire, malgré toutes les apparences. Cette remarque est capitale ; aussi vais-je l'illustrer avec deux exemples.

■ *La fixité de la Terre*

• *Le raisonnement d'antan*

Jadis, il paraissait évident que la Terre était un astre fixe par rapport au Soleil. L'argument de monsieur-tout-le-monde était simple : « Sur la Terre, quand on reste à la même place, on ne se sent pas bouger, donc la Terre est fixe. » Un peu plus développé, cela aurait donné : « On voit le Soleil tourner autour de nous, preuve qu'il y a mouvement. Mais quand, sur Terre, on ne bouge pas, on ne se sent pas entraîné dans un mouvement extérieur. Or, un simple calcul, très approché, démontre que

sous nos latitudes, pour avoir un lever du Soleil toutes les 24 heures, la Terre devrait nous entraîner à plus de 1 000 km/h dans un mouvement de rotation sur elle-même. Un mouvement aussi rapide serait nécessairement détecté par nos sens, ce qui n'est pas. Donc le support sur lequel nous sommes est fixe. C'est le Soleil qui tourne autour de nous et pas la Terre qui tourne sur elle-même ».

Dans le cas présent, l'affirmation « La Terre est fixe » ne résultait pas d'une observation directe : personne, en effet, n'était allé dans l'espace pour constater le fait. Elle était le fruit du syllogisme suivant : A. Sur Terre, je ne me sens pas entraîné dans un mouvement à grande vitesse. B. Or tout mouvement à grande vitesse est décelable par mes sens. Conclusion : la Terre est fixe.

• *L'origine de l'erreur*

On sait aujourd'hui que ce syllogisme est erroné. Mais où est l'er-

reur ? Sans formation scientifique, il est très difficile, voire impossible, de la découvrir. Car elle est la suivante : dans un mouvement, notre corps ressent d'avantage *les modifications de la vitesse* (en terme technique : l'accélération) que la vitesse proprement dite. Tout le monde a pu en faire l'expérience. Dans un avion ou dans un train rapide qui a atteint sa vitesse de croisière (la trajectoire étant supposée rectiligne), on se croit fixe : les objets posés sur les tablettes restent en place, on peut jouer au bilboquet ou se déplacer comme si l'on était chez soi... En revanche, si le véhicule accélère, freine ou tourne brutalement, on sentira le mouvement. Tout simplement parce qu'alors la vitesse a été modifiée (soit en grandeur dans le cas d'une accélération/décélération, soit en direction dans le cas d'un virage).

Dès lors, le fait que la Terre nous entraîne à plus de 1 000 km/h n'a pas grande importance. L'important est de savoir si, dans le virage permanent que nous effectuons (puisque, comme un manège, la Terre nous entraîne dans un mouvement de rotation), la modification de

la vitesse (en direction) est perceptible par nos sens. Un simple calcul permet de répondre par la négative. Tourner à 1 600 km/h sur la Terre à une latitude de 45° est comme tourner sur un manège pour enfants (5 m de rayon) à une vitesse de 1,2 km/h, c'est-à-dire tourner d'un angle de 4 degrés chaque seconde. Le mouvement est alors totalement imperceptible ; si nous ignorions que nous bougions, on croirait que ce sont les spectateurs qui, très lentement, tournent autour de nous. Voilà pourquoi l'observateur sur Terre, insensible à son mouvement, a longtemps cru que c'était le Soleil et les étoiles qui tournaient autour de lui...

• Conclusion

Ce simple exemple démontre que si raisonnement doit être tenu pour passer de l'observation à la conclusion, alors cette dernière n'est plus une « évidence ». Et cela même si le raisonnement tenu paraît simple et de bon sens. Car l'erreur peut être très subtile et, ainsi, difficilement décelable.



Sur les montagnes russes, les changements de direction continus et brusques font que le mouvement est ressenti en permanence.

■ Rechutes et regrets sincères

Autre exemple : une personne commet régulièrement la même bêtise et à chaque fois dit le regretter. Son regret est-il sincère au moment même où il est formulé ? « Évidemment non, répondra-t-on, car si le regret était sincère, la bêtise ne serait plus commise à nouveau ». Cette réponse est-elle une évidence ? Nullement, car pour conclure négative-

ment, il a fallu tenir un raisonnement ; très court sans doute, mais un raisonnement tout de même : « si un regret est sincère, alors il n'y a pas rechute ». Or, cette implication n'est pas toujours vraie, car certaines personnes peuvent être sincères au moment de regretter mais ensuite rechuter par faiblesse ou mauvaise habitude contractée.... Voilà pourquoi, s'adressant aux confesseurs à propos de deux époux adonnés à l'onanisme (péché mortel selon la morale catholique), un moraliste précisait nettement :

Il va sans dire qu'on ne doit pas, à priori et d'une façon absolue, considérer le fait des rechutes comme une preuve certaine de leur mauvaise disposition au moment où ils se confessent. C'est un indice, une présomption puissante, mais pas une certitude, pas du tout [1].

Je le dis et le répète : là où il y a un raisonnement, il n'y a plus « évidence ».

VALEUR DES « PREUVES »

◆ CERTITUDE ET ÉVIDENCE

Mais, me direz-vous, et si les preuves s'accumulent ? Le fait ne devient-il pas alors « évident » ? Non, car si l'on a besoin de preuves, c'est que le fait en lui-même ne relève pas du constat direct. Un fait prouvé devient tout au plus *certain*, jamais *évident*. Il est certain que la Terre tourne, cela n'a rien d'évident (l'expérience très connue du pendule de Foucault est une preuve mais dont la valeur n'apparaît qu'après de longs calculs).

◆ L'AFFAIRE JEAN LESNIER (1847-55)

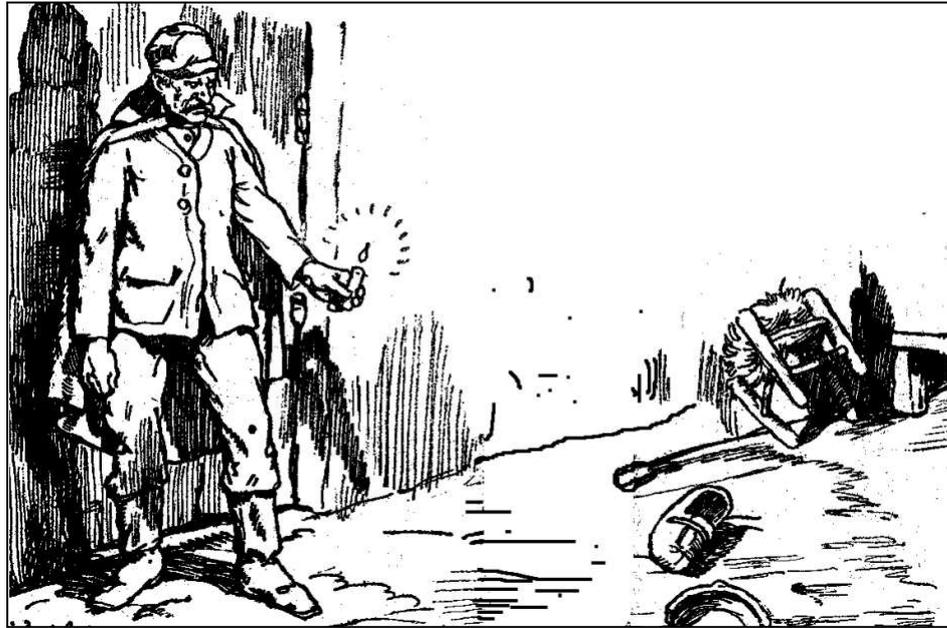
Encore faut-il que les preuves fournies soient valables. Car le degré de certitude dépend entièrement de cette valeur. Et parfois, on peut se tromper sur elle. Telle est la deuxième remarque capitale que je vais illustrer par un long exemple. Rappelez-vous, Mademoiselle, l'affaire Jean-François-Dieudonné Lesnier (1823-1858) [2].

■ Le crime du Petit-Massé

Dans la nuit du 15 au 16 novembre 1847, au Petit-Massé, non loin du hameau Le Fieu (Gironde), un vieillard est retrouvé assassiné chez lui. Claude Gay porte les traces d'une blessure derrière le crâne. Au début on l'identifie comme un coup de serpette. Mais l'enquête établira qu'il s'agit d'un coup de marteau. Le ou les assassins ont organisé une mise en scène afin de faire croire à une apoplexie survenue pendant le repas. Ils ont en outre mis le feu à l'appentis, espérant sans doute que les flammes dévoreraient aussi la mesure, supprimant les traces du crime.

Ancien terrassier, n'exerçant plus depuis longtemps, C. Gay était un pauvre vieillard dont l'unique avoir s'élevait à une dizaine de francs et à quelques barriques de vin. Celles-ci ont d'ailleurs disparu et des traces fraîches relevées dans la pinède devant l'habitation laissent supposer qu'elles ont été roulées puis emmenées par le ou les assassins venus avec une charrette (ce qui exclut la thèse du maraudeur). Cependant, il

(1) : Voy. *l'Ami du Clergé*, 16 janvier 1902, p. 57, col. B. (2) : Il existe plusieurs livres consacrés à cette affaire, dont l'un a été écrit par J. Lesnier lui-même. Je tire mes informations du long résumé qu'en a fait P. Bouchardon pour la revue *Lectures pour Tous* (février 1923, pp. 579-88 et mars 1923 pp. 756-766).



Découverte du meurtre de Claude Gay, le 15 novembre 1847, au hameau du Fieu (Gironde, France). Ce sera le début d'une affaire où l'« évidence » désignera un coupable... en réalité innocent.

est difficile d'imaginer que le crime ait eu pour seul mobile le vol d'une faible quantité d'alcool.

■ **Un suspect n° 1**

Faute d'éléments, l'enquêteur venu sur les lieux va se poser la question clé : à qui profite le crime ? Dans l'affaire du Fieu, cette question aurait pu rester sans réponse si, quelques semaines auparavant (le 1^{er} septembre 1847), l'instituteur du village, J. Lesnier, n'avait acheté l'habitation de C. Gay en viager pour une rente de 6,75 F mensuels. Certes, il semblait très imprudent d'assassiner le vieillard si peu de temps après, mais c'était suffisant pour créer un suspect n° 1.

Celui-ci, un jeune homme de 24 ans, né dans la région et arrivé quatre ans auparavant au Fieu après avoir obtenu son brevet d'instituteur à Bordeaux, clame son innocence. Il n'a pas tué le vieux Gay, il n'a pas volé son vin et il n'a pas mis le feu à sa maison.

Ces dénégations n'impressionnent guère le juge de paix Viault qui va dès lors s'intéresser à la personnalité du suspect. En tant qu'enseignant, il est irréprochable : ponctuel et compétant, en quatre ans, il a plus que doublé le nombre de ses élèves. L'homme, en revanche, est beaucoup moins sympathique : volontiers pédant, il aime étaler sa supériorité intellectuelle et se révèle souvent « grande gueule ». Mais, surtout, sa vie privée laisse à désirer : il est criblé de dettes criardes et entretient une relation coupable avec la femme du cabaretier du village, Marie Caissac, épouse de Pierre Lespaigne. Autant de faits très défavorables.

■ **Des éléments défavorables**

M. Viault apprend en outre que, quelques semaines seulement avant le crime, le vieux Gay n'aurait cessé de récriminer contre J. Lesnier. En octobre, il aurait dit à Jean Barbarou : « *Quelle bêtise j'ai faite, allez !*

Je croyais être heureux sur mes derniers jours. Lesnier devait avoir soin de moi, mais, au lieu de chercher à prolonger ma vie, il voudrait me l'ôter. Je lui ai demandé une bouteille de vin vieux pour me remonter. Il y a huit jours que je l'attends. » Peu après, s'adressant au curé du bourg : « *Lesnier me laisse mourir de faim. Jamais il ne met les pieds chez moi.* » Puis à M. Laboissière auquel il est obligé de vendre quelques outils aratoires pour s'acheter du pain : « *L'instituteur est un gueux, un misérable. Il voudrait me voir mort.* »

■ **Propos et initiatives sinistres**

Plus grave, au cours de l'instruction, des habitants rapportent des propos et des initiatives sinistres de J. Lesnier. A Jacques Magère, il aurait proposé de parier 25 F « *que Gay aura[it] passé avant six mois* ». A Guillaume Drauhaut, 50 F que le vieux « *n'en a[vait] pas pour trois mois* ». Au charron Jean Bernard, il aurait lancé : « *Ah ! Gay vous a manifesté l'intention d'aller à l'hôpital. Il n'ira pas. Préparez-vous à lui faire, avant longtemps, un cercueil* ».

Tout semble donc concorder pour affirmer que J. Lesnier nourrissait de très noirs desseins à l'encontre de C. Gay. Certes, l'individu qui prépare un crime ne le crie pas sur les toits, bien au contraire. Mais peut-être le suspect, dont on connaît la propension à faire étalage de sa supériorité, se croyait-il capable de commettre un crime parfait, lui assurant l'impunité ensuite. Ainsi s'expliqueraient la mise en scène constatée sur le lieu du crime et l'incendie de l'appentis. En avertissant ses concitoyens par des propos et des actes déplacés, J. Lesnier espé-

rait peut-être pouvoir dire, une fois le dossier classé : voyez comme je suis malin, comme je les ai bien possédés !

■ **L'agression de L. Daignaud**

Pour l'heure, cependant, il n'y a rien de concret contre le suspect qui continue à clamer son innocence ; il n'y a que des indices, c'est-à-dire des propos ou des actions rapportés par certains témoins.

Mais le 21 novembre un événement imprévu précipite les événements. Dans la soirée, un habitant du hameau, Louis Daignaud, fait irruption chez les époux Teurlay. Les yeux hagards, le visage convulsé par la terreur, la veste déchirée, il peut juste raconter qu'il vient d'être agressé dans les bois par deux hommes : le premier lui a barré la route et l'a violenté en lui demandant la bourse ou la vie ; l'autre, à quelques pas, faisait le guet. Il a pu s'enfuir après avoir donné à l'agresseur un violent coup de parapluie dans le côté droit (détail à retenir pour la suite).

■ **L'arrestation de J. Lesnier**

Le lendemain L. Daignaud est interrogé par les gendarmes : « *Quels étaient ces deux hommes ?* lui demande-t-on. — *Le guetteur était, je crois bien, Lesnier père. Mais je ne l'ai vu qu'à une certaine distance dans la nuit. Il se dissimulait. Je ne veux et ne peux rien affirmer. — Et l'autre ? — Ah ! l'autre, c'est différent. Je l'ai touché. J'ai entendu sa voix. Je ne l'ai que trop reconnu. — Et c'est ? — C'est... c'est l'instituteur. Je le jure.* »

Affabulation ? Personne ne peut le croire : L. Daignaud n'est animé par aucun sentiment de haine ou de



Louis Daignaud, hagard, raconte aux époux Teurlay l'agression dont il vient d'être la victime. Il accuse Jean Lesnier qu'il dit avoir reconnu...

vengeance à l'encontre des Lesnier. On ne leur connaît aucun différend. La victime n'a donc aucun intérêt à mentir. De plus, dix personnes l'ont vue immédiatement après l'attaque ; elles ont lu la frayeur sur son visage et ont constaté le désordre de ses vêtements.

Mais si Lesnier peut se faire détrousseur de grand chemin, risquant la perpétuité en s'attaquant à un pauvre homme, simple métayer de son état, pourquoi reculerait-il devant l'assassinat d'un misérable vieillard qui le dérange et dont il convoite la maison ? Tout concorde et les Lesnier sont arrêtés.

■ *Un alibi à priori fragile*

Le père et le fils présentent leur alibi et, là encore, clament leur innocence. Le père était chez lui. De son côté, Jean déclare qu'il a passé la soirée chez les époux Catherineau, dînant, soupant, jouant aux

cartes, et qu'il a quitté leur maison vers 23 heures, c'est-à-dire bien après l'attaque. Interrogés, ses hôtes confirment.

Mais, comme par hasard, leur maison se situe tout près de l'endroit où a eu lieu l'agression et ils admettent que J. Lesnier aurait pu s'absenter quelques minutes sans appeler leur attention. Dès lors, pour qui croit la thèse de la culpabilité, la présence de l'instituteur chez les Catherineau s'éclaire : le criminel voulait se ménager un alibi.

■ *Les éléments à charge s'accumulent*

Convaincu d'avoir trouvé le coupable, le juge s'attache à relever minutieusement les gestes de J. Lesnier dans les heures qui avaient précédé ou suivi le meurtre de C. Gay. L'enquête va fournir un faisceau d'indices concordants et accablants.

•*Pas pressé d'intervenir le soir du drame*

Le sacristain, Gautey, révèle que le soir du 15 novembre, à 21 h, il y avait encore de la lumière chez l'instituteur alors que celui-ci était connu pour se coucher tôt. Lorsque, plus tard, il avait frappé à sa porte pour l'avertir de l'incendie au Petit-Massé, J. Lesnier avait tardé à lui ouvrir et, au lieu de partir immédiatement, avait patiemment attendu les retardataires. Enfin, quand Gautey avait voulu sonner les cloches, l'instituteur l'avait dissuadé en lui demandant d'attendre les ordres du maire ; or, on savait que celui-ci veillait son épouse dangereusement malade.

Sur les lieux du sinistre l'indifférence de J. Lesnier avait été remarquée. Il n'avait notamment rien fait pour lutter contre les flammes, se contentant de regarder les autres agir. Au retour, une fois la mort de C. Gay constatée, il avait choqué tout le monde en plaisantant avec deux jeunes filles et en les provoquant à rire. La femme du sacristain l'aurait en outre entendu dire : « *J'ai vu la flamme le premier. J'ai écouté un moment, mais n'entendant aucun appel, aucun cri, je me suis couché* ».

•*Dissimulation de preuves ?*

Plus grave. Un témoin, Pierre Reynaud, raconte que dans la matinée du 16 novembre, alors que le juge de paix procédait aux premières investigations, il se trouvait avec J. Lesnier dans la mesure de C. Gay. Ayant aperçu des traces de sang loin du cadavre, il les aurait montrées à l'instituteur en évoquant la thèse du meurtre. Celui-ci aurait répondu : « *C'est bien peu de chose.*

Nous sommes les seuls à avoir vu. Ne parlons de rien. »

•*La chemise ensanglantée du père*

Le même témoin rapporte également que, sur la chemise de Lesnier père (présent sur les lieux le 16 au matin), il avait vu des traces de sang. Le fils Drauhaut confirme. Une perquisition domiciliaire permet de retrouver le vêtement taché. Le père allègue qu'il a pu se blesser en sautant une haie ou encore promener ses doigts sur le dos écorché d'une bête. C'est possible. L'enquête démontre d'ailleurs que le soir du crime, il est resté de 20 h à 22 heures chez un dénommé François Milon et qu'une fois rentré chez lui, il n'a plus mis les pieds dehors ; sa voisine de chambre, la veuve Court, l'a entendu marcher une heure environ avant de se mettre au lit.

•*Trace de sang suspecte*

Mais on retrouve également une marque sanglante sur le loquet de la porte de la maison où loge J. Lesnier. Celui-ci l'attribue au boucher d'un village voisin qui, le dimanche, étale la viande devant chez lui et la rentre dans le vestibule en cas de mauvais temps. Interrogé, le boucher dément tout net. D'où vient donc cette marque suspecte ? J. Lesnier n'a aucune explication convaincante à donner... En conséquence, la marque sanglante s'ajoute à la liste des indices suspects.

•*La « gaffe » de J. Lesnier*

A son tour, le maire témoigne. Il raconte que, le 17 novembre, J. Lesnier travaillant comme secrétaire de la mairie rédigea l'acte de décès de C. Gay. De façon très sur-

prenante, l'instituteur mentionna l'heure de la mort : 11 h (du soir). « *Comme pouvez-vous le savoir, lui dit le maire. Vous êtes donc devin ?* » Pour toute réponse, J. Lesnier pâlit.

• *L'aveu voilé du père*

Vient enfin cette étrange conversation entendue au domicile du suspect où certains habitants s'étaient réunis après l'enterrement de C. Gay. Lesnier père aurait chuchoté à son fils : « *Le grand malheur, c'est que tout n'ait pas brûlé ! En ce cas, nous serions tranquilles et le procès serait fini. Tu vois bien, petit, que tout ce que je t'avais dit est arrivé.* »

Le cercle se resserre donc de plus en plus autour du suspect, déjà convaincu d'une attaque nocturne malgré ses dénégations persistantes. Mais pour l'assassinat, la Justice attend une « preuve » décisive : un témoignage qui viendrait confirmer tous les indices.

■ **Le témoin providentiel de l'Accusation**

• *Une femme qui doit savoir...*

C'est Marie Cessac, épouse Lespaigne, qui l'apporte. Bien que, jusqu'à présent, elle n'ait fourni aucun détail susceptible de faire progresser l'enquête, on la soupçonne d'en savoir beaucoup plus qu'elle ne dit, voire même de détenir un secret capital. Car ayant été la maîtresse de J. Lesnier, elle a certainement dû recueillir ses confidences.



• *... et qui se met à parler*

Persuadés qu'il en est ainsi, le maire et le curé du village la chaptrent. La pauvre femme déclare tout d'abord qu'elle ne sait rien de plus. Pressée, toutefois, de dire la vérité, elle finit par craquer. Elle parle. Timidement, d'abord. Ce n'est pas assez. Elle doit en savoir plus. On la pousse ; parlez, Madame, parlez pour libérer votre conscience et pour faire avancer la Justice. Alors elle cède complètement ; elle dit tout. Oui, J. Lesnier est un scélérat. Il s'est emparé d'elle, corps et âme. Il l'a incitée à empoisonner son mari avec de l'arsenic. Voyant que c'était impossible, il a voulu la contraindre à demander la séparation de corps, lui promettant de la recueillir ensuite dans la maison qu'il allait faire construire sur le terrain de C. Gay dont la mort était proche : « *Il ne sera pas en vie dans huit jours, lui a-t-il assuré. Je lui ferai passer le goût du pain. Je lui ferai tourner les yeux comme il ne les a jamais tournés.* »

Peu après, elle lui avait rapporté que le vieillard se disposait à vendre son mobilier. J. Lesnier avait alors qualifié C. Gay de « gueux » avant de lancer : « *Je le tuerai* ».

Puis vint l'affaire du vin qu'elle raconte ainsi : C. Gay avait promis à son mari une demi-pièce de vin en échange de pain. Lorsqu'il l'apprit, J. Lesnier lui déclara :

Marie Caissac, épouse Lespaigne, maîtresse de J. Lesnier, deviendra le principal témoin à charge. Un faux témoin téléguidé par l'Accusation.

« Vous n'aurez rien, pour la bonne raison que le vin ne restera pas longtemps où il se trouve. Mais rassurez-vous. C'est moi qui vous donnerai la barrique ». Et en effet, la veille du meurtre, l'instituteur l'informa qu'il allait s'entendre avec son père pour l'enlèvement du vin et que si la charrette prévue pour le travail ne pouvait pas arriver jusqu'à la maison du vieux, ils rouleraient les barriques à travers la pinède.

Le lendemain du meurtre, elle avait vu J. Lesnier devant chez lui ; il était pâle et semblait soucieux. Sur ses sabots, elle avait vu des traces du sang. L'après-midi, elle s'était rendue au Petit-Massé. Elle y avait rencontré Lesnier père et fils. Ce dernier avait soigneusement lavé ses sabots. Voyant qu'ils se tenaient à l'écart, elle leur avait demandé pourquoi ils n'allaient pas voir le cadavre. L'instituteur lui avait répondu : « A quoi bon ? Nous l'avons déjà assez boutique comme ça. »

Mais ce n'était pas tout. Peu après l'agression de L. Daignaud, J. Lesnier avait passé la fin de la nuit chez elle. Il s'était alors plaint d'une vive douleur au côté droit, c'est-à-dire à l'endroit où la victime avait frappé pour échapper à son agresseur.

• *Nouvel aveu capital*

Marie Caissac ne dit rien de plus. Mais le 10 février 1848, interrogée à Libourne par le juge d'instruction, elle apporte un nouvel élément capital :

C'était une semaine avant le crime. Lesnier se plaignit à moi de ce que Gay ne voulait pas se retirer à l'hôpital. « C'est un méchant, un vrai vaurien, ajouta-t-il. Mon père m'a dit que d'une manière ou d'une autre, il le forcerait à déguerpir. » — « Mais s'il ne veut pas ?, lui objectai-

je. Songez que c'est un vieillard ». — « Oh ! il n'est pas bien vigoureux, reprit-il ; un bon coup de marteau l'aura bientôt jeté par terre. »

Or, on savait que C. Gay avait été assassiné d'un coup de marteau.

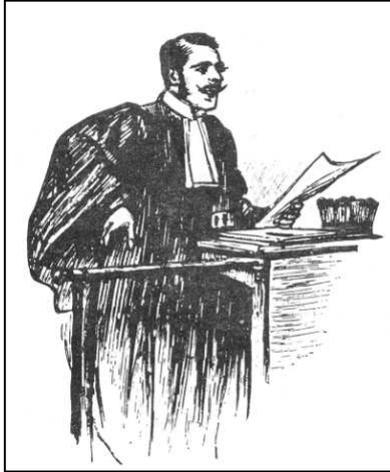
■ **Lesnier père et fils devant les Assises**

En présence de ces aveux étayés de témoignages et d'autres éléments matériels, la cause est entendue. Les dénégations continuelles de l'inculpé font désormais hausser les épaules. Le coupable c'est lui, c'est J. Lesnier, un scélérat sans aucune moralité et qui n'a jamais caché ses funestes desseins, le père étant complice. Cette conclusion est évidente car tout concorde.

• *Les témoins à charge persistent*

Le 24 mai, 1848, Lesnier père et fils sont renvoyés devant la Cour d'assises de la Gironde pour vol, meurtre et incendie. L'attaque nocturne n'a été retenue que comme élément de moralité. Les débats commencent le 30 juin suivant. Ils ne provoquent nul rebondissement. Les différents témoins répètent ce qu'ils ont déjà dit. A L. Daignaud, qui accuse J. Lesnier de l'avoir agressé, le Président demande s'il est certain de l'identité du malfaiteur : « C'est une certitude absolue, répond le témoin. Il faisait nuit, mais je l'ai bien vu pendant le corps à corps. D'ailleurs, Lesnier m'a parlé et, si vous voulez que je précise, il portait une coiffure sans visière, dont le gland pendait le long de sa joue. Pour le second malfaiteur, ce n'est pas la même chose. Je crois bien que c'était le père, mais je ne veux pas accuser sans être sûr... » Comment croire qu'un témoin en

même temps si catégorique et si soucieux de ne pas accuser à tort puisse tromper la Cour ? Plus le temps passe et plus le principal accusé apparaît comme un être immoral dont le caractère violent est révélé par les propos sortis de sa bouche. Du père Drauhaut, par exemple, il aurait dit : « *C'est une canaille ; si je pouvais me faire justice moi-même je lui brûlerais la cervelle, je lui arracherais le foie du ventre, et je me laverais les mains de son sang* ». Au sujet de C. Gay, les témoins apprennent aux jurés tous les propos sortis de la bouche de J. Lesnier, propos qui reflétaient tant la pensée homicide que le crime déjà accompli. Quant à Marie Caissac, elle persiste dans toutes ses révélations.



L'avocat de J. Lesnier, M^e Gergères, démontrera la thèse de l'Accusation. En vain. Son client sera condamné aux travaux forcés à perpétuité.

• *L'avocat démonte la thèse de l'Accusation*

Malgré ces innombrables indices qui peuvent paraître former une preuve écrasante, évidente, l'avocat des deux inculpés plaide avec chaleur et conviction. Dans un premier temps, il démontre l'innocence de Lesnier père, absent de la scène du meurtre dans la nuit du 15 au 16 novembre 1847. Puis vient le cas du fils. M^e Aurélien Gergères démonte alors la thèse de l'Accusation : l'agression de L. Daignaud ? L'instituteur ne saurait être le coupable, puisqu'il se trouvait alors chez les époux Catherineau. Les « aveux » de Marie Caissac ? Ils ont été progressifs dans le sens de l'ac-

cusation, ce qui les rend bien suspect. Un « témoin » qui, sous la pression, confirme en tout point l'accusation après avoir longtemps gardé le silence ne saurait être digne de foi. Les crimes du Petit-Massé (vol de barriques, homicide et incendie) ? Ils n'ont pas pu être commis par un homme seul. Or, si le second malfaiteur n'est pas Lesnier père, il y a peu d'apparences pour que le premier soit le fils. De plus, malgré toutes les perquisitions organisées, on n'a jamais retrouvé les barriques disparues. Les propos malséants sortis de la bouche de J. Lesnier ? Il y a loin des paroles, si choquantes soient-elles, à un assassinat. Dans cette affaire, donc, le principal témoignage à charge est suspect. Quant aux indices, ils peuvent paraître former un tout accablant, mais en vérité, aucun n'est déterminant.

• *J. Lesnier condamné aux travaux forcés à perpétuité*

L'avocat sent cependant qu'il parle dans le vide. Si les jurés l'écoutent, c'est par devoir. Car leur intime conviction est faite. La délibération est d'ailleurs très courte. Elle n'apporte aucune surprise : Lesnier père est innocenté, Lesnier fils est reconnu coupable d'homicide et d'incendie, l'accusation de vol ayant été écartée et les circonstances atténuantes accordées. L'instituteur sauve donc sa tête, mais seulement elle ; car il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

■ *Le combat d'un père*

Le verdict prononcé, les Lesnier ont les yeux remplis de larmes. L'acquitte dit au condamné : « *Va, petit, ton père te reste* ». Car, tout comme l'avocat, le père est convaincu de l'innocence du fils. Voilà pourquoi, une fois le pourvoi en cassation rejeté (le 11 août 1848), le pauvre homme va tout faire pour obtenir réparation. Allant à pied du Fieu jusqu'à Libourne et même jusqu'à Bordeaux, il harcèle de ses mémoires et de ses doléances les procureurs. Il devient ce que l'on appelle un « plaignant d'habitude », un de ce demi-fous auxquels on ne répond pas. En 1852, les procureurs de la région ont été remplacés. Les nouveaux-venus n'ont pas connu l'ambiance du procès. Peut-être va-t-on enfin le recevoir et l'écouter ? Illusion... Après s'être renseignés, les successeurs le font éconduire.

Pourtant le père ne désarme pas. Il y a quatre ans, maintenant, que son fils a été transféré au bagne de Brest (le 26 janvier 1849), revêtu de la casaque rouge aux deux manches jaunes réservée aux forçats à vie. Son départ pour Cayenne est fixé au 5 juillet 1854.

■ *Chareaudeau : un procureur révisionniste*

• *Il écoute la Défense*

Mais le 14 mai 1853, un nouveau procureur est nommé à Libourne. M. Chareaudeau. Agé de 29 ans, ce



Lesnier père console son fils condamné aux travaux forcés à perpétuité : « *Va, petit, ton père te reste* ». Convaincu de l'innocence de son fils, il se battra sans aucun moyen pendant cinq ans. Par chance, il rencontrera un procureur, révisionniste avant la lettre, qui, au terme d'une minutieuse contre-enquête, parviendra à démontrer l'innocence du condamné.

n'est pas un magistrat blasé. Il reçoit le vieux Lesnier avec bienveillance, l'écoute patiemment et accepte de relire le tas de notes disparates que ce dernier lui tend.

• *Il réfléchit rationnellement*

M. Chareaudeau commence par analyser un fait qui n'a guère été disséqué lors du procès, puisqu'il n'avait pas été retenu contre les accusés : l'agression de L. Daignaud. Il réfléchit rationnellement : J. Lesnier était chez les époux Catherineau ce soir-là, c'est-à-dire non loin du lieu du crime. Pour commettre l'agression, il a dû s'absenter un court moment à l'insu de ses hôtes puisque ces derniers ne l'ont pas vu sortir. C'est possible, car ils ont pu être occupés ailleurs pendant un certain laps de temps. Mais il fallait qu'à ce moment précis, un moment que J. Lesnier ne pouvait ni prévoir ni appeler, quelqu'un passe sur la grande route traversant les bois. On en déduit que la rencontre avec la victime a été le résultat d'un hasard, donc que « l'occasion a fait le larron ». Mais cette thèse se heurte au fait que, d'après L. Daignaud,

l'instituteur était aidé par un guetteur (son père), ce qui démontrerait la préméditation. Admettons que ce troisième personnage, qui n'était pas le père — l'enquête l'a démontré — et qui n'a jamais été retrouvé, n'ait finalement pas existé. Revenons à la thèse de la rencontre fortuite. J. Lesnier sort prendre l'air, va vers la grande route et aperçoit quelqu'un. Quelle absurdité d'attaquer le premier passant, au risque de tomber sur un pauvre diable — ce qui fut le cas — et, surtout, au risque de se faire démasquer en parlant de vive voix et en conservant sur la tête une coiffure connue dans tous les environs !

Pour M. Chareaudeau, c'est clair : la thèse qui accuse les Lesnier est trop bancal pour être vraie. L. Daignaud a menti sur les personnes. Or, il prétendait avoir reconnu J. Lesnier avec une « *certitude absolue* ». Son mensonge n'est donc pas gratuit : il voulait tromper. Tromper les enquêteurs, tromper les magistrats et tromper les jurés en impliquant l'instituteur dans une agression qui, finalement, n'a peut-être jamais eu lieu.

■ Une machination contre l'ancien instituteur ?

Ce constat fait naître une question capitale : on a toujours dit que L. Daignaud n'avait aucun motif d'en vouloir aux Lesnier ; dès lors, pourquoi un mensonge si grave dans ses conséquences et maintenu *mor-dicus* jusqu'au bout, alors même que l'agression n'était pas retenue contre les accusés ? La réponse s'impose : L. Daignaud a menti afin d'étayer l'accusation principale (le meurtre de C. Gay) et de faire converger tous les soupçons sur J. Lesnier en le faisant apparaître

comme un individu capable de tout. Dès lors, il n'y a plus que deux possibilités : soit L. Daignaud est lui-même l'assassin de C. Gay et il a agi pour son propre compte ; soit il ne l'est pas, et alors il a agi pour le compte d'un autre. Dans ce cas, il ne s'agit plus d'une simple histoire de meurtre, mais d'une véritable machination organisée au sein d'un hameau...

■ La contre-enquête

A plusieurs reprises, M. Chareaudeau chasse ces pensées de son esprit. Mais elles reviennent sans cesse. Et si le jeune homme qui crouissait au bain de Brest en attendant Cayenne était innocent... Face à ce cas de conscience, le procureur de Libourne prend une grave décision : sans en référer à ses supérieurs, il décide de recommencer l'enquête de 1847. Dans cette entreprise, il trouve un allié précieux : le commissaire de Police de Coutras, M. Nadal. Lui aussi nourrit des doutes sur la culpabilité de l'ex-instituteur. M. Chareaudeau l'envoie enquêter discrètement.

• L. Daignaud : un témoin suspect

Les premiers résultats ne se font pas attendre. Un témoin au procès de 1848, F. Milon (celui chez lequel se trouvait Lesnier père le soir du meurtre) raconte que dans la salle d'attente, L. Daignaud lui avait tenu ce singulier langage : « *Vous avez déclaré que vous aviez vu le père Lesnier chez lui à l'heure où on m'attaquait sur la grande route ? C'est bon. Ne parlez plus de cela. Je dirai que j'ai seulement reconnu le fils.* » Plus important encore : un autre témoin, Louis Gauthier, révèle qu'à la veille du procès, parlant à

L. Daignaud, il s'était étonné que les Lesnier aient pu l'agresser, puisque l'un était chez lui et l'autre chez les Catherineau. « *Vous croyez ?* lui avait alors répondu la prétendue victime. *Bah ! quand on a dit une chose, il faut bien la soutenir pour ne pas se couper.* » Et faisant avec le doigt le geste de compter de l'argent, il avait ajouté : « *C'est ça qui m'a fait agir* ».

Informé des résultats de l'enquête discrète, le père Lesnier fait rayer (au moins provisoirement) son fils de la liste des forçats partant pour Cayenne.

• *L. Daignaud avoue qu'il a menti*

Le 16 août 1854, M. Chareaudeau arrive au Fieu, entouré de toute la brigade de gendarmerie de Saint-Médard. Il fait isoler et garder à vue les témoins qu'il suspecte. Le premier interrogé est L. Daignaud, source de tous les doutes. Pendant deux jours, il résiste. Puis, le troisième il craque : « *Eh bien, oui ! j'ai menti* ». Et il explique pourquoi : il devait 15 F à Pierre Lespagne pour une fourniture de pain. Ne pouvant payer, ce dernier lui avait offert un marché : en guise de paiement, il devrait accuser l'instituteur de la mort de C. Gay. C'était le 21 novembre 1847. L. Daignaud refusa. P. Lespagne lui demanda alors d'accuser les Lesnier d'avoir voulu le dévaliser dans les bois. « *Après tout, dit-il, des gens qui assassinent un vieillard peuvent bien se livrer à une attaque nocturne* ». Nouveau refus. « *Prends garde, répondit alors P. Lespagne. Si tu ne veux pas me rendre ce service, je te poursuivrai sans merci. On vendra tes meubles* ». « *J'ai cédé, admet L. Daignaud, de peur d'être jeté à la rue, mais je l'ai laissé tout organiser. Il m'a appris*



Jean Lesnier au bagne de Brest. Il y restera sept ans avant d'être innocenté.

que Lesnier dînait ce soir-là chez les Catherineau. Il a déchiré lui-même ma veste afin de faire croire à une lutte. Il m'a fait la leçon et je suis allé jouer la comédie chez les Teurlay. » L. Daignaud termine avec ces propos de repentir : « *Vous savez tout maintenant. Je demande bien pardon à Dieu et à la justice* ».

• *Marie Caissac s'effondre*

Pierre Lespagne ! L'époux de Marie Caissac, qu'il avait chassée après avoir appris sa relation avec J. Lesnier et qu'il avait reprise après l'arrestation de ce dernier. La confession de L. Daignaud jette une lumière nouvelle sur l'affaire. Ajoutons que depuis l'arrivée des gendarmes au Fieu, des langues se délient, qui laissent supposer que M. Caissac a menti elle aussi. A la femme Flambart, elle aurait dit : « *Pour en sortir un, j'ai bien été obli-*

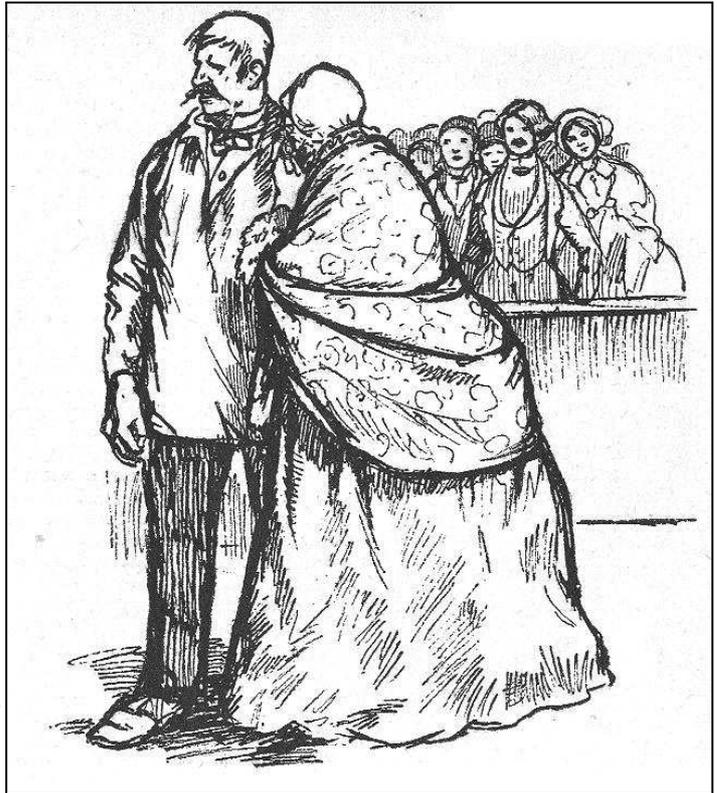
Marie Caissac, à son procès, en compagnie de son époux Pierre Lespagne. Elle avait menti en chargeant J. Lesnier. Avec L. Daignaud, ils seront condamnés à vingt ans de travaux forcés.

gée d'enfoncer l'autre ». A la femme du maire, elle aurait avoué : « *Ce n'est pas Lesnier, c'est mon mari* ».

Sans attendre, M. Chareauveau interroge M. Caissac. Sa résistance est bien plus brève que celle de L. Daignaud. Confrontée avec ses confidents, ayant oubliée sa leçon et incapable de communiquer avec quiconque, elle fond en larmes et avoue l'imposture. De toutes ses révélations échafaudées une à une pour « enfoncer » J. Lesnier, il n'y a rien de vrai, rien. Une question, cependant, demeure : qui l'a subornée ? Elle désigne le maire et le curé (mort depuis). Sans doute ont-ils leur part de responsabilité dans l'affaire. Mais on se souvient que, d'après M. Caissac, J. Lesnier lui aurait dit souffrir au côté droit, exactement à l'endroit où L. Daignaud aurait donné un coup de parapluie à son prétendu agresseur. Les deux témoignages avaient donc une même source, P. Lespagne.

• *P. Lespagne avoue*

Reste à le confondre. M. Chareauveau prévoit que la partie sera rude. Mais il possède une arme. Dans le dossier de 1847, un petit élément n'avait guère retenu l'attention : C. Gay devait 45 F aux Lespagne et leur avait proposé une demi-pièce de son vin pour se libé-



rer. Or, l'enlèvement devait avoir lieu précisément le... 15 novembre 1847. A l'époque, tous les soupçons étant dirigés sur J. Lesnier, aucun enquêteur n'avait songé à demander à P. Lespagne s'il était allé chercher ce vin et, dans l'affirmative, comment il l'avait emporté et où il l'avait stocké. Mais sept ans plus tard M. Chareauveau a un élément de réponse : la contre-enquête a permis d'apprendre que le 16 novembre 1847 dans la matinée, P. Lespagne avait transporté, de sa cave du Fieu au bourg de Saint-Médard, avec l'assistance de son beau-frère et d'un nommé Chenaud (mort depuis), une quantité de vin certes supérieure à la réserve de C. Gay mais pouvant dès lors la comprendre. A leur retour, en outre, Chenaud aurait déclaré devant les époux Frappier que le vin de Gay était parti...

Plus troublant encore, M. Chareauveau a appris l'existence d'un filleul de P. Lespagne, un jeune homme nommé Pierre Malefille, qui

suivait son parrain partout et partageait nombre de ses secrets. Ce brave garçon est mort depuis, mais sa mère, qui a recueilli quelques-uns de ses propos, les a révélés. Après la condamnation de J. Lesnier, il lui avait dit : « *Quel épouvantable malheur ! C'est mon parrain qui a fait le coup. Au moment où il enlevait le vin, Gay s'est couché sur les barriques pour s'y opposer. Alors il l'a abattu d'un coup de marteau. L'arme est encore dans le chai de son beau-père.* » Une perquisition dans le lieu a permis de découvrir cinq marteaux.

Ces outils, M. Chareaudeau les présente à P. Lespaigne. Jusqu'alors, il avait pu démentir tout le monde. Mais à la vue de ce qu'on lui montre, comprenant que son secret est découvert, il vacille et déclare : « *Ce n'est pas avec un marteau que je l'ai tué* ». Il tente alors de présenter une version des faits qui l'innocente : une fois le vin chargé, C. Gay aurait voulu empêcher le départ. Il l'aurait alors poussé et le vieux serait tombé, restant inanimé. Il serait alors parti, laissant une chandelle résine allumée dans les bruyères et persuadé qu'en reprenant ses esprits, C. Gay la retirerait. Mais le vieillard était malheureusement mort et la chandelle provoqua l'incendie...

■ **Vers la réhabilitation de J. Lesnier**

Peu importe à M. Chareaudeau. Il fait écrouer P. Lespaigne, M. Caissac et L. Daignaud. Puis il s'arrange que pour le père Lesnier lui-même aille annoncer la nouvelle au condamné. Le 23 août 1854, l'énergique vieillard arrive à Brest et peut êtreindre son fils en lui disant : « *Ils ont tout avoué. Ils sont en prison* ». Ce dernier répond seulement :

« *Ah ! tant mieux. Maintenant, je peux mourir tranquille* ». Puis, ayant réalisé l'immensité de la nouvelle, un violent accès de fièvre le prend, qui le cloue au lit pendant deux jours. Deux jours pendant lesquels il délire, répétant dans ses rares moments lucides : « *J'ai trop souffert !... J'ai trop souffert !...* »

Je passerai rapidement sur la suite qui vit la condamnation des coupables à vingt ans de travaux forcés et la réhabilitation de J. Lesnier en 1855. Celui-ci n'en profita d'ailleurs pas longtemps, puisqu'il mourut trois ans plus tard.

Si j'ai longuement évoqué cette affaire, c'est qu'elle est intéressante à plus d'un titre.

◆ **LA TECHNIQUE MODERNE PERMET DE RECUEILLIR DES PREUVES FIABLES**

■ **Une erreur judiciaire qui serait impossible aujourd'hui**

● *La technique à la rescousse*

Aujourd'hui, avec la Police scientifique, l'erreur judiciaire dont fut victime J. Lesnier serait impossible. Car dès le constat du décès, le périmètre serait bouclé et des spécialistes appelés afin d'expertiser les lieux. Les traces au sol (pas, roues, sabots d'animaux...) seraient photographiées et, si possible, moulées ; des échantillons prélevés, notamment au niveau des traces de sang ; les objets suspects (y compris la chandelle en résine) saisis et mis dans des sacs en plastique pour expertise ; des empreintes digitales recherchées. Le cadavre serait lui aussi examiné, y compris ses vêtements sur lesquels on rechercherait des fibres et des ADN étrangers.



Deux membres de la police scientifique au travail

Une perquisition serait rapidement opérée chez le suspect n° 1, qui permettrait la saisie d'objets ayant pu servir au meurtre, de vêtements, de chaussures, d'un éventuel véhicule, etc. Un échantillon du sang découvert sur le loquet de la porte serait également prélevé. Durant sa garde-à-vue, le suspect verrait ses empreintes digitales relevées, la peau de ses mains grattée et un peu de son sang prélevé pour analyses.

En quelques jours, grâce à plusieurs expertises menées par des équipes différentes, un rapport serait rendu qui, au moins, tendrait à disculper J. Lesnier : les traces au sol ne sont pas celles de ses chaussures ; les fibres retrouvées sur les vêtements de C. Gay ne sont pas celles des habits saisis chez le suspects ; les traces de roues ne correspondent pas à celle de son véhicule ; le sang sur le loquet de sa porte

n'est pas celui de la victime ; nulle trace ni d'ADN de la victime ni de résidus de la résine de la chandelle sur les mains du suspect et sur les objets saisis chez lui...

• *Une technique qui nécessite l'adoption d'un vocabulaire spécial*

Mais dans ce rapport de la Police scientifique, vous trouveriez des termes techniques parfois incompréhensibles : images stéréoscopiques, analyses de substances par spectrographie d'émission, spectrophotométrie infrarouge, pyrolyse avec chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse ; révélation au « Luminol », analyses sanguines par reconnaissance des protéines sériques, des isoenzymes erythrocytaires, des anticorps ABO, MN et Rh..., propriétés pseudoperoxydasiques ou catalasiques de l'hémoglobine, etc.

L'utilisation de ces termes n'a pas pour objectif de « faire scientifique » afin de convaincre abusivement le néophyte en le mettant dans l'impossibilité de répondre. Elle résulte du fait que pour être exprimée, la technique nécessite l'emploi de termes clairs, appartenant à son jargon. Dans les procès d'Assises, tous les jurés en sont conscients. Celui qui dirait à l'expert venu déposer : « Vous utilisez des termes techniques pour nous étourdir et, ainsi, mieux nous tromper » serait immédiatement discrédité.

■ **Les révisionnistes ont raison de recourir à la Science**

Cette remarque, je vous l'applique lorsque vous nous reprochez d'utiliser la science et la technique uniquement par tactique, afin de tromper le bon peuple. Votre accusation est sans aucun fondement. Loin d'agir malhonnêtement, les révisionnistes qui — les premiers — ont fait expertiser la prétendue arme du crime sont au contraire revenus à des méthodes normales d'enquête. Ils ont fait appel à la science dans un domaine où elle est parfaitement compétente et ils ont utilisé les termes de son jargon. Point final.

◆ **LES « PREUVES » AVANCÉES PAR LES EXTERMINATIONNISTES**

■ **Une affirmation péremptoire**

La seule question est de savoir si les travaux sur lesquels nous nous appuyons sont recevables. Tout le reste n'est que diversion et écran de fumée. Voulez-vous rejeter nos arguments techniques ? C'est votre droit. Mais pour le faire, vous devez produire une contre-expertise qui *démontre* l'erreur ou la fraude. Vous en êtes d'ailleurs parfaitement consciente, puisque contre nous, vous invoquez le « *patient travail de Jean-Claude Pressac sur l'aspect technique du génocide et des chambres à gaz* ». Vous savez donc qu'à nos travaux techniques, il faut opposer un travail technique. L'ennui est que vous recourez à une affirmation péremptoire empruntée à un professeur d'histoire, Stéphane Reignier. En quoi le « *patient travail de Jean-Claude Pressac* » supprime-t-il « *toute possibilité de nier l'existence du génocide et des chambres à gaz comment tentent de le faire les négationnistes* » ? C'est ce que nous voudrions savoir, mais c'est ce que l'auteur ne nous dit pas.

Exemple d'affirmation péremptoire dont son friands les historiens (ici, extrait du livre déjà cité de Stéphane Reignier). On assène et on clôt le débat sans entrer en discussion.

Patrimoine de l'Humanité.

Le patient travail de Jean-Claude Pessac sur l'aspect technique du génocide supprime toute possibilité de nier l'existence du génocide et des chambres à gaz comme tentent de le faire les négationnistes, tels Paul Rassinier ou Robert Faurisson, qui se comportent en véritables falsificateurs de l'histoire. Auschwitz II-Birkenau comprenait le Bunker 1 qui fut une station d'essai pour la mise au

■ **L'historienne A. Wiewiorka n'apporte rien**

Pas plus, d'ailleurs, qu'Annette Wiewiorka, dont vous mentionnez l'ouvrage : *Auschwitz, 60 ans après*. Pendant près de huit pages (pp. 117-124), elle y résume le travail du pharmacien J.-C. Pressac, parlant d'une « réponse "scientifique" » au « assassins de la mémoire » (p. 115). Mais aucun argument scientifique n'est rapporté, qui évoquerait une expertise des locaux présentés comme des chambres à gaz homicides pour répondre aux révisionnistes. Sur les crématoires 2 et 3, par exemple, elle se contente d'écrire, se référant à J.-C. Pressac :

Les chambres à gaz-crématoires II et III étaient d'un modèle identique. La maquette qui figure dans l'exposition générale d'Auschwitz I les montre au visiteur. Chacune comprenait une salle de

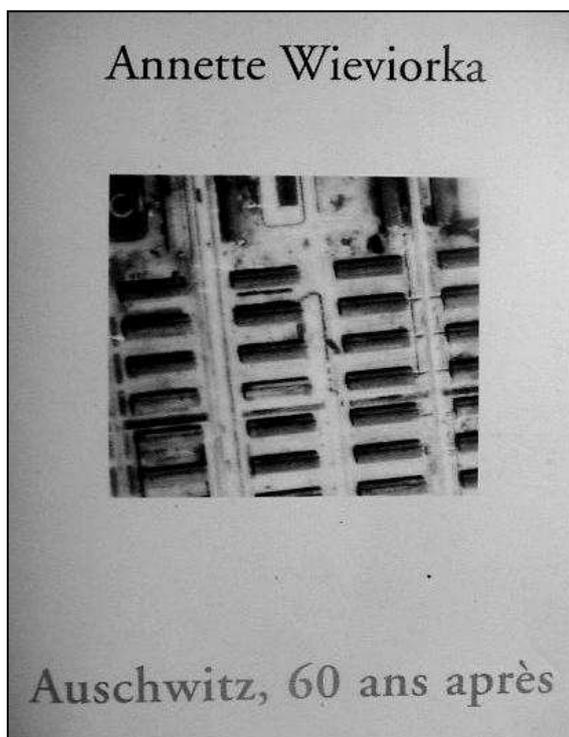
crémation avec cinq fours Topf à trois creusets incinérateurs et un sous-sol où se situaient deux morgues semi-enterrées, aménagées en salle de déshabillage et en chambre à gaz (210 m²). Un ascenseur hissait les cadavres du sous-sol à la salle des fours du rez-de-chaussée. Les pièces principales étaient ventilées automatiquement. Les ruines du crématoire II laissent distinguer le plancher du local où se trouvaient les fours et ce qui reste des rails qui servaient à y transporter les corps des victimes. Dans celles du crématoire III, on peut distinguer les vestiges de l'escalier menant du vestiaire de la chambre à gaz aux crématoires situés dans le sous-sol [1].

Ce texte n'est que la répétition de la thèse officielle échafaudée bien avant l'arrivée de J.-C. Pressac et connue des révisionnistes depuis le début [2]. Où est donc la réponse « scientifique » — et même la réponse tout court — aux « négationnistes » ? Nulle part.

■ **Une « preuve définitive » qui n'en était pas une...**

Notons qu'A. Wiewiorka n'a même pas mentionné ce que le pharmacien déclarait être « la preuve définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire II » [3] : une lettre de la Topf daté du 2 mars 1943, relative à un crématoire d'Auschwitz (sans autre précision) et mentionnant une commande, par

Dans son ouvrage, l'historienne A. Wiewiorka ne fait que répéter la thèse officielle des (prétendus) gaza-ges dans les crématoires 2 et 3, sans rien démontrer.



(1) : Voy. A. Wiewiorka, *Auschwitz...*, p. 122. (2) : Voy. la conférence filmée du professeur Faurisson donnée en 1980. Voy. aussi Wilhelm Stäglich, *Le mythe d'Auschwitz* (éd. la Vieille Taupe, 1986), p. 493. (3) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoire d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse* (éd. CNRS, [1993] 2007), p. 72. Voy. aussi *L'Histoire*, H.S. n° 3, octobre 1998, art. de J.-C. Pressac intitulé « Enquête sur les chambres à gaz », p. 41, col. B.

La fameuse « lettre d'Erfurt » qui, en 1993, fut présentée comme « la preuve définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire II » du camp de Birkenau.

En haut : page 72 du livre de J.-C. Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz* (1993).

En bas : *L'Express*, 23 septembre 1993, p. 87.

Dans son ouvrage de 2005 consacré à Auschwitz, l'historienne A. Wieviorka ne mentionne même pas ce document. La « preuve » était donc loin d'être « définitive »...

inversée pour une chambre à gaz, requérant aération basse et désaération haute. Sander et Prüfer répondirent ainsi le 2 mars [document 28] :

**Objet : Crématoire [II],
DéTECTEURS de gaz.**

Erfurt, le 2.3.43

Nous accusons réception de votre télégramme disant :

« Envoi immédiat de 10 détecteurs de gaz comme convenu. Devis à fournir plus tard ».

A cet effet, nous vous communiquons que, depuis déjà 2 semaines, nous avons demandé auprès de 5 firmes différentes l'appareil que vous désirez indiquant les restes d'acide cyanhydrique [Anzeigegeräte für Blausäure-Reste]. De 3 firmes, nous avons reçu des réponses négatives et attendons encore les réponses des 2 autres.

Quand nous recevrons une information à ce sujet, nous vous le ferons savoir immédiatement afin de pouvoir vous mettre en relation avec la firme fabriquant cet appareil.

Heil Hitler!
J.A. TOPF & SÖHNE

par procuration
Sander

par délégation
Prüfer

La Bauleitung reçut la lettre le 5 mars. Ce document constitue la preuve définitive de l'existence d'une chambre à gaz homicide dans le crématoire II.

Schultze se rendit à Auschwitz le 1er mars pour acheter une

LA LETTRE D'ERFURT

DR

J.A. TOPF & SÖHNE

An die
Zentral-Bauleitung
Waffen-SS und Polizei
Auschwitz / Ost-Oberrhein

Eingang: 4.5.1943

6.3.1943

Prüfer

Wir bestätigen den Eingang Ihres Telegrammes, lautend:

" Absendet sofort 10 Gasprüfer wie besprochen
Kostenangebot später nachreichen "

Hierzu teilen wir Ihnen mit, dass wir bereits vor 2 Wochen bei 5 verschiedenen Firmen die von Ihnen gewünschten Anzeigegeräte für Blausäure-Reste angefragt haben. Von 3 Firmen haben wir Absagen bekommen und von 2 weiteren steht eine Antwort noch aus.

Wenn wir in dieser Angelegenheit Mitteilung erhalten, können wir Ihnen sofort näher, damit Sie sich mit einer Firma, die diese Geräte baut, in Verbindung setzen können.

Heil Hitler!
J.A. TOPF & SÖHNE

ppa. Sander IW. Prüfer

Erledigt durch Schreibst. am 194... Uffab. Nr.

Ce document, retrouvé dans les archives du KGB, constitue l'une des preuves irréfutables de l'existence de chambres à gaz homicides à Birkenau. Il s'agit d'une lettre de la firme Topf qui atteste l'emploi d'acide cyanhydrique dans la « morgue 1 » du crématoire II :

« Erfurt, le 2.3.43

Objet : [crématoire II]

Détecteurs de gaz

Nous accusons réception de votre télégramme disant : « Envoi immédiat de 10 détecteurs de gaz comme convenu. Devis à fournir plus tard ».

A cet effet, nous vous communiquons que, depuis déjà deux

semaines, nous avons demandé auprès de 5 firmes différentes l'appareil que vous désirez indiquant les restes d'acide cyanhydrique [« Anzeigegeräte für Blausäure-Reste »]. De trois firmes, nous avons reçu des réponses négatives et attendons encore les réponses des deux autres.

Quand nous recevrons une information à ce sujet, nous vous le ferons savoir immédiatement afin de pouvoir vous mettre en relation avec la firme fabriquant cet appareil.

Heil Hitler !

J.A. Topf & Söhne.

Par procuration, Sander.

Par délégation, Prüfer. »

les SS, de dix détecteurs destinés à révéler « *les restes d'acide cyanhydrique* ». Pourquoi cette surprenante discrétion ? J'y vois deux raisons :

- En parlant de « *la preuve définitive* », J.-C. Pressac admettait implicitement que c'était la seule dont les historiens disposaient après un demi-siècle de recherches et d'études. Or, comment croire qu'un tel massacre aurait pu ne laisser qu'un seul document en guise de preuve ?

- Et quel document ! Il ne s'agit même pas d'une pièce qui évoquerait clairement un massacre de masse. Non ! Il y est uniquement question de dix malheureux détecteurs destinés à relever des « *restes d'acide cyanhydrique* ». Quand on sait que ce gaz était utilisé entre autres pour la fumigation de pièces et qu'une morgue destinée doit être désinfectée régulièrement (surtout si l'on y entrepose des cadavres de typhiques), la force probante de ce document se révèle nulle. Selon toute vraisemblance, de tels détecteurs allaient être utilisés pour s'assurer de l'évacuation totale des vapeurs toxiques après fumigation.

■ **J.-C. Pressac n'a pas répondu aux révisionnistes**

J'aborderai plus loin l'histoire de l'ouvrier qui, dans le crématoire IV de Birkenau, avait posé des « *fenêtres étanches au gaz* » et devait « *bétonner dans la chambre à gaz* ». Vous verrez alors ce que vaut cette découverte de J.-C. Pressac...

En vérité, le pharmacien n'a répondu aux révisionnistes ni sur le

terrain historique, ni sur le terrain scientifique. Bien au contraire, son travail a révélé au grand jour le vide documentaire face auquel se trouvent les historiens officiels. Dès 1990, Robert Faurisson avait écrit : « *La thèse défendue par Pressac illustre l'état de décomposition où en est arrivé la théorie de l'extermination des juifs* » [1]. Les années qui suivirent ont confirmé ce jugement...

Mais comme le constate A. Wiewiorka : « *Si ses travaux [ceux de Pressac] reçurent un accueil parfois enthousiaste, c'est probablement parce qu'ils rassuraient* » [2]. C'est incontestablement vrai et ce parce qu'ils veulent toujours être rassurés que certains historiens comme S. Reignier persistent à invoquer l'autorité de J.-C. Pressac.

■ **Les exterminationnistes partent du principe, que l' « Holocauste » est une réalité : le cas de N. Fresco**

Cependant d'autres savent que l'étoile du pharmacien a considérablement pâli. Alors ils se contentent d'affirmer que la question technique a été réglée, sans dire par qui. Cette allégation justifie — au moins à leurs yeux — leur refus de pénétrer sur le terrain technique dont ils soupçonnent les dangers : « A quoi bon ? disent-ils. La question a été réglée. Il n'y a qu'à faire confiance aux spécialistes ». Ce fait est apparu dans toute sa lumière lors du procès intenté par R. Faurisson à Robert Badinter. Le 12 mars 2007, une historienne antirévisionniste de la première heure, Nadine Fresco, fut ap-

(1) : Voy. R. Faurisson, « Auschwitz : Technique and Operation of the Gas Chambers (1989) ou bricolage et "gazouillages" à Auschwitz et à Birkenau selon J.C. Pressac (1989) » paru dans la *Revue d'histoire révisionniste*, n° 3, novembre 1990, p. 69. (2) : Voy. A. Wiewiorka, *Auschwitz...*, p. 119.

Auschwitz, 60 ans après, fragment de la page 119.

A. Wieviorka admet que si les travaux de J.-C. Pressac reçurent un bon accueil, « *c'est probablement parce qu'ils rassuraient* ».

Ce n'est pas surprenant : soutenir une thèse non prouvée laisse toujours une impression de malaise, surtout quand, en face, des chercheurs pugna- ces pointent du doigt ce vide documentaire.

Mais que valent les « preuves » de Pressac ?

BIRKENAU ET LA SOLUTION FINALE

archives techniques – photos, plans, bons de commande ou de livraison, etc. – seulement des archives techniques. Si ses travaux reçurent un accueil parfois enthousiaste, c'est probablement parce qu'ils rassuraient. L'écrivain israélien Aharon Appelfeld évoque l'hostilité de certains survivants de Bucovine à ses écrits qui font « surgir des profondeurs de mon corps des sensations et des pensées absorbées en aveugle ». « Les gens réclamaient des faits, des faits précis, comme si en eux résidait le pouvoir de résoudre toutes les énigmes¹. » Le travail de Pressac donne l'illusion que l'on a résolu l'énigme de ce qui fait la spécificité du génocide des Juifs : la chambre à gaz, alors qu'il en éclaire les seules modalités.

Son travail permet en effet de comprendre dans le détail à quoi correspondent les ruines que l'on visite à Birkenau, de connaître la chronologie des gazages homicides et la façon dont ils furent perpétrés.

Le premier gazage homicide fut pratiqué, nous

pelée à témoigner. Interrogée par l'avocat du prévenu, Maître Bernard Jouanneau, elle prétendit « *montrer en cinq points précis en quoi M. Faurisson est un faussaire* » [1]. Puis vint le contre-interrogatoire du témoin par l'avocat de R. Faurisson, Maître Eric Delcroix. Voici ce que l'on put entendre :

Me DELCROIX. — [...] Une autre question avec la permission du Tribunal : Le témoin puisqu'il est spécialiste dans ce domaine peut-il nous expliciter une ou plusieurs expertises qui auraient existé — je parle des expertises physico-chimiques — sur l'existence et le fonctionnement des chambres à gaz [homicides] ?

Mme FRESCO. — Comme je l'ai indiqué dès le début, je ne suis pas une spécialiste de la question du gazage à la différen-

ce de M. Faurisson. Ce type de questionnement à la fin de mon témoignage, évidemment, ne m'étonne pas le moins du monde, il procède très exactement de la pratique de l'intimidation.

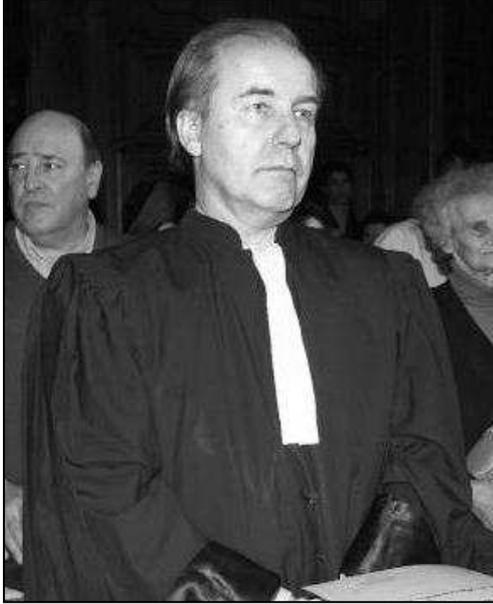
Me DELCROIX. — Si j'intimide, le Tribunal retirera la question.

M. LE PRESIDENT. — Laissez parler le témoin.

Me DELCROIX. — Le témoin fait mon procès à moi, avocat. Il répond à la question ou il n'y répond pas.

M. LE PRESIDENT. — Laissez le témoin terminer sa phrase et vous tirerez les conséquences qui s'imposeront lorsque vous plaiderez. [S'adressant à N. Fresco :] Vous disiez que vous n'étiez pas une spécialiste des chambres à gaz, que vous n'étiez pas en mesure de répondre à la question qui vous est posée, la question d'une expertise physico-

(1) : Voy. le compte rendu sténographique du procès Faurisson c/ Badinter, audience du 12 mars 2007, fascicule n° 2, pp. 23 et ss.



Me Eric Delcroix. Le 12 mars 2007, au terme d'un contre-interrogatoire intelligemment mené, il « exécuta » l'historienne antirévisionniste Nadine Fresco.

chimique prouvant la réalité de celles-ci. Ai-je bien interprété votre propos ?

Mme FRESCO. — Tout à fait. Je ne souhaite pas entrer dans ce piège tendu à un témoin qui a dit précisément ce sur quoi a porté son travail. Je n'ai pas besoin d'aller vérifier moi-même le fonctionnement, la combinaison chimique, la taille des chambres à gaz pour y consentir [comprenez : pour croire en leur existence] sur la base des travaux faits sur ce sujet par des historiens. Je n'ai pas besoin d'avoir moi-même étudié un nombre infini de sujets pour considérer que ces sujets sont avérés. Le sujet sur lequel j'ai personnellement travaillé, c'est l'histoire du négationnisme. Je n'ai pas besoin d'avoir lu tout ce qu'on a écrit sur Napoléon pour penser qu'il a existé. De ce point de vue-là je fais confiance aux travaux des historiens spécialistes de cela. Si je suis dans un soupçon permanent, je peux considérer que rien n'existe. Je ne fonctionne pas comme cela, je n'entre pas dans ce type de tentative d'intimidation. Si je devais vérifier par moi-même que c'est bien à 100 degrés que bout l'eau...

Me DELCROIX. — Que la Terre tourne.

Mme FRESCO. — ... je deviendrai folle, je ne pourrais pas fonctionner. Je n'ai pas besoin de vérifier par moi-même que la Terre tourne. Je n'ai pas besoin, à la différence de M. Faurisson et de son conseil, de vérifier par moi-même la véracité et la certitude de toutes les expertises physico-chimiques qui ont été effectuées. Je fais confiance à des gens dont c'est le travail qu'ils soient chimistes, géologues, physiciens, historiens ou d'un autre métier du moment qu'ils le font de bonne foi et de manière rigoureuse. Je n'ai pas besoin d'aller regarder par moi-même la composition du Zyklon B, la taille des chambres à gaz, le fonctionnement des crématoires, etc.

Cette façon de m'interroger là-dessus alors que je viens de témoigner très longtemps, peut-être trop longtemps, à partir de ce qui est l'une de mes spécialités, le travail sur le négationnisme, c'est bien une façon... Me Delcroix dit : je pose des questions sur ce qui est la question. Non, ce n'est pas la question. Je ne suis pas venue ici pour parler de la taille des chambres à gaz ou de la composition du Zyklon B.

J'ai cité tout le texte afin de ne pas être accusé de déformer la pensée du témoin. Maintenant, je coupe en ne gardant que le principal : la question de Me Delcroix et les termes de N. Fresco qui s'y rapportent *directement*. Cela donne :

Me DELCROIX. — [...] Le témoin [...] peut-il nous expliciter une ou plusieurs expertises [physico-chimiques] qui auraient existé sur l'existence et le fonctionnement des chambres à gaz [homicides] ?

Mme FRESCO. — [...] Je n'ai pas besoin, à la différence de M. Faurisson et de son conseil, de vérifier par moi-même la véracité et la certitude de toutes les expertises physico-chimiques qui ont été effectuées. Je fais confiance à des gens dont c'est le travail qu'ils soient chimistes, géologues, physiciens, historiens ou d'un autre métier du moment qu'ils le font de bonne foi et de manière rigoureuse.

En clair, N. Fresco « répond » ainsi : « Des expertises techniques ont

L' « exécution » de l'historienne antirévissionniste Nadine Fresco par M^e Eric Delcroix (extrait des sténotypies du procès, fascicule 2) .

Me DELCROIX.- C'est de Raoul ILBERG. Il admet bien qu'il n'y a pas eu d'ordre d'Adolf HITLER.

Une autre question avec la permission du Tribunal : Le témoin puisqu'il est spécialiste dans ce domaine peut-il nous expliciter une ou plusieurs expertises qui auraient existé - je parle des expertises physico chimiques - sur l'existence et le fonctionnement des chambres à gaz ?

Mme FRESCOT.- Comme je l'ai indiqué dès le début, je ne suis pas spécialiste de la question du gazage à la différence de M. FAURISSON. Ce type de questionnement à la fin de mon témoignage, évidemment, ne m'étonne pas le moins du monde, il procède très exactement de la pratique de l'intimidation.

Me DELCROIX.- Si j'intimide, le Tribunal retirera la question.

M. LE PRESIDENT.- Laissez parler le témoin.

Me DELCROIX.- Le témoin fait mon procès à moi avocat. Il répond à la question ou il n'y répond pas.

M. LE PRESIDENT.- Laissez le témoin terminer sa phrase et vous tirerez les conséquences qui s'imposeront lorsque vous plaiderez. Vous disiez que vous n'étiez pas une spécialiste des chambres à gaz, que vous n'étiez pas en mesure de répondre à la question qui vous est posée, la question d'une expertise physicochimique prouvant la réalité de celles-ci. Ai-je bien interprété votre propos ?

Mme FRESCOT.- Tout à fait. Je ne souhaite pas entrer dans ce piège tendu à un témoin qui a dit précisément ce sur quoi a porté son travail. Je n'ai pas besoin d'aller vérifier par moi-même le fonctionnement, la combinaison chimique, la taille des chambres à gaz pour y consentir sur la base des travaux faits sur ce sujet par des historiens. Je n'ai pas

besoin d'avoir étudié par moi-même un nombre infini de sujets pour considérer que ces sujets sont avérés. Le sujet sur lequel j'ai personnellement travaillé c'est l'histoire du négationnisme. Je n'ai pas besoin d'avoir lu tout ce qu'on a écrit sur NAPOLEON pour penser qu'il a existé. De ce point de vue là je fais confiance aux travaux des historiens spécialistes de cela. Si je suis dans un soupçon permanent, je peux considérer que rien n'existe. Je ne fonctionne pas comme cela, je n'entre pas dans ce type de tentative d'intimidation. Si je devais vérifier par moi-même que c'est à bien à 100 degrés que bout l'eau...

Me DELCROIX. - Que la terre tourne.

Mme FRESCOT. - je deviendrais folle, je ne pourrais pas fonctionner. Je n'ai pas besoin de vérifier par moi-même que la terre tourne. Je n'ai pas besoin, à la différence de M. FAURISSON et de son conseil, de vérifier par moi-même la véracité et la certitude de toutes les expertises physicochimiques qui ont été effectuées. Je fais confiance à des gens dont c'est le travail qu'ils soient chimistes, géologues, physiciens, historiens ou d'un autre métier du moment qu'ils le font de bonne foi et de manière rigoureuse. Je n'ai pas besoin d'aller regarder par moi-même la composition du zyklon B, la taille des chambres à gaz, le fonctionnement des crématoires etc...

Cette façon de m'interroger là-dessus alors que je viens de témoigner très longtemps, peut-être trop longtemps, à partir de ce qui est l'une de mes spécialités, le travail sur le négationnisme, c'est bien une façon..... Me DELCROIX dit : je pose des questions sur ce qui est vraiment la question. Non, ce n'est pas la question. Je ne suis pas venue ici pour parler de la taille des chambres à gaz ou de la composition du zyklon B.

été réalisées (sous-entendu : qui démontrent l'existence des chambres à gaz homicides). Combien ? Quand ? Par qui ? Mystères. Mais je les accepte sans vérification car ceux qui les ont réalisées étaient rigoureux et de bonne foi. »

On le voit : non seulement N. Fresco n'a pas répondu à la question (elle n'a cité aucune expertise) mais en outre, l'ineptie de son argumentation apparaît immédiatement,

car c'est après avoir vérifié (ou fait vérifier) la pertinence des raisonnements qu'on peut dire si, oui ou non, l'auteur de l'expertise a été rigoureux. Raisonner à l'inverse, c'est déraisonner.

N. Fresco a déraisonné tout simplement parce qu'elle n'a pas voulu dire clairement la réalité : à la manière de tous les exterminationnistes (voir « La politique hitlérienne d'extermination : une déclaration

d'historiens », parue dans *Le Monde*, 21 février 1979, p. 23), elle pose comme principe et base certaine l'existence des chambres à gaz homicides dans certains camps allemands. Et pour se rassurer (ou se justifier), elle et ses amis déclarent que des expertises concluantes ont été réalisées.

■ **L'érudition stérile des exterminationnistes**

• *Des travaux pointus mais secondaires*

Partant de ce présupposé, ils travaillent sur une masse de sujets périphériques, certains en rapport avec le prétendu « Holocauste », d'autres en rapport avec le « négationnisme ». Leurs études toujours plus pointues montrent une érudition folle sur des questions annexes : les camps d'internement en France, l'histoire de tel ou tel convoi, la structure du livre *La Nuit* d'Elie Wiesel, les retouches sur photos clandestines prises par la Résistance polonaise à Auschwitz, les intellectuels à Birkenau, la psychologie d'Anne Frank en rapport avec ses écrits, les photos anthropométriques d'Auschwitz... Par sa part, N. Fresco a publié un livre de 792 pages sur Paul Rassinier. Son titre : *Fabrication d'un antisémite* [1]. La vie de celui qui est considéré comme le père du mouvement révisionniste (ancien déporté, mort en juillet 1967) y est disséquée au microscope.

• *Un précédent : la thèse de Reuss*

Tous ces travaux me font penser à ceux parus dans les années 1880 à



Edouard Reuss

propos de la *Bible*. D'après la thèse initiale, due au protestant Edouard Reuss (1801-1894), les livres attribués à Moïse étaient les œuvres d'autres personnes, des

chroniqueurs inconnus repris ensuite par des compilateurs. Reprise et développée par des écoles bibliques allemandes, la thèse se complexifia, les chroniqueurs et les compilateurs devenant, au fil des analyses, de plus en plus nombreux et de plus en plus enchevêtrés. Des articles et des livres toujours plus érudits ne cessaient de paraître. En 1901, l'*Ami du Clergé* publia une étude qui faisait le point sur l'état des controverses. L'auteur écrivit :

D'un côté, les partisans du système allemand n'ont pas produit un œuvre nouvelle [...] ni trouvé un argument nouveau [en faveur du système de Reuss]. Je ne parle pas des travaux de détail qui sont innombrables, de ces dissections microscopiques sur telle ou telle page de la Bible, pleines d'une érudition aussi inoffensive que stérile [...]. Tout cela suppose la thèse [de Reuss] démontrée, mais ne la démontre pas et n'y ajoute rien [2].

• *Le cas des exterminationnistes aujourd'hui*

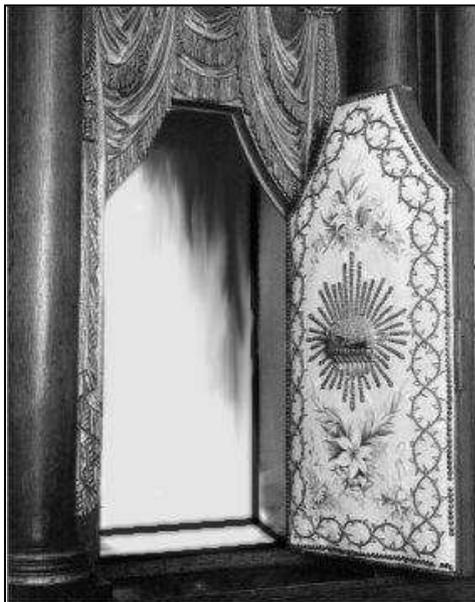
Cette remarque, on pourrait parfaitement l'appliquer aux exterminationnistes d'aujourd'hui, qui travaillent beaucoup mais en esquivant sans cesse la question principale : l'existence de l'arme du crime. Cela donnerait :

(1) : Voy. N. Fresco, *Fabrication d'un antisémite* (éd. Seuil, collec. La Librairie du XX^e Siècle). (2) : Voy. l'*Ami du Clergé*, 7 février 1901, p. 118, col. B.

« Depuis Pressac, les exterminationnistes n'ont pas produit une œuvre nouvelle ni trouvé un argument nouveau. Je ne parle pas des travaux de détail qui sont innombrables, de ces dissections microscopiques sur tel ou tel aspect du système concentrationnaire ou du révisionnisme, pleines d'une érudition aussi inoffensive que stérile [...]. Tout cela suppose la thèse de l'« Holocauste » démontrée, mais ne la démontre pas et n'y ajoute rien. »

■ *Le tabernacle est vide*

Voilà pourquoi de nombreux historiens comme S. Reignier persistent à invoquer l'autorité du pharmacien mort en 2003 dans l'indifférence générale. Faute de mieux, J.-C. Pressac est devenu une sorte d'idole dont les œuvres sont enfermées dans un tabernacle. « C'est là que se trouvent les preuves techniques de la Shoah », déclarent les prêtres de la nouvelle religion holocaustique. Je vous engage, Mademoiselle, à ouvrir le tabernacle et à étudier les ouvrages contenus à l'intérieur. Vous y découvrirez qu'en matière de « preuves », techniques ou non, le tabernacle est vide.



◆ LE TRAVAIL DES RÉVISIONNISTES EST LÉGITIME

■ *Comme le procureur Chareaudeau*

A l'inverse de leurs adversaires, les révisionnistes, eux, sont un peu comme le procureur Chareaudeau dans l'affaire Lesnier. Alors que la culpabilité paraît évidente, que le suspect a été condamné sans appel et qu'il va partir pour Cayenne sans espoir de retour, un petit procureur de province s'interroge rationnellement, il réfléchit sur un fait que tout le monde croit avéré sans l'avoir vraiment étudié : la prétendue agression de Louis Daignaud. Réfléchissant avec bon sens, il en conclut que cette agression n'a sans doute jamais eu lieu. Et c'est le point de départ d'une remise en cause non pas de la mort de C. Gay en elle-même, mais de ses *circonstances* et, surtout, des responsabilités.

Tout cela contre les premiers enquêteurs, contre les magistrats et contre les jurés. Gageons d'ailleurs qu'à l'époque, certaines personnes ont dû le lui reprocher et lui lancer : « Vous cherchez à réhabiliter ce criminel de J. Lesnier en qualifiant ceux qui ont témoigné contre lui de menteurs ! Or, la justice a depuis longtemps rendu son verdict, un verdict que personne — sauf quelques hurluberlus de votre genre — ne conteste. Ce n'est donc pas la re-

« C'est là que se trouvent les preuves techniques de la Shoah », déclarent les prêtres de la nouvelle religion holocaustique. Je vous engage, Mademoiselle, à ouvrir le tabernacle et à étudier les ouvrages contenus à l'intérieur. Vous y découvrirez qu'en matière de « preuves », techniques ou non, le tabernacle est vide.

cherche de la vérité qui vous anime, mais la haine. Comme le père Lesnier, vous agissez par détestation de M. Caissac et L. Daignaud. Vous les insultez et souhaitez semer le trouble au Fieu. Vous êtes un très vilain personnage et cela suffit pour nous convaincre de ne pas discuter avec vous. » Ce à quoi le petit procureur aurait pu répondre : « Dans cette affaire, peu important mes sentiments. J. Lesnier a-t-il tué C. Gay ? Des gens ont répondu par l'affirmative, mais j'estime, sur le fondement d'arguments rationnels, qu'ils se sont trompés. Peut-être suis-je aveuglé par une sympathie débordante pour les Lesnier et par une haine farouche contre Daignaud et Caissac. Je peux donc comprendre qu'on puisse douter de mon argumentation. Mais la rejeter sans plus d'examen, non. Car, *in fine*, la valeur de mes conclusions est indépendante de mes sentiments, quels qu'ils soient. J. Lesnier a ou n'a pas assassiné C. Gay ; L. Daignaud a ou n'a pas été agressé ; Marie Caissac a ou n'a pas menti. Tout cela s'est produit avant que je n'intervienne. La vérité reste donc sans rapport avec mes sympathies ou mes antipathies. En conséquence, c'est elle qu'il faut rechercher en examinant, posément, les arguments des uns et des autres. Si, par aveuglement, je me suis trompé, ce fait apparaîtra alors en pleine lumière et vous pourrez me le reprocher. Mais vous ne pouvez pas m'accuser *préalablement* d'avoir tort (en me reprochant de vouloir réhabiliter un criminel) pour me traiter de sinistre personnage et refuser la discussion. Agir ainsi, c'est se dérober...»

■ **La méthode du professeur Faurisson**

Dans l'affaire de l' « Holocauste », le procureur Chareaudeau, c'est le professeur Faurisson. Il ne remet pas en cause la mort de nombreux déportés, juifs et non juifs ; mais il s'interroge avec bon sens sur ce que tout le monde croit être une réalité indiscutable, les « chambres à gaz » homicides allemandes :

« qu'est-ce qu'une chambre à gaz ? », « comment se présente ce genre de local ? », « quel gaz utilise-t-on ? », « comment fait-on pour introduire ce gaz ? », et, surtout, « comment fait-on pour pénétrer dans cette chambre et pour retirer les cadavres » [1].



Le professeur se rend sur place, il visite les locaux présentés comme des « chambres à gaz » et contemple des ruines présentées comme celles de « chambres à gaz ». Il ouvre les yeux, photographie, mesure. Il recherche des plans, des ordres, des factures...

L'étude matérielle le convainc que les gazages homicides tels qu'ils sont racontés dans la littérature

(1) : Voy. R. Faurisson, *Mémoire en défense. Contre ceux qui m'accusent de falsifier l'Histoire* (éd. La Vieille Taupe, 1980), p. 2.

concentrationnaire et tels que tout le monde les croit n'ont pas pu exister. Et c'est le point de départ d'une remise en cause ni de l'existence des camps de concentration, ni de la mort de nombreux déportés, mais des *circonstances* de ces morts et, surtout, des responsabilités. Tout cela contre les historiens, contre les gardiens de la Mémoire et contre les médias.

■ Une pitoyable dérobade

A la suite de bien d'autres, vous accusez les révisionnistes d'être de très vilains personnages et de vouloir, par antisémitisme, réhabiliter une idéologie criminelle. L'affaire Lesnier démontre la nullité de cet argument. L'existence ou la non-existence des chambres à gaz est un fait objectif, totalement indépendant des sentiments de ceux qui, aujourd'hui, soutiennent l'une ou l'autre thèse. Ce sont donc les arguments des uns et des autres qu'il faut étudier, en toute objectivité. Si, par haine antisémite, les « négationnistes » nient l'évidence et accumulent les mensonges, ce fait apparaîtra alors clairement. Toute autre approche du problème n'est que dérobade...

DISCOURS, AVEUX ET CONFESSIONS DES « NAZIS »

Ces dérobades, vous et vos amis les multipliez. Ainsi, l'invocation sempiternelle de discours tenus pendant la guerre et d'« aveux » recueillis après la défaite allemande. Sur le site de votre ancien établissement, on trouve, une nouvelle fois ressortis, le fameux discours prononcé par Himmler à Posen le



Heinrich Himmler. Ses discours à Posen, les 4 et 6 octobre 1943, ont été mal interprétés.

6 octobre 1943 ainsi que les « aveux » du SS Kurt Gerstein et ceux du premier commandant d'Auschwitz, Rudolf Höss.

◆ LES DISCOURS D'H. HIMMLER

■ Un discours n'est jamais une preuve

Disons-le tout de suite à propos d'H. Himmler : un discours, si inquiétant soit-il, ne prouvera jamais rien. Car par tempérament, par fanfaronnerie, par nécessité, par haine tenace ou par énervement passager, n'importe qui peut en venir à proférer des propos sinistres. Si, par la suite, il y a soupçon de meurtre, tout au plus pourront-ils être considérés comme un indice fort en fa-

veur de la culpabilité. Mais cette culpabilité devra être démontrée *au moyen de preuves matérielles*.

Afin d'étayer cette affirmation, je reviendrai un instant sur le cas J. Lesnier. L'instituteur avait annoncé à plusieurs reprises la mort prochaine de C. Gay (« *Préparez-vous à lui faire, avant longtemps, un cercueil* »), allant même jusqu'à proposer des paris sur son espérance de vie. Et en effet, le vieillard fut retrouvé mort peu après, tué d'un coup de marteau et sa mesure partiellement brûlée. De plus, le jour même de son enterrement, Lesnier père avait été entendu dire à son fils : « *Le grand malheur, c'est que tout n'ait pas brûlé ! En ce cas, nous serions tranquilles et le procès serait fini. Tu vois bien, petit, que tout ce que je t'avais dit est arrivé.* » A l'époque où tous les soupçons convergeaient sur les deux hommes, ces discours furent considérés comme autant de preuves accablantes de leur culpabilité : le fils avait clairement manifesté l'intention de tuer, le père avait trahi son dépit suite à l'échec de la tentative d'effacement des traces du meurtre.

Mais comme il apparut ensuite, tous ces propos avaient été mal interprétés. Volontiers « grande gueule » et probablement pressé de voir le vieillard disparaître, le fils avait proféré des paroles sinistres, sans toutefois passer à l'acte. Quant au père, il avait probablement voulu dire : « *Quelle que soit l'origine du décès de C. Gay, si tout avait brûlé, sa mort serait passée pour accidentelle. Ainsi, il n'y aurait ni enquête, ni suspicion, ni longue procédure en perspective et nous pourrions entrer tout de suite en possession de ce qui est désormais notre bien.* » Loin, donc, de démontrer une quelconque culpabilité, ses propos avaient uni-

quement trahi une impatience. Quant à la dernière phrase, sans doute le père avait-il prévenu son fils au sujet des complications qui pourraient survenir dans une vente en viager. Une fois qu'elles étaient survenues, il lui avait rappelé sa mise en garde...

Ce petit exemple démontre que dans une affaire de meurtre présumé, un discours même très inquiétant ne saurait être considéré comme une preuve. En lui-même, il n'est qu'un assemblage plus ou moins long de mots, sans aucune portée sur le concret. Sans doute peut-il, au départ, constituer un indice, voire une forte présomption de culpabilité, mais pas davantage. Si, par la suite, cette culpabilité est matériellement démontrée, alors il deviendra tout au plus un *élément de confirmation*.

Vous comprendrez donc, Mademoiselle, pourquoi, *sans autre preuve matérielle*, le discours d'Himmler à Posen le 6 octobre 1943 ne m'impressionne pas. En termes de « preuve », ce discours doit être qualifié de « zéro mathématique » : il n'a aucune valeur. Aucune.

Je pourrais donc m'arrêter là. Mais j'irai plus loin afin de démontrer que, finalement, ce discours ne peut même pas être reconnu comme un indice de culpabilité.

■ **Des propos dont l'authenticité reste douteuse**

Soulignons tout d'abord que l'exactitude des propos tenus ce jour-là par le Reichsführer SS reste douteuse. Car le texte de l'allocution que l'on présente n'a rien d'officiel ; il s'agit, selon toute vraisemblance, d'une simple retranscription faite

après le prononcé, sur la base de notes sténographiques ou d'enregistrements plus ou moins partiels. Le plus souvent, en effet, H. Himmler ne rédigeait pas intégralement ses discours, il les développait sur le fondement de quelques courtes notes. A partir de 1943, le responsable de la retranscription aurait été le sous-lieutenant SS Werner Alfred Venn. Mais aucun des discours retranscrits ne porte une mention qui démontrerait qu'Himmler l'aurait relu, corrigé et accepté dans cette version. Sachant qu'ils avaient été prononcés en petit comité et qu'ils n'étaient pas destinés à une publication ultérieure (au moins à court terme), ce fait ne surprend guère. Dans l'immédiat, Himmler voulait (ou devait) juste garder une trace des paroles prononcées. On verrait plus tard...

J'ajoute que, comme de très nombreuses archives allemandes, ces papiers furent saisis par les vainqueurs en 1945 et utilisés lors du grand procès de Nuremberg. Or, de façon très révélatrice, *jamais* le discours du 6 octobre ne fut mentionné lors des audiences. Jamais. Preuve qu'il n'était pas considéré par les vainqueurs comme un élément de grande valeur.

Sans doute me répondra-t-on qu'à Nuremberg, les vainqueurs en ont utilisé un autre, prononcé l'avant-veille par Himmler dans la même ville. Sachant que les deux se ressemblaient forts, ils n'auront pas

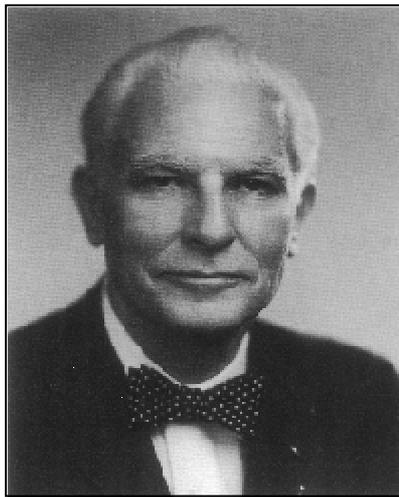
voulu produire celui du 6 octobre qui aurait fait double emploi. Admettons. Nous allons cependant voir que, loin de sauver la thèse officielle, cet argument se retourne au contraire contre elle.

■ **Le discours du 4 octobre 1943 à Posen**

• *Son utilisation à Nuremberg*

Il est vrai qu'à Nuremberg, le discours du 4 octobre 1943 fut largement utilisé et lu partiellement (doc. PS-1919). Lui aussi contenait un passage de plus de deux pages relatif à la question juive (du bas de la page 64 au haut de la page 67 [1]). Ce passage fut cité quatre fois durant tout le procès :

- une première fois par un avocat général américain, Thomas J. Dodd. Le 13 décembre 1945, celui-ci déclara :



L'avocat général américain à Nuremberg, Thomas J. Dodd.

[...] je mentionne le document PS-1919 (USA-170). Ce document est un discours prononcé par Himmler à la réunion des généraux SS, le 4 octobre 1943, à Posen, au cours de laquelle il s'efforça de justifier la politique anti-juive des nazis. Je renvoie au passage du discours qui [...] commence par les mots : « Je veux dire la liquidation des Juifs,... » :

« Je veux dire la liquidation des Juifs, l'extermination de la race juive. C'est vite dit... Il faut exterminer le peuple juif, dit n'importe quel membre du Parti ; c'est net, c'est

dans notre programme, élimination des Juifs, extermination, allons-y ! Et ils sont tous ainsi, les 80 millions de braves Allemands ; et chacun connaît un Juif bien convenable. Il est clair que les autres ne sont que de la vermine, mais celui-là est un Juif extraordinaire. Tous

(1) : Voy. *TMI*, XXIX, pp. 145-146.

ceux qui parlent ainsi n'ont pas vu, n'ont pas vécu. La plupart d'entre nous savent ce que c'est que cent cadavres alignés les uns à côté des autres, ou 500, ou 1 000. Avoir tenu dans ces circonstances-là et, à part quelques cas exceptionnels de faiblesse humaine, être restés honnêtes, cela nous a endurcis. C'est une page glorieuse de notre histoire (elle n'a jamais été écrite, et ne le sera jamais), car nous savons combien il nous serait dur aujourd'hui, en plus des attaques aériennes, du fardeau de la guerre et des privations, d'avoir encore toutes les villes pleines de Juifs, ces saboteurs secrets, ces agitateurs et ces fauteurs de trouble. » [TMI, III, 508-9].

- une deuxième fois le même jour, par un substitut du procureur général américain, le commandant William Walsh. Il déclara :

La politique antijuive faisait partie de ce plan d'unification [de la nation en vue de guerres d'agression], car les nazis étaient convaincus que les Juifs ne contribueraient pas au programme militaire de l'Allemagne, et même qu'ils le contrecarraient. Il fallait donc supprimer les Juifs.

Ceci ressort clairement d'une déclaration contenue dans le document PS-1919 (USA-170) qui est la sténographie d'un discours fait par Himmler à une réunion de généraux SS tenue le 4 octobre 1943. Je lis en bref passage [...] :

« Nous savons combien notre position serait difficile si, en plus des raids aériens, des fardeaux et des privations de la guerre, nous avions encore des Juifs aujourd'hui dans toutes les villes pour jouer le rôle de saboteurs, d'agitateurs et de fauteurs de trouble ;

nous aurions probablement atteint le niveau de 1916-1917, alors que les Juifs faisaient encore partie de la nation allemande » [1].

- une troisième fois le 27 juillet 1946, par le procureur britannique sir Hartley Shawcross. Dans son réquisitoire, il prétendit qu'aucun des accusés n'avait pu ignorer le programme d'extermination des juifs, puisque Himmler l'avait révélé à ses généraux. En guise de « preuve », il cita le fragment suivant du discours du 4 octobre 1943 : « *La plupart d'entre vous savent ce que cela signifie quand cent cadavres sont couchés, les uns à côté des autres, ou cinq cent, ou même mille* » (TMI, XIX, 530).

- une quatrième fois le 29 août 1946, par le procureur général adjoint britannique, sir David Maxwell-Fyfe. D'après lui, Himmler aurait dit :



Sir D. Maxwell-Fyfe

« Je veux vous parler aussi très franchement d'une question très grave... Je veux dire la disparition des Juifs, l'extermination de la race juive. C'est une de ces choses dont il est facile de parler. « La race juive est en voie d'être exterminée » dit un membre du Parti, « c'est très clair, cela fait partie de notre programme ; l'élimination des Juifs, c'est ce que nous faisons ». Alors

(1) : Voy. TMI, III, 526. Une semaine plus tard, un autre substitut, le commandant Warren Farr, revint sur la question. Mais il ne fit aucune citation, se bornant à lancer : « *Le Tribunal a déjà entendu avec quelle fierté Himmler se glorifiait du rôle joué par les SS dans l'extermination des Juifs. C'est ce qui ressort de son discours de Posen, notre document PS-1919 [...]. Le passage auquel je me réfère [...] a déjà été lu, [donc] il ne m'est pas nécessaire de le citer à nouveau ; cependant, je désire faire remarquer au Tribunal le passage où Himmler déclare que seuls les SS étaient capables d'exécuter ce programme d'extermination des Juifs et que leur participation à ce programme constituait dans leur histoire, une page de gloire qui ne saurait jamais être suffisamment appréciée* » (TMI, IV, 221).

viennent 80 000 000 de bons Allemands et chacun d'eux a son bon Juif. Naturellement, les autres ne sont que de la vermine, mais celui-ci est un Juif de premier ordre. Aucun de ceux qui parlent ainsi n'en a été le témoin, pas un n'y est passé. La plupart d'entre vous doivent savoir ce que cela signifie quand 100 cadavres sont étendus côté à côté, ou 500, ou 1 000. En être sorti et, en même temps — sauf quelques exceptions dues à la faiblesse humaine — être restés des individus convenables, voilà ce qui nous a rendus forts » [1].

• *Un discours jamais cité lors des débats*

On le voit, l'Accusation conférait à ce passage une certaine importance. Mais un premier fait doit appeler notre attention : ces citations furent faites uniquement lors des exposés ; deux fois lors de l'exposé des charges (le 13 décembre 1945) et deux fois lors des réquisitoires définitifs (le 27 juillet et 29 août 1946). Durant les débats proprement dits, le passage antijuif du discours du 4 octobre 1943 ne fut discuté qu'un très court moment. C'était pendant l'interrogatoire d'un témoin à décharge pour les SS, le Generaloberst Paul Hauser, par l'avocat M^e Pelckmann. Voici ce que l'on put entendre :

M. PELCKMANN. — Connaissez-vous le discours de Posen de Himmler dans lequel il dit que des milliers et des milliers de Juifs ont été mis à mort ?

TÉMOIN HAUSER. — Je n'étais pas présent à ce discours de Posen, et c'est seulement ici, en captivité, que j'en ai entendu parler pour la première fois. Autant que je sache, ce discours était adressé aux dirigeants en Allemagne et dans les régions occupées. Il n'y avait

aucun membre des Waffen SS présent, ou très peu [TMI, XX, 396].

Ce fut tout. Ni à ce moment, ni avant, ni après, l'Accusation n'interrogea un seul des prévenus sur le sens de ce discours. Pourtant, elle allait s'en servir le 27 juillet pour prétendre qu'aucun des prévenus n'avait pu ignorer le massacre organisé des juifs. Dès lors, pourquoi cette étonnante discrétion des procureurs et des avocats généraux lors des débats ? Pourquoi n'ont-ils pas lancé à Hermann Göring : « Vous qui prétendez que la Solution finale consistait en l'évacuation du peuple juif, que pensez-vous des propos d'Himmler ? »

• *Un discours falsifié par l'Accusation*

Un début de réponse se trouve dans les citations mêmes du passage par l'Accusation. D'après Thomas J. Dodd, le Reichsführer aurait dit : « *Je veux dire la liquidation des Juifs, l'extermination de la race juive.* » Et d'après sir David Maxwell-Fyfe : « *Je veux dire la disparition des Juifs, l'extermination de la race juive.* ». La différence du premier terme utilisé pour parler du sort des juifs doit éveiller l'attention, car en allemand, « liquidation » au sens d'anéantissement se dit *Vernichtung*, alors que « disparition » se dit *Verschwinden*. Dès lors, on doit se poser la question : quel mot figure sur le document original ? Une rapide recherche permet de découvrir qu'il ne s'agit ni de *Vernichtung*, ni de *Verschwinden*., mais de... *Judenverküperung*. La phrase devient

(1) : TMI, XXII, 249. Le lendemain, un procureur général français, M. Champetier de Ribes, déclara : « *Le 4 octobre 1943, à la conférence des Gruppenführer SS à Posen, le fondateur des SS, Himmler, parlant de l'extermination des Juifs d'Europe, s'exprimait de manière à peu près semblable. Je ne citerai pas ce discours qui a été lu hier par mon collègue Sir David* » (Ibid., p. 346).

Comment, à Nuremberg, l'Accusation a gravement falsifié un discours d'Himmler pour ne pas prononcer l'expression « l'évacuation des juifs ».

13 décembre 1945, l'avocat général américain met dans la bouche d'Himmler l'expression « liquidation des juifs ».

ne soient pas matriarcales.»

Himmler, en 1943, indiquait que l'usage du camp de concentration anti-juif n'était pas motivé simplement par le racisme nazi. Himmler indiqua que la raison de cette politique était la crainte que les Juifs ne soient un obstacle à une guerre d'agression. Il est inutile d'examiner si cette crainte était justifiée. Le point important est qu'elle existait et, à cet égard, je mentionne le document PS-1919 (USA-170). Ce document est un discours prononcé par Himmler à la réunion des généraux SS, le 4 octobre 1943 à Posen, au cours de laquelle il s'efforça de justifier la politique anti-juive des nazis. Je renvoie au passage du discours qui se trouve à la page 4, paragraphe 3 de la traduction anglaise et qui commence par les mots: «Je veux dire la liquidation des Juifs, ...»:

«Je veux dire la liquidation des Juifs, l'extermination de la race juive. C'est vite dit... Il faut exterminer le peuple juif, dit n'importe quel membre du Parti; c'est net, c'est dans notre programme, élimination des Juifs, extermination, allons-y! Et ils sont tous ainsi, les 80 millions de braves Allemands; et chacun connaît un Juif bien convenable. Il est clair que les autres ne sont que de la vermine, mais celui-là est un Juif extraordinaire. Tous ceux qui parlent ainsi n'ont pas vu, n'ont pas vécu. La plupart d'entre nous savent

508

26 août 1946, le procureur général britannique met dans la bouche d'Himmler l'expression « disparition des juifs ».

achève.» PS-1919 (USA-170).

Ou disant ceci:

«Je veux vous parler aussi très franchement d'une question très grave... Je veux dire la disparition des Juifs, l'extermination de la race juive. C'est une de ces choses dont il est facile de parler. «La race juive est en voie d'être exterminée» dit un membre du Parti, «c'est très clair, cela fait partie de notre programme; l'élimination des Juifs, c'est ce que nous faisons». Alors viennent 80.000.000 de bons Allemands et chacun d'eux a son bon Juif. Naturellement, les autres ne sont que de la vermine, mais celui-ci est un Juif de premier ordre. Aucun de ceux qui parlent ainsi n'en a été le témoin, pas un n'y est passé. La plupart d'entre vous doivent savoir ce que cela signifie quand 100 cadavres sont étendus côte à côte, ou 500, ou 1.000. En être sorti et, en même temps — sauf quelques exceptions dues à la faiblesse humaine — être restés des individus convenables, voilà ce que nous a rendus forts.» PS-1919 (USA-170).

Or, l'expression véritable est « Judenevakuierung » : évacuation des juifs (source : doc. PS-1919 reproduit dans *TMI*, XXIX, p. 145).

tun würde, wenn es befohlen wird und wenn es notwendig ist.

Ich meine jetzt die Judenevakuierung, die Ausrottung des jüdischen Volkes. Es gehört zu den Dingen, die man leicht ausspricht. — „Das jüdische Volk wird ausgerottet“, sagt ein jeder Parteigenosse, „ganz klar, steht in unserem Programm, Ausschaltung der Juden, Ausrottung, machen wir.“ Und dann kommen sie alle an, die braven 80 Millionen Deutschen, und jeder hat seinen

- 65 -

hatten, an die Wand zu stellen und zu erschießen, genau so wenig haben wir darüber jemals gesprochen und werden ja darüber sprechen. Es war eine, Gottseidank in uns wohnende Selbsterständlichkeit des Taktos, dass wir uns untereinander nie darüber unterhalten haben, nie darüber sprachen. Es hat jeden geschändert und doch war sich jeder klar darüber, dass er es das nächste Mal wieder tun würde, wenn er befohlen wird und wenn es notwendig ist.

Ich meine jetzt die Judenevakuierung, die Ausrottung des jüdischen Volkes. Es gehört zu den Dingen, die man leicht ausspricht. - "Das jüdische Volk wird ausgerottet", sagt ein jeder Parteigenosse, "ganz klar, steht in unserem Programm, Ausschaltung der Juden, Ausrottung, machen wir!" Und dann kommen sie alle an, die braven 80 Millionen Deutschen, und jeder hat seinen anständigen Juden. Es ist ja klar, die anderen sind Schweine, aber dieser eine ist ein prima Jude. Von allen, die so reden, hat keiner zugehört, keiner hat es durchgesehen. Von Euch werden die meisten wissen, was es heißt, wenn 100 Leichen beisammen liegen, wenn 500 dafliegen oder wenn 1000 dafliegen. Dies durchgehalten zu haben, und dabei - abgesehen von Ausnahmen menschlicher Schwächen - anständig geblieben zu sein, das hat uns hart gemacht. Dies ist ein niemals geschriebenes und niemals

-66-

utiliser. D'où cette différence relevée lorsqu'ils prétendaient citer le discours d'Himmler.

Elle permet ensuite de comprendre l'étonnante discrétion de l'Accusation, lors des audiences. Les procureurs et les avocats généraux savaient que s'ils avaient interrogé les prévenus sur ce discours, il leur aurait fallu montrer le document original (ou, au moins, une photocopie), ce qui aurait permis à la Défense de s'apercevoir et, ainsi, de dévoiler la supercherie.

•Le sens du mot Ausrottung

Vous me répondez sans doute que dans le discours écrit figure tout de même le mot « Ausrottung » (extermination) : « Ausrottung des jüdischen Volkes. » J'en conviens sans peine. Mais si l'on admet qu'Himmler a bien prononcé cette phrase (ce

qui, je le répète, n'est nullement certain), force est d'admettre qu'elle apparaît très contradictoire : évacuer n'est pas exterminer.

alors : « *Je veux dire l'évacuation des Juifs, l'extermination (Ausrottung) de la race juive.* »

Cette découverte permet tout d'abord de comprendre pourquoi, à Nuremberg, les accusateurs ont falsifié la phrase en traduisant erronément le terme *Judenevakuierung*. Ils ne voulaient absolument pas mettre dans la bouche d'Himmler une expression qui en serait venue à contredire la thèse officielle naissante et, en même temps, confirmer les affirmations d'un H. Göring ou d'un H. Lammers. La « Solution finale » devait être l'extermination, pas l'évacuation. Mais ayant été trop vite en besogne, ils ne se sont pas mis d'accord sur le (faux) mot à

ner. Peut-on dire qu'en la prononçant, le Reichsführer aurait révélé (ou rappelé) à ses généraux l'existence d'un langage codé ? W. Stäglich fait justice de cette hypothèse : avec raison, il souligne que si Himmler avait parlé à des personnes impliquées dans l'« Holocauste », il ne se serait pas borné à « quelques lieux communs » (dont l'existence d'un langage codé) assurément connus de tout l'auditoire ; en revanche, s'il avait parlé à des ignorants, il n'aurait pas révélé « sans préparation ni transition à l'assistance la signification "réelle" du terme "évacuation des juifs" » (Voy. W. Stäglich, *op. cit.*, pp. 90-91).

J'y ajoute deux autres raisons :

- en 1989, J.-C. Pressac admit enfin, des années après les révisionnistes, que la thèse du langage codé était un mythe. Dans *Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers*, il en explique l'origine : à Auschwitz, les autorités avaient fait planter quelques arbres autour des crématoires II et III. Il s'agissait, nous dit l'auteur, de rassurer les victimes qui arrivaient, mais pas de « cacher l'activité criminelle connue à travers tout le camp » [1]. Partant de ce fait, poursuit-il, « certains historiens semblent s'être considérés autorisés à faire des généralisations bien injustifiées » (*Id.*) ; ils ont d'abord prétendu que certaines installations suspectes (douches, chambres de désinfections...) étaient des chambres à gaz homicides « camouflées ». Puis, si les documents attestaient une utilisation « normale » (comprenez : nullement criminelle), ils ont prétendu que ces documents étaient eux-mêmes « codés », puisqu'ils concernaient un lieu « camouflé ». Enfin, termine J.-C. Pressac, les historiens ont prétendu que ce « codage » avait été utilisé pour cacher au monde extérieur l'entreprise d'extermination des Juifs (*Id.*). Plus loin, il déclare nettement que ce désire « d'interpréter

exclusivement en terme de codage, de remplacer un mot par un autre, a conduit à des aberrations » (*Ibid.*, p. 556). Et de lancer : « *Il n'y a pas de codage : un chat est appelé un chat* » (*Id.*). « *Dans tous les dossiers et tous les plans que j'ai consultés dans les archives du PMO, je n'ai jamais rencontré un document ou un mot "codé" (sauf en une occasion, sur un plan de juin 1944), sinon, comment aurais-je été capable de trouver des "traces criminelles" ?* » (*Id.*). C'est clair : la thèse du langage codé est un mythe. Par conséquent, le 4 octobre 1943, H. Himmler n'a pas utilisé un « codage » qui n'existait pas... Il a appelé chat un chat.

• *Des titres et des notes qui révèlent le sens du discours*

- dans la version écrite du discours d'Himmler, chaque partie est annoncée par un mot ou une expression qui en indique le contenu. A supposer qu'Himmler ait voulu révéler clairement à son auditoire une quelconque entreprise d'extermination des Juifs (dont l'une des facettes — mineure — aurait été l'utilisation d'un langage codé), le titre du paragraphe aurait évidemment été : « L'extermination de juifs » (*Die Ausrottung des jüdischen Volkes*). Or, que lit-on comme titre au bas de la page 64 ? « Die Judenevakuierung » (*L'évacuation des Juifs*).

Doc. PS-1919 : le titre du paragraphe démontre qu'Himmler allait parler de « l'évacuation des juifs » (source : *TMI*, XXIX, p. 145).

beachtliche Leistung sein, wenn wir es auch erst am Schluss des Krieges berechnen und dartun können.

Die Judenevakuierung

Ich will hier vor Ihnen in aller Offenheit, auch ein ganz schweres Kapitel erwähnen. Unter uns soll es einmal ganz offen

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz, Technique and Operation of the Gas Chambers*, (Beate Klarsfeld Foundation, New York, 1989), p. 247.

Un document exceptionnel mais très peu montré : les notes manuscrites d'Himmler pour charpenter son discours du 4 octobre 1943 à Posen.

Les différentes parties sont résumées par quelques phrases ou même une seule expression.

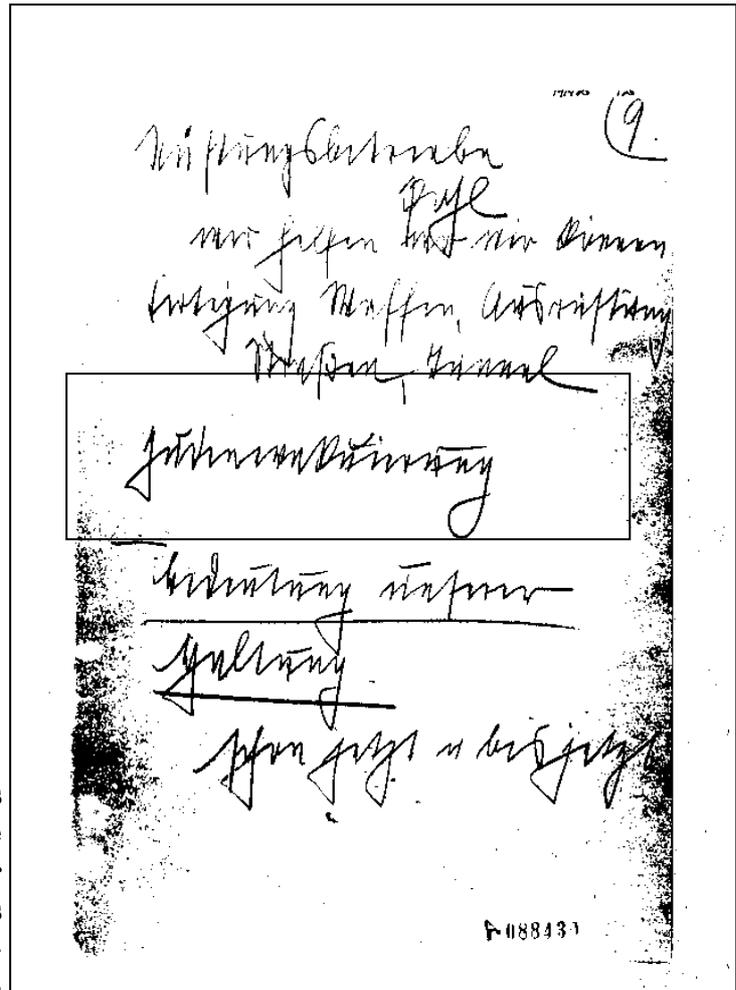
On lit clairement : « Juden-evakuierung » (encadré).

Nouvelle preuve que la « Solution finale » était l'évacuation des juifs, pas leur extermination...

Bien plus : les notes manuscrites jetées sur le papier par Himmler pour charpenter son discours du 4 octobre 1943 ont également été retrouvées. Elles figurent dans les papiers saisis en 1945 et cotés PS-1919. Quel terme le Reichsführer a-t-il utilisé pour préparer le passage sur la Solution finale ? Il se trouve sur la neuvième feuille (numérotée A 088430 dans les dossiers américains) ; on lit : « Judenevakuierung » [1]. J'y vois la preuve que, le 4 octobre 1943, Himmler a bien évoqué l'évacuation des juifs, pas leur prétendue extermination. La « Solution finale », on ne le répètera jamais assez, c'était l'évacuation.

● *Ausrottung* pouvait, signifier : extirpation

Alors, pourquoi l'expression « *Ausrottung des jüdischen Vol-*



kes » ? Personnellement, je crois que si Himmler l'a bien prononcée, il l'a utilisée dans le sens (aussi acceptable) d' « extirpation des juifs ». Le recours à un terme fort aurait alors eu pour objectif de souligner que l'évacuation des Juifs était conduite sans pitié et sans exception. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que dans le passage, le Reichsführer se plaignait de tous ces Allemands qui avaient leur « bon Juif »...

Peut-être contesterez-vous mon analyse en la qualifiant de « typiquement négationniste ». Je vous soumettrai alors un premier document : le quotidien français *Les Nouveaux Temps*, livraison du 26 février 1943. En première page,

(1) : Voy. Robert Wolfe, *Holocaust. The Documentary Evidence* (National Archives and Records Administration, 1990), p. 35.

on y trouve les principaux extraits d'un discours prononcé la veille par Hitler. Les intertitres sont de la rédaction. L'un d'entre eux est : « L'extermination de la juiverie en Europe ». Révélation d'un massacre de masse que personne, dès lors, n'aurait pu ignorer ? Non, car la traduction du discours qui suit immédiatement cet intertitre est la suivante (les mots sont de Hitler) :

Mais nous sommes décidés à leur répondre [aux juifs de New York, de Londres et de Moscou] d'une façon non moins claire. C'est pourquoi cette lutte ne se terminera pas, comme certains en avaient formé le projet, par la destruction de la race aryenne, mais par *l'extirpation* [je souligne], en Europe, de la juiverie [Voy. *Les Nouveaux temps*, 26 février 1943, p. 1].

Preuve que, à l'époque au moins, en allemand comme en français, « *extermination* » pouvait être utilisé comme un synonyme d'« *extirpation* » [1].

N'êtes-vous pas encore convaincue ? Alors je vous soumettrai la brochure déjà citée de l'exterminationniste Robert Wolfe : *Holocauste, la preuve documentaire*. Pour le discours du 4 octobre 1943 à Posen, lui aussi traduit « Ausrottung » par *extirpation* (p. 35, voir page suivante). Je suis donc en bonne compagnie...



Le 26 février 1943, citant un discours d'Hitler, le quotidien français *Les Nouveaux Temps* annonce « l'extermination des juifs d'Europe ». La suite démontre cependant que ce terme était employé dans le sens d'« *extirpation* ».

•L'évocation des tas de cadavres

Pourtant, me direz-vous, H. Himmler parle de cadavres par centaines étendus les uns à côté des autres ; cela atteste davantage la

(1) : Notons d'ailleurs que dans les jours qui suivirent, Josef Goebbels prononça lui aussi un discours dans lequel il aborda la question juive. Ses propos furent les suivants : « *L'élimination de ce poison international qu'est le juif n'est pas seulement un problème européen, c'est aussi un problème mondial et il faudra bien lui trouver une solution. Cette solution peut d'ailleurs revêtir une forme humanitaire et nous ne sommes, par exemple, nullement opposés à la création d'un État juif* » (voy. *Les Nouveaux temps*, 16 mars 1943, p. 1). Nouvelle preuve que l'élimination de la juiverie n'était pas synonyme de massacre de masse...

On October 4, 1943, Reichsführer-SS and Chief of German Police Heinrich Himmler spoke to more than 100 SS leaders in a hotel lounge at *Poznan (Posen)*, Poland, about recent SS prosecution of the war. His handwritten notes include only one reference to Jews: *Judenevakuierung (evacuation of Jews)*. But on the large-type transcript from this recording — the words he actually spoke — he used the phrase *Ausrottung (extirpation)* of Jews and goes on to say “*Most of you will know what it means when 100 corpses . . . when 500 corpses or 1000 corpses are lying there. . . . This is a glorious page in our history, never written, and perhaps never to be written.*”

Fragment de la page 35 de la brochure de Robert Wolfe, *Holocaust, the documentary evidence*. L’auteur, exterminationniste convaincu, traduit lui aussi « *Ausrottung* » non par « *extermination* » mais par « *extirpation* ».

ne, nous a endurcis. Cette page glorieuse de notre histoire n’a jamais été et ne pourra jamais être écrite, car nous savons à quelles difficultés nous nous heurterions si, en plus des attaques aériennes, des charges et des privations nées de la guerre, nous devons nous préoccuper des juifs, de leurs saboteurs clandestins, de leurs agitateurs et de leurs provocateurs.

Je n’ai pas traduit « *Ausrottung* » lors de sa deuxième apparition pour la raison suivante : ce passage peut être compris de deux façons différentes.

thèse de l’extermination que celle de l’évacuation. Quand les propos sont cités hors-contexte, oui. Mais reprenons le passage écrit du discours. La traduction donne :

Je vais évoquer maintenant devant vous, en toute franchise, un chapitre particulièrement pénible. Nous devons nous en expliquer une fois entre nous, en veillant à ne jamais nous en ouvrir au public [...].

Je veux parler de l’évacuation des juifs, de l’extirpation du peuple juif (*Ausrottung des jüdischen Volkes*). Il est facile de dire, à la manière de nos camarades du Parti : « Le peuple juif sera éliminé », l’affaire est entendue, elle figure au programme, « l’anéantissement des juifs, leur *Ausrottung*, nous nous en chargeons ». A la suite de quoi on voit arriver 80 millions de braves Allemands chacun avec son bon juif. Tous les autres sont des porcs, naturellement, mais leur juif est épatant. De tous ceux qui parlent de la sorte, aucun n’a assisté à ce que nous avons vu, aucun n’a subi l’épreuve. Vous, par contre, vous savez pour la plupart ce qu’est de voir 100 cadavres entendus côte à côté, 500 corps ou 1 000 même, inertes, sur le sol. Le fait de résister à ce spectacle sans perdre sa dignité, à l’exception de quelques rares cas de défaillance humain-

- Première façon : l’expression « De tous ceux qui parlent de la sorte » désigne les membres du Parti et les 80 millions d’Allemands. Himmler aurait fustigé les fanfarons qui, en paroles, réclamait l’extermination proprement dite des juifs (*Ausrottung* devant alors être traduit par *extermination*) et ceux qui, à l’encontre, venaient défendre leurs bons juifs. A ceux-ci, il aurait dit : « Nous qui luttons à l’Est, nous savons ce que peuvent faire les contingents de saboteurs judéo-bolcheviques. Nous sommes obligés de les combattre et, parfois, dans le cadre de nettoyages ou de représailles, nous devons fusiller plusieurs centaines de personnes à la fois. Soyez heureux de ne pas avoir dans vos villes de semblables agitateurs, ce qui vous épargne cette lutte terrible... ». Quant aux fanfarons du Parti, il leur aurait dit : « Vous réclamez une extermination, mais

DOCUMENT PS-1919.

DISCOURS DE HIMMLER AU COURS DES JOURNÉES DES SS GRUPPENFÜHRER, TENUES À POSEN LE 4 OCTOBRE 1943 : DISSERTATION SUR L'IDÉE QUE LES AUTRES PEUPLES DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES ESCLAVES DE LA CULTURE ALLEMANDE; DÉTAIL SUR LES RUSSES, LES ITALIENS; LIBÉRATION DE MUSSOLINI PAR LES SS; SITUATION ET MORAL EN ALLEMAGNE; JUGEMENT SUR LA SITUATION DES ALLIÉS; IDÉAL, ET PLAN D'AVENIR DES SS. (COTE D'AUDIENCE USA-170.)

BESCHREIBUNG:

Sammlung verschiedener Reden von Himmler (191 Seiten) in grünem Papphefter | W von Seite 1 — 116 Da, eine Reihe von Aushesserungen Erstschrift

Rede des Reichsführer-**SS**
bei der **SS**-Gruppenführertagung in Posen
am 4. Oktober 1943

Présentation du discours d'Himmler dans *TMI*, XXIX. Notez que le passage relatif à la question juive n'est même pas mentionné dans le court résumé.

vous ne savez pas ce que c'est tuer massivement ».

- Deuxième façon : l'expression « De tous ceux qui parlent de la sorte » désigne uniquement les 80 millions d'Allemands. Dans ce cas, le message d'Himmler aurait été le suivant : « Lorsque nos camarades du Parti répètent que les juifs seront extirpés (*Ausrottung* devant alors être traduit par *extirpation*), le bon peuple vient défendre ses bons Juifs. Mais nous qui luttons à l'Est, nous savons ce que peuvent faire les contingents de saboteurs judéo-bolcheviques, etc. »

Personnellement, je privilégie la deuxième façon. Mais peu importe, car la conclusion s'impose : quelle que soit l'analyse de ce passage, il apparaît nettement que les corps étendus évoquaient non une extermination de masse (car les chiffres cités auraient alors été beaucoup plus grands), mais de la lutte anti-terroriste à l'Est. Or, on sait que dans la phraséologie allemande de

l'époque, les terroristes étaient assimilés aux juifs avec l'expression « judéo-bolchevique ».

• *Conclusion sur le discours du 4 octobre 1943*

Tous ces développements démontrent que le 4 octobre 1943, à Posen, H. Himmler n'a pas évoqué une quelconque extermination systématique des juifs, mais leur évacuation. Pour prétendre le contraire, les accusateurs à Nuremberg n'ont pas hésité à cacher le titre du passage (*Judenevakuierung*) et à falsifier le texte afin de faire disparaître toute référence à une évacuation.

Loin, donc, de sauver la thèse officielle, ce discours du 4 octobre se retourne finalement contre elle.

■ *Le discours du 6 octobre*

Pour finir, je souligne que si l'allocution du surlendemain avait apporté la « preuve » d'une extermination physique, elle aurait été préfé-

rée à Nuremberg. Or, je le répète, les accusateurs ne l'ont jamais citée, jamais, produisant uniquement le discours du 4. Cela ne saurait surprendre : si, le 4, Himmler a seulement parlé d'une évacuation, on ne voit pas pourquoi, deux jours plus tard, il aurait soudainement tenu un tout autre discours, parlant cette fois d'un « Holocauste ». Cette simple remarque de bon sens suffit pour éviter toutes les mésinterprétations. Bien que le surlendemain, le Reichsführer ait utilisé des termes différents, les deux discours ont la même structure : 1. Himmler parle de l'expulsion des Juifs d'Allemagne (« *Qu'il n'y ait plus de Juifs dans votre province est pour vous une chose satisfaisante et évidente* » lit-on dans le discours du 6 octobre) ; 2. Il évoque les horreurs de la lutte anti-partisans à l'Est, avec les représailles qui touchaient également les femmes et les enfants (« *La question suivante nous a été posée : "Que faisons des femmes et des enfants ?". Je me suis décidé et j'ai là aussi trouvé une solution évidente. Je ne me sentais en effet pas le droit d'exterminer les hommes — dites, si vous voulez, de les tuer ou de les faire tuer — et de laisser grandir les enfants qui se vengeraient sur nos enfants et nos descendants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre.* », Id.)

■ Conclusion pour les discours d'Himmler

Certes, le Reichsführer tient des propos sinistres, choquants même, parfois ; mais on ne saurait y trouver un lien avec une prétendue extermination systématique et planifiée de tout un peuple. Himmler parlait de cette guerre à mort durant laquelle des mesures radicales

devaient être prises, que ce soit l'expulsion sans exception d'une population ennemie ou des représailles englobant les femmes et les enfants.

Et quand bien même persisteriez-vous, Mademoiselle, à trouver dans ces propos l'annonce d'une gigantesque entreprise d'extermination, je vous répéterais qu'un discours, si accusateur puisse-t-il paraître, n'est pas, ne sera *jamais* une preuve. Rappelez-vous l'affaire Lesnier.

◆ K. GERSTEIN ET R. HÖSS

■ Retour sur l'affaire Lesnier

Restent les « aveux » du SS Kurt Gerstein et ceux du premier commandant d'Auschwitz Rudolf Höss. Avant, cependant, de déclarer le débat clos par leurs propos, revenons au cas J. Lesnier. Dans cette affaire, M. Chareaudeau démasque un faux témoignage (celui de L. Daignaud) et de faux « aveux » (ceux de M. Caissac). Il y parvient en utilisant les deux principales méthodes de critique des témoignages.

• Critique interne

Pour L. Daignaud, il utilise la « critique interne », c'est-à-dire qu'il relève les absurdités et les contradictions du récit sans s'occuper ni de la structure du texte, ni de son auteur, ni des conditions dans lesquelles celui-ci a parlé :

- une agression ne peut pas être préméditée (présence d'un guetteur) en même temps qu'elle serait le fruit d'une rencontre de hasard (l'agresseur, qui était chez des amis, avait profité de leur absence momentanée pour sortir) ;

- il est absurde, quand on est une personnalité dans un village, de commettre une attaque nocturne

tout près du village sans prendre soin ni d'enlever sa coiffure habituelle (bien connue), ni de déguiser sa voix.

la rue ; adultère, Marie Caissac voulait rentrer en grâce auprès de son époux. On ne sera donc pas étonné qu'ils aient pu mentir...

• *Critique externe*

Pour M. Caissac, il utilise la « critique externe », c'est-à-dire qu'il relève des éléments sans rapport avec le fond même du récit pour mettre celui-ci en doute. Dans le cas présent, il note que le témoin a parlé très tard et que plus le temps passait, plus ses « révélations » allaient dans le sens de l'accusation. En outre, il souligne que le témoin était dans une position délicate : Marie Caissac avait été chassée par son mari après avoir entretenu une relation coupable avec le suspect. Et comme par hasard, après être entrée en « aveux » (ce qui avait entraîné l'arrestation définitive dudit suspect), son mari l'avait reprise...



■ *La situation en 1945*

Ce fait, il faut le garder en mémoire lorsqu'on étudie l'« Holocauste ». A partir de 1945, en effet, une gigantesque épuration fut organisée en Europe. Un peu partout, des « procès » furent organisés pour crimes (supposés), complicité, collaboration. A cette époque, le Reich écrasé fourmillait de gens à la merci du vainqueur, c'est-à-dire déjà en prison ou susceptibles d'être arrêtés à chaque instant. Toutes ces personnes étaient donc sous influence, ce qui rendait assez facile l'obtention de faux témoignages ou de faux « aveux ». Certes, tout individu sous influence ne fait pas nécessairement un faux témoin. Mais dans une précédente livraison de notre revue *Sans Concession*, nous avons démontré comment, lors du « grand » procès de Nuremberg, l'Accusation put, à différentes reprises, obtenir de fausses déclarations qui venaient pallier l'absence de preuves [1]. Elle alla jusqu'à trouver trois Allemands pour certifier qu'une banale armoire-vestiaire aurait été une abominable chambre de torture (*Ibid.*, pp. 6-11). L'objectif était de charger l'ancien Ministre allemand de l'armement, Albert Speer. L'affaire était si délicate qu'aujourd'hui, plus aucun historien n'ose en parler. Mais les documents sont restés, qui ont été découverts et publiés par le révisionniste Carlos W. Porter.

Je note que, si M. Chareau avait connu la situation de L. Daignaud, il aurait pu également utiliser, dans son cas, la critique externe. Car finalement, personne nement sans raison. Cette raison peut être intérieure (folie, désir de vengeance...) ou extérieure (pressions exercées par l'entourage, situation délicate pour cause de dettes...). Dans l'affaire Lesnier, les deux principaux faux témoins étaient des personnes sous influence : endetté, L. Daignaud, avait peur d'être jeté à

(1) : Voy. *SC*, n° 53-54, pp. 52 et ss.

■ Les « aveux » de R. Höss

● Des erreurs réhabilitoires

D'où, la prudence dont il faut s'armer face aux « témoignages » et autres « aveux » recueillis à cette époque. Prenons le cas de R. Höss. Ancien commandant d'Auschwitz devenu ensuite inspecteur général des camps de concentration, il était activement recherché par les vainqueurs. Le 11 mars 1946, il fut finalement appréhendé dans une ferme où il se cachait sous une fausse identité. Emmené à Heide, il signa une première déclaration dont le contenu fut résumé et présenté à Nuremberg sous la cote PS-3868. On y relevait une estimation grotesque (3 millions de morts à Auschwitz jusque fin 1943), de graves anachronismes (début de la Shoah en juin 1941, existence des camps de Treblinka et de Belzec à cette date) et la mention d'un camp qui... n'a jamais existé (Wolzek). Dans le court extrait du document PS-3868 reproduit sur le site de votre ancien établissement, on relève les anachronismes et le nom du camp fantôme [1].

● Des « aveux » extorqués

Si R. Höss avait été un petit fonctionnaire employé dans un obscur camp de concentration, de telles erreurs pourraient se comprendre. Mais pour l'homme qui aurait été personnellement chargé par Himmler de mettre en place la « Solution finale », c'est-à-dire pour l'exécutant n° 1, de telles bourdes (estimations multipliées par quatre, anachronismes de plus d'un an, camp inexistant) sont inexcusables. Elles trahissent les méthodes utilisées pour le faire parler. Alors qu'il était emmené à Nuremberg pour y comparaître comme témoin, R. Höss confia à un autre témoin qui se trouvait dans le même véhicule, Moritz von Schirmeister :

Assurément, j'ai signé que j'avais tué 2 millions et demi de juifs. Mais j'aurais tout aussi bien signé qu'il y en avait eu cinq millions. Il y a précisément des méthodes pour obtenir n'importe quel aveu – qu'il soit vrai ou non [2].

Je vous invite, Mademoiselle, à lire l'article de R. Faurisson intitulé : « Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss,

Fragment d'une lettre écrite par Moritz von Schirmeister le 7 mai 1948 et révélant ce que R. Höss lui avait déclaré lors de leur transfert à Nuremberg. L'ancien commandant d'Auschwitz n'avait pas caché avoir signé des aveux mensongers sous la contrainte.

ganz eng begrenzt gewesen ist. Da halte ich es für meine Pflicht, meinen Kameraden gegenüber, weiterzuleben." .

Zu den ihm zur Last gelegten Dingen sagte er mir: "Gewiss, ich

habe unterschrieben, dass ich 2 1/2 Millionen Juden umgebracht habe. Aber ich hätte genausogut unterschrieben, dass es 5 Millionen Juden gewesen sind. Es gibt eben Methoden, mit denen man jedes Geständnis erreichen kann - ob es nun wahr ist oder nicht."

(1) : Voy. <http://www.lajeanne-champa.com/lja/evenements/auschwitz/Hoess.doc>. (2) : Voy. le texte de la lettre de M. von Schirmeister à Fraz Höss, reproduite en annexe. Voy. également R. Faurisson : « Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolf Höss, commandant d'Auschwitz », in les *Annales d'Histoire Révisionniste*, n° 1, Printemps 1987, p. 149.

commandant d'Auschwitz » [1]. C'est édifiant. Je vous invite également à lire nos textes sur le même sujet [2]. Si, après cela, vous accordez encore le moindre crédit à ce témoin sous (très forte) influence, j'en déduirai que vos convictions ne sont pas fondées sur la raison, mais sur la passion.

■ Les « confessions » de K. Gerstein

• Pas de « volumineux rapport »

Concernant K. Gerstein, vos anciens camarades parlent d'un « volumineux rapport » qu'il aurait rédigé après s'être rendu. Le néophyte imaginera une étude de plusieurs dizaines de pages avec tous les détails possibles relatifs aux gazages homicides : plans des chambres à gaz, mode opératoire, chronologies, estimations détaillées... Mais c'est faux ! Outre le fait que l'on possède six versions de ses « confessions », aucune d'entre elles n'excède la douzaine de pages en format A4 [3]. Il n'y a donc jamais eu de « volumineux rapport », expression dont l'utilisation a pour seul objectif d'impressionner le lecteur ignorant.

• Des chiffres grotesques gommés grâce à une falsification

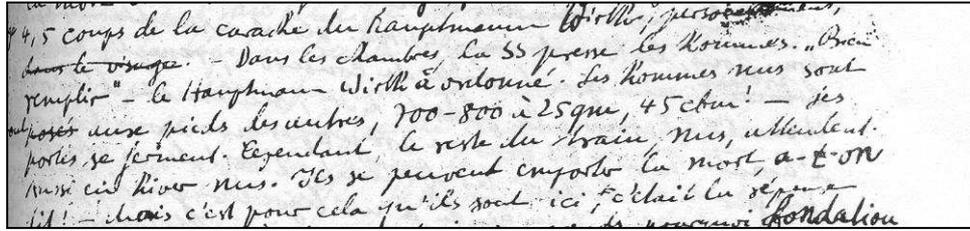
Sur le site de votre ancien établissement, on trouve un extrait relativement court d'une des versions (celle qui sera utilisée dans les procès d'après-guerre sous le numéro PS-1553). Elle a été puisée dans



Paul Morella dans le rôle de Kurt Gerstein. On le voit rendre un « volumineux rapport » sur le (prétendu) Holocauste. C'est faux, K. Gerstein n'a jamais rendu de « volumineux rapport »...

Historiens et géographes, la revue de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (n° 273, 1979) et plus précisément d'un article de François Delpéch (voy. p. 630). On n'y trouve aucune impossibilité évidente. L'entassement dans les « chambres à gaz », avec 700 à 800 personnes sur 93 m² (soit 7,5 à 8,5 personnes par mètre carré) est limite mais acceptable ; il dépasse en effet légèrement les 7 personnes par mètre carré, valeur considérée comme maximum dans le métro [4]. L'ennui est qu'il s'agit

(1) : Voy. les *Annales d'Histoire Révisionniste*, n° 1, Printemps 1987, pp. 137-152. (2) : Voy. notamment *Le Révisionniste*, 6 novembre 2003, pp. 47-54 : « Les "aveux" de Rudolf Höss ». (3) : Voy. André Chelain, *La Thèse de Nantes et l'affaire Roques* (éd. Polémiques, 1988), pp. 50, 63 et ss., 350 et ss. (4) : « la capacité totale des nouvelles rames BOA est de 1134 voyageurs (182 assis et 952 debout), à raison de 7 personnes par mètre carré ». Source : « Etude d'impacts de la liaison en transport en commun entre Simonis et le haut de



Une version manuscrite des « confessions » de K. Gerstein. L'auteur parle bien de « 700-800 [personnes] à 25 m², 45 m³ », ce qui est absurde.

d'une correction apportée après la mort de K. Gerstein. Si l'on excepte la quatrième version de ses « confessions » qui ne parle pas des dimensions, toutes les autres parlent de « 25 m² » et non pas de 93 m² [1]. On vous a donc trompés, vous et vos camarades, en changeant subrepticement la mesure. L'auteur de la falsification ne nous intéresse pas ici [2] ; ce qui importe, c'est qu'un entassement de 700 à 800 personnes sur 25 m² apparaît comme une impossibilité évidente. Cela fait environ 30 personnes par mètre carré ! Avec vingt-neuf camarades, essayez, Mademoiselle, d'entrer et de tenir dans une cabine téléphonique ; vous m'en direz des nouvelles.

•Des « erreurs » injustifiables

Vous me répondrez peut-être que K. Gerstein n'avait aucune notion des surfaces, donc que son erreur est excusable. Si c'était vrai, alors pourquoi cacher la correction du texte ? Pourquoi ne pas l'annoncer franchement, par une note en bas de page ? Tout simplement parce qu'un adulte capable d'écrire, à plusieurs

reprises et posément, que plus de 700 personnes se tenaient debout dans une grande chambre (25 m²) est un individu qui profère n'importe quoi. En vérité, loin d'être excusable, l'« erreur » de K. Gerstein trahit un esprit profondément perturbé. Voilà pourquoi ceux qui corrigent son texte le font subrepticement, afin de ne pas éveiller l'attention...

■Attention aux versions tronquées

Mais il y a plus. Je vous engage, Mademoiselle, à vous défier des courtes citations de témoignages. Certes, elles ne sont pas toujours faites dans un mauvais esprit, mais lorsque ledit témoignage contient des absurdités évidentes, le tronquer permet de le toiletter afin de le rendre crédible.

•L'eau sur la Lune

Permettez-moi de vous citer un petit exemple sans rapport avec le prétendu « Holocauste ». Le 13 novembre 2010, la presse annonça que les scientifiques américains

Jette », janvier 2008, p. 26. Consultable à l'adresse suivante : http://www.tram10.tmp35.haisoft.net/Files/partie_1_rapport_janvier_2008.pdf.

(1) : Voy. André Chelain, *La Thèse de Nantes...*, pp. 222-226. (2) : F. Delpech n'en est pas responsable. Il a tout simplement recopié l'exterminionniste Léon Poliakov. C'est lui qui, en 1951, a publié, chez Calmann-Lévy, le *Bréviaire de la Haine*, ouvrage dans lequel il cite K. Gerstein après l'avoir « corrigé » d'autorité et sans en avertir ses lecteurs (voy. L. Poliakov, *Bréviaire de la Haine* [éd. Calmann-Lévy, 1951], p. 223).

DE L'EAU SUR LA LUNE

La NASA a annoncé y avoir trouvé de l'eau gelée en très grandes quantités

Impact entre
et un cratère
s experts de la
nt découvert
ne recelait de
quantités d'eau

La gelée sur la Lune, quantités "importantes" découvertes par la NASA, a été annoncée le 9 octobre par des ingénieurs spatiaux de la NASA afin de confirmer la présence d'un important panache de débris.

Les analyses, effectuées par une équipe américaine, ont permis de mettre en évidence l'eau, sous forme de glace.

Le 9 octobre, une fusée Centaur a percuté le cratère lunaire Cabeus, situé dans une région cachée en permanence. Le violent impact a soulevé du fond du cratère un important panache de vapeur, de poussières et de débris, mesurant quelque 1,6 km de haut. Ces matériaux, selon la NASA, n'avaient pas vu la lumière du soleil depuis des milliards d'années.

Depuis lors, les scientifiques de la NASA ont travaillé sans relâche pour analyser la "riche" moisson de données transmises par la sonde, notamment équipée de spectromètres. Ces instruments examinent la lumière émise ou absorbée par des matériaux, ce qui permet d'établir leur composition.

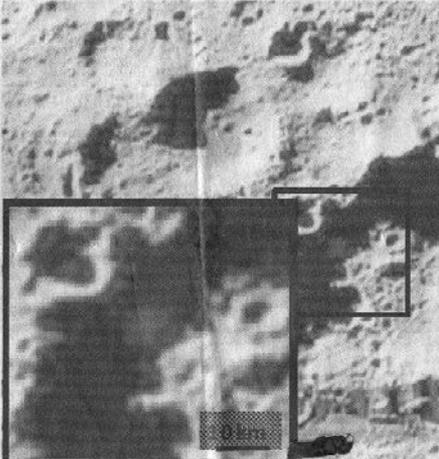
"Oui, nous avons trouvé de l'eau, et pas qu'un peu. Nous en avons trouvé une quantité importante, l'équivalent de 95 litres", a expliqué Anthony Colaprete, principal responsable scientifique de la mission LCROSS.

"Ces quantités ont été estimées à partir de l'analyse du panache de débris, et ne concernent donc qu'un point précis de la Lune, qui pourrait receler des quantités d'eau encore plus importantes", a-t-il noté.

Les astronautes de la mission Apollo avaient, en leur temps, ramené des échantillons de roches lunaires, qui n'avaient pas révélé la présence d'eau. Au cours des dernières semaines, des sondes de la NASA ont recherché des émanations d'eau dans des cratères situés aux pôles lunaires, ce qui pourrait poser la question de la présence de glace.

La mission du 9 octobre a apporté des informations très précieuses sur la Lune, "plutôt morte et immobile", fait être très dynamique et "très dynamique", observe Greg Heiken, de l'Université de Berkeley.

L'astronaute Buzz Aldrin, qui a marché sur la Lune avec Neil Armstrong en 1969, s'est réjoui de cette découverte, qui a permis aux États-Unis de concentrer leurs efforts sur l'exploration de Mars.



Cette photo, prise après l'impact, prouve les dires de la NASA. | © EPA

Novembre 2009, la presse annonce la découverte d'eau sur la Lune (source : *7Dimanche*, 15 novembre 2009, p. 5).

Un siècle auparavant, une jeune fille médium l'avait annoncé lors d'une séance de spiritisme...
(*Ami du Clergé*, 13 juin 1901)

— Comment l'eau se répand-elle sur la lune ? —
C'est un mystère de Dieu.
— L'eau y est-elle nécessaire comme ici ? —
Oui.

avaient confirmé la présence d'eau (à l'état de glace) sur la Lune [1]. Or, voici l'extrait d'une conversation qui eut lieu vers 1900 entre un adepte du spiritisme, le docteur de Maïche, et une jeune fille douée, disait-on, de facultés médiumniques :

- Comment l'eau se répand-elle sur la Lune ?
- C'est un mystère de Dieu.
- L'eau y est-elle nécessaire comme ici ?
- Oui [2].

A la lecture de cette conversation, certains exaltés lanceront : « Un siècle avant les scientifiques, une jeune médium avait affirmé l'existence de l'eau sur la Lune. Preuve que le spiritisme est vrai, c'est-à-dire qu'on peut entrer en communication avec les esprits des morts. »

Seulement, voici cette partie le dialogue rapportée intégralement :

- Pourriez-vous nous dire quelque chose des astres ?
- Les astres ressemblent absolument au nôtre, c'est-à-dire à la Terre. On ne connaîtra jamais ces mystères que quand l'âme sera dégagée...
- Comment l'eau se répand-elle sur la Lune ?
- C'est un mystère de Dieu.
- L'eau y est-elle nécessaire comme ici ?
- Oui. Les habitants de la Lune sont comme vous. Seulement, ils ne peuvent vivre avec l'air, et vous, vous ne pouvez pas vivre sans air.
- Leur corps est-il fait comme le nôtre ?
- Oui. Ils ont des corps comme vous. L'air n'y est pas nécessaire. Mais il y a autre chose qui le remplace.

(1) : Voy., par ex., *Le Monde*, 15-16 novembre 2009, pp. 1 et 4. (2) : Voy. *l'Ami du Clergé*, 13 juin 1901, p. 562, col. A.

« Comment se fait le jugement ? — Comme il est annoncé dans l'Écriture. — Pourriez-vous nous dire quelque chose sur les astres ? — Les astres ressemblent absolument au nôtre, c'est-à-dire à la terre. On ne connaîtra jamais ces mystères que quand l'âme sera dégagée... »

— Comment l'eau se répand-elle sur la lune ? — C'est un mystère de Dieu.

— L'eau y est-elle nécessaire comme ici ? — Oui. Les habitants de la lune sont comme vous. Seulement ils ne peuvent vivre avec de l'air, et vous, vous ne pouvez pas vivre sans air.

— Leur corps est-il fait comme le nôtre ? — Oui. Ils ont des corps comme vous. L'air n'y est pas nécessaire. Mais il y a autre chose qui le remplace.

— Comment s'appelle cette chose ? — Cela leur produit le même effet qu'à vous l'air. Mais les mystères de Dieu ne se révèlent pas. »

— Comment s'appelle cette chose ?

— Cela leur fait le même effet qu'à vous l'air. Mais les mystères de Dieu ne se révèlent pas [*Id.*].

Je ne vous ferai pas l'injure, Mademoiselle, d'expliquer pourquoi le discours du médium était sans aucune valeur, et cela même s'il renfermait une demi-vérité (la présence d'eau sur la Lune ; le médium semblait cependant ignorer qu'elle y était seulement à l'état de glace, ce qui la rend bien moins utile à la vie ; voilà pourquoi je parle d'une demi-vérité). L'exemple choisi sert juste à illustrer le fait qu'un récit mensonger ne l'est jamais à 100 %, donc qu'il est toujours possible, en le tronquant, de le rendre à peu près crédible.

• *Les énormités contenues dans les « confessions » de K. Gerstein*

C'est exactement ce qui arrive avec les « confessions » de K. Gerstein. Tronquées, elles peuvent paraître crédibles. Mais si vous aviez pu les lire dans leur intégralité, vous auriez appris :

Les réponses de la jeune-fille médium présentées sans coupure. La stupidité de son message apparaît alors nettement.

Preuve qu'il faut se défier des versions tronquées, quelles qu'elles soient. Car « toiletter » un témoignage absurde afin de le rendre crédible n'est pas difficile...

- qu'à Treblinka, il aurait vu de « vraies montagnes de vêtements et de linge de 35-40 mètres d'altitude », c'est-à-dire plus hautes que des immeubles de dix étages ;

- que d'après ses estimations, l'« Holocauste » avait fait tantôt 20 millions de victimes (voir la sixième version des « confessions », PS-2170), tantôt 25 millions (voir la deuxième version, PS-1553).

Là encore, on ne saurait qualifier ces absurdités de simples « erreurs de détail ». N'importe quel adulte sain d'esprit sait, en gros, ce que représentent 40 m. N'importe quel adulte sain d'esprit sait qu'en trois ans, jamais les « nazis » n'auraient pu massacrer et faire disparaître, dans le plus grand secret, une foule quatre fois plus nombreuse que la population de la Suisse. De façon évidente, K. Gerstein était ce qu'on appelle un dérangé, et la débâcle qu'il venait de vivre avait probablement détérioré son état. Soulignons d'ailleurs que des années après, le capitaine de la sécurité Militaire qui, en avril 1945, l'interrogea le premier déclara : « Je vois [...] un grand type blond, pâle, déprimé. Je me souviens de ses yeux, des yeux d'halluciné » [1]. Or, que peut bien valoir le récit d'un déprimé halluciné ?

(1) : Voy. P. Joffroy, *L'espion de Dieu* (éd. revue et complété, Seghers, 1992), pp. 344-5. Propos de Raymond Cartier.

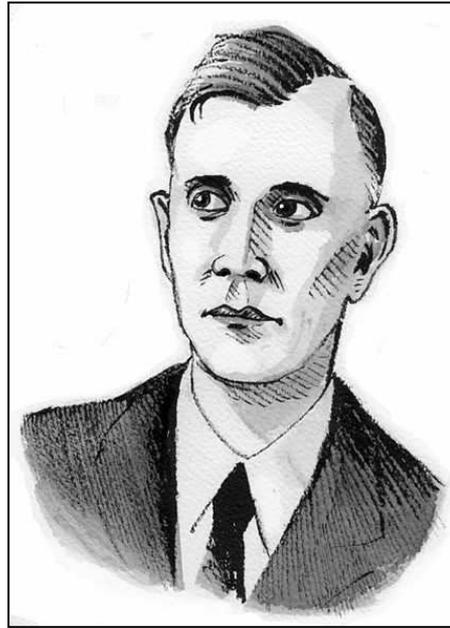
■ **Des « confessions » à rejeter quand elles abordent la prétendue extermination des juifs**

- Des « confessions » acceptables « sur l'essentiel » ?

Peut-être serez-vous tentée de me répondre que, malgré quelques affirmations délirantes, le témoignage de K. Gerstein contient de nombreuses vérités, donc qu'il doit être accepté pour l'essentiel. Seulement, revenons à la communication de la jeune fille médium. « Elle a révélé avec un siècle d'avance une vérité assez importante », diront certains, « donc ses dires doivent être acceptés pour l'essentiel ». Certes, on peut dire que les astres proches de la Terre (je pense à Mars et à Vénus) sont semblables au nôtre, en ce sens qu'ils sont approximativement sphériques, qu'ils tournent autour du Soleil, qu'ils ont une croûte solide et une atmosphère... Mais cela s'arrête là. Personne, aujourd'hui, n'oserait soutenir l'existence d'être corporels qui nous ressembleraient et vivraient sur la Lune.

- Une frontière nette

Dès lors, qu'est-ce que l'« essentiel » acceptable dans un récit qui contient des erreurs et des absurdités évidentes ? Plus précisément : où se situe la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable ? Telle est la difficulté. Dans le cas qui nous intéresse, on peut dire que K. Gerstein était chargé de la désinfection, que du Zyklon B était utilisé à cet effet et que dans le cadre de



Portrait de K. Gerstein

sa mission, il s'est rendu dans la région de Belzec. Sur ces faits, K. Gerstein n'a pas menti. Non seulement il n'a pas déliré à leur sujet, mais aussi, on peut les prouver par de très nombreux documents d'époque parfaitement concordants. Voilà donc « l'essentiel » acceptable. En revanche, dès qu'il parle de la prétendue extermination, son récit devient chaotique, émaillé d'erreurs et d'absurdités. Quant aux documents d'époque, ils font cruellement défaut (telle est d'ailleurs la raison pour



Raul Hilberg

laquelle, faute de mieux, les historiens s'appuient désespérément sur le « témoin » K. Gerstein). Je vous invite, Mademoiselle, à lire l'ouvrage de Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe*, et plus particulièrement le chapitre consacré aux « centres de mise à mort ». A la page 762, en note, l'auteur formule l'aveu suivant [1] :

(1) : Voy. R. Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe* (éd. Fayard, 1988), p. 762, note 43.

42. Ruckerl, *NS-Vernehmungsprotokolle*, pp. 208-209.

43. *Ibid.*, p. 204. Les informations relatives au nombre et aux dimensions des chambres à gaz existant dans chaque camp ne reposent pas sur des documents, mais sur les souvenirs des témoins. Tous déclarent que les nouvelles chambres étaient plus grandes que les anciennes (on a estimé à 1 500 personnes la capacité de gazage simultané à Belzéc, pendant l'été 1942). Le décompte des chambres à gaz s'établit ainsi :

| | |
|-----------|-------------------|
| Belzéc | 3, puis 6 |
| Sobibór | 3, puis 4, 5 ou 6 |
| Treblinka | 3, puis 6 ou 10 |

Il est probable que chaque installation était conçue sur le même plan de base ; aussi, le chiffre trois représente sans doute la capacité initiale, six la capacité des nouvelles chambres. Les avocats allemands de la défense au procès de Treblinka de 1965 (Franz *et al.*) faisaient état de six chambres au camp après leur extension. *Ibid.* Un survivant juif, qui travailla comme menuisier à Treblinka, déclare qu'il existait dix chambres à gaz. Jankiel Wiernik, « A Year in Treblinka », in Donat, *Treblinka*, pp. 147-188, à la p. 161. Pour un croquis dessiné par Wiernik, voir Philip Friedman, *This was Oświęcim*, Londres, 1946, pp. 81-84 ; et Główna Komisja, *Obozy*, p. 526. Voir, toutefois, deux croquis différents in Donat, *Treblinka*, pp. 318-319 ; et Stern, 17 mai 1970, p. 170.

L'aveu de R. Hilberg : aucun document n'existe qui viendrait démontrer l'existence de chambres à gaz homicide dans les camps de Treblinka, de Sobibor et de Belzéc (source : *La destruction des juifs d'Europe*, p. 742). Les allégations de K. Gerstein ne sont donc nullement étayées...

Les informations relatives au nombre et aux dimensions des chambres à gaz existant dans chaque camp [Belzéc, Treblinka et Sobibor] ne reposent pas sur des documents, mais sur les souvenirs des témoins.

Rien, absolument rien, ne vient donc confirmer les parties du récit de K. Gerstein relatives à l'extermination au camp de Belzéc. Dès lors, vu les absurdités proférées dans ces parties, la frontière entre l'acceptable et l'inacceptable doit être considérée comme dépassée, ce qui oblige l'historien honnête à rejeter les allégations du SS sur la prétendue extermination.

■ Un individu dérangé mentalement

Je ne m'étendrai pas davantage sur le cas de cet individu dérangé mentalement. Pour plus d'informations, vous pourrez vous reporter à la brochure écrite par Henri Roques après la sortie, sur



les écrans, du film *Amen*. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur K. Gerstein : son étrange personnalité, ses « confessions », ses interrogatoires par la Justice militaire... [1]. Dans une lettre écrite à sa femme le 26 avril 1945, il annonça qu'il allait « comparaître devant la Cour internationale de Justice en qualité d'un des principaux témoins contre les criminels de guerre » [2]. Mais les choses ne se passèrent pas comme il l'espérait : le 25 juillet 1945, avant même le début du procès de Nuremberg, il fut retrouvé pendu dans sa cellule dans des conditions restées mystérieuses. Et au grand procès Nuremberg, ses « confessions » ne furent même pas lues. *Exit*, donc, K. Gerstein. Sa lettre du 26 avril 1945 confirme cependant sa mégalomanie ; toujours soucieux d'éblouir et de jouer un grand rôle, K. Gerstein, qui n'avait jusqu'à présent rien réussi, pensait son heure de gloire

(1) : Voy. H. Roques, *Sur Amen de Costa Gavras* (éd. du VHO, 2002). Disponible à notre catalogue. (2) : Voy. A. Chelain, *op. cit.*, p. 165.

arrivée. Lui aussi était donc un « témoin sous influence », une influence non pas externe (personne ne l'a contraint à écrire) mais interne (son déséquilibre mental).

■ Conclusion sur K. Gerstein

Si l'« Holocauste » était une réalité, des milliers de documents incontestables viendraient le démontrer et le nom de cet halluciné aurait dû être très rapidement oublié, y compris ses « confessions » déli-rantes. Le fait qu'après une éclipse de quelques années, les historiens l'aient, au contraire, considéré comme l'un des principaux témoins en dit long sur la solidité de la thèse officielle.



Les Alliés découvrent l'horreur des camps.
Ici à Buchenwald en avril 1945.

LES CLICHÉS PRIS À LA LIBÉRATION DES CAMPS

◆ LES FOSSES COMMUNES DE BERGEN-BELSEN

■ Une légende erronée

A tous ces arguments, Mademoiselle, et aux autres que je pourrais vous exposer, vous m'opposez l'« évidence » de cette photographie prise, dites-vous, en avril 1945 à Buchenwald. Je passerai rapidement sur le fait qu'elle n'a pas été prise à Buchenwald mais à Bergen-Belsen. On y voit un médecin du camp, le docteur Klein, contraint par les Britanniques de poser parmi les cadavres. La scène se passe entre le 21 et le 24 avril 1945. L'auteur du cliché est parfaitement connu, il s'agit du sergent Harry Oakes [1].

Cliché (très connu) publié par le professeur agrégé Stéphane Reigner dans son ouvrage intitulé : *Le génocide* (éd. du Mémorial de Caen, 2003, p. 55).

La légende est fautive : il n'a pas été pris à Buchenwald mais à Bergen-Belsen. On en connaît même l'auteur, il s'agit du sergent Harry Oakes.

Bravo à l'agrégé Reigner !

(1) : Voy. Clément Chéroux, *Mémoire des Camps. Photographies des camps de concentration et d'exterminations nazis (1933-1999)* (éd. Marval, 2001), p. 198.

■ **Aucune « évidence »
d'un génocide**

Suffit-elle pour clore le débat. Absolument pas ! L'évidence, je le rappelle, repose sur la *relation immédiate* qui existe entre ce que je constate et ce qui est. Or, que montre cette photo ? Qu'y voit-on immédiatement ?

- une fosse commune remplie de corps la plupart décharnés ;
- au fond de la fosse, deux hommes debout parmi ces cadavres ;
- sur le bord, trois hommes : deux qui courent et un qui reste sur place, armé d'un fusil.

Si, donc, on veut s'en tenir à « l'évidence », cette image montre des *morts*. Rien de plus. Or, les révisionnistes n'ont jamais contesté le fait que, dans les camps, les déportés (sans distinction de race ni de nationalité) sont *morts* en grand nombre. « Beaucoup sont morts », disent-ils, « beaucoup sont revenus. Que veut dire "beaucoup" dans les deux cas ? C'est aux historiens et aux statisticiens de répondre ». Telle est, je le répète, telle a toujours été la position des révisionnistes.

■ **Ces gens n'ont pas été gazés**

— Mais enfin ! diriez-vous, tous ces gens avaient été gazés.

— En disant cela, Mademoiselle, vous sortez du domaine de « l'évidence ». Car rien, sur la photo, ne vient démontrer que ces pauvres gens (dont on ignore s'ils étaient juifs) auraient été tués, encore moins exterminés dans le cadre d'une gigantesque entreprise planifiée. Pour affirmer le contraire, vous de-

vez tenir un raisonnement du genre : « Ces gens sont morts. Or, dans les camps, la mort était donnée par le gaz. Conclusion : il s'agit de gazés ».

● **Aucune « chambre à gaz »
à Bergen-Belsen**

L'ennui, pour vous, est que même d'après l'histoire officielle, aucune chambre à gaz homicide n'a été construite tant à Bergen-Belsen qu'à Buchenwald. Pour Bergen-Belsen, je vous renvoie au supplément de *l'Illustrated London News*, 28 avril 1945. Vous y trouverez un reportage photographique commenté sur le camp, sans aucune mention



ANOTHER OF THE COMMUNAL GRAVES AT BELSEN, FILLED MOSTLY BY UNCLOTHED BODIES, LARGELY OF WOMEN WHO DIED OF STARVATION. MANY HAD BEEN MUTILATED.

Photo prise à Bergen-Belsen et parue en 1945 dans *l'Illustrated London News*. Les auteurs ne parlaient pas de « chambre à gaz » mais de la faim et de la maladie qui avaient tué un grand nombre de déportés...

d'une quelconque « chambre à gaz ». Les auteurs écrivaient d'ailleurs nettement que dans leur grande majorité, les déportés y étaient morts « *de faim, du typhus et de la typhoïde* » (*mainly from starvation, typhus and typhoid*).

Six mois plus tard, Jean Pélissier confirma :

Il n'y avait pas besoin, à Bergen-Belsen, de chambre à gaz, de chambre de tortures, ni de four crématoire. Des dizaines de milliers de déportés y moururent de typhus, de gastro-entérite, de tuberculose [1].

•Aucune « chambre à gaz » à Buchenwald

Pour Buchenwald, je vous renvoie au livre d'Annette Wieviorka, *Auschwitz, 60 ans après*. Du révisionniste Paul Rassinier, elle écrit : « Il avait récusé — avec raison — l'existence de chambres à gaz à Buchenwald et Dora » [2]. Je souligne d'ailleurs que fin avril 1945, dans leur rapport rendu après avoir visité le camp, des parlementaires britanniques qui avait vu les entassements de cadavres écrivirent :

Les corps commençaient à se décomposer. Mais aucun de ceux que nous avons pu voir ne portait des traces de mort violente. Tous, d'après leur état d'extrême maigreur, paraissaient être morts de faim ou de maladie [3].

Dès 1945, on savait qu'il n'y avait pas eu de gazages homicides à Buchenwald et que les morts découverts avaient été victimes de la faim ou de la maladie (ci-dessous, fragment du rapport d'une délégation parlementaire britannique).

leur squelette, pareil à ceux en usage dans les hôpitaux pour les chariots des brancards. Les charrettes arrivaient dans la cour devant le four crématoire, avec leur chargement ordinaire, les cadavres entassés des dysentériques et des autres baraques, la plupart dépouillés même de leur pauvre costume, rayé bleu et blanc, qui était la tenue du camp. Nous avons examiné les dernières cargaisons de ces charrettes, qui restaient, attendant l'inhumation individuelle et respectueuse à laquelle, sur l'ordre personnel du général Eisenhower, les autorités américaines obligeaient les habitants des environs à procéder de leurs propres mains. Les corps commençaient à se décomposer. Mais aucun de ceux que nous avons pu voir ne portait des traces de mort violente. Tous, d'après leur état d'extrême maigreur, paraissaient être morts de faim ou de maladie.



Exemple de photo très connue qui circule depuis 1945 et qui illustrerait la « barbarie nazie ». Elle a été prise à Vaihingen, un camp hôpital où personne n'a jamais prétendu qu'il y aurait eu une « chambre à gaz ».

■La thèse de l' « Holocauste » est bâtie sur des photos prises dans des camps où il n'y avait pas de chambres à gaz

J'en profite, Mademoiselle, pour vous inviter à regarder les photographies qui, dans l'immédiat après-guerre, ont servi de fondement à la thèse de l' « Holocauste ». Vous découvrirez que l'immense majorité

ont été prises à Bergen-Belsen, Ohrdruf, Buchenwald, Nordhausen (les fameux alignements de corps), Vaihingen et Dachau, autant de camps ou commandos dans lesquels, d'après l'histoire officielle actuelle, aucune chambre à gaz homicide n'a fonctionné. Ne trouvez-vous pas dérangent, Mademoiselle, que la thèse de l' « Holocauste » se soit imposée — et continue souvent à être illustrée — à l'aide de photos prises dans des camps où,

(1) : Voy. Jean Pélissier, *Camps de la mort* (éd. Mellottée, 1945), p. 48. (2) : Voy. d'Annette Wieviorka, *Auschwitz, 60 ans après* (éd. Robert Laffont, 2005), p. 114. (3) : Voy. *Les horreurs du Buchenwald*, compte rendu de la délégation parlementaire britannique publié par le Ministère de l'Information français dans la collection : « Articles et document » (nouvelle série, n° 99), p. 3, col. A.

faute de « chambres à gaz », aucun « Holocauste » n'a pu avoir eu lieu ?

◆ **LA PRÉTENDUE « EXTERMINATION PAR LE TRAVAIL »**

■ **La thèse officielle**

— N'ergotons pas, répondez-vous, les nazis exterminaient aussi par épuisement, affamement, mauvais traitements, absence de soins... Les corps visibles dans la fosse de Bergen-Belsen sont ceux de gens victimes de cette politique exterminatrice.

— Outre le fait qu'à nouveau, vous sortez du domaine de « l'évidence », vous resservez ici la thèse de l'« extermination par le travail ». D'après elle, les déportés reconnus aptes au travail n'auraient pas été tués immédiatement, comme les inaptes, mais à petit feu. On les aurait employés à des tâches épuisantes sans leur donner ni la nourriture ni les soins suffisants. Et une fois à bout de force, au bout de quelques semaines ou de quelques mois, ils auraient été liquidés.

■ **Les nécessités de la « guerre totale »**

Ayant déjà consacré une étude à la question, je ne perdrai pas ici mon temps à réfuter une nouvelle fois cette thèse inepte. Vous devez savoir, Mademoiselle, que la seconde guerre mondiale fut avant tout une course à la production d'armements. Or, pour produire, il fallait des ouvriers. Et avec sa population bien inférieure à celle des USA et de l'URSS, le III^e Reich était très handicapé. Pour rester dans la course, il dut non seulement mobiliser tout son peuple (à partir de la fin janvier 1943 tous les Allemands de 16 à 65 ans et toutes les Allemandes de 17 à 45 ans durent se faire enregistrer à l'office du Travail afin d'être « affectés à des travaux intéressant la défense nationale » [1]), mais aussi recourir à la main-d'œuvre étrangère. Les autorités allemandes ne le cachaient d'ailleurs pas. Le 6 mars 1943, ainsi, interrogé par le quotidien français *Les Nouveaux Temps*, le plénipotentiaire à la main-d'œuvre, Fritz Sauckel, justifia le

Extrait des *Nouveaux Temps*, 11 février 1943. A partir de la fin janvier 1943 tous les Allemands de 16 à 65 ans et toutes les Allemandes de 17 à 45 ans durent se faire enregistrer à l'office du Travail afin d'être « affectés à des travaux intéressant la défense nationale »

LA GUERRE TOTALE

Les opérations de recensement des forces du travail ont commencé en Allemagne

Berlin, 10 février. — Les opérations de recensement de la population allemande en vue de la mobilisation totale des forces du travail ont commencé hier matin.

Ces opérations ont été simplifiées à l'extrême afin d'éviter les files d'attente. Il suffit à chaque Berlinoise de retirer à la « Kartenstelle » — centre de distribution des titres de rationnement — de son quartier un formulaire qui, une fois rempli, est envoyé par poste à l'« Arbeitsamt ». Celui-ci convoquera ensuite les intéressés après examen du dossier. Les convocations auront lieu soit par voie d'affiches, soit par lettre.

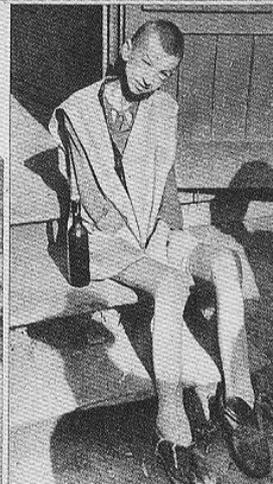
Chaque Allemand doit notamment préciser sa formation et sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, le dernier emploi occupé par lui. Il s'engage, dans le formulaire qu'il signe, à se

(1) : Voy. *Les Nouveaux temps*, 30 janvier 1943, p. 1. Voy. également l'article du 11 février 1943 (p. 1) intitulé : « La guerre totale. Les opérations de recensement des forces du travail ont commencé en Allemagne ».

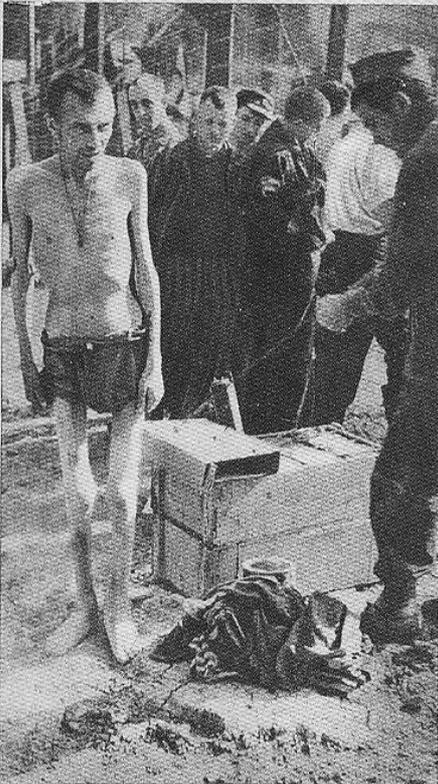
AU CAMP DE L'ÉPOUVANTE



Ces déportés sont maintenant des hommes libres. Mais le typhus rôde, et, par mesure de précaution, ils ne peuvent sortir du camp qu'après la visite médicale.



11 ans ! C'est l'âge qu'avait ce jeune déporté quand on l'amena au « Camp de la Mort ». Il ne sait plus sourire, il ne peut plus marcher sans aide.



Un Français, ancien légionnaire, passe à la désinfection. Malgré son effroyable maigreur, ses premiers mots furent : « Dites à ma sœur que je tiens encore... je tiendrai jusqu'au bout. »

AUSCHWITZ ! Ravensbrück ! Büchenwald ! Autant de noms qui évoquent les camps, lamentablement célèbres, de prisonniers ou de déportés. D'autres s'inscriront à la suite de l'effroyable liste, au fur et à mesure que les Alliés pénétreront plus avant en Allemagne.

Nous voulons aujourd'hui apporter un nouveau témoignage, irrécusable, des traitements qu'infligeaient les nazis à ceux qu'ils se refusaient à considérer comme des hommes.

Notre reporter nous a rapporté de Vaihingen des photos hallucinantes : toutes méritaient d'être publiées. Mais nous avons dû, faute de place, nous contenter d'en choisir quelques-unes.

Presque sans nourriture, sans soins, sans hygiène, des milliers de déportés de toutes nationalités étaient entassés dans ce « Camp de l'Épouvante », certains — les plus résistants — depuis six ans.

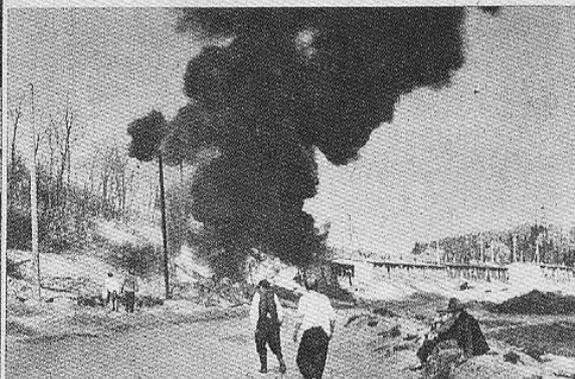
Peu d'entre eux avaient conservé assez de force pour crier leur joie à leurs libérateurs.

Ceux que la maladie a épargnés, aujourd'hui entourés de soins, reviennent lentement à la vie.

Demain, ils seront de retour chez eux. Puisse leur présence rappeler à ceux qui auraient tendance à l'oublier ce « slogan » plus nécessaire que jamais : « N'oubliez pas ! »



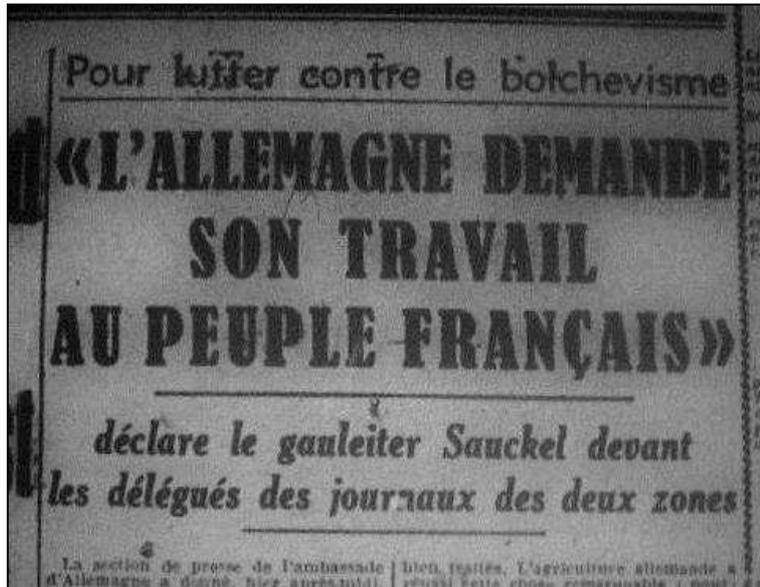
Pour aller au-devant des libérateurs, cet homme est obligé de s'appuyer...



Première réaction... Dès qu'ils ont été libérés, les déportés qui pouvaient se trainer ont mis le feu aux baraquements des nazis. On purifie !

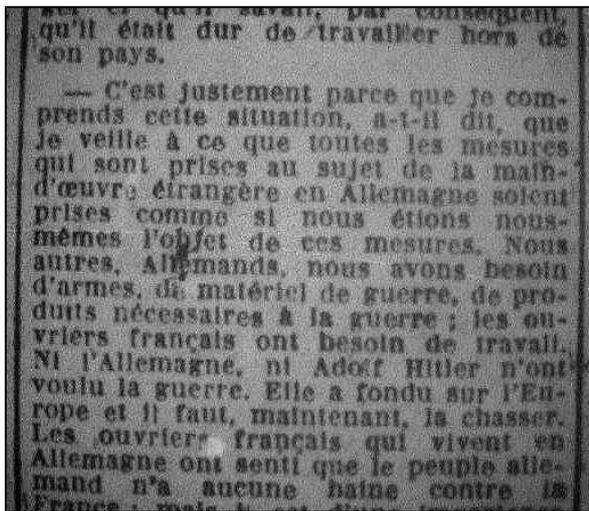
Ph. Germaine KRULL

Reportage sur Vaihingen paru le 27 avril 1945 dans *Point de Vue*. C'est avec ce genre de document que la rumeur des gazages homicides se répandit et gagna en crédibilité à partir de 1945. Mais à Vaihingen, comme à Buchenwald ou Bergen-Belsen, il n'y avait pas eu de « chambre à gaz » homicide.



Les nécessités de la guerre totale

Le Reich ne cachait pas son besoin urgent de travailleurs pour soutenir l'effort de guerre (ci-contre et en bas à gauche, *Les Nouveaux Temps*, 6 mars 1943). Pour cela, elle fit venir des millions d'ouvriers de toutes les nationalités (ci-dessous, *Les Nouveaux Temps*, 2 août 1943).



recrutement d'ouvriers étrangers en expliquant : « *Nous autres, Allemands, nous avons besoin d'armes, de matériel de guerre, de produits nécessaires à la guerre* » [1]. Deux semaines plus tard, lors d'une conférence publique portant sur la « mobilisation des réserves économiques de l'Europe », un délégué allemand déclara que son pays comptait sur les populations des territoires occupés, à savoir la Belgique, le Danemark, la France, la Grèce, les Pays-Bas, la Norvège, la Serbie et les Pays-Baltes, ce qui représentait un potentiel de 45,7 millions d'hom-

mes et de femmes âgés de 15 à 65 ans, sans compter la Russie [2]. En juillet, la presse annonça que, déjà, l'Allemagne avait « *3.500.000 ouvriers de plus qu'avant la guerre* » [3]. Cette mobilisation totale concernait également les prisonniers de guerre. Début août 1943, on apprit que 12,1 millions d'étrangers travaillaient en Allemagne, « *y compris les prisonniers de guerre* » [4]. L'industrie d'armement, qui en employait 1,3 million en 1941 et 4,1 millions en 1942, en employait désormais 5,3 millions, soit plus de 40 % du total (*Id.*). Le reste était en

(1) : Voy. *Les Nouveaux temps*, 6 mars 1943, p. 1. (2) : Voy. *Les Nouveaux temps*, 20 mars 1943, p. 1. (3) : Voy. *Les Nouveaux temps*, 12 juillet 1943, p. 1. (4) : Voy. *Les Nouveaux temps*, 2 août 1943, p. 1.



Des déportés en bonne santé dans les ateliers de V1 au camp de Dora

majorité utilisé dans le secteur de l'agriculture.

Ces quelques précisions vous feront comprendre, Mademoiselle, que pour le III^e Reich, le problème de la main-d'œuvre était vital. Avec la guerre qui se prolongeait, chaque personne capable de travailler devait être utilisée dans les meilleures conditions possible afin d'obtenir un rendement maximum.

■ **Des ouvriers qui doivent être bien traités**

Or, comme le fit remarquer F. Sauckel en mars 1943 : « *on ne peut rien obtenir par la terreur* » [1]. Et d'expliquer :

En Allemagne, on veille à ce que le travailleur étranger soit nourri et logé selon les méthodes en usage dans son pays, et que ses loisirs soient distribués

de la même façon, cela dans la mesure des possibilités et selon les règles appliquées aux travailleurs allemands eux-mêmes [Id.].

■ **Le Reich devait garder ses déportés en bonne santé**

Naturellement, ces règles ne pouvaient pas être appliquées de la même façon aux déportés affectés dans des usines ou sur des chantiers divers. Mais on ne peut croire que les Allemands auraient été assez stupides pour gâcher cette gigantesque force de travail en soumettant les détenus à des traitements inhumains, capables de les tuer en quelques semaines ou quelques mois. Le Reich avait au contraire tout intérêt à les maintenir en bonne santé afin qu'ils puissent fournir un rendement optimal...

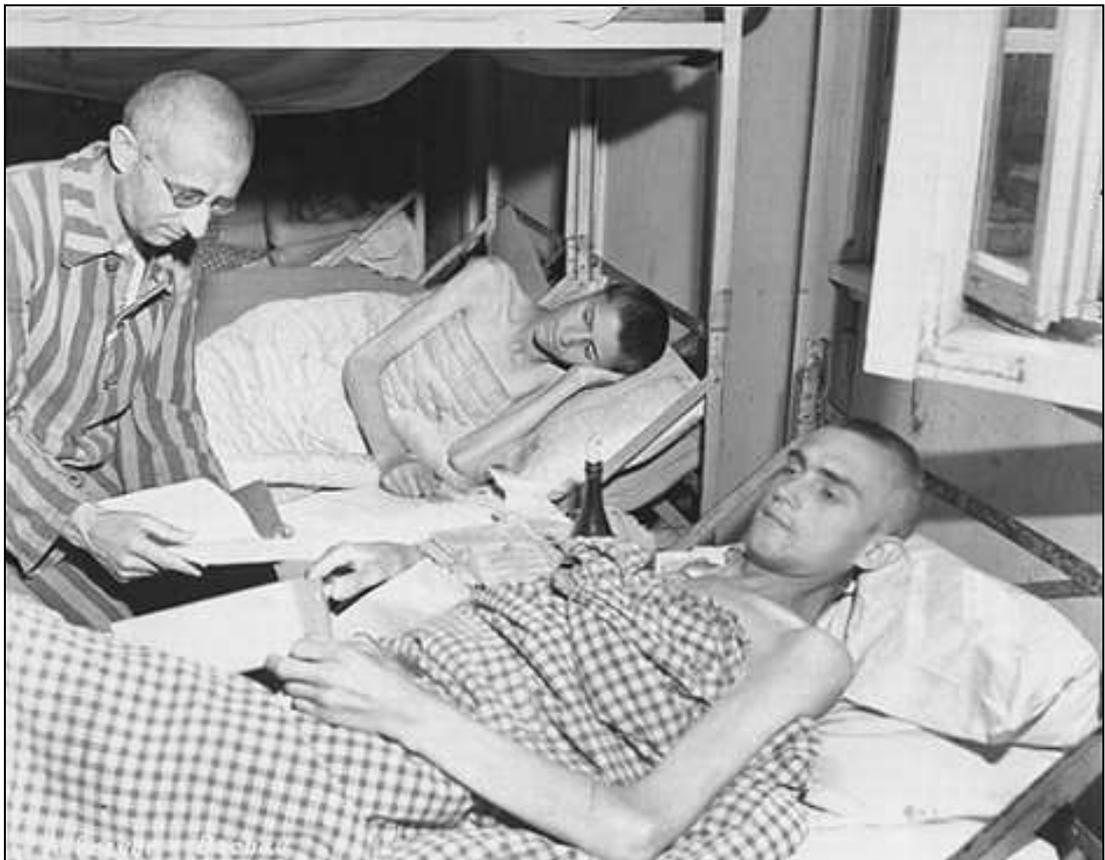
(1) : Voy. *Les Nouveaux temps*, 6 mars 1943, p. 1.

■ **L'origine des photos prises à la libération des camps**

En vérité, les terribles photos prises par les Anglo-américains à la libération des camps montrent la situation qui y régnait dans les dernières semaines de la guerre, lorsque le Reich cerné par les armées alliées et écrasé sous les milliers de tonnes de bombes incendiaires vivait une situation d'apocalypse. A cette époque, les transports civils étaient paralysés, le ravitaillement était chaotique, plus une seule usine pharmaceutique ne fonctionnait... Sans surprise, les camps surpeuplés (puisqu'il avait fallu évacuer ceux des territoires perdus) furent les premières victimes de cette situa-

tion : des épidémies y éclatèrent qui, faute de médicaments, ne purent plus être éradiquées. Regardez bien, Mademoiselle, les corps décharnés dans la fosse de Bergen-Belsen, à Buchenwald, à Vaihingen, etc., et comparez-les à ces déportés victimes du typhus (page ci-contre). Les ressemblances sont frappantes. Ceux qu'on nous a présentés (et qu'on nous présente encore) comme des *tués* étaient en vérité des *morts* du typhus, de dysenterie.... Je ne m'entendrai cependant pas davantage sur ce sujet, vous renvoyant à ce que j'ai déjà écrit [1]. Vous y trouverez tout ce qu'il faut savoir sur la question afin de juger objectivement, preuves documentaires à l'appui.

Hôpital à Dachau après la libération du camp. Le déporté qui, visiblement, n'a pas été touché par la maladie se porte bien. Les malades, eux, sont très amaigris. Preuve qu'il n'y a pas eu de politique criminelle délibérée...



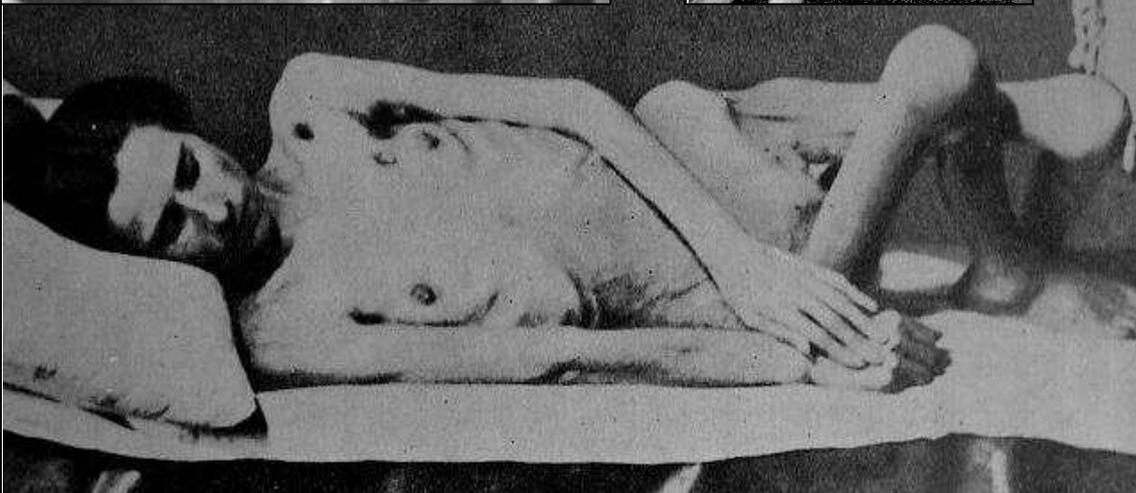
(1) : Voy. V. Reynouard, « Extermination par le travail » dans les camps allemands ? Un mythe de propagande (éd. VHO, 2005). Disponible à notre catalogue.

Ci-contre : des cadavres principalement de typhiques au camp de Bergen-Belsen en 1945.

Comparez leur état avec celui des survivants retrouvés à Dachau (ci-dessous), à Auschwitz (en bas) et ailleurs...

La ressemblance est frappante. On en déduit que tous ces gens furent des victimes indirectes, dans les dernières semaines de la guerre, de la situation apocalyptique qui régnait en Allemagne. Atteints plus tard ou plus faiblement, certains survécurent...

Y voir le résultat d'une politique délibérée se révèle fort malhonnête...



■ **Et quand bien même...**

● *Le document F-274 à Nuremberg...*

Cela dit, j'irai plus loin. J'admettrais que dans les camps comme Dachau, Bergen-Belsen, Buchenwald, Mauthausen, Ravensbrück... les Allemands aient mis en place un programme d' « extermination par le travail ». D'après la thèse officielle, cette politique aurait concerné *tous* les déportés et pas seulement les juifs. Lisez, Mademoiselle, le document présenté à Nuremberg sous la cote F-274. Il s'agit du très officiel « Acte d'accusation dressé [par le Gouvernement français (Ministère des Prisonniers et des déportés)] contre les Allemands coupables de crimes commis en violation des Conventions internationales contre des militaires et des civils » (voy. *TMI*, XXXVII, pp. 116-187). A la rubrique « camps de concentration », l'auteur écrit : « *lorsque le régime nazi prétend réduire à sa merci et faire travailler à son profit tous les opposants d'Europe, les camps deviennent légion* » (*Ibid.*, p. 141). Et plus loin :

Les camps de concentration étaient classés selon trois degrés : le numéro III indiquant la catégorie d'extermination (Mauthausen, Auschwitz). En réalité, comme aucune libération ne se produisait, sauf des cas extrêmement rares, les degrés indiquaient simplement que le régime permettait une extermination à

plus ou moins longue échéance, beaucoup plus rapide dans les camps de type n° III, mais aussi inéluctable dans les camps de type n° I et II, quand les déportés ne pouvaient plus fournir la somme de travail qui leur était imposée [*Ibid.*, pp. 143-4].

● *...dessert la thèse officielle*

On ne saurait être plus clair : la (prétendue) politique « d'extermination par le travail » aurait concerné *tous* les déportés reconnus aptes à travailler, c'est-à-dire les juifs et les non-juifs, indépendamment de leur race et de leur nationalité. En conséquence, elle ne saurait être qualifiée de composante *spécifique* de l' « Holocauste » qui, lui, aurait été perpétré avec du gaz et des balles [1]. Vous comprendrez donc, Mademoiselle, qu'il est inepte de nous opposer ce cliché pris à Bergen-Belsen. Ce document, nous n'en avons jamais contesté l'authenticité ; nous n'avons même jamais nié que les morts fussent des déportés. Mais il ne prouve nullement l'existence d'une entreprise d'extermination systématique des juifs... Il en est de même pour tous les autres clichés pris à Dachau, à Buchenwald, à Vaihingen, etc., camps dans lesquels il n'y a eu ni « chambres à gaz », ni Einsatzgruppen pour tuer en masse. Dans une discussion sur l' « Holocauste », ils n'ont aucune force probante, absolument aucune.

(1) : La meilleure preuve est que, dans son tableau récapitulatif intitulé : « Nombre de victimes [juives] ventilé selon la cause du décès », Raul Hilberg déclare que les camps, de concentration comme Bergen-Belsen, Buchenwald, Mauthausen, Dachau, Stutthof et autres auraient fait 150 000 victimes (voy. R. Hilberg, *op. cit.*, p. 1045). Si l'on admet qu'elles ont toutes été victimes de l' « extermination par le travail » et si l'on y ajoute 20 % de juifs immatriculés (donc reconnus aptes au travail) qui auraient péri à Auschwitz, soit environ 200 000 victimes, on arrive à environ 350 000. 350 000 juifs qui auraient été « exterminés par le travail » sur — toujours selon R. Hilberg — 5,1 millions. Soit une proportion d'environ 7 %. Preuve que l' « extermination par le travail » n'aurait pas été le monde principal d'extermination des juifs.

QUE VOIT-ON AUJOURD'HUI À AUSCHWITZ ?

◆ DES LÉGENDES TROMPEUSES

Alors, délaissions ces photos et venons-en au cœur du sujet : les prétendus camps d'extermination. Dans votre message, vous écrivez : « *En 2006, des camarades ont eu la chance de visiter Auschwitz. Ils ont vu et ils nous ont raconté.* » « Ils ont vu » dites-vous... Vraiment ? Certaines légendes qui accompagnent les images publiées dans leur compte rendu permettent d'en douter. En voici deux exemples flagrants :

■

• *La descente du train à Birkenau*

- Photomontage 9 : on voit le quai où débarquaient les déportés arrivés par train. Un cliché d'époque surajouté et tiré de *l'Album d'Auschwitz*

montre une foule de nouveaux arrivants déjà séparés : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Quatre déportés en tenue rayée et en bonne santé assistent à la scène. Au premier plan, trois hommes en uniforme allemand semblent être responsables de l'organisation. Aucune autre sentinelle n'est visible. On note que la scène se déroule dans le calme : personne n'est à terre en train d'être frappé, les nouveaux arrivants ne semblent pas terrorisés, les trois hommes en uniforme n'exhibent ni arme (pas même une vulgaire matraque) ni chien.

Or, malgré ces évidences, la légende du photomontage porte :

1942 : la voie ferrée amène maintenant les convois à l'intérieur du camp. Précipités hors des wagons, les déportés s'entassaient sur la rampe sous les vociférations et les coups.

Fragment d'un photomontage réalisé par les lycéens à leur retour d'Auschwitz. Bien que la photo des déportés descendus du train ne montre nulle scène de violence, la légende parle de gens « *précipités hors des wagons* » et qui « *s'entassaient sur la rampe sous les vociférations et les coups* ».

Du pur roman !..



• *Le creusement d'un fossé*

Photomontage 15 : vos camarades ont photographié un fossé encore visible dans le secteur de Birkenau. Ils y ont surajouté un cliché d'époque, exposé sur les lieux, qui montre les déportés creusant. Notez tout d'abord (page suivante) leur état physique : ils sont bien rasés et aucun n'apparaît ni squelettique ni épuisé comme les déportés sur les photos prises en 1945. Notez ensuite leur habillement : ils ont tous une tenue propre, adaptée à leur physique, certains portent même des moufles (ou des gants). Notez enfin leur nombre : ils travaillent côte-à-côte, les uns creusent au fond du fossé, les autres, sur le bord, envoient la terre plus loin. Au second plan, certains détenus ne travaillent visiblement pas ; ils semblent discuter, leur outil à la main. Plus révéla-

teur encore : aucune sentinelle n'est visible sur le cliché, ni même un ka-po qui serait armé d'une matraque afin de faire activer les travailleurs.

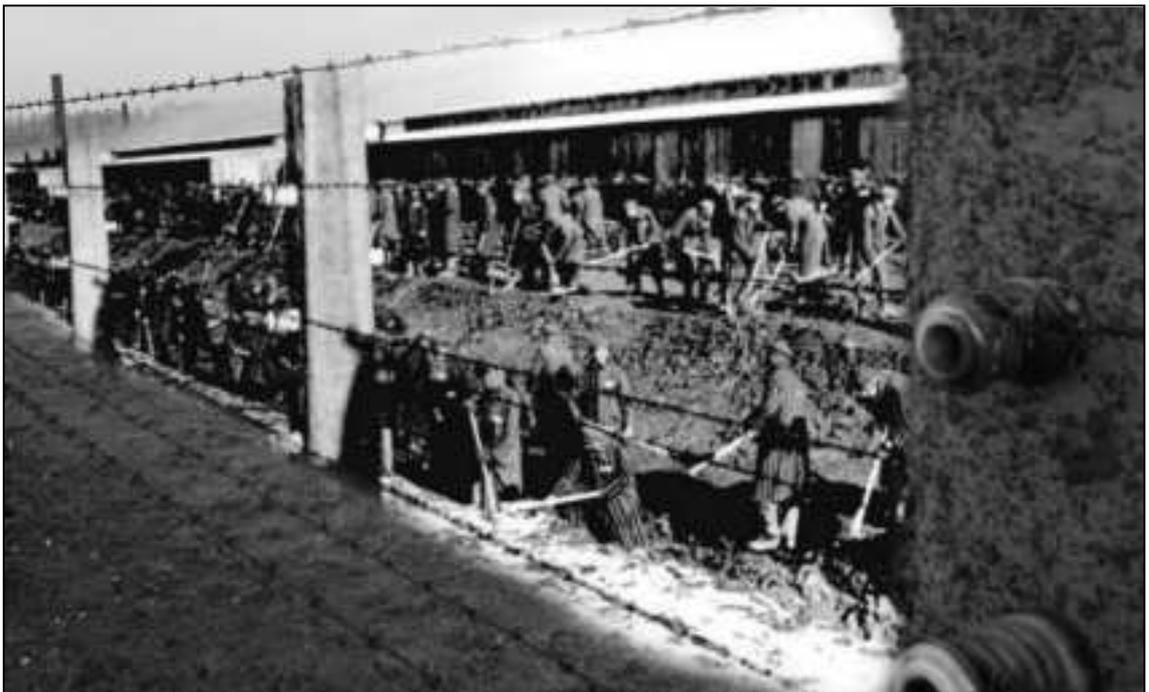
Bref, sans connaître la provenance du cliché, on croirait des prisonniers quelconques à l'œuvre dans un camp ou dans une prison inconnue.

Malgré cela, la légende du photomontage porte :

Pour ceux qui n'ont pas été exterminés dès leur arrivée commence une vie d'esclave dans des conditions effroyables. Très peu y survivront.

Face à de tels écarts entre ce qui *est* et ce qui *est dit*, j'en déduis que vos camarades ont vu à travers des lunettes déformantes ou, plus grave, à travers un filtre intellectuel de préjugés. Contrairement aux lunettes, il ne se voit pas, mais les résultats sont les mêmes...

Fragment d'un photomontage réalisé par les lycéens à leur retour d'Auschwitz. Malgré l'état visiblement satisfaisant des déportés (voy. aussi page suivante), la légende déclare que pour les prisonniers « *commence une vie d'esclave dans des conditions effroyables. Très peu y survivront.* » De façon évidente, les élèves ont vu le cliché à travers le prisme déformant des préjugés...



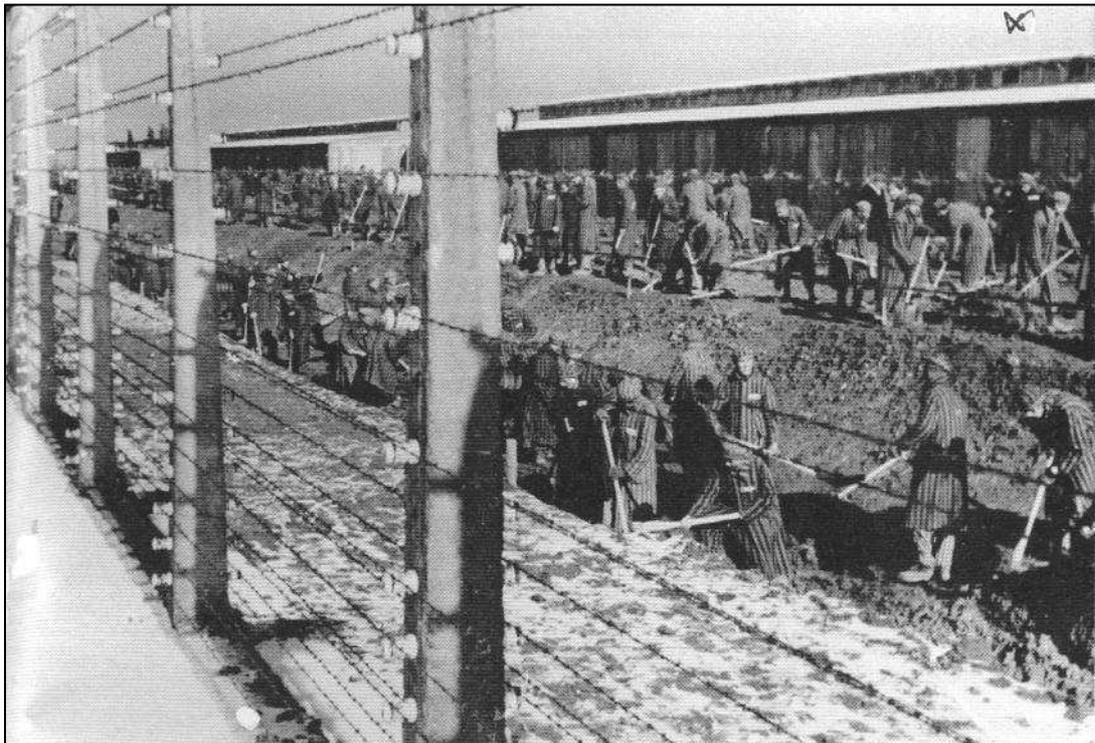
◆ IL Y A VOIR ET VOIR...

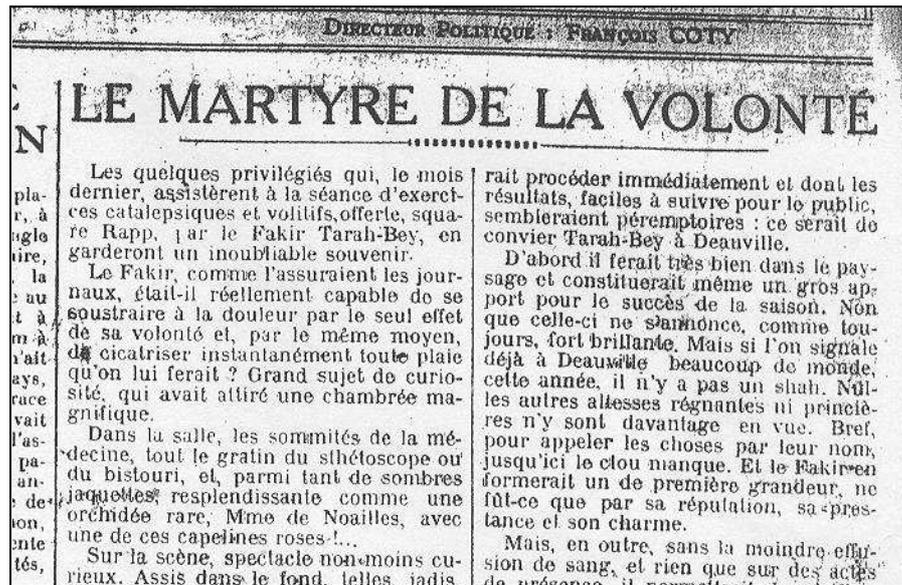
■ L'affaire du fakir Kir Tor Kal

• Des « miracles » en direct

Certes, je conviens sans peine que toutes les légendes ne sont pas aussi grossièrement éloignées des détails visibles sur les photos. Mais peut-on alors dire que vos camarades ont vu ? Afin de vous mettre en garde, je reviendrai sur une petite affaire bien oubliée aujourd'hui : durant l'été 1925, un jeune homme venu d'Inde, le docteur Tahra-Bey, dit le fakir Kir Tor Kal, vint en Europe montrer ses pouvoirs. Il devint rapidement une vedette, s'exhibant en Italie, en Espagne, en Belgique, en Angleterre et en France, parfois devant les souverains et autres hauts personnages de l'État. Le 6 août, il eut même l'honneur d'un article en première page du *Figaro*, intitulé : « Le martyr de la volonté » (voyez page suivante). Certains le disaient capable de réaliser des miracles

comparables à ceux du Christ. Ils exagéraient. Le fakir ne prétendait ni marcher sur les eaux, ni changer l'eau en vin, ni ressusciter un mort... Mais ses tours réalisés en public étonnaient. On racontait que, le nez et les oreilles bourrés de coton, il s'allongeait dans un cercueil qu'on remplissait de sable, son corps étant désormais totalement recouvert, et pouvait rester dix minutes ainsi. Tout aussi impressionnant était le « supplice de la faux » : s'étant mis en état de catalepsie et devenu totalement raide, le fakir était placé horizontalement sur deux doubles faux, la première au niveau des épaules et la deuxième au niveau des chevilles. Une pierre énorme était alors placée sur son ventre et cassée d'un grand coup de maillet. Non seulement le corps du fakir ne pliait pas, mais une fois sorti de son état cataleptique, l'homme montrait des épaules et ses chevilles sans aucune entaille, avec juste deux raies parallèles un peu rougeâtres.





6 août 1925 : en première page du *Figaro* sont rapportés les exploits du fakir Tir Kor Tal qui, disaient certains, concurrençait le Christ en matière de « miracles ». Mais un incrédule demanda à voir de près...

Ces deux tours, ainsi que d'autres (le « supplice du lit à clous », les blessures qui ne saignaient pas...), avaient été réalisés de nombreuses fois et publiquement. Aux septiques, on répondait que des milliers de spectateurs *avaient vu*, ce qui suffisait à attester ces faits inexplicables.

• *La contre-enquête d'un incrédule*

Toutefois, un incrédule ne se déclara pas satisfait. Lui aussi voulait voir. Mais pas de loin, comme un simple spectateur. Il voulait s'approcher pour observer minutieusement et même pour toucher. Il profita d'un spectacle donné à Deauville pour réaliser des observations personnelles. Le 15 novembre 1925, dans la *Revue des Objections*, il publia les résultats de sa petite enquête réalisée avec un ami chirurgien.

Avant le lever du rideau, ils avaient étudié les doubles faux :

J'examinai de près, avec mon compagnon, l'instrument, et je constatai que les lames étaient aussi peu tranchantes que le dos d'un couteau. J'y passai les doigts sans me couper. J'y posai les deux mains et m'y appuyai de tout le poids de mon corps. Je n'en retirai ni blessure ni égratignure, mais deux simples petites rayures un peu rougeâtres. Mon compagnon fit plus : assez fort et assez lourd, il se souleva, les mains posées sur les lames ; or, la force vive produite par ce mouvement, ajoutée à son poids, aurait dû lui enfoncer les lames dans les chairs : il n'en fut rien ; je ne vis dans ses paumes que deux petites raies roses, mais pas de sang [1].

Puis venait le tour du cercueil. On lit :

Ce fameux enterrement est, pardon du mot, une fumisterie ! Tahra-Bey se bourre le nez et les oreilles de coton, puis se met en catalepsie. On l'étend dans un cercueil. J'ai observé de très près toutes les manœuvres de ses aides. J'avais lu dans des comptes rendus de journaux boulevardiers qu'on remplissait le cercueil de sable, que le corps du

(1) : Voy. la *Revue des Objections*, 15 novembre 1925, article intitulé : « Le fakir et les "miracles" du fakirisme ».

fakir en était complètement recouvert des pieds à la tête, de sorte qu'il devait être au bout de quelques instants complètement asphyxié.

Or, c'est une erreur absolue. En effet, ses jambes, son ventre, sa poitrine disparaissent sous le sable qu'on y jette, mais ses amis se contentent d'en saupoudrer légèrement sa barbe et se gardent bien d'en couvrir son visage. Il reste donc un espace vide et de l'air respirable autour de sa tête. Puis on ferme le cercueil et on le recouvre entièrement de terre. Le public consulté demande qu'il y reste dix minutes. Après quoi on le déterre, on le retire endormi, mais bien portant, et ses amis le réveillent selon les rites.

Ce phénomène n'a rien d'étonnant, car il restait assez d'air dans le cercueil autour de sa tête pour qu'il y pût rester dix minutes et bien plus, sans en être endommagé, d'autant plus que, dans l'état d'hypnose, le jeu de la respiration est moins actif et la quantité d'oxygène n'a pas besoin d'être aussi forte. Ce fut l'avis exprimé par plusieurs médecins qui m'entouraient [*Id.*].

• *Il y a « voir » et « voir »*

Cette petite histoire pourra sembler ridicule dans une discussion sur l'« Holocauste ». Mais elle contient pourtant un enseignement capital : il y a *voir* et *voir* ; comprenez : il y a *voir passivement*, comme un spectateur, et *voir activement*, comme un enquêteur. Vos camarades sont venus à Auschwitz-Birkenau en simples spectateurs, docilement conduits par leurs guides. S'ils ont vu, c'est passivement, sans prendre soin de s'interroger.

■ **Des ruines totalement muettes**

En dehors du Musée, qu'ont-ils vu ? Des anciens bâtiments, des pièces désormais nues, des ruines, des

murs, des fossés, une salle des fours... Tout cela est si peu parlant que, sur les clichés pris durant la visite, ils ont dû ajouter des photos d'époque ou des dessins réalisés peu après la libération du camp. Sur le site de votre ancien établissement, on nous explique :

Les montages photographiques, clichés pris sur place et documents d'archives sont conçus pour mettre en parallèle ce que les élèves ont vu, et ce qu'ils auraient pu voir il y a plus de soixante ans.

J'y vois la confirmation qu'à Auschwitz, le simple fait de *voir* en simple visiteur n'apporte pas grand-chose. Sans quoi vos camarades n'auraient pas dû réaliser ces montages photographiques. En elles-mêmes, donc, les ruines d'Auschwitz-Birkenau ne constituent pas, et de loin, une « *preuve évidente* » de la Shoah. Voilà d'ailleurs pourquoi en décembre dernier, l'extermination-



Robert Jan Van Pelt. Le (sous) Pressac belge...

niste Robert Jan Van Pelt — le Pressac belge — a proposé de laisser la végétation envahir Birkenau, c'est-à-dire d'abandonner les efforts réalisés pour préserver le site. A la question : « *En*

laissant la nature envahir le site, ne court-on pas le risque de permettre à l'humanité d'oublier ce qui s'y est passé et de frayer la voie à une future remise en question de l'Holocauste ? », il a répondu clairement :

Pour 99 % de ce que nous savons, nous ne possédons pas réellement les preuves physiques ... c'est devenu une partie de la connaissance dont nous avons hérité.

Je ne crois pas qu'en ce sens l'Holocauste soit une affaire exceptionnelle. Quand, à l'avenir, nous nous souviendrons de l'Holocauste, nous le ferons comme nous nous souvenons de la plupart des choses du passé. Nous le connaissons grâce à la littérature et aux témoignages oculaires ... Nous réussissons très bien à nous souvenir du passé de cette façon. C'est ainsi que nous savons que César a été tué aux Ides de Mars. Classifier l'Holocauste dans une catégorie à part et exiger qu'il en soit ainsi — c'est-à-dire exiger que nous ayons davantage de preuves matérielles — revient quelque part à céder aux négationnistes en allant chercher une certaine sorte de preuve spéciale [1].

L'exterminionniste belge a donc parfaitement conscience que les ruines du camp de Birkenau sont totalement muettes.

◆ **TROMPÉS VOS CAMARADES ONT FAIT MENTIR LES RUINES**

Mais une question se pose alors : les explications données pour rendre ces ruines « parlantes » sont-elles vraies ? Le compte rendu publié sur le site de votre ancien établissement apporte une réponse négative.

■ **Des erreurs factuelles flagrantes**

On y relève tout d'abord des erreurs factuelles, dont voici deux exemples flagrants :

- Photomontage 14 : le cliché moderne montre les ruines du crématoire IV alors que la maquette surajoutée en guise d'explication est cel-

Pour faire « parler » les ruines du crématoire 4, on superpose une maquette du crématoire... 2 (ou 3).



(1) : Voy. thestar.com, article intitulé : « A case for letting nature take back Auschwitz », 27 décembre 2009. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.thestar.com/printarticle/742965>.



Pour faire « parler » les ruines du crématoire 1, on superpose deux dessins sensés montrer ce qui se passait au crématoire... 2 et 3.

le du crématoire II (ou III), dont l'agencement était totalement différent.

- Photomontage 21 : il s'agit des fours du crématoire I à Auschwitz alors que les deux dessins surajoutés (œuvres de David Olère) prétendent montrer ce qui se passait dans les crématoires II et III à Birkenau [1].

Contrairement, donc, à ce qui était annoncé, les photomontages ne permettent pas toujours de comparer ce que les élèves ont vu et ce qu'ils auraient pu voir, au même endroit, voilà plus de soixante ans.

■ **Utilisation abusive de documents photographiques**

Mais j'entends déjà votre réponse : « Ces petites erreurs matérielles ne remettent pas en cause la thèse officielle ». Je l'admets sans peine. Cependant, il y a plus grave.

Une photo prise à Marseille ne permet pas de juger Paris

Que diriez-vous, Mademoiselle, si je vous présentais le document suivant (page ci-après), censé illustrer la saleté de l'avenue des Champs-Élysées à Paris ? Vous le critiquez au motif qu'il est malhonnête de

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz...*, déjà cité, cahier central, documents 32 et 33.

« L'avenue des Champs-Élysées à Paris est l'artère la plus sale du monde : les poubelles s'y entassent quotidiennement. »



Quelle est la valeur de ce photomontage ? Totalement nulle, car on ne saurait prétendre démontrer l'état de crasse de l'avenue des Champs-Élysées en utilisant un cliché pris à... Marseille lors d'une grève des éboueurs.

vouloir prouver l'état de crasse d'une avenue parisienne en y surajoutant un cliché pris dans la ville de Marseille à une époque très spéciale : une époque où les éboueurs étaient en grève.

• *Une photo prise à Buchenwald pour juger Auschwitz*

Eh bien ! c'est exactement ce qu'ont fait vos camarades dans leur compte rendu. Prenez le photomontage 17 (page suivante) : le cliché en couleur montre une baraque de Birkenau avec ses deux enfilades de lits à trois étages. En haut, des fenêtres assurent l'éclairage naturel de la pièce. C'est tout. Quel était l'état physique de ceux qui y dormaient ? Y étaient-ils entassés ? Étaient-ils bien habillés ? Disposaient-ils de couvertures ? Faute d'éléments, on ne peut rien dire.

Pour rendre cette photo « parlante », vos camarades ont surajouté un cliché assez terrible montrant des hommes décharnés, pauvrement habillés (certains sont quasiment nus) et entassés dans les lits. Ce qui leur permet de rédiger la légende suivante :

Birkenau : hommes-animaux

Entassés à près de 500 par baraque, sans hygiène ni chauffage, et soumis aux violences des « kapos ». La déshumanisation des détenus est indispensable au bon fonctionnement du camp.

L'ennui est que le cliché surajouté n'a pas été pris à Birkenau, mais à des centaines de kilomètres de là : au camp de Buchenwald [1]. Et pas n'importe quand : en avril 1945, à sa libération. Cette dernière information est capitale, car quelle était alors la situation ?

(1) : Voy. le site Internet « isurvived.org/home.html ». On y voit, nous dit-on, Elie Wiesel



Pour faire « parler » une baraque de Birkenau, on surajoute une photo prise... à des centaines de kilomètres de là, à Buchenwald, à la libération du camp.

• La situation à Buchenwald en 1945

Comme les autres camps restés ouverts, Buchenwald avait subi à partir de la mi-1944 un afflux de déportés évacués des régions perdues. Entre avril et juillet 1944, l'effectif était ainsi passé de 44 000 à 80 000 détenus, avant d'atteindre 86 000 en février 1945. Dans un pays en ordre, une telle situation aurait déjà été difficile à gérer. Mais avec l'effondrement du Reich à l'automne 1944, les difficultés tragiques s'accumulèrent. Peu après sa libération, un ancien détenu, René Marmot, raconta :

On mourrait aussi de faim à Buchenwald. Si la nourriture, en 1944, fut juste

satisfaisante, à partir de décembre elle tomba à des rations dérisoires [1].

Un correspondant de guerre qui visita le camp quelques jours après sa libération écrivit :

Je note dès maintenant que les médicaments qui n'existaient plus, ou que l'on n'accordait plus aux « Haeftlings », sont arrivés en foule [apportés par les Américains] [2].

Ces deux citations (j'aurais pu en citer bien d'autres) résument la situation à Buchenwald en janvier 1945 : dans un camp très encombré, presque plus de nourriture et plus aucun médicament.

(1) : Voy. *La Nouvelle République*, 4 mai 1945, article intitulé : « Souvenirs d'un rescapé de Buchenwald ». (2) : Voy. *Le Monde*, 21 avril 1945, article de Rémy Roure (Pierre Fervaque) intitulé : « L'enfer de Buchenwald et d'Auschwitz-Birkenau ».

• *Le typhus meurtrier*

Comble de malheur, dans les semaines qui suivirent, ce qui devait arriver arriva : une épidémie de typhus se déclara, accompagnée de la dysenterie. Les malades furent tout d'abord transportés dans une infirmerie aménagée au sein du bloc 61. Mais le mal s'étendit et, faute de médicaments, les autorités en revinrent aux méthodes draconiennes : l'isolement des foyers d'infection. R. Marmot raconte :

Quand des cas de typhus, de diphtérie et de dysenterie se déclaraient dans un baraquement, on isolait, non pas les malades, mais le block tout entier. Ainsi, les bien-portants vivaient en compagnie des contaminés ! Les résultats ne se faisaient pas attendre. Les chiffres officiels ont donné dix-huit mille morts dans le premier trimestre de 1945 jusqu'au 10 avril. Pendant le seul mois de février il y eut jusqu'à 3 400 morts au camp de Buchenwald [1].

Et en effet, dans son rapport publié fin avril 1945, la délégation parlementaire britannique qui avait visité le camp déclara que sur les 51 572 détenus décédés à Buchenwald, « au moins 17 000 » étaient morts après le 1^{er} janvier 1945 [2]. Sachant que le camp avait été ouvert en juillet 1937, on en déduit que sur 90 mois d'existence, 33 % des morts étaient survenues dans les quatre derniers mois. Cette simple estimation suffit pour imaginer la situation apocalyptique qui devait régner au camp à la fin de la guerre. Soulignons d'ail-

VENDREDI 4 MAI 1945
 (Detail, lever 4 h. 27; coucher 19 h. 8 Lune : D. Q. le 5)

PROPOSÉ DE LOI
 PREMIERE LECTURE
 VOTE ET ADOPTÉ
 PRIX : 1 FR. 50
 6, rue de la Préfecture
 TOURS
 Téléphone : 87-41

LIQUE

SOVIETIQUE

ont entrés
 ark
 SCUPÉ
 ille ouverte

EXTREME-ORIENT
 dant qu'en Europe on n'a
 et d'ailleurs que pour l'ago-
 s, dans par-tout d'Eu-
 sibilité de la prise de
 de la B. romaine. C'est
 d'une très campagne
 d'roud aux sites, le plein
 route de B. romaine et qui
 branniques la route se
 contre le Japon continue,
 se laisse voir.

ntre de Berlin présente un
 riptible de celui. En cer-
 les serps des Allemands
 avant M. H. H. H. H. H. H.
 on sera contenté de les
 des fentes commencent. C'est
 à de la ville ne sont compa-
 ratives de Varsovie.
 térieur de Berlin, les Russes
 1 mai, 124 000 prisonniers,
 serons H. H. H. H. H. H. H.
 tait de G. H. H. H. H. H. H.
 l'ouest et L. H. H. H. H. H. H.
 ont devant l'armée alliée, un
 véritable panique. Des notes
 couvertes dans des notes se-
 couvrir les images de leur
 langage leur souffrance pour
 is de sang et des abasourdis,
 et, les autres, ont paru de-
 lent, mêlés à des charniers
 des charniers et surmontés de
 lignes de nouvelles de jour-
 naliers et de charniers, de

Souvenirs d'un 'rescape'
 de Buchenwald

LA VIE DE MISERE ET D'HORREUR

dans les camps d'extermination
 de l'Allemagne hitlérienne

Ceux qui furent des bagnards dans des boîtes de mort, ont
 laissé derrière eux des monceaux de cadavres, des cadavres
 déformés, des yeux perdus, des bouches rangées, des membres
 arrachés, des os calcinés.

Il ne doit plus y avoir d'interruption systématique, de fausses
 feintes de charité, il ne doit plus y avoir d'une seule, les
 monstrueuses tentes qui claquent des milliers de tentants,
 hier bagioles de bœuf, des jandèmes qui imitent et ont
 le droit de ne rien faire de ce qui a fait former leurs
 muscles et leurs nerfs. Le peuple est à l'aise qui ont vu et
 souffert, et cette, quelque René Marmot, chef de notre
 rédaction internationale, est du nombre.

Le 11 avril, à 16 heures, les premiers éléments blindés de l'armée
 américaine délivrèrent les vingt-deux mille malheureux de toutes
 nationalités, déportés au camp de concentration de Buchenwald. Pour
 les vainqueurs ce fut une explosion d'horreur et d'indignation. Personne
 au monde ne savait ce qui se passait à Buchenwald. Le général Patton,
 commandant la 3^e Armée américaine, que nous conduisions deux jours
 plus tard dans sa visite au camp, traduisait le sentiment de son pays,
 qui était à la fois celui de tout le monde civilisé : « We thought to
 fight a civilized people! ». (Nous pensions combattre un peuple civilisé!.)

Quelques centaines de milliers de
 de la M. H. H. H. H. H. H. H.
 qui réalisent souvent une telle mort.
 Un seul dans le crime et le sadisme dénotent
 des atrocités hitlériennes. Si aujourd'hui, en
 France, des individus restent attachés au re-
 gime hitlérien, nous prions, pour l'appli-
 cation intégrale des procédés employés à la

par René MARMOT
 61, rue de la Préfecture
 et de l'Arrière Secrétaire

Mai 1945 : un ancien déporté raconte les derniers mois à Buchenwald et précise : « si la nourriture, en 1944, fut juste satisfaisante, à partir de décembre elle tomba à des rations dérisoires ». Puis il narre les horreur du typhus qui fit son apparition...

leurs que l'arrivée des Américains ne fit pas tomber la mortalité à zéro. Dans leur rapport déjà cité, les parlementaires britanniques écrivirent :

Les autorités américaines nous informèrent que, depuis leur arrivée, le chiffre des morts avait été réduit d'environ une centaine par jour à trente-cinq, le jour précédent notre visite [*Ibid.*, p. 2, col. A.].

(1) : Voy. *La Nouvelle République*, 4 mai 1945, déjà cité. (2) : Voy. *Les horreurs du Buchenwald*, déjà cité, p. 1, col. B.

La situation à Buchenwald était si catastrophique que l'arrivée des Américains ne fit pas tomber la mortalité à zéro. Malgré la nourriture et les médicaments, il y avait encore 35 morts par jour après la libération du camp.

Cette baraque est une de celles qui servent maintenant d'hôpital de passage pour les pires cas de dénutrition. Beaucoup de prisonniers étaient incapables de parler. Ils étaient couchés dans un demi-coma, ou nous suivant du regard. D'autres parlaient sans difficulté, nous montrant des plaies, de graves cicatrices, des contusions qui pouvaient avoir été causées par des coups — coups de pied ou autres. Ils étaient couchés sur le sol, sur et sous des couvertures. Tous étaient dans un état d'émaciation extrême. Les autorités américaines nous informèrent que, depuis leur arrivée, le chiffre des morts avait été réduit d'environ une centaine par jour à trente-cinq, le jour précédent notre visite.

Plus loin, ils parlaient de l'encombrement du camp, des baraques « encore infestées de vermine » et des prisonniers dont les draps se bornaient à « des lambeaux d'étoffe » (*Ibid.*, p. 2, col. B). Comment aurait-il pu en être autrement dans un lieu clos dont la population avait quasiment doublé en quelques mois, alors qu'à l'extérieur, tout s'effondrait, rendant très difficile le ravitaillement en nourriture et impossible celui en médicaments ?

Or, c'est précisément une de ces photos prises en avril 1945 à Buchenwald et montrant une *situation exceptionnelle* que vos camarades ont surajouté sur le cliché d'une baraque de Birkenau afin d'illustrer ce qu'aurait été la vie dans ce camp en *temps normal*, (sous-entendu : ce qu'aurait été la vie conformément à la volonté des autorités allemandes). Un tel procédé est extrêmement malhonnête.

■ Un procédé qui permet toutes les tromperies

• L'état actuel de la prison de Namur

Avec lui, je peux tout « démontrer », y compris que l'avenue des Champs-Élysées à Paris est l'une des artères les plus sales du monde ou que les autorités belges torturent *volontairement* les détenus de la prison de Namur.



Namur, la prison qui fait honte à la Belgique

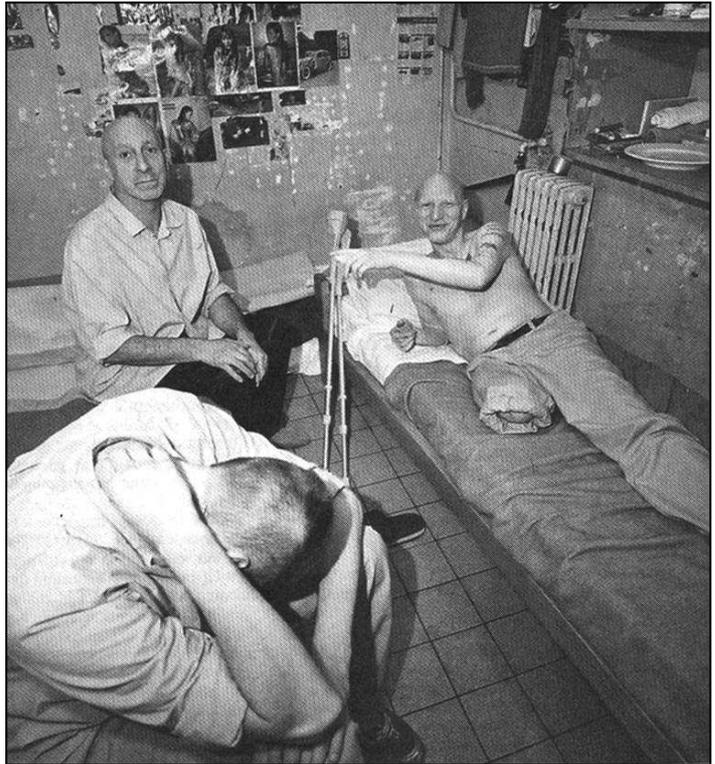
Reportage au cœur de l'univers carcéral le plus sordide du pays. Promiscuité inhumaine, saleté repoussante, insalubrité manifeste : la directrice en appelle aujourd'hui aux politiques : « Ces conditions de détention sont indignes du XXI^e siècle ».

Belgique pp.12-13

Première page du quotidien belge *La Libre Belgique*, livraison du 16 septembre 2009.

Le 16 septembre dernier, le quotidien belge *La Libre Belgique* titra en première page : « Namur, la prison qui fait honte à la Belgique ». Je vous passe rapidement la description de ce

lieu surpeuplé (220 détenus pour 140 places) : huit douches pour 220 personnes, dans les cellules, des fenêtres qui ne sont que des soupiraux, des réfrigérateurs qui grondent, des lits qui grincent, des matelas mis au sol empêchant toute circulation, des robinets qui fuient, des toilettes sans paravent, voire une absence de toilettes (celles-ci étant remplacées par des sceaux hygiéniques)... En 2006, le Comité de prévention contre la torture (CPT) visita la prison. Son rapport la jugeait d'une « saleté répugnante » avec des conditions de détention « totalement inacceptables » [1].



Une cellule dans la prison de Namur

• *La conséquence d'une situation générale*

Or : « *Trois ans plus tard, ses principales recommandation [n'étaient] toujours pas respectées* » (*Id.*). Certains en déduiront une volonté délibérée, chez les autorités, de maintenir les détenus dans ces terribles conditions afin de les torturer. Ils se trompent. Interrogée, la directrice de la prison, Valérie Lebrun, déclare que des rénovations ont déjà été réalisées (salles de cours, espace médical, salle de sport, lieux de visites hors surveillance...) mais que, faute de budget, il est impossible de faire davantage, notamment pour les cellules. Et pourquoi cette absence de crédits ? Tout simplement parce que vu l'état déplorable de la prison, certains élus préféreraient la fermer définitivement et en reconstruire deux ailleurs, à

Sambreville et à Marche. En conséquence, ils refusent d'octroyer une dépense qui ne servirait finalement à rien : « *Le terme de la fermeture est récurrent*, déclare V. Lebrun. *Mais c'est un prétexte continuel pour ne pas investir* » (*Ibid.*, p. 13). N'oublions pas que la Belgique est un petit pays dont la dette publique dépasse les 200 milliards d'euros. Dès lors, on peut comprendre les hésitations des élus... L'ennui est qu'aucune décision de construire n'a encore été prise, d'où un dossier bloqué alors que les détenus, eux, continuent à vivre dans ces conditions déplorables.

Ce regrettable exemple démontre qu'avant de juger une situation, si pénible soit-elle, tous les éléments doivent être étudiés. Certes, dans l'affaire de la prison de Namur, les élus ne sont pas exempts de critiques. Mais de là à les accuser de sa-

(1) : Voy. *La Libre Belgique*, 16 septembre 2009, p. 12.

Les conditions de détention inacceptables dans la prison de Namur ne sont pas la conséquence d'une quelconque « barbarie belge », mais le reflet d'une situation générale faite d'endettement, d'incurie et d'immobilisme. Certes, les responsabilités existent, mais on ne saurait accuser quiconque de sadisme...



disme, il y a un pas qui ne saurait être franchi.

■ **Une conclusion fautive**

Il en va de même avec les camps. On pourra toujours affirmer qu'à partir de 1944, les Allemands auraient dû prévoir leur évacuation avec l'aide de la Croix-Rouge. On pourra toujours critiquer la politique qui consista à regrouper les déportés dans les quelques camps encore disponibles. Mais il est malhonnête de prétendre que les situations dantesques découvertes en 1945 furent le résultat d'une politique délibérée, mise en place depuis des années, afin de torturer et d'exterminer les détenus. Depuis la fin 1944, les autorités allemandes se débattaient au sein de problèmes insolubles, bien plus insoluble que ceux rencontrés aujourd'hui à Namur. Le Reich était écrasé, les voies de communications bloquées, les usines détruites, les réserves minimales voire inexistante. Quand on contemple ce qu'un simple manque d'argent peut provoquer dans une prison d'un pays en paix, les photos prises par

les Alliés à la libération des camps s'expliquent sans qu'il soit besoin d'invoquer une prétendue « barbarie nazie ».

Vous comprendrez donc, Made-moiselle, qu'en utilisant abusivement une de ces photos, vos camarades ont certes fait parler les ruines, mais en les faisant mentir.

GAZAGES HOMICIDES DANS LES CAMPS : LE DOSSIER EST VIDE

◆ **UN VIDE DOCUMENTAIRE PATENT**

• *Vos camarades ne disposent d'aucune photo*

J'en viens maintenant au cœur du problème avec le photomontage 20. Le cliché moderne, pris par vos camarades, montre une pièce vide que l'on peut visiter en pénétrant dans le crématoire I d'Auschwitz I. L'histoire officielle prétend qu'il s'agit d'une morgue reconvertie en « chambre à gaz ». Afin, donc, de faire « parler » les pierres, vos camarades ont surajouté un canevas non



Fragment d'un photomontage réalisé par les lycéens à leur retour d'Auschwitz. Afin de faire « parler » les ruines du crématoire 1, ils ont dû recourir à un... dessin de gazage homicide. Preuve qu'il n'existe aucune photo d'une telle scène, sans quoi ils l'auraient utilisée.

daté de David Olère, un ancien déporté à Auschwitz qui aurait fait partie d'un *Sonderkommando*. Le tableau s'intitule : « Gassing by Zyklon-B » (*Gazage au Zyklon B*). En guise de légende, ils écrivent :

Certains doutent aujourd'hui de l'existence de chambres à gaz homicides, et le disent... comme une insulte envers les victimes, et ceux qui peuvent encore en témoigner.

■ **Recours à un dessin sans doute issu de l'imagination de son auteur**

Seulement, le « témoin » D. Olère a-t-il vu la scène peinte ? J.-C. Pressac en doute. Commentant le dessin, il écrit :

On ignore si et comment David Olère fut capable de voir une telle scène à travers le judas de la porte étanche de la chambre à gaz sans être découvert par les SS, et de toutes façons, les lumières étaient habituellement éteintes, bien qu'il y ait pu avoir des exceptions à cette règle. Que ce dessin soit entièrement imaginaire ou fondé sur ce que l'artiste vit réellement, c'est le seul montrant un gazage homicide [1].

Conclusion : tant qu'il est question de descente du train, de sélection sur le quai de débarquement, de départ des déportés en colonnes, d'attente devant le crématoire IV, d'enfants prisonniers, d'affaires récupérées (valises, chaussures cheveux...), vos camarades disposent de photos. Mais ils n'ont pu en décou-

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 258.

vrir aucune qui montrerait un gazage à Auschwitz (ou ailleurs). Face à ce vide, ils ont dû se rabattre sur une peinture montrant un gazage peut être « *entièrement imaginaire* ».

■ **Une accumulation de non-preuves ne fera jamais une preuve**

— Pardi ! me répondez-vous. Les nazis n'ont pas été assez bêtes pour prendre une photo de leurs propres crimes.

— Vraiment ? D'après l'histoire officielle, pourtant, H. Himmler aurait été assez stupide pour faire retranscrire et conserver ses discours dans lesquels il révélait clairement à ses officiers l'extermination des juifs. Dès lors, on ne voit pas pourquoi d'autres dossiers secrets n'auraient pas contenu des photos du crime.

Mais trêve de discussions sur du vide. Le fait est que, pour une raison quelconque, il n'existe aucune photo explicite d'un gazage homicide. Je peux donc comprendre que vos camarades aient voulu pallier cette regrettable absence en utilisant un dessin. Cependant, il ne faut pas en tirer argument pour se croire dispensé d'apporter une preuve matérielle ou pour considérer comme « preuve » ce qui n'en a pas le caractère. La réalité, qu'on le veuille ou non, reste celle-ci : personne n'est capable de nous montrer une seule photo d'un gazage ; la preuve imagée, celle que l'on attend, la preuve définitive, n'existe donc pas. Et ce vide documentaire, un, deux, cinq, dix voire mille dessins ne pourront jamais le combler. Car, comme on dit en mathématiques, dix, cent, mille zéros additionnés donneront toujours zéro.

■ **Toujours le même argument inepte**

— Certes, me direz-vous, on ne dispose pas de photos. Mais les bâtiments où l'on conduisait ces femmes et ces enfants juifs étaient des chambres à gaz.

— C'est précisément ce qu'il faut prouver à l'aide d'éléments matériels. Une photo incontestable de gazage aurait été la bienvenue, mais il n'y en a pas.

— Mais tous ces juifs ont disparu !

— Qu'en savez-vous ? Et quand bien même. Avoir disparu ne signifie pas nécessairement avoir été assassiné. Les révisionnistes affirment que les juifs ont été déportés plus loin vers l'Est, que de nombreux sont *morts* durant cette déportation et que si les survivants ne sont pas rentrés chez eux en 1945, c'est soit parce qu'ils sont restés à l'Est, bloqués par le « rideau de fer », soit parce qu'après 1945, ils ont préféré émigrer vers l'Amérique, Israël ou une autre partie du monde...



■ **Ne pas inverser la charge de la preuve**

De nombreux documents existent, qui étayent ces affirmations. Mais je me sens dispensé de vous les montrer, pour une raison très simple : c'est vous,

Mademoiselle, qui accusez l'Allemagne de six millions de meurtres. C'est donc à vous qu'incombe la charge de la preuve. Vous affirmez que « *les bâtiments où l'on conduisait ces femmes et ces enfants juifs étaient des chambres à gaz* » ; démontrez-le !

◆ UN CRIME SANS TRACES ?

■ **L'affaire Flactif**

— Comment voulez-vous prouver quoi que ce soit ? Les nazis ont tout détruit pour tout effacer.

— De très nombreuses affaires criminelles ont été résolues malgré



Le couple Flactif et deux de leurs trois enfants. Le massacre de la famille, en avril 2003, fut suivi d'un minutieux nettoyage des lieux. Mais la police scientifique put tout de même retrouver suffisamment de traces pour reconstituer le scénario du carnage.

une tentative d'effacement des traces. Rappelez-vous, Mademoiselle, l'affaire Flactif, cette famille (deux parents, trois enfants) assassinée dans son chalet du Grand-Bornand le 11 avril 2003. Les lieux avaient été si bien nettoyés que, pendant trois semaines, la thèse du départ précipité de la famille pour échapper à des ennuis financiers prévalut. Il fallut attendre septembre 2003 avec l'arrestation d'un suspect et la découverte d'ossements calcinés dans une forêt proche pour que le meurtre soit démontré [1]. Par la suite, les enquêteurs de la police

scientifique sont parvenus, notamment grâce au « Blue Star » — un équivalent amélioré du « Luminol », qui permet de révéler des traces de sang même soigneusement nettoyées et devenues invisibles à l'œil nu — à reconstituer le déroulement du carnage : le meurtre de deux des trois enfants (Sarah, 10 ans et Grégory, 7 ans) surpris dans la cuisine en plein goûter ; celui de leur sœur (Laetitia, 9 ans) qui était parvenue à échapper aux coups et qui s'était réfugiée à l'étage, dans la chambre de son petit frère, ; celui de la mère dans l'escalier, l'assassin s'étant caché derrière une porte ; le trainage des corps pour les cacher en attendant l'arrivée du père et enfin le meurtre de ce dernier, par balles, près de la table en verre qui servait de bureau et pour les repas familiaux [2].

■ **Un massacre qui aurait dû laisser des traces**

Dans cette affaire, il ne s'agissait « que » de cinq personnes assassinées avec une simple arme à feu et un objet contondant. Mais à Auschwitz, il s'agit (ou, plus exactement, il s'agirait) de plusieurs centaines de milliers de meurtres dans quatre grands crématoires et deux bunkers. Comment croire que toutes les traces aient pu être effacées ? D'ailleurs, lorsqu'ils montrent les ruines du crématoire IV (photomontage 14), vos camarades

(1) : Sur cette affaire, voy. http://www.affaires-criminelles.com/dossier_1-2.php. (2) : Voy. deux articles parus dans le *Figaro Magazine* en 2007 le *Journal du Dimanche* en 2009, reproduits en annexe.

précisent : « *Chambres à gaz et crématoires ont été détruits pour effacer les traces. Mais on n'efface pas la mémoire à coup de dynamite...* » Ils ont raison. Sans même parler des ruines qui peuvent toujours être expertisées, en évacuant Auschwitz, les Allemands ont laissé derrière eux une abondante documentation qui est tombée entre les mains des Soviétiques. On y trouvait notamment les plans des crématoires. C'est ce qui a permis de réaliser une maquette du Krema II, visible aujourd'hui encore au musée d'Auschwitz.

De façon évidente, si un massacre de masse avait été perpétré à Auschwitz, tout serait là pour le démontrer matériellement. Tout : agencement des lieux, ruines et documents. Lorsque les bateleurs de foire holocaustique persistent à prétendre qu'on ne peut rien prouver,

c'est parce qu'ils savent qu'une étude technique tournerait à leur confusion.

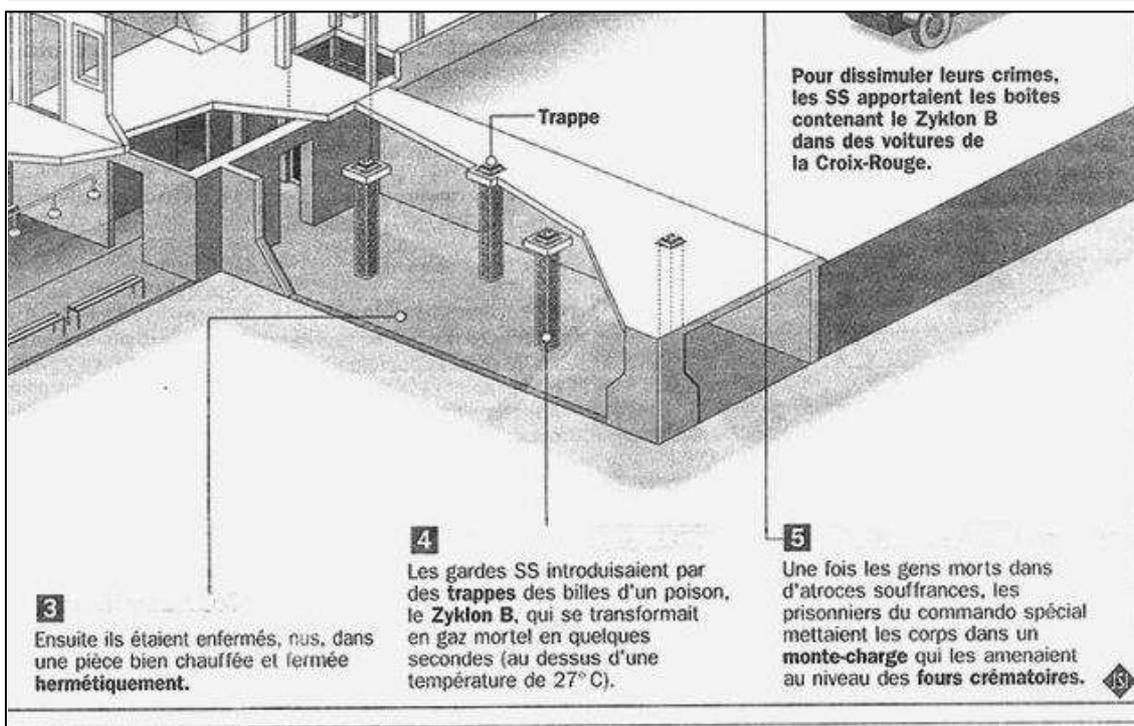
« NO HOLES, NO HOLOCAUST » OU COMMENT L'ÉTUDE TECHNIQUE DES CRÉMATOIRES 2 ET 3 ANÉANTIT LA THÈSE OFFICIELLE

◆ LA THÈSE OFFICIELLE

■ Les quatre orifices

En doutez-vous ? Alors considérez les crématoires II et III, dont vos camarades montrent la maquette (photomontage 14). D'après l'histoire officielle, les gazages avaient lieu au sous-sol, dans la morgue 1 reconvertie en local d'asphyxie, la morgue 2 servant, quant à elle, de salle de déshabillage. Les SS auraient versé les granulés de Zyklon-B par quatre trous pratiqués dans le toit, chacun étant prolongé par une

La « chambre à gaz » des crématoires 2 et 3 d'après la version officielle. On voit nettement, réparties sur le toit, les quatre « trappes » par lesquelles les assassins auraient déversé les granulés de Zyklon B (point 4). Chacune de ces « trappes » aurait été prolongée d'une colonne grillagée.



colonne grillagée. Plus précisément, les granulés mortels auraient été versés dans un récipient qui pouvait être descendu puis remonté à l'intérieur de la colonne. Sans ces dispositifs, la thèse des gazages dans les crématoires II et III s'effondre.

■ *Un juge polonais très évasif*

Or, dans son livre sur Auschwitz-Birkenau, le juge polonais Jan Sehn — qui avait instruit le procès de R. Höss — restait très évasif sur ce sujet. Pour les crématoires 2 et 3, il écrivait :

Le personnel chargé de la désinfection lançait le cyclone [Zyklon B] dans les chambres par des pulvérisateurs installés spécialement pour assurer un effet maximum et rapide du poison [1].

Le juge ne mentionnait ni les trous, ni les colonnes grillagées, ni même le nombre de « pulvérisateurs ». Pourtant, il avait fait expertiser les ruines des crématoires. J'y

vois la preuve que l'équipe d'enquêteurs n'avait rien trouvé, et notamment aucune ouverture suspecte dans le toit.

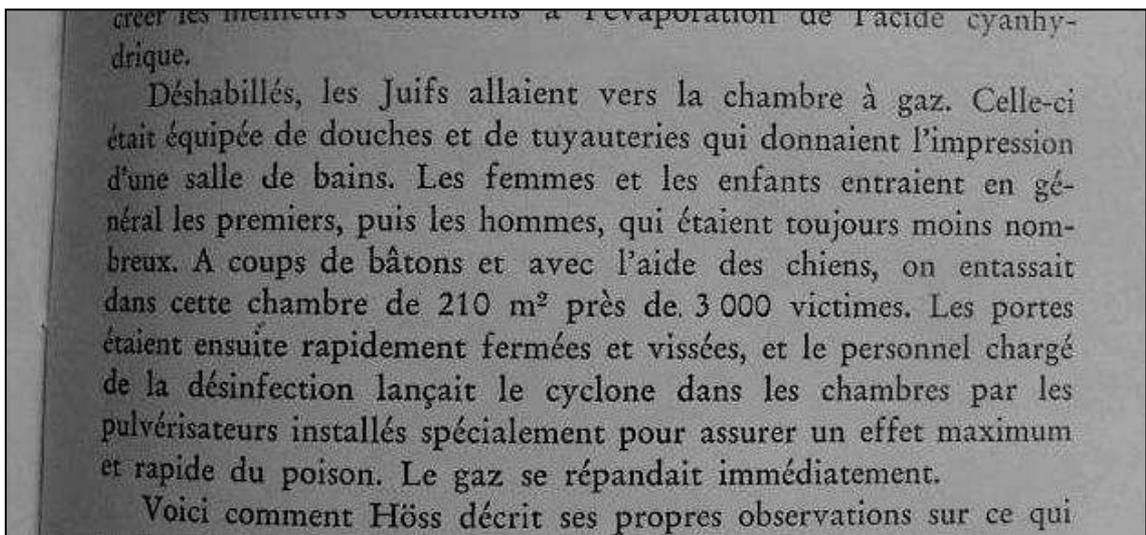
■ « *No holes, ho Holocaust* »

En 1980, le révisionniste suédois Ditlieb Felderer souleva la question dans un article intitulé : « Auschwitz Notebook Part 2 : Lids and Openings » [2]. Par la suite, l'argument aussi simple que définitif fut repris et répété par les révisionnistes. En anglais, cela donne la formule choc : « *No holes, no Holocaust* » (Pas de trous, pas d'Holocauste).

◆ **UNE « RÉFUTATION » DÉFINITIVE DES EXTERMINATIONNISTES ?**

Cet argument, dites-vous, a été réfuté en 2004 par trois chercheurs américains qui ont découvert ces orifices par lesquels les SS auraient déversé le Zyklon-B. Il s'agit de Da-

Page 139 du livre du juge Jan Sehn sur Auschwitz. Notez l'imprécision de la description : il parle de « pulvérisateurs », sans mentionner ni leur nombre ni ce qui les composait (une « trappe » et une « colonne grillagée »).



(1) : Voy. Jan Sehn, *Le camp de concentration d'Oswiecim-Brzezinka (Auschwitz-Birkenau)* (Wydawnictwo Prawnicze, 1957), p. 139. (2) : Voy. le *Journal of Historical Review*, vol. I, n° 3 (1980), pp. 255-66.

niel Keren, Jamie McCarthy et Harry W. Mazal. Notons que quatre ans avant eux, un autre américain, Charles D. Provan, avait publié une petite brochure intitulée : *Pas de trous ? Pas d'Holocauste ? Une étude des trous dans le toit de la morgue 1 du crématoire 2 à Birkenau* [1]. Le premier, il prétendait avoir retrouvé, sur les ruines mêmes du toit, trois des quatre trous ayant servi à introduire le Zyklon-B (le quatrième étant masqué par une couche de gravats). Bien qu'ils ne le citent jamais — nous verrons pourquoi — D. Keren, J. McCarthy et H. Mazal n'ont fait que reprendre ses conclusions en adoptant une autre méthode de recherches.



Charles Provan

■ **Les cris de victoires...**

Vous écrivez que ni David Irving ni Robert Faurisson n'ont répondu. C'est vrai et les exterminationnistes en profitent pour triompher. Sur le site www.phdn.org, l'étude de MM. Keren, McCarthy et Mazal est qualifiée d'« *épilogue définitif* ». On lit :

Un épilogue définitif

En 2004, Daniel Keren, Jamie McCarthy et Harry W. Mazal ont publié, dans la plus prestigieuse revue anglo-saxonne d'histoire des génocides, le bilan de plusieurs années de recherches sur cette question. Ils ont déterminé avec exactitude l'emplacement des orifices d'intro-

duction du Zyklon B, mettant un terme à une incertitude historiographique (qui ne portait pas sur leur existence...) : « The Ruins of the Gas Chambers : A Forensic Investigation of Crematoriums at Auschwitz I and Auschwitz-Birkenau », *Holocaust and Genocide Studies*, Volume 18, Issue 1, Spring 2004, p. 68-103. Cette étude fondamentale est désormais en ligne.

Sur le site www.holocaust-history.org, le triomphalisme est encore plus net. Les auteurs qui présentent l'étude de MM. Keren, McCarthy et Mazal écrivent :

[...] quelle a été la réaction des négateurs face à ce rapport ? Un mur de silence, comme s'ils essayaient de l'évacuer [2].

■ **..totalement injustifiés**

Cette affirmation est cependant mensongère. Pour deux raisons :

● *La position de R. Faurisson*

1. R. Faurisson n'y a pas répondu tout simplement parce que, de façon évidente, les trous « découverts » dans les ruines du toit de la morgue 1 du crématoire 2 ne peuvent pas avoir été des orifices d'introduction du Zyklon-B. Le 2 mars dernier, il m'a écrit :

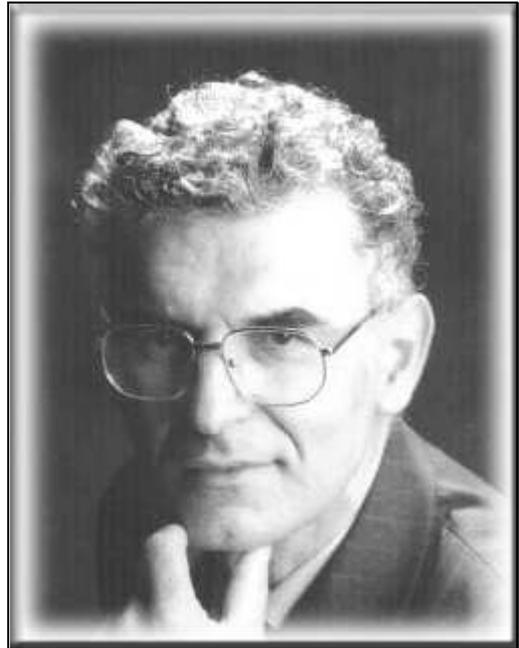
Je sais fort bien qu'on peut toujours me fournir une ou des photos [de ces prétendus trous]. On l'a d'ailleurs fait dans le passé. Je pense à ce nigaud d'Américain, ami de [Michael] Hoffman et père de

(1) : *No Holes ? No Holocaust ? A Study of the Holes in the Roof of Leichenkeller 1 of Krematorium 2 at Birkenau* (auto-édité, Zimmer Printing, Monongahela, PA, 2000). Le texte a également été publié sur son site www.revisingrevisionism.com. Mais depuis sa mort le site a été supprimé. Son étude reste toutefois disponible sur les archives de l'Internet à l'adresse suivante : <http://web.archive.org/web/20010302035524/http://www.revisingrevisionism.com/>. (2) : « *And what has been the reaction of deniers to this report ? Stony silence, as if they were trying to wish it away* » (voir : <http://www.holocaust-history.org/auschwitz/holes-report/holes-intro.shtml>).

famille nombreuse [Charles D. Provan] qui, en 2002, je crois, prétendait montrer des photos à l'un de nos congrès. C'était grotesque. C'était des photos de fentes, de craquelures, etc., non en forme d'ouvertures régulières, non situées à intervalles réguliers, non comparables entre elles et non au nombre de 4. Il n'existe qu'une belle photo, celle du trou creusé par on ne sait qui pour s'introduire sous le plafond effondré et, si on s'introduit ainsi, comme l'ont fait [Fred. A.] Leuchter et [Fredrick] Töben, on voit un plafond ne comportant aucune ouverture [1].

• *Les réponses révisionnistes*

2. D'autres révisionnistes ont répondu. Suite à la parution de la brochure de C. Provan, Brian Renk publia (en anglais) trois textes : « Quelques observations préliminaires sur la brochure de Charles D. Provan » [2], « Commentaires additionnels sur la brochure de Provan » [3] et « Convergence ou divergence ? : sur une preuve récente des trous d'introduction du Zyklon au crématoire II d'Auschwitz-Birkenau » [4]. De son côté, le révisionniste italien Carlo Mattogno rédigea une étude intitulée : « Les insaisissables trous de la mort : pas de trous, pas de chambres à gaz » [5]. Et dans les mois qui suivirent la parution de l'étude de MM. Keren, McCarthy et Mazal, ce même auteur rédigea une réponse dont le titre était : « Les insaisissables trous de la mort : crématoire II » (*Ibid.*, pp. 361 et ss.). Certes, on peut critiquer certains de leurs arguments



Le révisionniste italien
Carlo Mattogno

— et je le ferai. Mais cinq ans après, il est malhonnête de continuer à prétendre que les révisionnistes n'auraient rien répondu.

◆ **AVEC OU SANS TROUS DANS LE TOIT, LA THÈSE OFFICIELLE RESTE FAUSSE**

Avant d'aller plus loin, je soulignerai ce qui suit : l'argument qui repose sur l'absence de trous dans les toits des morgues 1 des crématoires 2 et 3 de Birkenau a l'avantage, pour les révisionnistes, d'être très simple et définitif. Là, vous ne pouvez nous accuser de « faire compliqué » pour piéger les gens. Mais personnellement, ce n'est pas lui qui m'a fait devenir révisionniste. Je suis révisionniste tout simplement

(1) : E-mail de R. Faurisson à V. Reynouard, 2 mars 2010. (2) : Consultable à l'adresse suivante : <http://www.codoh.info/gcgv/gcgvholes1.html>. (3) : Consultable à l'adresse suivante : <http://www.codoh.info/gcgv/gcgvholes2.html>. (4) : Consultable à l'adresse suivante : http://ihr.org/jhr/v20n5p33_Renk.html. (5) : D'abord publié sur Internet, l'étude de C. Mattogno a été reprise dans son livre écrit en collaboration avec G. Rudolf et intitulé : *Auschwitz Lies* (Theses and Dissertations Press, Chicago, septembre 2005) ; voir pp. 279 et ss. MM. Keren, McCarthy et Mazal se sont bien gardés de la mentionner dans leur article de 2004.

parce que les gazages massifs va- guement décrits dans la thèse officielle sont des impossibilités physico- chimiques. En conséquence, même si, demain, on me démontrait que des trous ont existé dans les toits des morgues, je ne changerais pas de position pour autant. Car avec ou sans orifices, une impossibilité physico-chimique reste une impossibilité. Je chercherais juste à savoir quelle a pu être la finalité de ces ouvertures (lucarnes pour garantir un éclairage minimal, cheminées d'aération additionnelles... ?). C'est donc en toute tranquillité d'esprit et en toute objectivité que je vais aborder de fond le problème.

◆ **LES PLANS DES CRÉMATOIRES
DONNENT RAISON AUX RÉVISIONNISTES**

■ **Des orifices d'introduction qu'il
aurait fallu concevoir**

Dans un premier temps, je vous invite, Mademoiselle, à consulter le site antirévisionniste www.holocaust-history.org. Vous y trouverez un article intitulé : « Zyklon Introduction Columns » (*Les colonnes d'introduction du Zyklon*) avec un schéma très clair de ces prétendues colonnes (voir page suivante). Vous admettez sans peine que de tels dispositifs n'ont pu être hâtivement

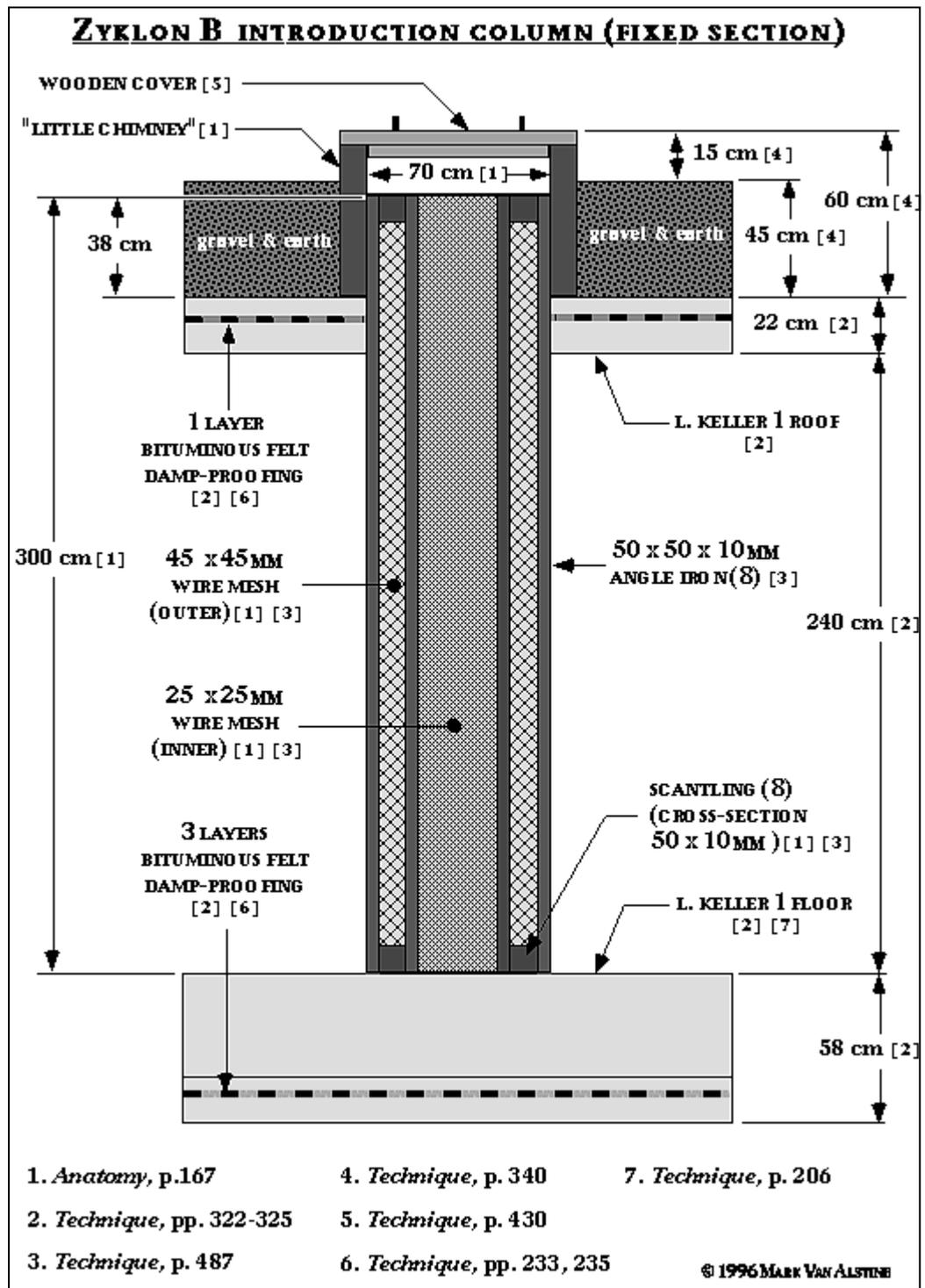
bricolés. Il a fallu les concevoir et, surtout, les placer dans la (prétendue) morgue reconvertie en chambre à gaz. Pour cela, quatre trous dans le toit étaient nécessaires. Or, ce toit consistait en une dalle de béton armé de plus de 20 cm d'épaisseur avec, coulée à l'intérieur, une couche de bitume assurant l'étanchéité. Percer de telles structures est non seulement difficile (il faut détruire le béton et scier les tiges métalliques), mais aussi très compromettant pour l'étanchéité. En conséquence, mieux vaut prévoir les trous *avant* la réalisation du toit.

■ **Des « trous » qui auraient dû être
prévus...**

D'après la thèse officielle — dépourvue de preuve documentaire —, la décision de « criminaliser » les crématoires d'Auschwitz aurait été prise « *fin octobre 1942* » [1]. Et à cette date, bien que les chantiers aient été ouverts, les toits des morgues n'existaient pas encore [2]. Dès lors, il eut été logique d'en modifier la conception afin de prévoir les quatre trous *avant* le coulage du béton. Pour cela, un simple plan correctif aurait dû être dessiné, qui aurait précisé l'emplacement des orifices, leurs dimensions et qui aurait

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 60 : « *S'imposa fin octobre 1942 l'idée, somme toute évidente, de transférer l'activité "gazeuze" des Bunkers 1 et 2 dans une pièce de crématoire* ». Aucun document ne vient étayer cette affirmation. Dans son ouvrage paru en 1989, J.-C. Pressac avait toutefois produit une lettre du 13 octobre 1942 dans laquelle les autorités d'Auschwitz informaient le WVHA du coût des crématoires en construction. Elles affirmaient que les constructions avaient dû commencer en juillet 1942 « *à cause de la situation créée par les actions spéciales (Sonderaktionen)* » (voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 198). L'auteur en concluait que ce document était « *vital* », puisqu'il « *prouv[ait] que les crématoires étaient associés aux "actions spéciales"* » (*Ibid.*, p. 206, col. B). Comme « *preuve* », c'est néant... (2) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 60. Après avoir parlé de la décision de « criminaliser » les crématoires, l'auteur précise : « *les deux morgues souterraines du BW 30 [nom du chantier du crématoire 2] ayant été isolées, le bétonnage de leur plafond interviendrait dès que le coffrage et le ferrailage seraient achevés* ». Preuve que le béton du toit n'était pas encore coulé.

Schéma du « dispositif d'introduction » du Zyklon B tel qu'on le trouve sur le site antirévionniste www.holocaust-history.org. Pour le réaliser, les auteurs se sont inspirés de la littérature disponible.



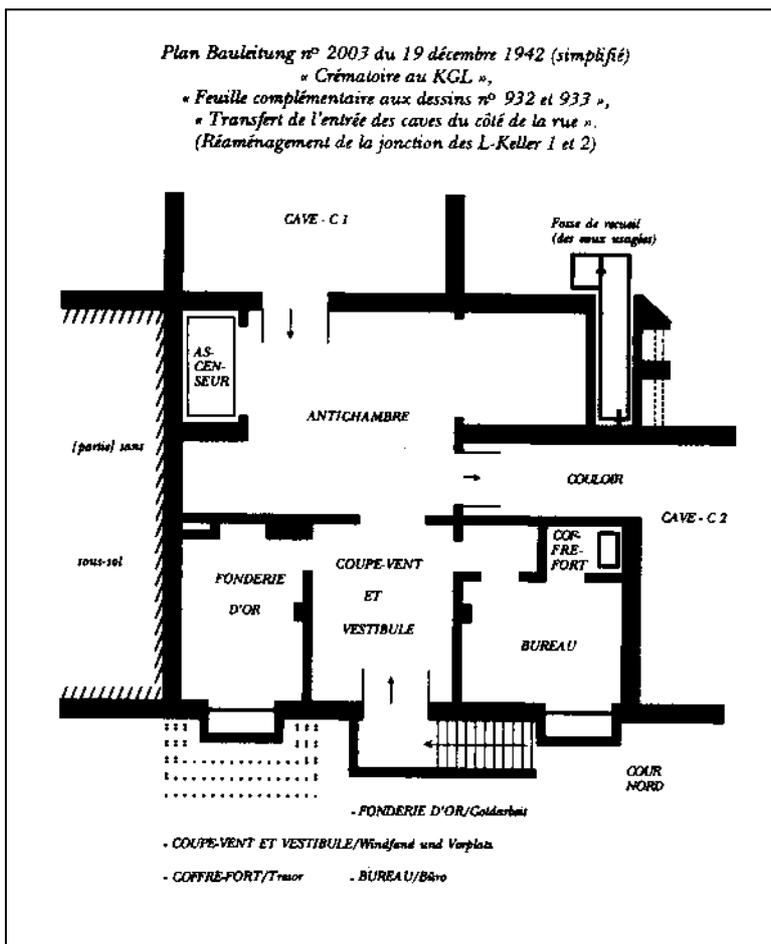
également montré les colonnes grillagées à placer. Or, il n'en existe aucun.

■ **... mais qui n'apparaissent sur aucun plan**

Pourtant, des dessins complémentaires du crématoire 2 ont été réalisés. Mentionnons le fameux plan 2003, achevé le 19 décembre 1942 par Walter Dejaco lui-même. J.-C. Pressac y avait constaté la suppression de la glissière à cadavres, au milieu de l'escalier conduisant au sous-sol. Il en déduisait que les victimes descendraient à pied, donc qu'elles ne seraient « *pas encore privées de vie* », donc qu'il s'agirait de « *victimes à gazer* » [1]. Fier de sa trouvaille, il parlait d'une « *bavure*

architecturale » de taille » (*Id.*) qu'aurait commise W. Dejaco et qui aurait démontré la finalité homicide du crématoire. A l'époque, cet argument avait impressionné. Dans *Le Nouvel Observateur*, le dialogue suivant avait été retranscrit, entre le pharmacien devenu pourfendeur du révisionnisme et Claude Weill :

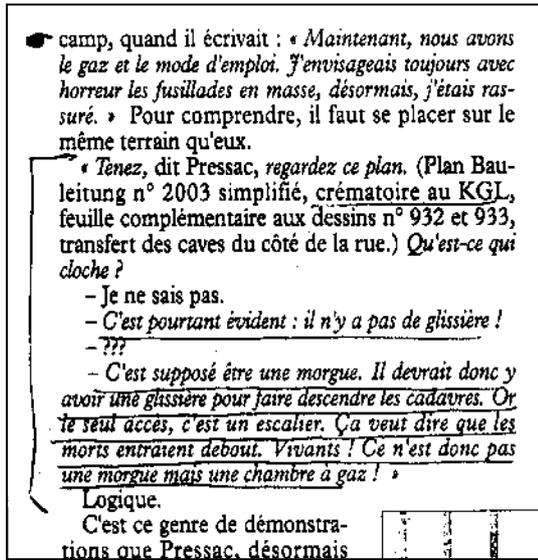
- Tenez, dit Pressac, regardez ce plan. (Plan Bauleitung n° 2003 simplifié, crématoire au KGL, feuille complémentaire aux dessins n° 932 et 933, transfert des caves du côté de la rue.). Qu'est-ce qui cloche ?
- Je ne sais pas.
- C'est pourtant évident : il n'y a pas de glissière.
- ???
- C'est supposé être une morgue. Il devrait donc y avoir une glissière pour faire descendre les cadavres. Or, le seul



Version simplifiée du plan 2003 du sous-sol du crématoire 2 (et 3) de Birkenau. Publiée par J.-C. Pressac en 1993.

L'auteur y constatait la disparition de la « glissière à cadavres », disparition qui prouvait, selon lui, l'utilisation criminelle du crématoire, puisque les victimes devraient descendre à pied. Mais alors, comment croire que les architectes n'aient pas aussi mentionné les « dispositifs d'introduction » du Zyklon B.

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 64. Voy. aussi *Auschwitz. Technique...*, pp. 213 et 302-303.



1993 : J.-C. Pressac explique au journaliste C. Weill pourquoi le plan 2003 serait une preuve de l'utilisation criminelle des crématoires 2 et 3 de Birkenau (source : *Nouvel Observateur*).

accès, c'est un escalier. Ça veut dire que les morts entraînent debout. Vivants ! Ce n'est donc pas une morgue mais une chambre à gaz !
Logique [1].

Seulement, on ne voit pas pourquoi des architectes si soucieux du détail auraient « oublié », sur le même plan ou sur un autre, de mentionner un changement beaucoup plus important pour la suite des événements : la création de quatre trous dans un toit en béton armé. Loin, donc, de confirmer la thèse officielle, l'existence du plan 2003 la fragilise au contraire, car elle met en relief l'absence totalement inexplicable d'un dessin qui aurait montré les quatre dispositifs d'introduction à placer dans les morgues 1 des

crématoires 2 et 3 [2].

Même le plan d'inventaire du crématoire 2, très précis, réalisé après la livraison du bâtiment (donc lorsqu'il était totalement terminé), ne montre ni orifice, ni colonne grillagée (voy. page suivante) [3].

◆ RÉFUTATION DE LA THÈSE DE C. PROVAN

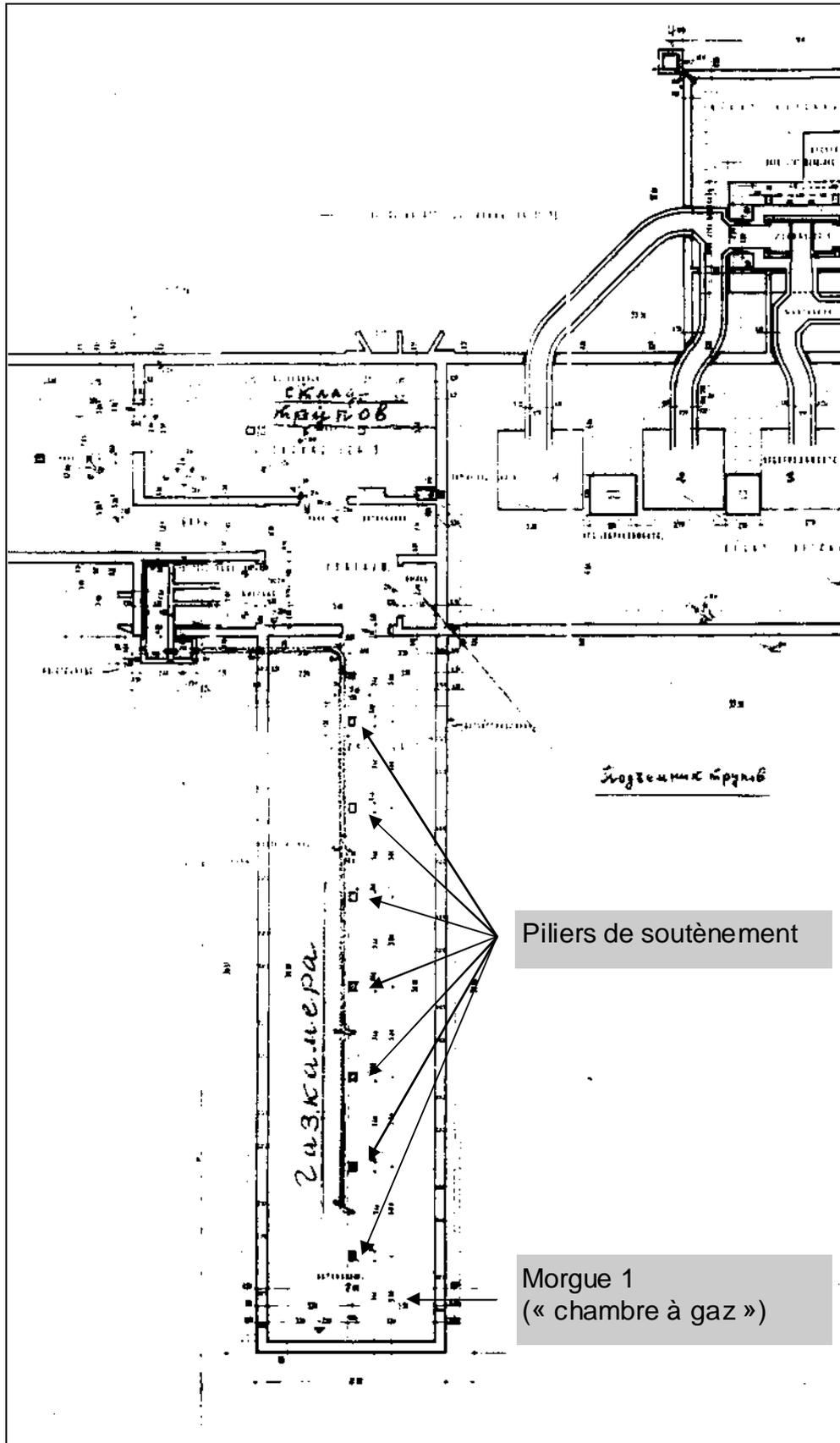
■ La thèse de C. Provan

C. Provan est parfaitement conscient du problème. Aussi tente-t-il de l'expliquer en se référant aux premiers « aveux » de R. Höss (avril 1946). D'après eux, la prétendue extermination des juifs aurait été une « affaire secrète d'État » à ne divulguer à personne [4]. Il en déduit que mêmes les architectes des crématoires devaient ignorer la finalité réelle des bâtiments dont ils dessinaient les plans. On lit :

A son retour à Auschwitz, [Höss] commença à travailler sur les installations d'extermination en avertissant le chef des constructions (dont le nom était Bischoff). Il ordonna à Bischoff de commencer un travail sur un grand crématoire, dont les plans furent envoyés à Himmler. Par la suite, Höss comprit les changements nécessaires pour convertir le crématoire en installation de gazage homicide, et les communiqua à Himmler. Les changements furent approuvés.

Si ce scénario est correct, alors nous devons observer que, par définition, les plans de schéma directeur du crématoire

(1) : Voy. *Le Nouvel Observateur*, 30 septembre 1993, p. 92, col. A. (2) : Dans *Auschwitz Lies*, C. Mattogno raisonne de la même façon et déclare : « Même si, dans le processus d'extermination, l'entrée était moins importante que les trous dans le toit de la morgue 1 [...], la modification de l'escalier apparaît sur le plan [2003]. Mais alors pourquoi les trous, bien plus importants parce que pour l'introduction du Zyklon-B, n'apparaissent-ils pas ? » (voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies*, déjà cité, p. 297). A ma connaissance, aucun exterminationniste n'a répondu à cette question. (3) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, reproduction du plan 2197, p. 485. (4) : Voy., par ex., *TMI*, XI, 410-1.



Fragment du plan d'inventaire du crématoire 2, très précis, réalisé *après* la livraison du bâtiment (donc lorsqu'il était totalement terminé). Il ne montre ni orifice, ni colonne grillagée... En revanche, les sept piliers de soutènement sont clairement indiqués.

devaient seulement contenir les informations pour un crématoire, pas pour une installation de gazage homicide. La raison évidente pour cela était l'interdiction faite à Höss d'expliquer la finalité réelle de l'installation à celui qui était chargé de la dessiner [1].

D'où le fait qu'aucun plan mentionnant les quatre dispositifs d'introduction du Zyklon-B n'aurait été dessiné par un quelconque architecte, R. Höss s'occupant seul de « criminaliser » le crématoire.

• *Une thèse fondée sur des « aveux » contradictoires*

L'ennui, pour C. Provan, est que lors d'un interrogatoire à Cracovie le 29 janvier 1947, R. Höss déclara :

Les plans des chambres à gaz [...] ont été réalisés par Karl Bischoff, chef du Bureau des constructions du camp de concentration, et par moi. Le projet fut plus tard discuté avec le chef du Bureau du groupe C, l'ingénieur Kammler. La construction des chambres à gaz fut effectuée par le Bureau de construction du camp sous la direction de son chef, Bischoff [2].

Et J. Sehn de commenter :

L'ensemble de chambres à gaz et des fours crématoires a été envisagé et construit avec une intention préméditée d'organiser un fonctionnement comparable à celui d'une usine. L'analyse des plans de cet ensemble d'aménagement indique toute l'ingéniosité de ce « cycle de production » et l'organisation minutieuse de la « circulation » du matériel humain, vif et mort — depuis l'entrée dans le vestiaire jusqu'aux fours munis de grues électriques [Voy. J. Sehn, *op. cit.*, p. 157].

Que vaut une thèse bâtie sur les déclarations d'un homme qui s'est gravement contredit ? Pas grand-chose, naturellement [3].

■ *Une thèse à rejeter pour trois raisons*

Mais même si l'on oublie les incohérences et ces contradictions de R. Höss, le scénario imaginé par C. Provan est totalement stupide pour trois raisons principales :

Page 157 du livre du juge polonais J. Sehn sur Auschwitz. Sa thèse, logique, est en totale contradiction avec celle de C. Provan selon laquelle les architectes qui dessinaient les crématoires auraient ignoré leur destination réelle.

ifs.
L'ensemble de chambres à gaz et des fours crématoires a été envisagé et construit avec une intention préméditée d'organiser un fonctionnement comparable à celui d'une usine. L'analyse des plans de cet ensemble d'aménagement indique toute l'ingéniosité de ce « cycle de production » et l'organisation minutieuse de la « circulation » du matériel humain, vif et mort — depuis l'entrée dans le vestiaire jusqu'aux fours munis de grues électriques.
Depuis les premières expériences faites pour assassiner les hom-

(1) : Voy. C. Provan, *No Holes ?...*, déjà cité, § « The Blueprint of Leichenkeller 1, Krematorium 2 ». (2) : Voy. le doc. NI-7183, p. 3. Cité par C. Mattogno in *Auschwitz Lies*, déjà cité, p. 296. (3) : Sur ces incohérences, voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies*, déjà cité, pp. 293-6. C. Mattogno en déduit avec raison qu'on ne saurait utiliser une petite partie de ces « aveux » comme si le reste était solide...

• *Un non-technicien ne peut concevoir seul un « chambre à gaz »*

1°) Comme l'a bien souligné le juge américain Harnold L. Sebring à Nuremberg, aucun non-spécialiste ne peut construire une chambre à gaz homicide sans l'aide de techniciens compétents [1]. Les problèmes techniques liés à la vaporisation et à la ventilation de l'acide cyanhydrique sont beaucoup trop complexes. En conséquence, on voit mal un R. Höss, seul dans son bureau et totalement ignare en chimie, modifier une fermette (le Bunker 1) puis des morgues pour les transformer en locaux d'asphyxie. Jamais il n'y serait parvenu et s'il avait prétendu y parvenir, le résultat eut été catastrophique.

Notons d'ailleurs que les soi-disant plans modifiés et envoyés à Himmler pour accord n'ont... jamais été retrouvés. Dans son ouvrage paru en 1989, J.-C. Pressac cite les mémoires des R. Höss et plus particulièrement le passage où il déclare avoir envoyé par courrier à Himmler un plan et une description du Bunker 1. Seulement voilà : « *A cette date, écrit Pressac, cette correspondance n'a pas été retrouvée* » [2]. Il en va de même avec les prétendus plans modifiés du crématoire 2. Personne n'est capable de les montrer. La thèse se fonde donc sur du vide...



Le juge américain H. Sebring. A Nuremberg, il souligna qu'aucun néophyte ne pouvait improviser une chambre à gaz homicide. Ce qui est une évidence, les problèmes liés à la physique et à la chimie étant bien trop complexes.

• *Un secret qui aurait été éventé depuis longtemps*

2°) D'après l'histoire officielle, H. Himmler aurait convoqué R. Höss en juin 1942 afin de l'avertir que son camp avait été choisi pour exterminer les juifs [3]. Aucun des grands crématoires n'étant encore construit, celui-ci aurait choisi d'aménager à la hâte une fermette

he then goes on to say:

*“A few days later I sent to the Reichsführer SS by courier a **detailed location plan and description of the installation** [Bunker 1]. I have never received an acknowledgement or a decision on my report. Eichmann told me later that the Reichsführer SS was in agreement with my proposals.”*

This correspondence has not been found to date.

Fragment de la page 162 du premier livre de J.-C. Pressac. Les plans des crématoires « criminalisés » par R. Höss n'ont... jamais été retrouvés.

(1) : Sur les déclarations du juge Sebring, voy. SC, n° 55-57, octobre 2009, pp. 144-5.
 (2) : « *This correspondence has not been found to date* » (voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 162, col. C). (3) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 41.

(le Bunker 2) afin de perpétrer les premiers gazages massifs [1]. J.-C. Pressac écrit :

Non loin du Bunker 1, s'élevait une seconde ferme, crépée de chaux et d'une superficie de 105 m². La transformer en chambre à gaz était simple, l'opération ayant déjà été réalisée au Bunker 1 [...]. Mais Höss voulut améliorer la ventilation. Il consulta Bischoff [...]. Finalement, furent construites dans la blanche chaumière quatre petites chambres à gaz d'environ 50 m³ [...]. La « maisonnette blanche » ou Bunker 2 fut opérationnelle fin juin 1942 [*Ibid.*, pp. 41-2].

Plus loin, après avoir prétendu que, le 18 juillet, Himmler aurait assisté « à la sélection d'un convoi de juifs hollandais et au gazage des inaptes dans le Bunker 2 » (*Ibid.*, p. 44), J.-C. Pressac précise :

[...] parce que Himmler avait trouvé que le déshabillage des juifs en plein air [devant le Bunker 2] faisait désordre, Bischoff demanda dans son second rapport le montage, près des deux Bunkers, de quatre baraques-écuries de bois comme vestiaire pour les inaptes [...]. La demande fut formulée ainsi : « [...] 4 baraques pour [le] traitement spécial des détenus à Birkenau ». C'était la toute première fois que le mot « traitement spécial » apparaissait et ce, fin juillet 1942. Mais la catégorie des personnes sur qui il portait et sa finalité n'étaient précisément connues que des SS de Berlin et d'Auschwitz [*Ibid.*, pp. 45-6].

On en déduit que dès l'été 1942, des gazages massifs auraient eu lieu à Birkenau dans une ferme dont K. Bischoff avait été informé de la reconversion et du besoin en vestiaires pour le « traitement spécial », expression dont le vrai sens était connu des SS à Oswiecim et à Berlin. Dès lors, comment croire que cet architecte, capitaine SS qui travaillait tous les jours à Auschwitz [2], aurait pu ignorer la prétendue extermination des juifs ? C'est absurde ! Si l'on admet la thèse officielle, on doit conclure que dès juillet 1942, l'« affaire secrète » d'Himmler aurait été connue d'un très grand nombre à Birkenau [3]. En conséquence, on ne voit pas pourquoi R. Höss aurait, jusqu'au bout, caché à K. Bischoff la finalité réelle du crématoire qu'il dessinait.

• *Un secret qui n'aurait pu être gardé*

3°) Et même si nous oublions l'histoire du Bunker 2, pourquoi cacher la destination réelle du crématoire aux architectes qui les dessinaient, puisque ces derniers l'auraient fatalement apprise un jour ou l'autre ? Lors du percement des « trous », par exemple, puisque celui-ci aurait dû être réalisé par une équipe d'ouvriers à la vue de tous. L'information serait nécessairement

Non loin du Bunker 1, s'élevait une seconde ferme, crépée de chaux et d'une superficie de 105 m². La transformer en chambre à gaz était simple, l'opération ayant déjà été réalisée au Bunker 1, et un demi-millier de personnes pourraient y tenir. Mais Höss voulut améliorer la ventilation. Il consulta Bischoff qui lui montra un article du Dr G. Peters¹³⁴, le directeur de la Degesch (entreprise fabriquant le Zyklon-B), où était décrite une

Page 41 du livre de J.-C. Pressac : si des « chambres à gaz » avaient été aménagées, les architectes, nécessairement consultés, l'auraient su.

(1) : Voy. Jan Sehn, *op. cit.*, p. 131. (2) : Sur le grade de K. Bischoff, voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 26. (3) : C. Mattogno parvient à la même conclusion. Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies*, déjà cité, p. 296.

parvenue aux oreilles d'un architecte, suscitant des questions. Ou alors, comme le dit justement B. Renk, il faut supposer que R. Höss comptait profiter de la clarté lunaire pour percer lui-même, une nuit et en cachette, les fameux orifices d'introduction [1]. Nous navigons en pleine ineptie...

Allons plus loin. Supposons que les trous aient été percés et les colonnes grillagées construites puis placées à l'insu de K. Bischoff par un quelconque *Sonderkommando*. Supposons en outre que cette « chambre à gaz » hâtivement bricolé sans l'aide d'un technicien ait pu fonctionner — nous sommes ici en pleine histoire-fiction. Très rapidement, K. Bischoff aurait appris que « son » crématoire servait désormais

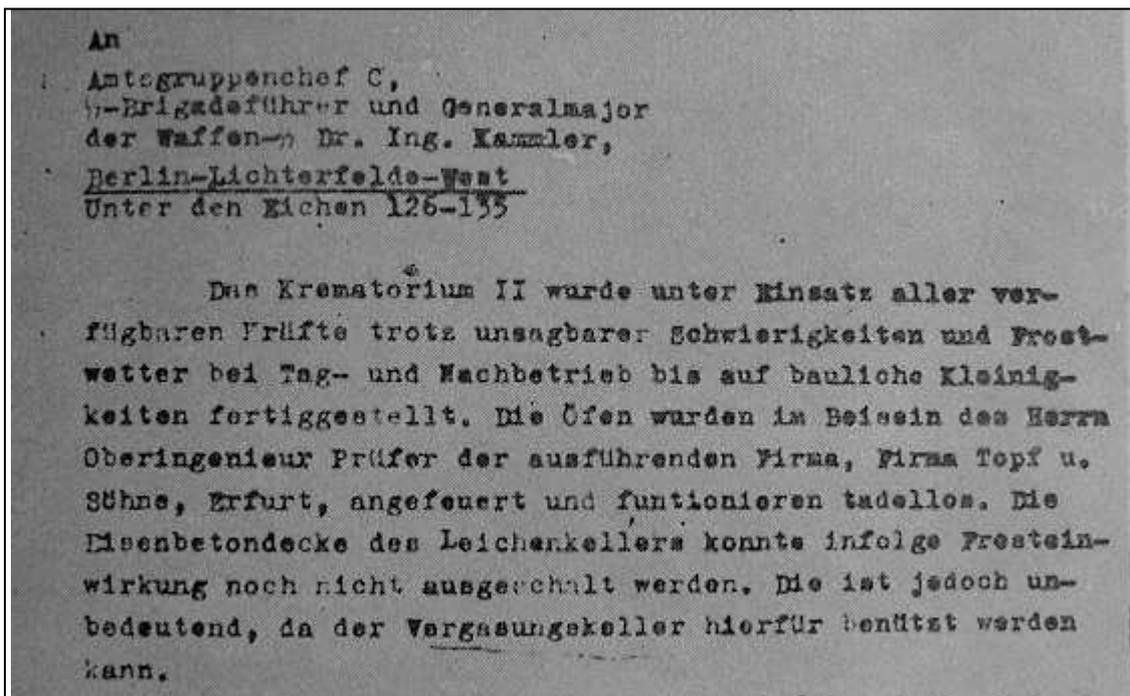
à exterminer à la chaîne... Car une telle entreprise d'extermination aurait fatalement été connue dans tout le camp.

On le voit : l'histoire imaginée par C. Provan afin d'expliquer le mutisme des plans du crématoire est contredite non seulement par la thèse officielle, mais aussi par le simple bon sens.

■ **Un scénario qui ruinerait la thèse officielle**

J'ajoute ce qui suit : depuis J.-C. Pressac, les historiens officiels prétendent trouver dans les différents plans des crématoires et dans les correspondances (commandes, fiches de travail, bordereaux...) des

Un document issu des archives du camp d'Auschwitz et mentionnant, dans le crématoire 2, une « cave à gazage » (*Vergasungskeller*). La thèse officielle y voit une « gaffe » faite par des gens qui connaissaient la vraie destination des crématoires qu'ils construisaient. Mais pour expliquer l'absence des « trous » sur les plans des crématoires, C. Provan ruine cette thèse... Les menteurs finissent toujours par s'empêtrer et se contredire ; c'est fatal.



(1) : Voy. B. Renk, « Convergence or divergence ?... », déjà cité, § intitulé : « "Genocide by Telepathy" Revisited ».

« bavures criminelles » révélant la finalité homicide des installations. La suppression d'une glissière à cadavres sur le plan 2003 du 19 décembre 1942, les termes « *Auskleideraum* » (salle de déshabillage) « *Vergasungskeller* » (cave à gazage), « *Sonderkeller* » (cave spéciale) seraient autant de « gaffes » commises par des ingénieurs, des architectes et des ouvriers qui *savaient*.

Seulement, si le scénario de C. Provan est véridique — comprenez : si ceux qui travaillaient sur les chantiers des crématrices ignoraient les intentions homicides des commanditaires — alors la thèse des « bavures criminelles » s'effondre, car par définition, un ignorant ne peut « gaffer ». On comprend pourquoi la brochure *No Holes ? No Holocaust ?* reste si peu connue du grand public.

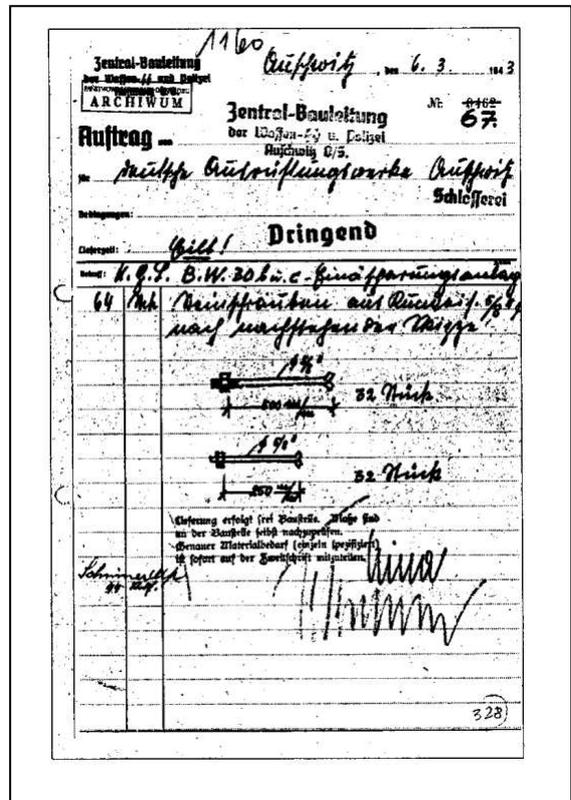
Quoi qu'il en soit, l'inexistence de plans montrant les trous et les colonnes grillagées suffit — ou suffirait — pour conclure en leur inexistence.

◆ AUCUNE TRACE DOCUMENTAIRE DANS LES REGISTRES

■ A Auschwitz, tout travail laissait des traces documentaires

Mais d'autres arguments existent. Ainsi, d'après l'histoire officielle, les colonnes grillagées ont été construites dans les ateliers du camp, par une équipe de déportés dont faisait partie Michał Kula [1]. C. Mattogno rappelle cependant qu'à Auschwitz, tout travail faisait l'objet d'une demande en bonne et

due forme auprès du Bureau central des constructions. En cas d'autorisation, un autre formulaire était rempli, indiquant le type de travail qui devait être réalisé. Par la suite, le commando désigné pour la tâche devait remplir un nouveau formulaire sur lequel étaient indiqués les dates de début et de fin du travail, les matériaux utilisés ainsi que leur coût et le coût de la main-d'œuvre (voir ci-dessous) [2]. Or, dans le registre des constructions d'Auschwitz, on ne trouve *aucune trace* de ces colonnes grillagées (*Ibid.*, p. 314).



Une carte de travail d'Auschwitz.

Au camp, tous les travaux laissaient des traces documentaires. Car chaque travail faisait l'objet d'une demande écrite et d'un rapport une fois terminé.

Or, on ne trouve nulle trace ni d'une commande ni d'une réalisation de colonne grillagée.

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 487. (2) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies*, déjà cité, pp. 304-5.

■ **Aucune volonté de cacher**

Ce vide documentaire peut-il être imputé à une volonté, chez les prétendus assassins, de ne laisser aucune trace ? Non, car comme le souligne C. Mattogno, on trouve dans le registre des commandes de « portes étanches au gaz » qui, d'après la thèse officielle, auraient servi pour les chambres à gaz homicides [1].

■ **Les « quatre dispositifs d'introduction »**

• *Le mystérieux document invoqué par J.-C. Pressac*

Sans doute me répondrez-vous que dans son ouvrage paru en 1993, décrivant le (prétendu) premier gazage dans le crématoire II, J.-C. Pressac a écrit :

Six kilos de Zyklon-B furent déversés dans quatre colonnes grillagées, implantées entre les piliers de soutien du plafond et communiquant avec le dehors par de courtes cheminées sortant du toit, obturées de clapet en bois²²⁹ [2].

La note 229 est la suivante : « ACM [Archives Centrales de Moscou], 502-2-54, p. 8. ». Vous en conclurez qu'un document existe, qui atteste la réalité de ces colonnes.

Seulement, avec une référence si lapidaire, toute vérification est impossible. Pourquoi une telle discrétion alors qu'avec ces colonnes grillagées, nous sommes au cœur même de la thèse officielle ? L'explication

est la suivante : le document invoqué par J.-C. Pressac est également présent dans les Archives du Musée d'Auschwitz. L'auteur l'a publié quatre ans plus tôt avec la référence suivante « PMO, dossier BW 30/43 p. 12 » [3]. De quoi s'agit-il ? D'un inventaire de l'équipement des différentes pièces du sous-sol de crématoire II à sa livraison. A la fin de la liste, ajouté à la main, on lit : « *Drahtnetzeinschiebvorrichtung* » et « *Holzblenden* », ce que J.-C. Pressac traduit par « dispositif d'introduction en treillis de fil de fer » et « obturateurs en bois » (voir page suivante) [4]. D'après le bordereau, quatre dispositifs et quatre obturateurs ont été posés dans la morgue 2. L'auteur y voit la preuve documentaire de l'existence de quatre « dispositifs d'introduction du Zyklon-B » dans la chambre à gaz homicide du crématoire II.

Cette thèse se heurte cependant à deux faits :

• *Des dispositifs « d'insertion » et non « d'introduction »*

- « *Drahtnetzeinschiebvorrichtung* » est bâti, comme souvent en allemand, avec plusieurs termes accolés : *der Draht* (fer), *das Netz* (grillage, treillis), *einschieben* (insérer) et *die Vorrichtung* (mécanisme, dispositif). En conséquence, il faut le traduire par « Dispositif *d'insertion* en treillis de fil de fer » et non pas « d'introduction » (*einführung*) [5]. Naturel-

(1) : *Id.* C. Mattogno cite trois commandes trouvées dans le registre aux pages 84 (« 4 portes étanches au gaz »), 90 (« portes étanches au gaz ») et 92. (2) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 74. (3) : Voy. *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, pp. 232, 430 et 438. Sur la correspondance entre les deux documents, voy. Francesco Rotondi, *Luna di Miele ad Auschwitz* (Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 2005), p. 54, note 85. (4) : Voy. *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, pp. 232 et 430. (5) : Dans sa *Réponse à Jean-Claude Pressac* (auto-édité, 1993), Robert Faurisson a mentionné cette erreur (voy. pp. 25-26).

Crématorium 2

| | | | |
|---------------------|--|---|----|
| Bauwerk Nr. 146, 30 | | Kugel-Lampen | |
| 146, 30 | | Teller-Lampen | |
| | | Wand-Lampen | |
| | | Lamp. G. Kug. u. Tel. | 10 |
| | | Armaturen | |
| | | Leister | |
| | | Laternen | |
| | | Öfen - eisern | |
| | | Öfen - Kacheln | |
| | | Öfen - email. | |
| | | Öfen - Ziegel | |
| | | Waschb. kompl. | |
| | | Waschb. o. G.L. | |
| | | Waschb. einfach | |
| | | Klosettbecken | |
| | | Pissoirbecken | |
| | | Stecker | |
| | | Pisarrinnen | |
| | | Zapfhähne | 3 |
| | | eis. Waschrinnen | |
| | | Elektr. Pumpen | |
| | | Wasserbehälter | |
| | | Brausen | 4 |
| | | 4 Dispositifs d'introduction en treillis de fil de fer | 4 |
| | | 4 Holzblenden | 4 |

Zusammen: 70 1/2

Der Leiter der Zentralbauleitung: *[Signature]*
 Der Leiter der Polizeiinspektion: *[Signature]*
 Der Lagerkommandant: *[Signature]*
 Der Verwaltungsführer: *[Signature]*
 Der Verwaltungsvorstand: *[Signature]*
 Der Oberquartierchef: *[Signature]*

44-Dispositifs
 44-Holzblenden

Bemerkungen

(4) dispositif d'introduction en treillis de fil de fer.]
 (4) obturateurs en bois / (4) Holzblenden.

Brausen
~~4 Dispositifs d'introduction en treillis de fil de fer~~
 4 Holzblenden

La fameux bordereau qui mentionne, pour le crématoire 2, « 4 dispositifs d'introduction en treillis de fil de fer ». S'agit-il des dispositifs d'introduction du gaz ?

lement, quand il s'agit d'un objet, « insérer » et « introduire » peuvent être synonymes. Mais quand il s'agit d'un gaz (même sous forme de granulés), on ne parle pas « d'insérer » mais « d'introduire ». Dès lors, on ne saurait voir dans ces quatre dispositifs des appareils destinés à déverser le Zyklon-B. Robert Faurisson a émis l'hypothèse qu'il s'agissait de « fers à béton disposés en treillis et permettant l'insertion ou l'installation d'un élément quelconque » (*Ibid.*, p. 26). C'est possible...

•Des dispositifs destinés à la morgue 2

- Le bordereau est sans ambiguïté : les quatre dispositifs et les quatre obturateurs sont inscrits dans la ligne de la *morgue 2*. Or, d'après la thèse officielle, la (prétendue) « chambre à gaz » homicide avait été installée dans la *morgue 1*. Afin d'é luder ce fait qui, à lui seul, ruine sa thèse, J.-C. Pressac déclare que les chiffres « 4 » sont « inscrits faussement sur la ligne correspondant à la *L-Keller 2* » [1]. Dès 1990, R. Faurisson avait condamné ce tour de passe-passe [2]. A son explication, j'ajoute que, comme le souligne Carlo Mattogno, le bordereau ne montre aucune erreur au sujet du

nombre de lampes installées dans chacune des deux morgues ; on ne voit donc pas pourquoi le rédacteur se serait trompé de ligne à propos des dispositifs d'insertion [3].

•La méthode exterminationniste une nouvelle fois démasquée

En vérité, l'affirmation de J.-C. Pressac est fondée sur un syllogisme implicite. Ce syllogisme pourrait s'exprimer ainsi :

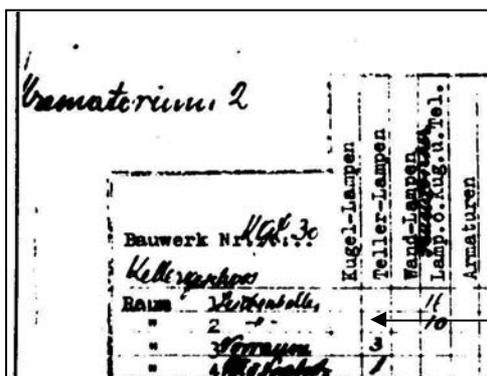
Majeure : « La morgue 1 était une chambre à gaz homicide alors que la morgue 2 servait de salle de déshabillage. »

Mineure : « La chambre à gaz homicide était équipée de dispositifs d'introduction du Zyklon-B. »

Conclusion : « C'est par erreur que les dispositifs d'introduction sont mentionnés pour la morgue 2 ; ils étaient destinés à la morgue 1 ».

On le voit, J.-C. Pressac *suppose la thèse démontrée*. Il part du fait que la morgue 1 était un local d'asphyxie et, partant de ce fait, il analyse le document afin de le faire cadrer avec sa thèse. C'est ainsi qu'il accumule petit à petit les « traces criminelles ».

Ce fait apparaît encore plus nettement chez deux autres extermina-



Détail du bordereau mentionnant les « 4 dispositifs d'introduction en treillis de fil de fer ». Ces quatre dispositifs sont notés à la ligne 2 qui est celle de la morgue 2.

(1) : Voy., *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 232. (2) : Voy. la *Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 3, novembre 1990, pp. 99-100. (3) : Voy. Germar Rudolf et Carlo Mattogno, *Auschwitz Lies*, déjà cité, p. 363, note 13.

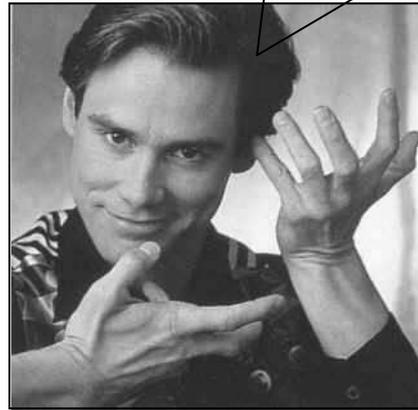
tionnistes, Jamie McCarthy et Mark Van Alstine. Sur le site www.holocaust-history.org, ils publient un article intitulé : « Les colonnes d'introduction du Zyklon » (*Zyklon Introduction Columns*). Tout leur travail se fonde sur celui du pharmacien français. Après avoir reproduit, dans un article annexé, l'inventaire du crématoire II, ils écrivent sans sourciller :

Nous savons que les nombres [les « 4 »] sont intervertis car tous les autres éléments de preuve convergent pour affirmer que la morgue 1 était une chambre à gaz, et pas la morgue 2 (qui était la pièce où les victimes se déshabillaient) [4].

Eux aussi, donc, examinent l'inventaire à partir d'une thèse qu'ils estiment déjà démontrée : une chambre à gaz aménagée dans la morgue 1. Leur analyse consiste à gommer tout ce qui gêne afin que le document soit considéré comme un nouvel « élément de preuve ». L'ennui est que les autres « éléments de preuves » n'étaient pas meilleurs...

Dans tous les cas, on assiste à l'échafaudage d'une thèse dont le caractère déductif n'est qu'apparent. Au vrai, les auteurs *posent implicitement comme base certaine* qu'à Auschwitz, les juifs ont été exterminés par les gaz. A partir de là, ils se mettent en quête de « preuves » ou, au moins « de traces criminelles ». Ils fouillent partout, allant jusqu'à examiner à la loupe de simples bordereaux inventaires. Et dès qu'ils trouvent un terme suspect, ils crient victoire, non sans avoir auparavant changé le sens de quelques termes

Il y avait une chambre à gaz dans la morgue 1 du crématoire 2 ; donc sur le bordereau, les dispositifs d'introduction doivent être relatifs à cette morgue 1 (et non à la 2 comme c'est écrit), donc le bordereau confirme l'existence d'une chambre à gaz dans la morgue 1 du crématoire 2. CQFD.



Les « raisonnements » de l'exterminationniste. Ils supposent la conclusion démontrée...

ou intervertis quelques chiffres afin que le tout cadre avec leur thèse. Telle est leur façon d'agir, clairement révélée lorsqu'ils brandissent l'inventaire des équipements du sous-sol de crématoire II. Inutile de dire que les conclusions issues de tels raisonnements n'ont aucune force probante.

La vérité est celle-ci : aucun document d'époque ne vient démontrer l'existence de colonnes grillagées qui auraient été fabriquées pour introduire le Zyklon B dans les morgues reconverties en « chambre à gaz ». Ce constat porte un nouveau coup fatal à la thèse officielle.

(1) : « We know the numbers are switched because all the other evidence converges on Leichenkeller 1 as the gas chamber, and not Leichenkeller 2 (which was the room where the victims undressed » (source : <http://www.holocaust-history.org/auschwitz/19430331-inventory/>).

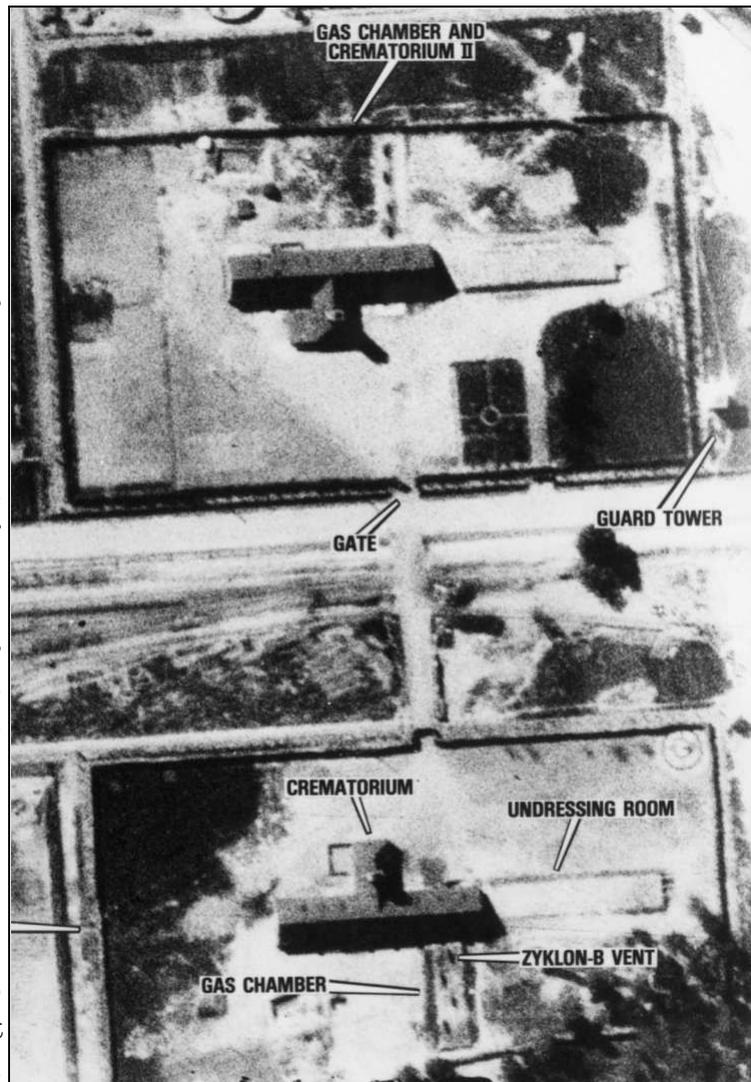
◆ LES PHOTOS AÉRIENNES DE BIRKENAU

■ Une thèse sans cesse répétée depuis 1979

Peut-être m'opposerez-vous les photographies aériennes d'Auschwitz prises par les alliés entre le 4 avril 1944 et le 21 janvier 1945. Sur celle du 25 août 1944, on verrait clairement, sur les toits des morgues 1 des crématoires 2 et 3, les quatre cheminées d'introduction du Zyklon-B. Cette affirmation a été sans cesse répétée depuis février 1979, date à laquelle deux chercheurs américains du Centre national de l'interprétation photographique (NIPC), Dino A. Brugioni et Robert D. Poirier, publièrent un article intitulé : « The Holocaust Revisited : A Retrospective Analysis of the Auschwitz-Birkenau Extermination Complex » [1].

Après avoir affirmé qu'ils disposaient d'appareils beaucoup plus sophistiqués que leurs aînés analystes (des micro-stéréoscopes avaient remplacé les loupes binoculaires disponibles à l'époque), les auteurs commentaient ainsi le cliché du 25 août :

Nous pouvons identifier les salles de déshabillage, les chambres à gaz et les lieux de crémation aussi bien que les



Les crématoires 2 et 3 de Birkenau. Depuis 1979, on nous répétait que les taches visibles sur les toits des morgues 1 étaient les ouvertures pour le déversement du Zyklon B (ici : « Zyklon-B vent »)

cheminées. Sur le toit des chambres à gaz en sous-sol, nous pouvons voir les orifices utilisés pour insérer (*insert*) les cristaux de Zyklon B [2].

C'était clair et net.

■ La remise en cause des révisionnistes

En 1988, toutefois, cette thèse fut remise en cause. Appelé à témoigner lors du deuxième procès Zündel, un

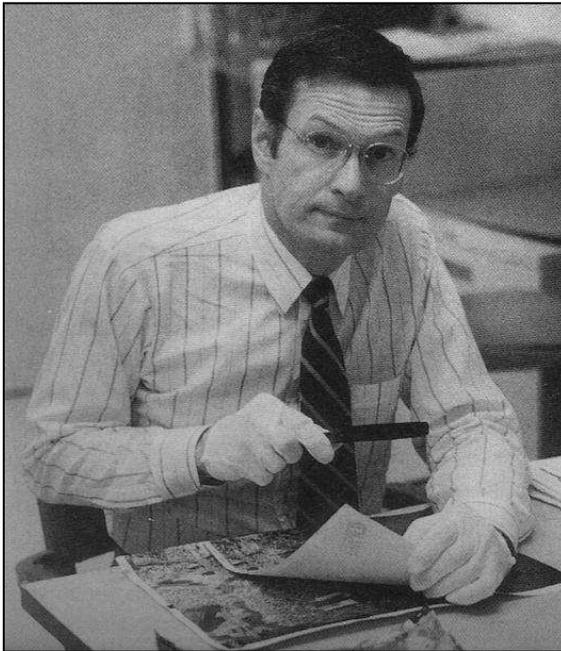
(1) : Article disponible sur : <http://www.globalsecurity.org/intell/library/imint/holocaust.htm>. Traduction française parue dans *Le Monde Juif*, n° 97, 1990, pp. 1-22.

(2) : Voy. Dino A. Brugioni et Robert D. Poirier : « The Holocaust Revisited... », déjà cité.

expert canadien, Kenneth Roy Wilson, déclara que les taches visibles sur les morgues des crématoires n'étaient pas des ombres et n'avaient aucune hauteur [1].

Quatre ans plus tard, un autre expert canadien, John Clive Ball, parvint aux mêmes conclusions et déclara que ces taches avaient très probablement été ajoutées par un faussaire, sans doute agent de la CIA [2].

Sans surprise, ces conclusions « négationnistes » furent ignorées ou qualifiées de mensongères. Parmi les antirévisionnistes, seul C. Provan se déclara d'accord avec J. Ball pour affirmer que ces photos avaient été retouchées [3]. L'auteur n'y voyait cependant aucun mensonge formel ; d'après lui, le faussaire avait simplement voulu « aider les gens à "voir comment l'Holocauste était survenu" » (Id.).



■ 2004 : l'aveu venu du camp exterminationniste

Mais en 2004 — patatras ! — tout s'effondra. MM. Keren, McCarthy et Mazal l'admirent : « *Il est impossible d'observer les trous pour le Zyklon eux-mêmes sur aucune des photographies aériennes* » [4]. Et d'expliquer pourquoi : « *La faible résolution et la forte granularité de la photographie ne permettent pas une observation directe d'objets de cette taille [60 x 60 cm]* » (Id.).

Bref, depuis un quart de siècle, on nous mentait sur ce point central de l'Histoire.

■ Mensonges en rafale

• L'argument du matériel plus performant

Sachant que leur aveu ouvre une terrible brèche dans la thèse exterminationniste, les auteurs ressortent l'argument du matériel plus performant qui permettrait de voir ce que personne, avant, n'avait pu voir. Ils écrivent qu'un expert en analyse photographique, ancien membre de la... CIA et du... NIPC [Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 102, note 20] — cela ne nous rassure pas —, Carroll Lucas, a examiné les clichés pris le 25 août 1944. On lit :

John Clive Ball dans les années 90. A la suite de K. Wilson, il contesta l'interprétation officielle des clichés aériens de Birkenau.

(1) : Voy. Barbara Kulazka, *Did Six Million Really Die ? Report of the Evidence in the Canadian « Fall News » Trial of Ernst Zündel – 1988* (Samisdat Publishers Ltd., 1992), p. 353, col. A. (2) : Voy. J. Ball, *Air Photo Evidence* (auto-édité, 1992), pp. 45 et 47. (3) : Voy. C. Provan, *No Holes ?...*, déjà cité, § intitulé : « Aerial Photographic Evidence of the Gas Chamber Roof Holes ». (4) : « *It is impossible to observe the Zyklon holes themselves in any of the aerial photographs* » (voy. *Holocauste and Genocide Studies*, vol. 18, n° 1, Spring 2004, p. 95).

M. Lucas employa des agrandisseurs, une table lumineuse Richard équipée d'un microscope Bausch & Lomb Zoom 70 lui-même équipé d'un stéréo, d'un miroir stéréoscopique Carl-Zeiss N-2 et d'un 2-4 stéréoscope Abrams modèle CB-1, pour analyser la photo [du 25 août] et le cliché précédent pris durant le même vol. Après une étude minutieuse, M. Lucas identifia quatre petits objets dans les bavures [= les taches visibles sur le toit], toutes légèrement surélevées au-dessus du niveau du toit. L'image stéréo permet l'observation des objets même petits sur des images granulaires, très difficile ou impossible à détecter sur des images séparées, comme c'est bien démontré par les « stéréogrammes de points aléatoires ». Selon toute probabilité, ils correspondent aux quatre « cheminées » dans le toit [...] [*Ibid.*, pp. 95-6].

•Ce qui n'a pas été enregistré ne peut pas être restitué

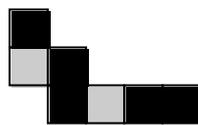
J'affirme que cette explication complètement stupide est uniquement destinée à impressionner le néophyte. Tout étudiant en sciences sait que les appareils d'enregistrement (ou de mesure) ont toujours un seuil de sensibilité en-deçà duquel les informations collectées ne signi-

fient plus rien (on parle alors de « bruit »). Exemple très simple : si l'écran digital d'une balance dont la précision est de 0,1 g (sous un certain calibre) affiche 32,24 g, alors le « 4 » ne signifie rien, puisqu'il s'agit de centièmes de gramme que l'appareil ne peut mesurer.

En matière de photographie, le pouvoir de résolution de l'appareil (ou pouvoir séparateur) et le grain déterminent le seuil de sensibilité de l'enregistrement. Pour faire simple et être compris des non-spécialistes, j'expliquerai ces termes de la façon suivante :

- le pouvoir séparateur est la surface minimale que l'on peut voir indépendamment de celles qui l'entourent. La figure 1 (ci-dessous) montre un objet théorique bidimensionnel. La figure 2b montre l'image obtenue avec un appareil ayant un pouvoir séparateur égal ou supérieur à 0,5 x 0,5 cm ; l'image est fidèle, puisque l'objet étant constitué de carrés de 0,5 x 0,5 cm, tous peuvent être « vus » individuellement par l'appareil (figure 2a). Mais si ce pouvoir séparateur passe à 1 x 1 cm,

Pouvoir de résolution et image (explication très théorique)



0,25 cm²

Fig. 1 : objet

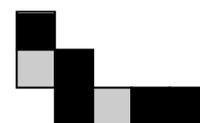
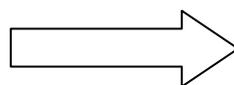
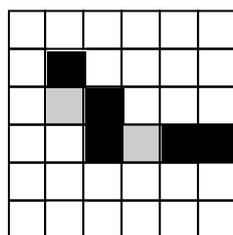


Fig. 2a : objet sur lequel on a superposé une grille de résolution 0,5 x 0,5 cm

Fig. 2b : Image avec un pouvoir de résolution de 0,5 x 0,5 cm

alors l'appareil ne « voit » que des carrés de 1 cm² (figure 3a). D'où l'image très imprécise figure 3b : le carré central (sur l'objet) ayant plus de noir que de blanc apparaît tout noir ; les autres apparaissent tout blanc. Et si le pouvoir de résolution passe à 3 x 3 cm, alors l'appareil ne « voit » plus rien, l'objet étant trop petit (fig. 4).

- le grain est la surface minimale qui pourra apparaître à l'image sans être confondue avec celles qui l'entourent. Supposons que l'objet de la figure 1 ait été photographié avec un appareil doté du pouvoir séparateur de 0,5 x 0,5 cm. L'image qu'il « verra » sera fidèle (fig. 2b). Si le grainage est assez fin, le cliché le sera lui aussi (fig. 5b). Mais si les grains deviennent plus gros (de 1 x 1 cm par exemple), alors on retrouve le problème de la précision. Le carré central apparaîtra noir et le carré à sa droite, étant mi-noir mi-blanc dans la réalité, pourra apparaître

soit totalement noir, soit totalement blanc (tout dépend de la réaction chimique au moment du développement) ; d'où les deux images possibles (fig. 6b). Enfin, si le grain devient très gros (3 x 3 cm), alors le développement ne rendra plus rien, le carré apparaissant soit totalement blanc (fig. 7b) soit totalement noir.

Ces quelques explications, très sommaires et très théoriques, suffisent pour comprendre que sur des images, certains détails peuvent n'avoir aucune correspondance avec le réel. Voyez, par exemple les figures 3b et 6b : des endroits qui devraient être blancs ou gris apparaissent noirs et d'autres qui devraient être noirs ou gris apparaissent blancs. Tout cela à cause d'une sensibilité trop faible...

Mais surtout, ces explications démontrent qu'un objet de taille inférieur au seuil de sensibilité *sera pu-*

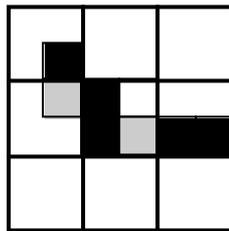


Fig. 3a : objet sur lequel on a superposé une grille de résolution 1 x 1 cm

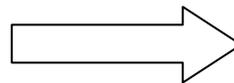


Fig. 3b : Image avec un pouvoir de résolution de 1 x 1 cm

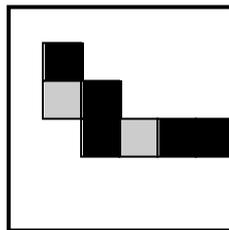


Fig. 4a : objet sur lequel on a superposé une grille de résolution 3 x 3 cm

Fig. 34 : Image avec un pouvoir de résolution de 3 x 3 cm. Le pouvoir étant trop faible, l'appareil ne « voit » plus rien...

Grainage et image (explication très théorique)

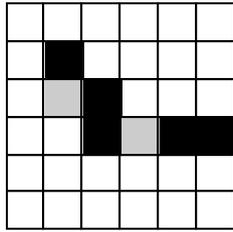


Fig. 5a : objet sur lequel on a superposé une grille représentant des grains de 0,5 x 0,5 cm

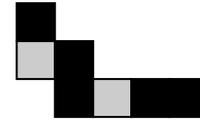
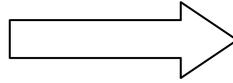


Fig. 5b : Image avec un grain de 0,5 x 0,5 cm

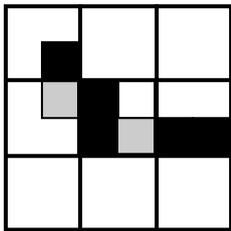


Fig. 6a : objet sur lequel on a superposé une grille représentant des grains de 1 x 1 cm

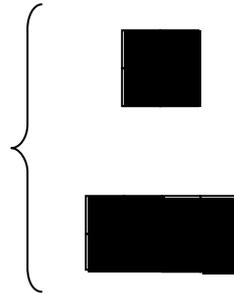
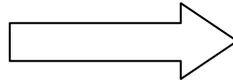


Fig 6b : 2 images possibles avec un grain de 1 x 1 cm

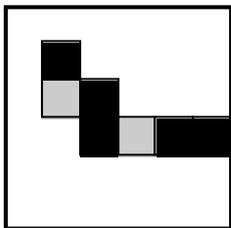


Fig. 7a : objet sur lequel on a superposé une grille représentant un grain de 3 x 3 cm

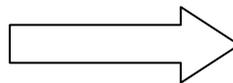


Fig. 7b : « Image » avec un grain de 3 x 3 cm

rement et simplement invisible sur l'image ou sur la série d'images prises les unes après les autres (fig. 4 et 8). Dès lors, on pourra faire ce que l'on voudra (agrandir démesurément les images, les superposer, etc.), on ne pourra jamais faire apparaître ce qui n'a pas été enregistré, donc ce qui n'existe pas. Voilà par exemple pourquoi les archéolo-

gues des tumulus funéraires séné-gambiens ont dû renoncer à utiliser les photos aériennes au 60 000ème, les tumulus étant définitivement invisibles à cette échelle [1].

•L'invocation abusive des stéréogrammes 3D

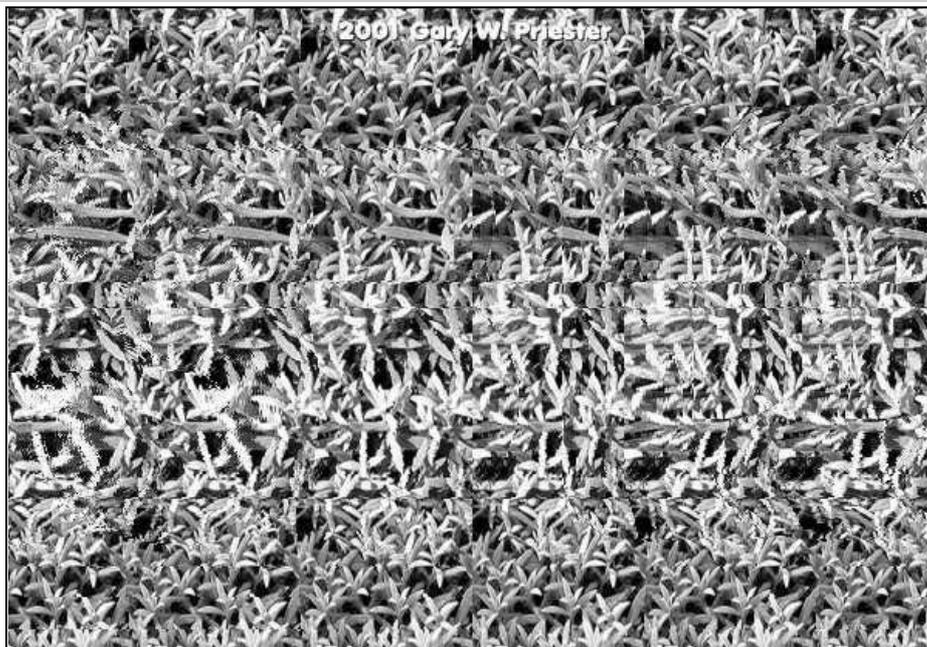
Quant aux stéréogrammes de points aléatoires, ils ne pourront

(1) : « Outre les recherches bibliographiques, j'ai consulté des photographies aériennes à la

être d'aucun secours. Depuis une vingtaine d'années, ces images particulières sont connues du public. On les trouve dans ces livres contenant des illustrations (en forme de motifs répétés) qu'il faut « regarder sans voir », c'est-à-dire en fixant un point à l'infini (voir page suivante). Au bout d'un certain temps, des objets en relief apparaissent, quasi-invisibles au départ. Fait capital cependant : *ces objets sont sans rapport avec le motif de base*. Comprenez : ils ne sont pas un détail de ce motif qui aurait été trop petit pour être vu. En vérité, celui qui conçoit le stéréogramme choisit l'objet (une voiture par exemple) puis le motif

de base (une étendue marine), et un logiciel fusionne les deux [1]. Un fond marin, un désert ou une forêt peuvent ainsi faire apparaître une voiture, une fusée, un chien ou un sapin de Noël dont la texture sera celle du motif de base... Quels qu'ils soient, ces objets ont toujours une grandeur supérieure au seuil de résolution. Par conséquent, ils *existent sur l'image*, même si, au départ, ils n'apparaissent pas à l'observateur parce que ses yeux n'ont pas encore accommodé. L'invocation des stéréogrammes pour expliquer l'apparition d'objets de taille inférieure à la résolution est donc complètement abusive.

Exemple d'un stéréogramme 3D. Si vous le regardez « sans le voir », vous devriez voir apparaître, au bout d'un certain temps, les deux caractères suivant : « 3 D », en gros (10 cm de haut env.) et en relief dans le dessin. Mais vous ne verrez jamais rien qui serait inférieur au seuil de résolution...



photothèque de l'I.G.N. au 10.000e et au 15.000e dans le but d'étudier la répartition des grands tumulus de Rao et Tiékène (fig.5). La série au 10.000e fut étudiée par A. Clos-Arceud en 1962. Les tumulus sont difficiles à discerner en terrain boisé et parfois se confondent avec des enclos à bétail circulaires. Seule l'utilisation d'un stéréoscope permet d'éviter ce genre d'erreur. Il existe aussi des séries au 60.000e, mais les tumulus sont invisibles à cette échelle. Dans l'ensemble l'utilisation des photographies aériennes ne donne pas de résultats satisfaisants. Seuls les clichés n°25 et 65 au 15.000e de la région de Rao présentent une concentration de tumulus en axe Sud-Ouest/Nord-Est. » (source : http://www.senegalaisement.com/senegal/tumulus_funeraires_senegal.php).

(1) : Voy. <http://pages.infinit.net/micheldr/3d/home.htm>.

• Ne pas confondre technique et magie

On ne le répétera jamais assez : quelle que soit la technique envisagée, ce qui n'a pas été enregistré par un appareil parce qu'inférieur au seuil de sensibilité ne pourra plus jamais être restitué. Il ne faut pas confondre technique et magie... Pour Auschwitz, il faut admettre que par la faute des appareils ou du grain, les dimensions des prétendus orifices d'introduction du Zyklon B sont inférieures au seuil de résolution. Ceux-ci n'apparaîtront donc jamais sur les clichés pris par les alliés. Point final.

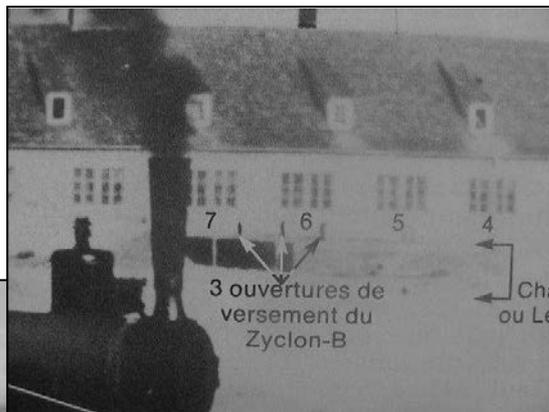
◆ LA PHOTO PRISE AU SOL EN 1943

■ J.-C. Pressac y voyait les « cheminées » d'introduction du Zyklon

Reste alors la fameuse photo prise au sol début 1943 par un Allemand (entre le 9 et le 11 février d'après J.-C. Pressac [1]) et qui montre, sur le toit de la morgue 1 du crématoire 2, trois petits objets parallélépipédiques pouvant ressembler à des cheminées. Elle fut d'abord analysée par J.-C. Pressac qui, dès 1981, prétendit y voir les trois des quatre « ouvertures de versement du Zyklon-B » [2], la quatrième pouvant

En bas : la photo du Krema II prise au sol début 1943.

A droite : la photo légendée par J.-C. Pressac dans *l'Album d'Auschwitz*. L'auteur y voyait 3 des 4 ouvertures pour le déversement du Zyklon B.



(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, p. 341. (2) : Voy. *L'Album d'Auschwitz. D'après un album découvert par Lili Meier survivante du camp de concentration. Texte du Peter Hellman traduit de l'américain par Guy Casaril. Édition française établie et complétée par Anne Freyer et Jean-Claude Pressac* (éd. du Seuil, 1981), p. 211.

être masquée par le cheminée de la locomotive au premier plan.

■ *La perspective contre Pressac*

Seulement, comme le fit plus tard remarquer Jean-Marie Boisdefeu, l'emplacement des trois cheminées contredit les lois de la perspective : leur espacement est le même alors que la plus éloignée aurait dû apparaître plus proche de la deuxième que la deuxième de la première. L'auteur en concluait que la photo avait « été truquée », sans doute par un Polonais ou par un Soviétique « étourdi » [1].

En 2000, C. Provan reprit l'argument et le compléta en affirmant, d'accord avec G. Rudolf, que si les trois cheminées étaient placées près de l'axe central du toit, alors une superposition géométrique montrait qu'elles auraient toutes été situées sur la partie sud du toit, ce qui ne

cadrait pas avec leur fonction de répartition régulière du Zyklon B [2].

■ *L'argumentaire de MM. Keren, McCarthy et Mazal*

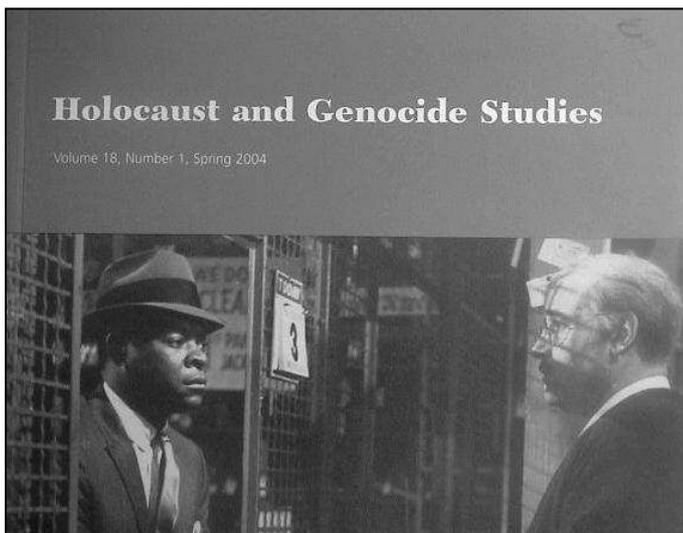
A cela, MM. Keren, McCarthy et Mazal, répondent que la troisième forme n'est pas une cheminée d'introduction du Zyklon B, mais probablement « un objet sur ou près du toit de la chambre à gaz » [3]. Les auteurs invoquent deux raisons :

- « Il est plus petit et plus étroit que les "cheminées" 1 et 2 » (*Ibid.*, p. 71).

- Alors que les « cheminées » 1 et 2 ont une face claire « plus lumineuse que le mur derrière », celle du troisième objet « n'est pas clairement distinguable du mur » (*Id.*).

Ayant écarté cette forme de nature inconnue, MM. Keren, McCarthy et Mazal adoptent la méthode suivante : à partir des plans et des ruines — et aussi, bien qu'ils ne le disent pas, des témoignages — ils construisent par ordinateur une image du toit de la morgue avec les quatre « cheminées » placées alternativement à gauche et à droite de la poutre centrale. Puis ils la comparent à la photo prise au sol début 1943. La corrélation entre les deux est indéniable (*Ibid.*, p. 71 et illustrations 3, 5 et 7). Ils en déduisent que le cliché pris au sol début 1943 montre bien les orifices d'introduction du Zyklon B.

Couverture de la revue dans laquelle a été publié l'article de MM. Keren, McCarthy et Mazal sur les trous dans le toit de la morgue 2 du crématoire 2 au camp de Birkenau.



(1) : Voy. J.-M. Boisdefeu, *La controverse sur l'extermination des juifs par les Allemands*, tome 1 : « L'examen des preuves » (éd. Au Roseau Pensant », Bruxelles, 1994), p. 130.
 (2) : Voy. C. Provan, *No holes ?*, déjà cité, § intitulé : « German Wartime Photographs of Leichenkeller 1 of Krematorium 2 », point n° 2. (3) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 71

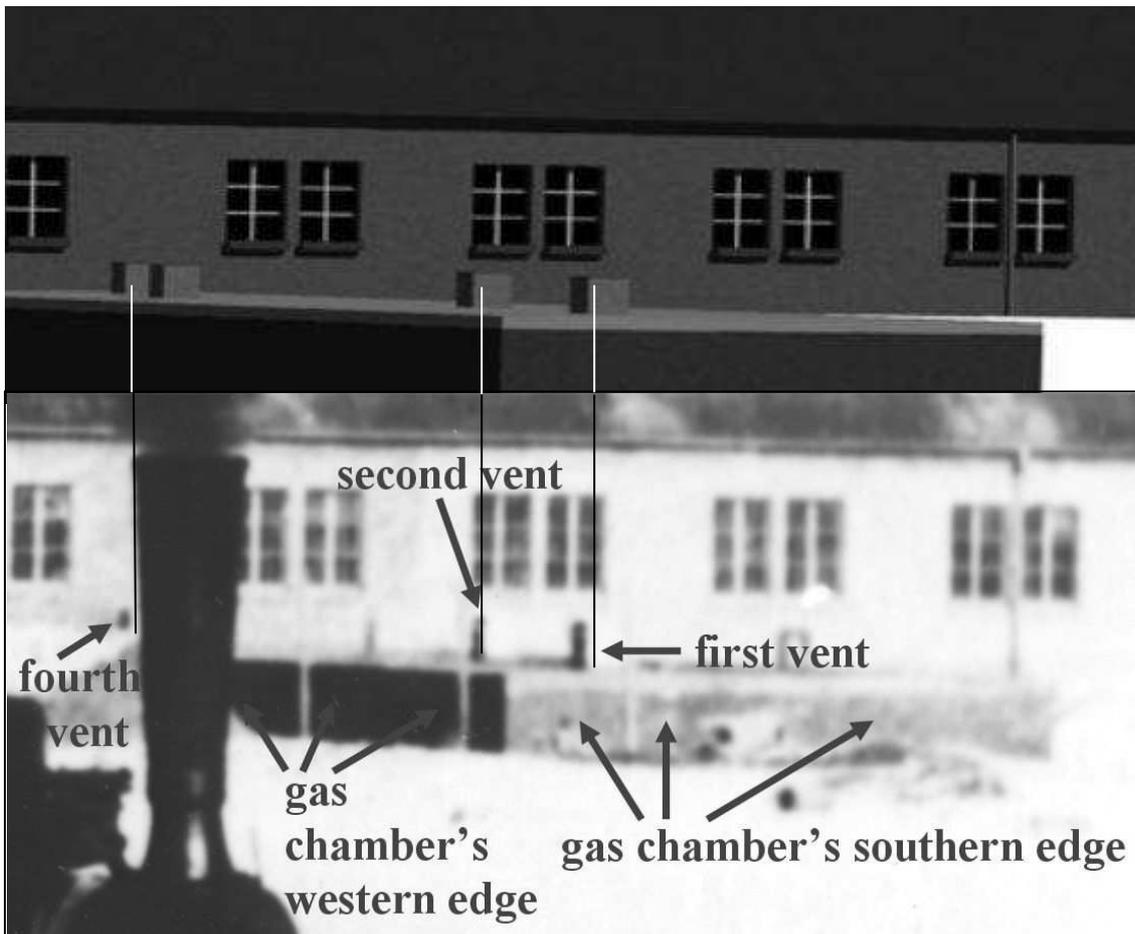
Les auteurs ajoutent un autre argument : ils déclarent que la position des trous sur le toit de la morgue 1 du crématoire 2 correspond aux zones sombres visibles sur les clichés aériens d'août 1944. Se fondant sur les conclusions de C. Lucas, ils expliquent que ces marques sont « *un chemin de terre tassée, produit par le personnel qui allait d'orifice en orifice* » (sous-entendu : pour y déverser le Zyklon B). Plus loin, ils précisent que si les marques sont davantage noires près des « cheminées », c'est parce que « *les*

SS passaient plus de temps à bouger au voisinage des trous » (*Ibid.*, p. 96). Cette explication, notons-le en passant, n'est pas nouvelle : en 1996, dans une lettre à C. Provan, D. Brugioni l'avait avancée, lorsqu'il était devenu évident que les taches sombres sur la photo aérienne ne pouvaient être les « cheminées » en elles-mêmes [1].

■ **La réponse de C. Mattogno**

Dans sa réponse à MM. Keren, McCarthy et Mazal, C. Mattogno

En bas : le cliché d'époque annoté par MM. Keren, McCarthy et Mazal.
 En haut : l'image de synthèse réalisée par ordinateur à partir des plans, des ruines (et des témoignages).
 La correspondance est nette.
 MM. Keren, McCarthy et Mazal en déduisent que le cliché d'époque est vrai et qu'il montre bien trois des quatre « cheminées d'introduction du Zyklon B ».



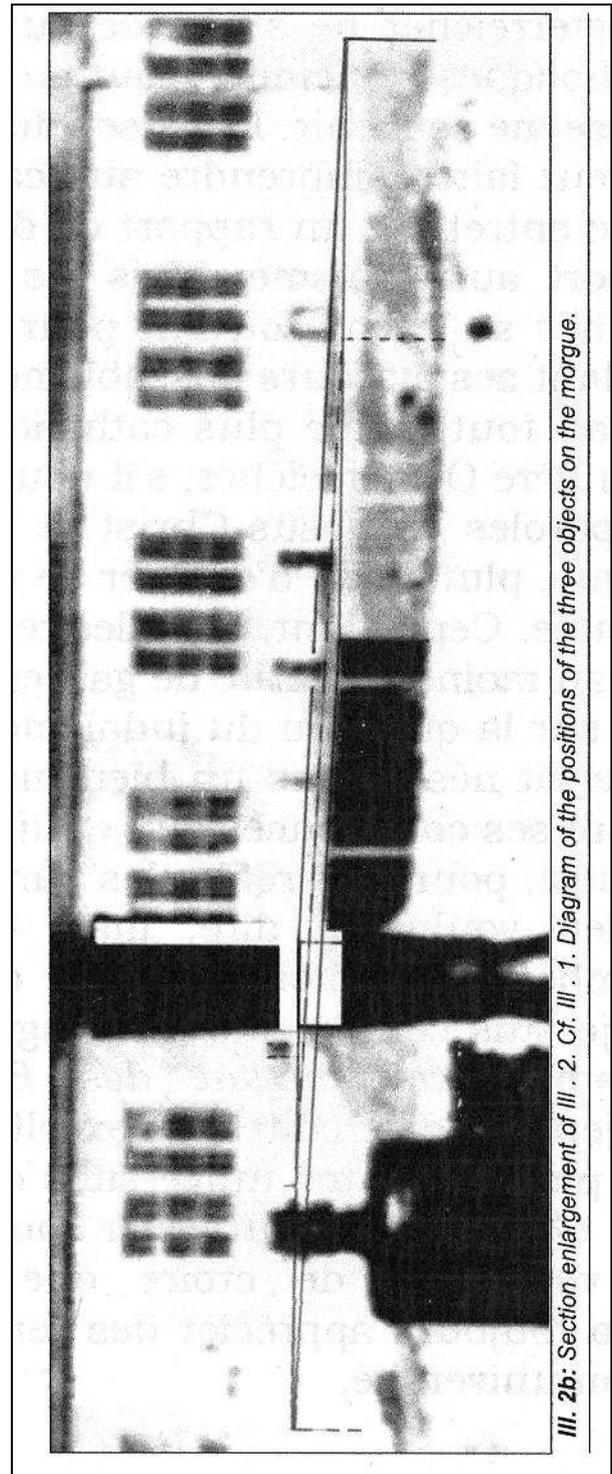
(1) : Voy. C. Provan, *No Holes ?...*, déjà cité, § intitulé : « Aerial Photographic Evidence of the Gas Chamber Roof Holes ».

reproduit la photo prise au sol début 1943 avec, tracé en pointillé, l'axe central du toit de la morgue. Les deux premières « cheminées » apparaissent être du même côté de la poutre, ce qui contredit la thèse officielle selon laquelle les orifices auraient été placés alternativement à droite et à gauche de cet axe central [1]. Immédiatement après, il invoque la perspective pour contester les positions des prétendus trous données par MM. Keren, McCarthy et Mazal (*Id.*). Il déclare également, image à l'appui, que les quatre zones sombres visibles sur les clichés aériens d'août 1944 sont toutes du même côté de l'axe central du toit, ce qui « *porte un coup fatal à la thèse des auteurs* » (*Ibid.*, p. 368).

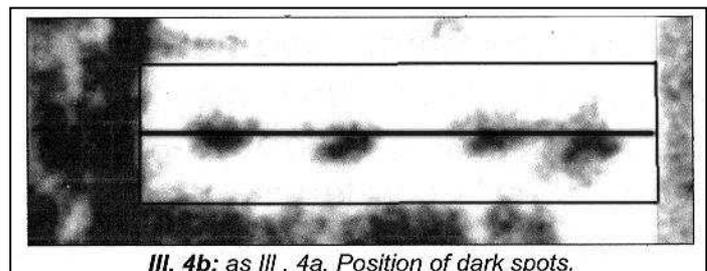
On le voit, la bataille intellectuelle fait rage autour de ces photos, arguments et contre-arguments étant avancés de chaque côté.

Ci-contre : deux illustrations extraites d'une étude de C. Mattogno afin de réfuter les arguments avancés par MM. Keren, McCarthy et Mazal.

Des deux médianes tirées, C. Mattogno en déduit que, sur chaque cliché, toutes les cheminées apparaissent du même côté du toit, ce qui contredit la thèse officielle des orifices percés alternativement à droite et à gauche de la poutre centrale.



III. 2b: Section enlargement of III. 2. Cf. III. 1. Diagram of the positions of the three objects on the morgue.



III. 4b: as III. 4a. Position of dark spots.

(1) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies*, déjà cité, p. 365.

■ **Les exterminationnistes marquent un point**

Pour garantir l'objectivité, j'ai construit une maquette du toit de la prétendue « chambre à gaz » du crématoire 2 à l'échelle 1 :100, avec les quatre « cheminées » placées comme l'affirment MM. Keren, McCarthy et Mazal (voy. ci-dessous). Puis, reprenant un calcul de Pierre Marais, j'ai déterminé l'angle sous lequel le cliché au sol avait été pris début 1943 : environ 25° [1]. Enfin, j'ai pris une série de photos de la maquette sous cet angle à environ 2 cm du sol.

Le résultat donne sans conteste raison à MM. Keren, McCarthy et Mazal : avec des « cheminées » placées régulièrement de part et d'autre de l'axe central, le cliché obtenu sous le bon angle et à la bonne hauteur correspond parfaitement à celui pris au sol début 1943 (voy. page suivante).

■ **L'argument de C. Mattogno doit être contesté**

Certes, sur la photo où C. Mattogno a tracé l'axe central, les

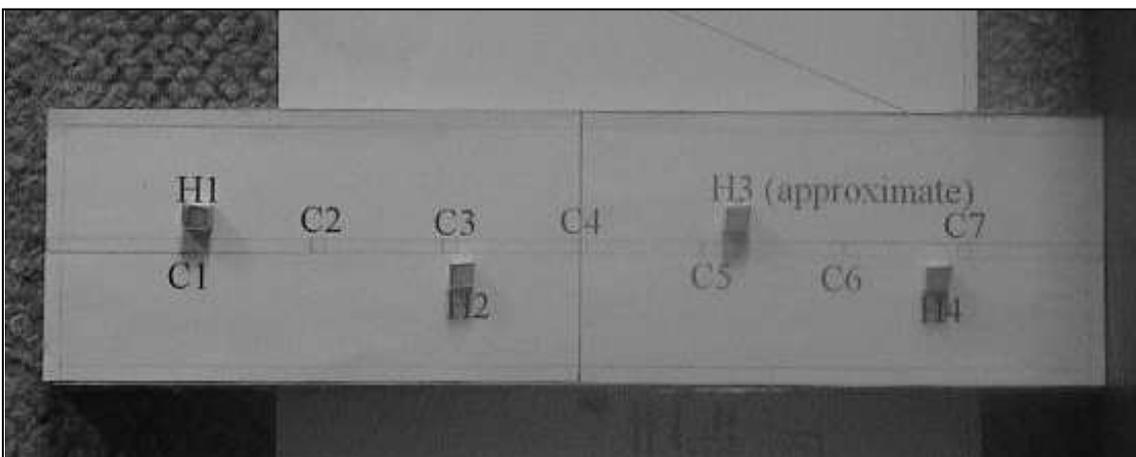
deux premières « cheminées » apparaissent du même côté. Mais les lois de la perspective font que sur l'image, le toit devient une petite bande de 3 mm de largeur, empêchant toute détermination graphique précise d'une position. Dès lors, on ne saurait dire si les « cheminées » sont à quelques dizaines de centimètres à droite ou à gauche de la poutre centrale. A cette échelle et sous cet angle, de telles distances sont bien inférieures au seuil de précision...

MM. Keren, McCarthy et Mazal ont donc incontestablement marqué un point. Mais...

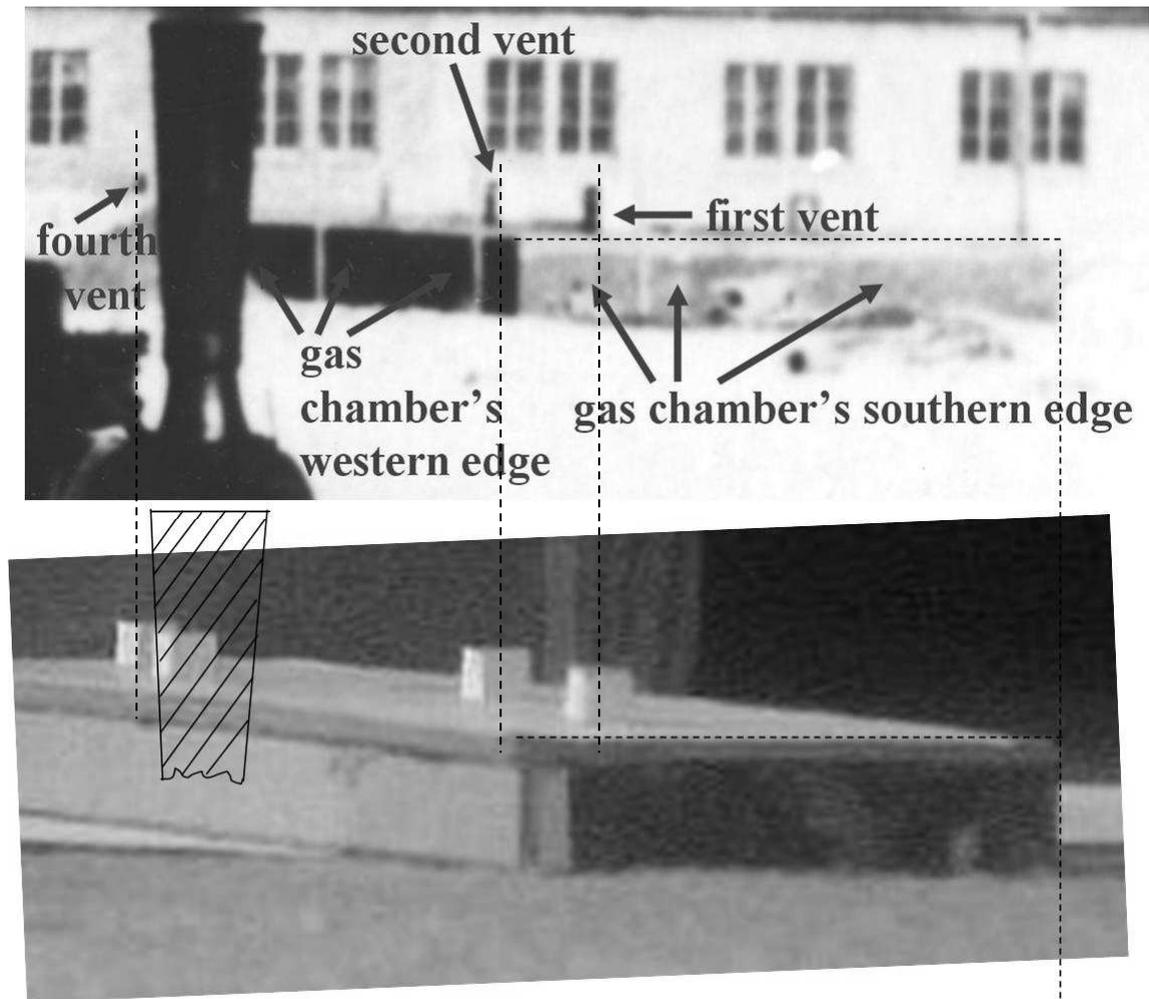
■ **Une « cheminée » écartée arbitrairement**

Nous avons vu que les auteurs avaient écarté le troisième objet au motif qu'il était plus étroit et moins haut que les deux « cheminées », et aussi parce que sa face claire était peu distinguable du mur. Afin de juger ces arguments, j'ai comparé la photo qu'ils ont publiée à celle que l'on peut voir dans *l'Album d'Auschwitz*. Je note que :

Maquette du toit de la morgue 1 du crématoire 2 réalisée par V. Reynouard conformément aux données fournies par les exterminationnistes (éch. 1:100).



(1) : Voy. P. Marais, « Note sur le Krema II d'Auschwitz-Birkenau », envoyée à V. Reynouard le 13 septembre 2002. Non publiée.



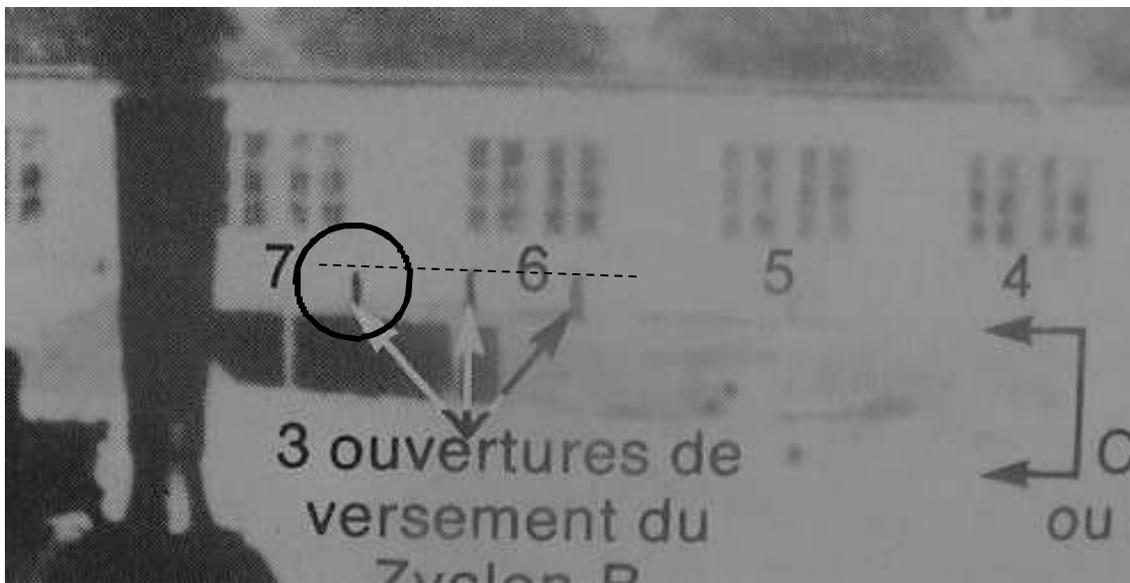
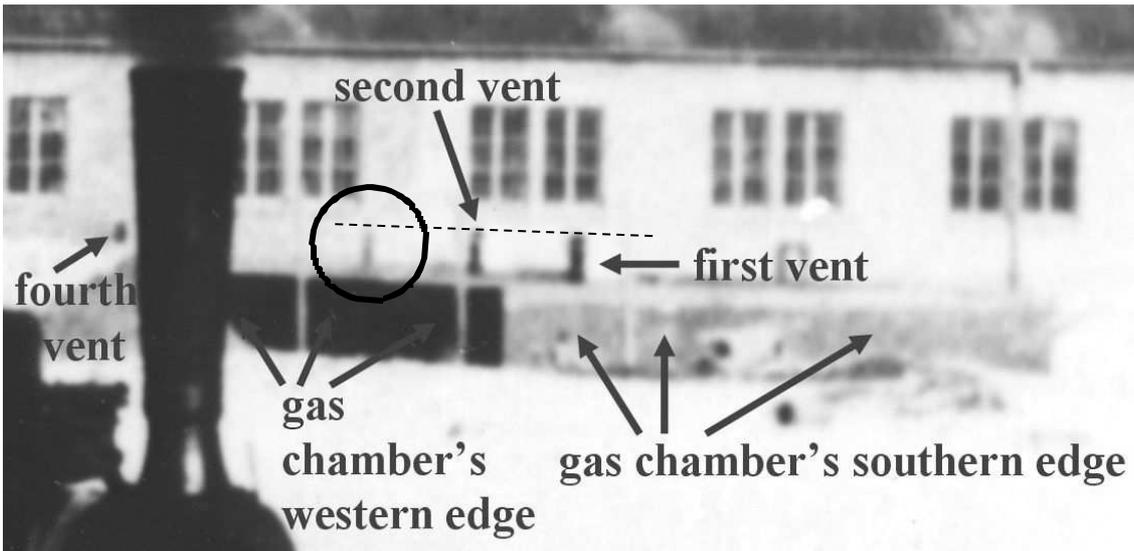
Comparaison du cliché d'époque avec celui obtenu en photographiant une maquette du toit de la morgue 1 du crématoire 2 au 1:100. L'épreuve est concluante : il y a bien correspondance.

- sur les deux clichés, le troisième objet n'apparaît ni plus étroit, ni sensiblement plus petit que les autres (il l'est un peu mais les effets de la perspective expliquent cette petite différence);

- sur la photo de *l'Album d'Auschwitz*, l'objet n'est nullement pâle par rapport aux deux autres. Au contraire, son côté sombre est très noir et son côté clair se détache assez nettement du toit (voy. page suivante).

Je me garderai bien d'accuser quiconque de tricherie. Mais on doit constater que les arguments donnés par MM. Keren, McCarthy et Mazal pour écarter le troisième objet ne sont nullement convaincants. De façon évidente, les auteurs voulaient l'oublier parce qu'il les gênait dans leur démonstration. Mais en vérité, cet objet ressemble fort aux deux autres. Dès lors, s'il n'est pas une cheminée d'introduction, pourquoi les autres le serait-il ? [1] Et s'il en est une, alors pourquoi n'est-il en-

(1) : C. Mattogno pose lui aussi la question : « [...] si nous sommes certains qu'au moins un objet sur le toit n'est pas une cheminée pour le Zyklon B, n'est-il pas possible que les objets 1, 2 et 4 aient été aussi d' "autres" objets ? » (voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies...*, déjà cité, p. 366).



En haut : le cliché du crématoire 2 publié par MM. Keren, McCarthy et Mazal.
En bas : le même cliché publié plus de vingt ans plus tôt par J.-C. Pressac.

Sur ce dernier cliché, le troisième objet (entouré) n'est :

- ni sensiblement petit que les deux autres ;
- ni plus clair (au contraire).

Les arguments avancés par MM. Keren, McCarthy et Mazal pour l'écarter sont donc peu convaincants.

touré d'aucune zone sombre sur les clichés aériens ?

■ **Une thèse contredite par les constatations faites sur le crématoire 3**

Ici, vous sourirez de mon ingénuité et vous me remercirez de vous avoir rappelé un argument de

MM. Keren, McCarthy et Mazal : les taches sur les photos aériennes qui corroborent l'emplacement des quatre « cheminées ». Admettons-le. Oui, admettons que les taches noires correspondent aux piétinements de gens autour d'ouvertures et que les zones ombrées permettent de reconstituer la trajectoire de ceux qui se déplaçaient sur le toit (voy.

fig. 8). Dans ce cas, on devrait retrouver le même genre de dessin sur la morgue 1 du crématoire 3. Or, la figure 9 démontre qu'il n'en est rien : pour trois des quatre ouvertures, les taches noires ne peuvent évidemment pas être analysées comme les traces laissées par le piétinement de SS *autour* d'elles. Quant à la trajectoire reconstituée, elle est bien farfelue [1]. On comprend donc le silence observé par C. Provan ainsi que par MM. Keren, McCarthy et Mazal à propos du crématoire 3. Dans leur étude, on ne trouve aucun schéma des taches visibles sur la morgue 1 de ce bâtiment. J'y vois un aveu de taille.

■ **Trois auteurs conscients de la faiblesse de leur argumentation**

Je note d'ailleurs que, probablement conscients de la fausseté de leur argument, MM. Keren, McCarthy et Mazal ont déjà élaboré deux positions de repli. Ils écrivent :

D'autres facteurs peuvent avoir contribué à la formation de taches sur la photo :

a) De l'eau pourrait avoir été déversée sur les pastilles de Zyklon retirées [de la chambre à gaz] afin de dissoudre (*dissolve*) le Zyklon et de réduire ainsi le danger d'inhalation accidentelle. Arroser les pastilles aurait aussi pu faire que les zones de terre humide seraient apparues plus noires et que de l'herbe aurait poussé, dessinant sur le toit différents motifs de couleur plus sombre [...].

b) Il est possible que les éléments intérieurs de colonnes métalliques grillagées [comprenez : les petits paniers métalliques qui auraient servi à descendre puis à remonter les pastilles de Zyklon B à l'intérieur de la colonne] n'étaient pas

dans la chambre à gaz quand la photo aérienne a été prise, mais temporairement retirés et appuyés contre les petites cheminées abritant les dispositifs d'introduction [...]. Ces éléments intérieurs, reposant sur les petites cheminées, auraient pu produire des motifs ombrés d'apparence similaire aux centres des taches [2].

Ces hypothèses ne valent rien pour plusieurs raisons :

a) Le Zyklon B étant un acide faible (formule : HCN, $pK_a = 9,2$), il ne se dissocie que très peu dans l'eau (« dissoudre » étant ici un terme impropre). Pour le rendre inoffensif, il faudrait le neutraliser en versant dessus une base comme de la soude (NaOH) ou de la potasse (KOH). Mais ces produits ne font pas pousser de l'herbe, bien au contraire. De plus, comment de l'herbe pourrait-elle pousser en des endroits régulièrement foulés aux pieds ?

b) Quelles étaient les dimensions de ces prétendus « éléments intérieurs » ? D'après le témoignage du déporté M. Kula, c'était des parallépipèdes de base carrée (15 cm x 15 cm) et de hauteur indéterminée (1 m environ [3]). Par conséquent, à supposer qu'ils aient été posés sur le toit et éclairés « de travers », la largeur de leurs ombres n'aurait guère dépassé 25 cm (environ $15 \times \sqrt{2}$), ce qui les aurait rendues invisibles sur le cliché. Et même à admettre que ces ombres aient pu apparaître, elles auraient dû avoir la même direction que celle de la cheminée principale du crématoire, ce qui n'est pas le cas.

(1) : Cet argument est également développé par C. Mattogno. *Ibid.*, pp. 369-70. (2) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 97. (3) : Voy. le « Schéma établi selon la disposition de Kula Michał », publié par J.-C. Pressac dans *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 487.

Fig 8 : les traces sur le toit de la morgue 1 du crématoire 2. Schéma fait à partir du cliché aérien du 25 août 1944 : l'hypothèse de la « piste » laissée par les SS introduisant le Zyklon B peut paraître acceptable.

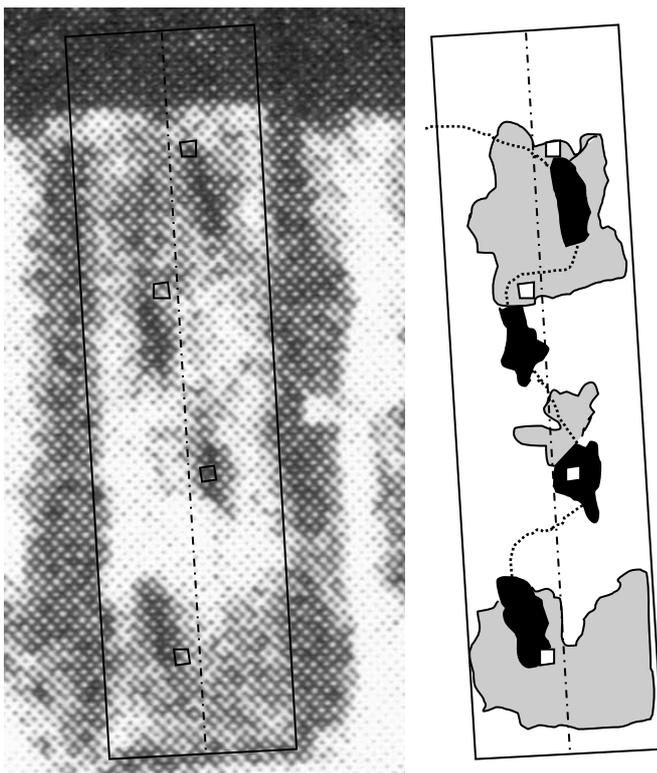
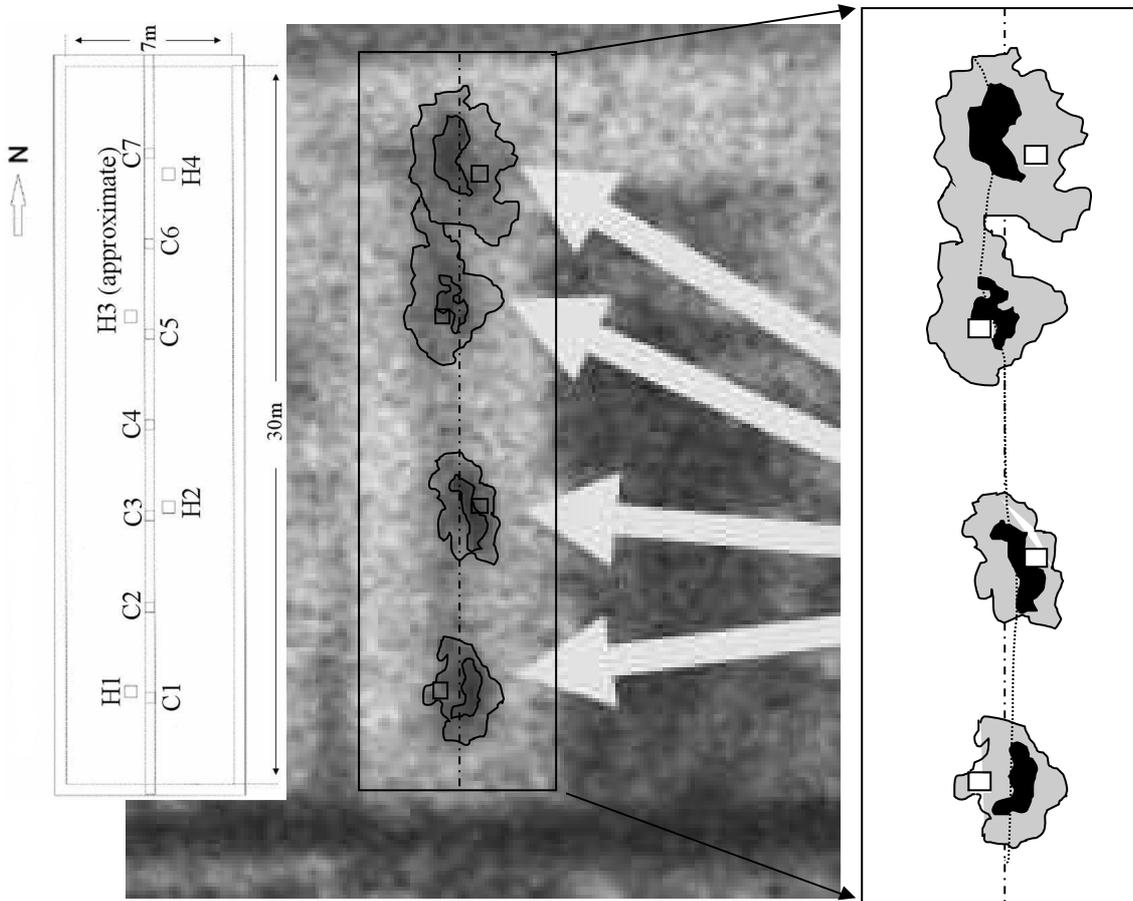


Fig 9 : les traces sur le toit de la morgue 1 du crématoire 3. Schéma fait à partir du cliché aérien du 25 août 1944.

Cette fois, l'hypothèse de la « piste » laissée par les SS introduisant le Zyklon B n'est pas du tout acceptable.

A quoi correspondent ces zones ombrées ? Aujourd'hui encore, aucune réponse certaine ne peut être donnée. Diverses hypothèses existent, mais aucune n'est prouvée...

On peut donc dire que les deux nouvelles hypothèses avancées par MM. Keren, McCarthy et Mazal pour expliquer les zones sombres sur les clichés aériens n'ont, elles non plus, aucune valeur.

■ Conclusion sur la photo prise au sol

Aujourd'hui encore, les taches noires visibles sur les toits des morgues 1 des crématoires 2 et 3 au camp de Birkenau n'ont aucune explication certaine : s'agit-il, comme le suggère C. Mattogno, de végétation ou de traces de réparations qui auraient nécessité d'enlever la terre sur de plus ou moins grandes zones du toit [1] ? Ou de marques ajoutées par des faussaires, comme l'affirme J. Ball en accord avec C. Provan ? Ou encore d'aménagements tardifs, comme par exemple le percement de petites lucarnes dans le plafond afin d'obtenir un éclairage minimal naturel de la morgue ?

Je l'ignore, mais l'important est ceci : tous les arguments fournis pour prétendre que, sur les photos d'époque, on voit ou on pourrait voir des dispositifs d'introduction du Zyklon B ou des taches dues à l'existence de ces dispositifs, sont à rejeter. Ces photos d'époque ne sauraient donc être considérées comme « preuves », directes ou indirectes, de l'existence de ces prétendus dispositifs.

Dès lors, seuls restent aux exterminationnistes les « témoignages » et les constatations *in situ*. Et c'est là que leur malhonnêteté foncière apparaît au grand jour.

◆ « TÉMOIGNAGES » ET CONSTATATIONS *IN SITU* : LA MALHONNÊTÉTÉ DES EXTERMINATIONNISTES

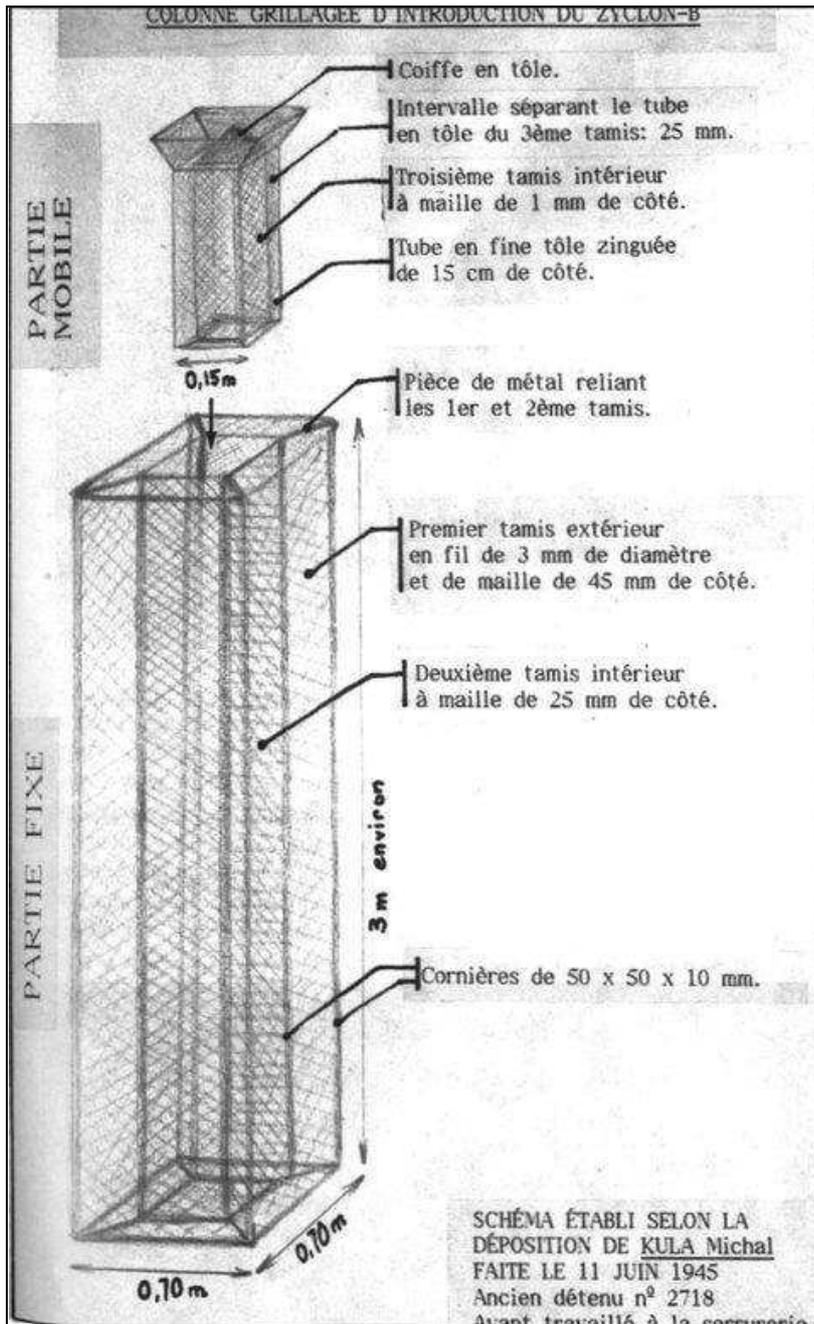
■ Le « témoignage » central occulté

• Le « témoin » n° 1 : M. Kula

Dans cette affaire, répétons-le, le témoin central est Michał Kula, puisqu'il faisait partie de l'équipe qui aurait fabriqué les dispositifs d'introduction. Je note d'ailleurs que dans l'ouvrage de J.-C. Pressac paru en 1989, la *seule* image d'un de ces dispositifs se trouve à la page 487, il s'agit d'un « schéma établi [par l'auteur] selon la déposition de Kula Michał faite le 11 juin 1945. Ancien détenu n° 2718. Ayant travaillé à la serrurerie » (voy. page suivante) [2]. A la page 287, en outre, J.-C. Pressac se sert de la description donnée par M. Kula pour invalider partiellement un autre dessin probablement réalisé par un ancien déporté à Auschwitz, le docteur Henri Limousin, lors de l'enquête menée par la Commission polono-soviétique. A la page 484, enfin, il s'en sert pour corriger les « erreurs » d'un autre témoin, Henryk Tauber.

J'ajoute que sur le site antirévissionniste www.holocaust-history.org, l'article intitulé : « Zyklon Introduction Columns » (*Les colonnes d'introduction du Zyklon*) est illustré par un schéma très clair de ces prétendues colonnes. Je vous en ai déjà parlé, Mademoiselle, et je vous y renvoie encore une fois (voy. p. 110). Vous y constaterez les ressemblances frappantes avec le dessin réalisé par J.-C. Pressac à partir de la description faite par M. Kula. De façon éviden-

(1) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies...*, déjà cité, p. 292. (2) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 487.



La seule image du « dispositif d'introduction du Zyklon B » donnée par J.-C. Pressac. (voy. ATO, p. 487). Elle a été établie par l'auteur lui-même d'après le « témoignage » de M. Kula, un déporté qui aurait participé à la fabrication de cette colonne grillagée.

te, le dessinateur a puisé à la même source, ce qu'il ne cache pas, puisque parmi les références données, la troisième est la suivante : « *Technique*, p. 487 ». L'auteur s'est donc largement inspiré de Pressac, c'est-à-dire de Kula...

•MM. Provan, Keren, McCarthy et Mazal occultent son « témoignage »

Cela dit, reportons-nous au texte de C. Provan. L'auteur cite seize témoins qui ont parlé de dispositifs d'introduction. Neuf sont qualifiés

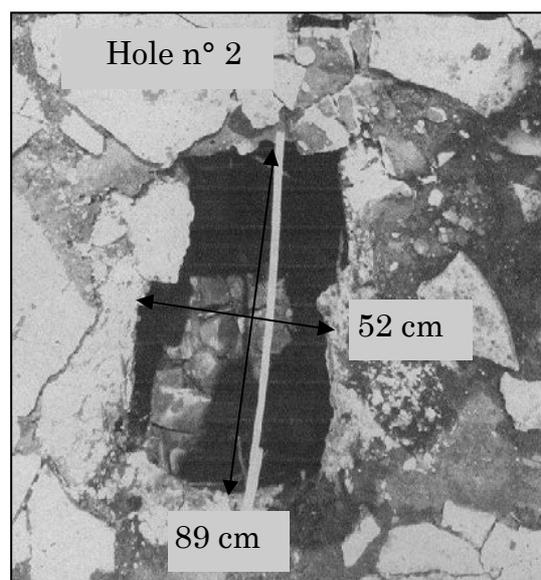
de « principaux » (*Primary Eyewitness Testimony*) et sept de « moindre valeur » (*Some Other testimonies of Lesser value*). Or, M. Kula ne figure ni parmi les premiers, ni même parmi les seconds. C'est comme s'il n'existait pas ! Quant à MM. Keren, McCarthy et Mazal, au début de leur étude, ils écrivent que parmi les preuves de l'existence des dispositifs figurent les « témoignages précités des survivants et anciens membres des SS » [1]. Mais ils n'en citent aucun ; le lecteur doit se contenter de quelques références générales d'ouvrages mentionnées dans les notes 4 à 6 (*Ibid.*, p. 101). Plus loin, ils mentionnent bien le survivant Henryk Tauber, mais sans le citer, juste pour mentionner que, d'après son témoignage, les orifices d'introduction auraient été placés de part et d'autre de la poutre centrale du toit (*Ibid.*, p. 72). Dans toute leur étude, le nom de M. Kula n'apparaît jamais, même lorsqu'ils décrivent (sommairement) le dispositif d'introduction ; la note 5 ne renvoie pas au schéma de M. Kula, mais à un livre très général et assez ancien de Gerald Fleming, *Hitler and the Final Solution*. Et lorsqu'on vérifie, on s'aperçoit que, sur les prétendus dispositifs d'introduction, l'auteur cite le « témoignage » très tardif (1981) d'un ancien SS emprisonné : Josef Erber [2]. Là encore, c'est comme si M. Kula n'existait pas.

• *La raison d'une occultation*

Pourquoi cette volonté d'écarter celui qui devrait au contraire être considéré comme le témoin n° 1 ? La raison est simple : d'après M. Kula, les colonnes d'introduction avaient

une base carrée de 70 cm de côté. Par conséquent, les orifices dans le toit devaient avoir au minimum cette dimension. Or, les trous récemment « découverts » sont plus petits. Même le premier (numéroté 2 par C. Provan), qui est incontestablement le plus grand : dans sa dimension est-ouest, il mesure certes 89 cm, mais dans sa dimension nord-sud, il ne dépasse pas 52 cm [3]. D'après MM. Keren, McCarthy et Mazal, les quatre orifices devaient mesurer approximativement 50 x 50 cm (*Ibid.*, p. 75 et 76). On comprend donc pourquoi, opérant un virage à 180° par rapport à J.-C. Pressac, les auteurs occultent catégoriquement le témoignage pourtant si précis de M. Kula. Ce n'est cependant pas ainsi qu'on écrit l'Histoire.

D'après le « témoin n°1 » M. Kula, les orifices de versement du Zyklon B mesuraient 0,7 x 0,7 m. Or, le trou le plus grand montré par les exterminationnistes mesure 0,52 x 0,89 m. Il est donc trop petit en largeur... D'où le fait que les exterminationnistes occultent M. Kula.



(1) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 70. (2) : Voy. G. Fleming, *Hitler and the Final Solution* (University Press of California, 1984), p. 188. (3) : Voy. C. Provan, *No Holes ?...*, déjà cité, § intitulé : « The Roof Surface ».

4. Gideon Greif, *We Wept Without Tears* (in Hebrew) (Jerusalem; Tel Aviv: Yad Vashem; Sifre hemed, 1999) and "Wir weinten tränenlos..." (Frankfurt: Fischer Taschenbuch, 1999); Jean-Claude Pressac, *Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers* (New York: The Beate Klarsfeld Foundation, 1989); van Pelt, op. cit.; Jan Markiewicz, Wojciech Gubala, and Jerzy Labedz, *A Study of the Cyanide Compounds Content in the Walls of the Gas Chambers in the Former Auschwitz and Birkenau Concentration Camps* (reproduced with permission of the Institute of Forensic Research in Cracow (originally *Z Zagadnień Sądowych* n. XXX [1994], pp. 17-27) in <http://www.holocaust-history.org/auschwitz/chemistry/iffir/report.shtml>, with introduction by Dr. Richard J. Green (<http://www.holocaust-history.org/auschwitz/chemistry/iffir>).

5. Gerald Fleming, *Hitler and the Final Solution* (Berkeley: University of California Press, 1984), pp. 187-88.

6. Pressac, p. 232.

Ci-dessus : les références de MM. Keren, McCarthy et Mazal lorsque, sur les « colonnes d'introduction du Zyklon B », ils en appellent à des « témoins ». Le nom de M. Kula n'apparaît même pas (*source* : *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 101). La note 5, en particulier, fait référence à un ouvrage de G. Fleming.

Ci-dessous : or, pour ces prétendues « colonnes », G. Fleming cite un seul témoignage, celui, très tardif (1981), d'un ancien SS emprisonné (*source* : G. Fleming, *Hitler and the Final Solution*, pp. 187-188).

more humane means.

The precise mechanics involved in the implementation of the "more humane means"—read: Zyklon B—as described by a competent and reliable source, are still little known to the public. "The can opener was placed on the lid of the canister [of Zyklon B] and forcefully struck with a hammer weighing from two to five pounds. Then the canis-

ter was open."⁵ "In each of these gassing areas [of the crematoria 1 and 2 in Birkenau] were two ducts: in each duct, four iron pipes ran from the floor to the roof. These were encased with steel mesh wire and inside there was a tin canister with a low rim. Attached to this tin was a wire by which it could be pulled up to the roof. Each of the ducts was covered over with an iron lid on the roof. When the lids were lifted, one could pull up the tin canister and shake the gas crystals into it. Then the canister was lowered, and the lid closed."⁶

Hitler's self-justifying remarks about the expiation of Jewish guilt through "more humane means" wore this

Greater German Reich.

Now that the huge surge of power had ebbed away and the great gamble had failed, the only remaining course

5. Prisoner Josef Erber to author, 2 September 1981.

6. Prisoner Josef Erber to author, 14 September 1981. Cf. pp. 173, n. 6 and 174, n. 7.

7. Kenneth Burke, *Die Rhetorik in Hitlers "Mein Kampf" und andere Essays zur Strategie der Überredung* (Frankfurt, 1967), 12.

with two handles.

3. Karl Schultze, employed by J. A. Topf and Sons at the gas chamber at Auschwitz-Birkenau to install the ventilation system:

"Question: Tell about the internal arrangement of a gas chamber.

"Schultze: The building was eight meters wide and thirty meters long. Inside it was completely empty. The height came to 2.6 meters. In the ceiling were four square openings, 25 x 25 centimeters."

4. Salmen Lewantal, Member of the Sonderkommando:

C. Provan choisit comme « témoin » K. Schultze, car il prétend que les orifices mesureraient 0,25 x 0,25 cm. Mais cela ne sauve pas la thèse officielle.

■ C. Provan tente en vain de sauver sa thèse

• Le « témoin de C. Provan »

C. Provan lui préfère celui de Karl Schultze, un ancien employé de la firme *Topf et Fils* qui aurait installé l'aération dans les « chambre à gaz ». Pourquoi ? Tout simplement parce qu'interrogé après la guerre, il a parlé de « quatre ouvertures carrées, 25 x 25 centimètres » [1].

• La thèse de C. Provan

Mais cela ne résout rien, car ces dimensions ne correspondent pas non plus à celles de trous « découverts » : elles sont deux fois trop petites. Conscient du problème, C. Provan écrit :

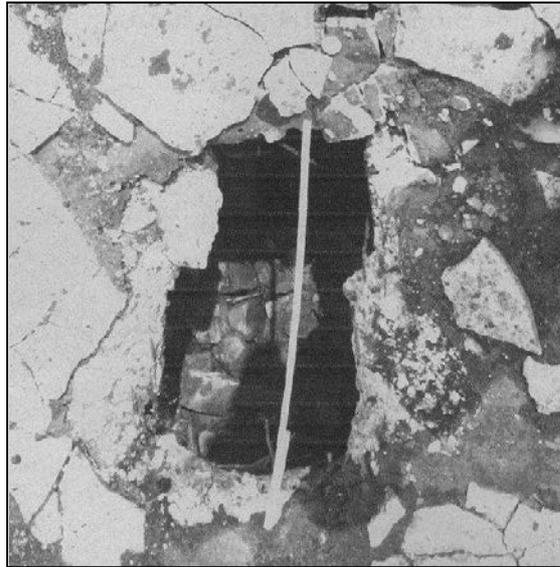
On ne voit pas pourquoi un petit trou ne pourrait pas devenir plus grand après avoir subi un choc violent d'une grosse explosion, si violent qu'il a pu soulever toute l'extrémité sud du toit assez haut dans les airs pour que le pilier 1 perce un trou alors que le toit retombait. Si certains des trous proches de la chambre du four furent entièrement détruits lors de l'explosion, nous estimons raisonna-

ble de supposer que la cause pour laquelle le trou n° 2 est si grand aujourd'hui réside dans le même travail de démolition. Gardons à l'esprit que les explosions survenues furent assez fortes pour percer dans le plafond des trous là où il n'y en avait pas auparavant, d'où la possibilité de rendre un plus petit plus grand [2].

• Une thèse inepte

Dans un premier temps, j'observerai que sur les bords du deuxième trou découvert par C. Provan (le premier prétendu orifice à Zyklon, celui qui aurait été le plus agrandi), ne subsistent au mieux que de courts fragments de tiges métalliques. Dans leur étude, d'ailleurs, MM. Keren, McCarthy et Mazal le montrent partiellement en insistant sur le fait qu' « aucune barre d'armature n'est présente » (no rebar present [3]). Il faudrait donc croire que l'explosion aurait non seulement arraché le béton, mais aussi volatilisé l'armature, ce qui est rigoureusement impossible [4]. On en déduit que la grandeur de l'orifice n'est pas due à une explosion, mais à des travaux effectués depuis 1945.

(1) : *Ibid.*, § intitulé : « Primary Eyewitness Testimony ». (2) : *Ibid.*, § intitulé : « The Revisionist Position. » (3) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, fig. 11a. (4) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies...*, déjà cité, pp. 308-9.



Le trou n°2 des exterminationnistes en juillet 1992 (à gauche) et en août 1997 (à droite). Le haut a été modifié (barres métalliques coupées, contour légèrement agrandi) ainsi que le bas, afin de lui donner une forme plus régulière.

Ce fait, C. Mattogno le démontre en publiant plusieurs photos du trou prises en 1945, 1990, 1992 et 1997 [1] ; les changements de forme apparaissent nettement.

Quant aux deux autres trous « découverts », leurs bords montrent effectivement des tiges métalliques. Mais outre que leurs extrémités ont été sectionnées, MM. Keren, McCarthy et Mazal soulignent avec raison que, pour la plupart, ces tiges sont tordues *vers l'intérieur* du bâtiment : « *Une telle torsion, concluent-ils, n'a pas pu résulter de l'explosion qui déplaça le toit vers le haut* » [2]. C'est incontestablement exact.

La thèse avancée par C. Provan pour tenter d'expliquer l'agrandissement des trous ne saurait donc s'appliquer ici. MM. Keren, McCarthy et Mazal en sont d'ailleurs parfaitement conscients ; voilà pourquoi ils ne l'ont pas reprise et ont préféré

occulter *tous* les témoignages, y compris celui de K. Schultze.

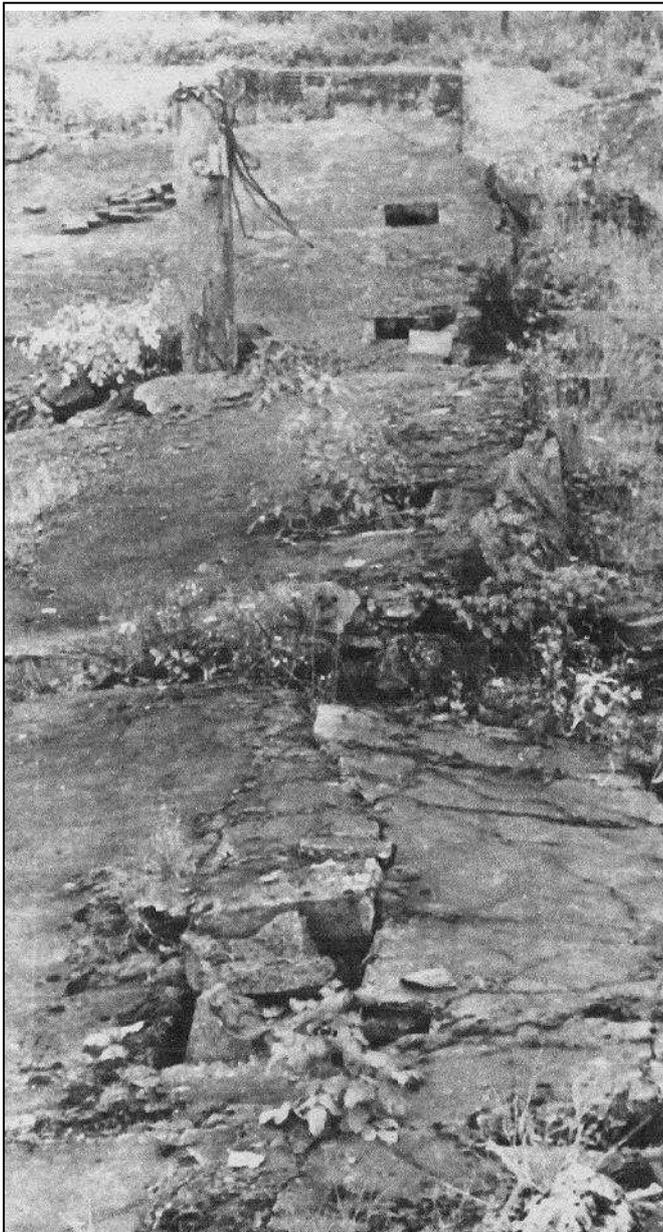
■ **Des orifices bien conservés malgré une forte explosion**

Cependant, même si l'on oublie les affirmations de MM. Kula et Schultze, la thèse officielle n'est pas sauvée pour autant. En effet, C. Mattogno souligne avec raison que :

- pour le crématoire 2, l'explosion qui détruisit la morgue 2 fut beaucoup plus forte que celle qui détruisit la morgue 1, le toit étant bien plus endommagé. Or, sur ce toit, le trou circulaire (38 cm de diamètre) par lequel passait le conduit de désaération est encore quasiment intact (voir page 145)[3].

- les cinq trous rectangulaires (80 x 50 cm) percés sur le toit de la

(1) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies...*, déjà cité, p. 309 et les illustrations 17 à 21. (2) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, fig. 13 (trou n° 2). Le même commentaire pourrait être formulé avec la fig. 16 (trou n° 4). (3) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies...*, déjà cité, p. 307.



Ci-contre : le toit effondré de la salle des fours du crématoire 3. Malgré la forte explosion qui a détruit le bâtiment, les orifices d'origine sont parfaitement visibles, avec des contours nets.

Ci-dessus : deux de ces trous photographiés de près. Avec leurs contours nets, ils sont parfaitement visibles et parfaitement comparables.

Ci-contre : un orifice de ventilation dans le toit de la morgue 2 du crématoire 2. Là encore malgré la forte explosion, il a subsisté quasi-intact.



chambre des fours du crématoire 3, elle aussi détruite par une forte explosion, sont aujourd'hui encore parfaitement visibles (voir page précédente) : trois sont intacts, un est légèrement endommagé et le dernier, bien qu'ayant subi des dommages plus sérieux, « *est malgré tout aisément reconnaissable comme un trou [d'origine] : la forme rectangulaire et les bords droits intérieurs restent clairement visibles* » (*Ibid.*, pp. 307-8).

■ **Des trous qui ne peuvent avoir été des orifices d'introduction du Zyklon B**

Il est donc clair que si quatre orifices avaient été percés dans le toit des morgues 1 des crématoires 2 et 3 pour y déverser du Zyklon B, on devrait aujourd'hui encore les voir, sinon intacts, au moins aisément reconnaissables et comparables entre eux. Or, il n'en est rien. Les trous « découverts » par C. Provan puis par MM. Keren, McCarthy et Mazal sont informes, lorsqu'on les compare aux orifices réellement pratiqués dans les autres toits, et absolument pas comparables entre eux.

Je pourrais donc m'arrêter là car finalement, tout démontre l'inexistence des prétendus orifices d'introduction du Zyklon B. Mais vous pourriez alors m'accuser de ne pas répondre aux arguments matériels avancés en face, arguments issus des constatations faites sur le toit du crématoire 2. Je vais donc les étudier et vous démontrer qu'il s'agit d'expédients les plus risibles afin de tenter de sauver une thèse totalement fausse.

■ **Le trou n° 1**

• *Pitoyable tentative de nous faire prendre des vessies pour des lanternes*

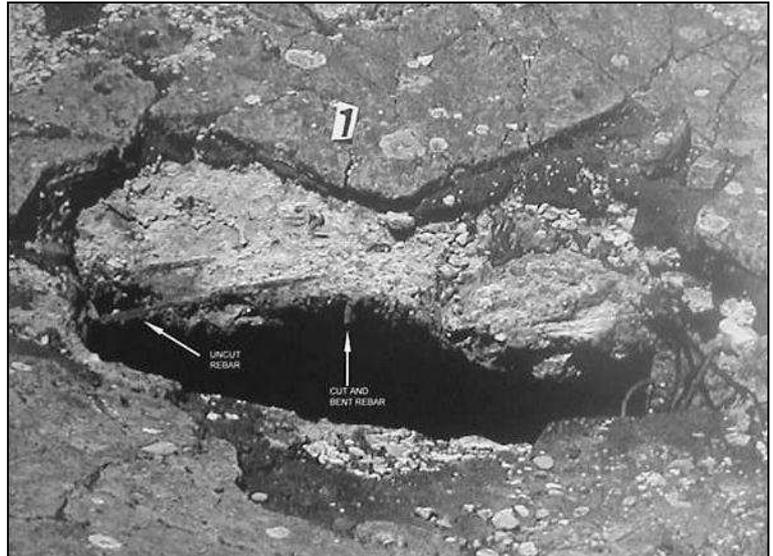
Pour l'orifice n° 1, MM. Keren, McCarthy et Mazal admettent qu'un « *premier coup d'œil à l'ouverture* » fait conclure en un trou causé par l'explosion ; mais, poursuivent-ils, « *un examen attentif prouve que ce ne fut pas le cas* » [1]. Et d'invoquer quelques « *portions de bords plats, droits* » ainsi « *qu'un angle de 90 degrés intact* » (*Ibid.*, p. 75). Plus loin les auteurs publient une photo afin de faire observer au lecteur la

(1) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, pp. 74-5.

« *forme carrée* » du trou, mais ils n'en montrent alors qu'une toute petite partie, sans que l'on puisse voir ni l'angle de 90 degrés ni les bords droits et plats [1]. Quand on compare l'image à celles des trous encore parfaitement visibles dans le toit de la morgue 2 et de la salle des fours du crématoire 3 — là, aucun « *examen attentif* » n'est nécessaire, l'évidence saute aux yeux —, les tentatives de justification avancées par MM. Keren, McCarthy et Mazal font vraiment pitié.

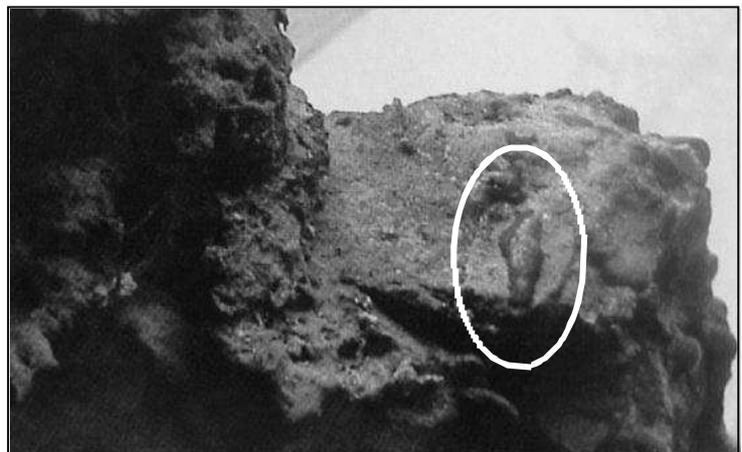
• *Les deux gouttes de bitume*

Les auteurs s'attardent également aux deux petites traces de bitume (*tar*) fondu et solidifié trouvées sur un bord de l'orifice. Ils en montrent une photo prise en très gros plan (*Ibid.*, fig. 11b). Sachant que dans le toit de la morgue, une fine couche de bitume a été coulée afin d'assurer l'étanchéité, ils en déduisent que « *le trou dans le béton était déjà là au moment d'étanchéfier, alors que le*



Ci-dessus : deux clichés de l'orifice n° 1 publiés par MM. Keren, McCarthy et Mazal. Il faudrait en apprécier la « *forme carrée* » et y voir un « *angle droit* » intact.

Ci-dessous : une coulure de bitume sur l'un des côtés du trou. MM. Keren, McCarthy et Mazal en tirent des conclusions très hardies.



(1) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, fig. 11a.

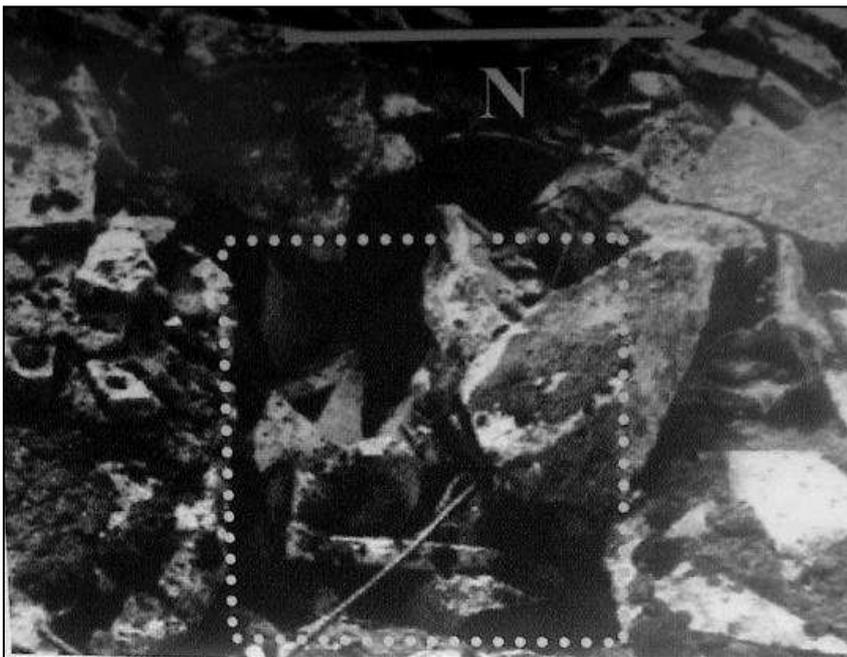
toit était encore en construction » (*Ibid.*, p. 75). Autrement dit : avec ces deux coulures, on détient la preuve que les orifices furent prévus *avant* la réalisation de la dalle en béton. C'est cependant oublier que si le trou a été percé *après*, avec des engins adéquats, alors la chaleur (même très locale) produite par les coups dans la structure a pu faire fondre le bitume par endroits (son point de fusion se situe autour de 120 °C), provoquant des éclaboussures et l'apparition de coulures. Les petites traces de bitume ne prouvent donc rien du tout...

■ Le trou n° 2 : un argument inepte

Le trou n° 2, pour sa part, est si informe et si peu visible que MM. Keren, McCarthy et Mazal ont été obligés de le dessiner en pointillés sur la photo qu'ils publient (*Ibid.*, fig. 12). Ils insistent ensuite sur les tiges métalliques qui ont été

soigneusement coupées, laissant l'orifice béant, et dont les extrémités ont été tordues *vers l'intérieur* (*Ibid.*, fig. 13 et 14). Sachant toutefois que, depuis février 1945, le crématore 2 a été l'objet de plusieurs enquêtes et de fouilles diverses (notamment en 1946 et 1968 [1]), l'état actuel de ces tiges ne saurait rien prouver, car on ignore s'il est identique à l'état d'origine. A ce sujet, C. Mattogno rappelle les changements qu'il a lui-même constatés au niveau de deux trous dans le toit de la morgue 1 : le trou numéroté 2 par C. Provan (voy. p. 143) et le trou n° 7 : « en 1990, il présentait cinq barres d'armature longues de 40 cm et tordues à l'envers ; en 2000, cette ouverture avait été grossièrement rendue carrée et quatre de ces barres avaient été coupées » (*Id.*, voy. ill. 23-28, pp. 333-5). Bref, la forme des tiges ne saurait prouver quoi que ce soit...

L'orifice n°2 montré le plus sérieusement du monde par MM. Keren, McCarthy et Mazal. Sans les pointillés, on ne verrait aucune forme...



(1) : Voy. G. Rudolf et C. Mattogno, *Auschwitz Lies...*, déjà cité, p. 375.

■ **L'argument « définitif » du trou n° 4**

● *La barre prise dans le béton*

Mais avec le trou n° 4, MM. Keren, McCarthy et Mazal sortent un argument qu'ils veulent définitif. Ils expliquent :

sur la façade est du trou, les barres d'armature ont été tordues pour qu'elles ne passent pas à travers le trou — voyez l'aire délimitée par le cercle en bas sur l'illustration 16. Les deux extrémités d'une boucle restent prises dans un gros bloc de béton à l'est du trou, contredisant l'allégation d'un percement après la guerre [1].

Et de conclure :

La barre délibérément tordue en forme de boucle prouve que ce trou, et presque certainement les trois autres, fut créé au moment où le béton était coulé en janvier 1943. La finalité homicide des cré-

matoires peut être placée pas plus tard que cette date, une date littéralement marquée dans la pierre [*Id.*].

Enfin, nous aurions la preuve que les crématoires furent bien construits dans un but homicide. Et cette preuve serait apportée par... une tige dont les deux extrémités sont encore prises dans le béton !

● *Une simple craquelure...*

Avant d'aller plus loin, je soulignerai que cet orifice se trouve juste à côté d'un pilier qui perce encore le toit. Malgré sa forme vaguement carrée, ses côtés sont si émoussés et ses angles si aigus qu'on ne saurait y voir un trou d'origine. De façon évidente, il résulte du choc avec le pilier lorsque la dalle de béton est retombée. Cet orifice n'est donc rien de plus qu'une craquelure, tout comme le précédent.

L'orifice n° 4 de MM. Keren, McCarthy et Mazal.

On voit clairement, le pilier de soutènement.

De façon évidente, ce trou est une simple craquelure formée lorsque le toit, après avoir été soulevé par l'explosion, est retombé sur les piliers de soutènement.



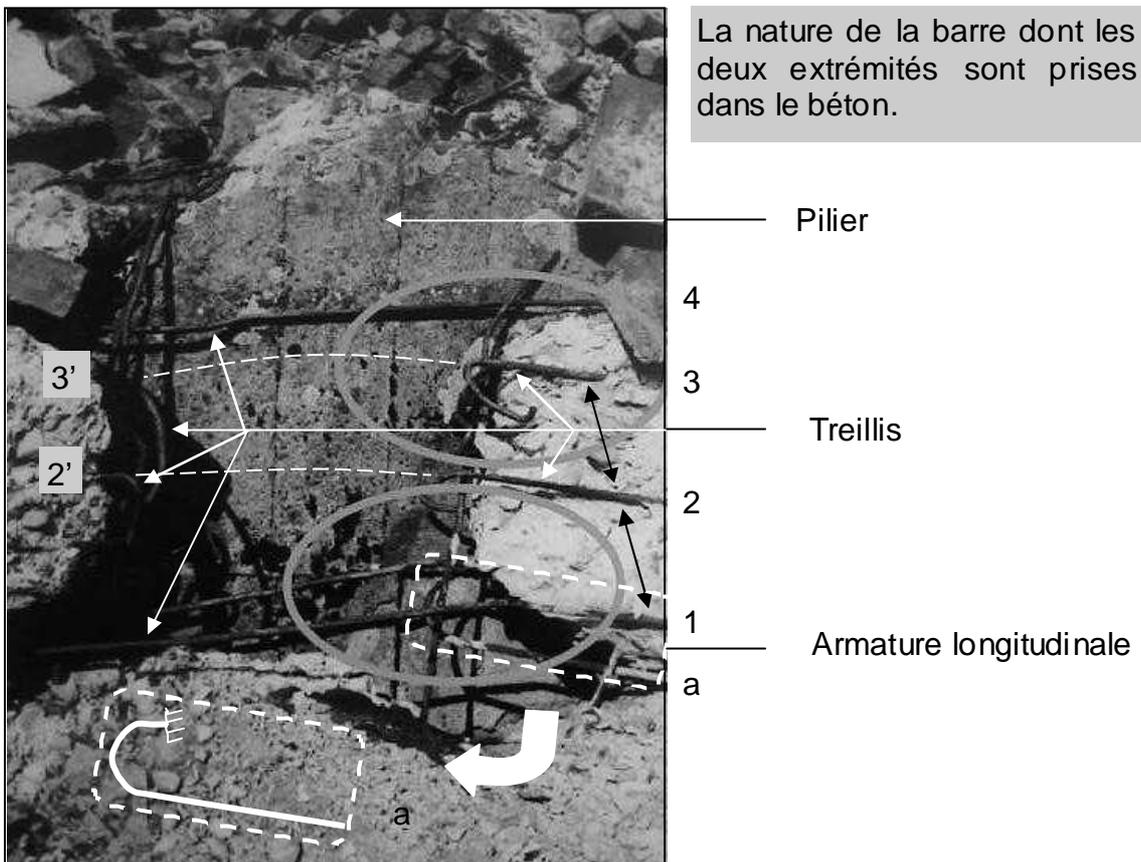
(1) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 76.

•... avec une traverse longitudinale

Mais alors, que penser de cette « boucle » dont « les deux extrémités restent prise dans un gros bloc de béton » ? La réponse nécessite d'examiner clairement le cliché publié par MM. Keren, McCarthy et Mazal. A droite, numérotées 1 à 4, on voit clairement quatre tiges du treillis (notez les distances similaires entre la 1 et la 2 puis la 2 et la 3). Deux ne sont pas sectionnées (la 1 et la 4), deux autres (la 2 et la 3) l'ont été après avoir été tordues en haut et vers l'arrière. A gauche, les tiges numérotées 2' et 3' ont elles aussi été sectionnées après avoir subi une torsion vers le bas ; il s'agit très probablement du prolongement des tiges 2 et 3 (on les relie très aisément, ce qui a été fait en pointillés).

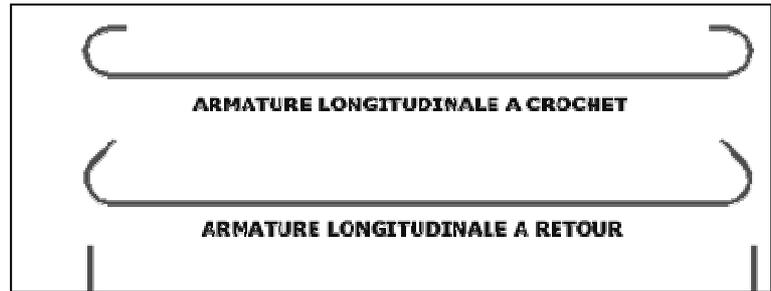
Revenons sur la droite. Vers le bas, dans un rectangle blanc, se trouve une autre tige appelée « a ».

C'est elle dont les deux extrémités sont encore prises dans le béton. De façon évidente, elle ne fait pas partie du treillis ; elle est beaucoup trop proche de la 1 et paraît plus bas. Notez en outre les courbures au niveau des torsions : les tiges 2 et 3 sont tordues en épingle à cheveux, trahissant un travail amateur. La tige « a », en revanche, forme un demi-cercle très net (voy. le dessin réalisé dans le rectangle du bas). J'y vois la confirmation qu'il ne s'agit pas d'une tige du treillis, mais de ce que, dans le domaine de la construction en béton armé, on appelle une armature longitudinale à crochet ou — moins probable — à retour (voir page suivante). Ces armatures peuvent être glissées dans un treillis afin de le renforcer. De plus, lorsqu'une dalle va reposer sur un pilier de soutènement, des tiges peuvent être mises de part et d'autre du pilier afin d'inverser les moments flé-



Deux modèles d'armatures qui peuvent être glissées dans du béton armé.

Parfois, il s'agit de renforcer le treillis.



chissants et, ainsi, de renforcer la dalle.

La présence de cette tige « a » n'est donc absolument pas la preuve qu'un trou aurait été pratiqué à cet endroit lors du coulage du béton. D'ailleurs, si c'était le cas, on devrait en retrouver de semblables tout autour de l'orifice. Ce n'est pas le cas. Je le répète : les autres tiges tordues puis sectionnées montrent des formes très différentes, trahissant un travail d'amateur. De toute évidence, elles font partie du treillis et ont été déformées puis sciées *après* la guerre... Auparavant, elles étaient en place, confirmant qu'à cet endroit, il n'y avait aucun trou.

◆ **CONCLUSION :**
« **NO HOLES, NO HOLOCAUST** »

Voilà, Mademoiselle, ce que j'avais à dire à propos de ces prétendus dispositifs d'introduction du Zyklon B. Je vais maintenant résumer :

- ces dispositifs n'apparaissent sur aucun plan des crématoires et la thèse développée par C. Provan afin d'expliquer cette absence se révèle inconsistante ;

- la fabrication des colonnes grillagées n'est mentionnée nulle part dans les registres du camp, alors que plusieurs commandes de « portes étanches au gaz » y apparaissent ;

- les orifices et leurs « cheminées » ne figurent pas sur les clichés aériens ; les taches sombres

que l'on y voit ne sauraient en outre être analysées comme les traces laissées par les SS qui auraient déversé le Zyklon B, car celles du toit du crématoire 3 infirment cette thèse ;

- si les trois objets visibles sur le toit de la morgue 1 du crématoire 2 au début 1943 n'ont pu être identifiés, les arguments avancés pour prétendre qu'il s'agirait des « cheminées » sont sans valeur ;

- loin de gêner les révisionnistes, le témoin n° 1 dans l'affaire, l'ancien déporté M. Kula, gêne au contraire les exterminationnistes, car les dimensions qu'il donne des colonnes ne correspondent pas à celles des trous « découverts » dans le toit. Voilà pourquoi les partisans de la thèse officielle, toujours si prompts à accepter les témoignages, écartent celui-là sans raison et sans avertir leurs lecteurs. Qui sont les véritables falsificateurs de l'Histoire ?

- les constatations matérielles faites sur le toit du crématoire 2 ne sauraient démontrer l'existence de ces orifices. Les trous « découverts » sont informes et absolument pas comparables. Les « arguments » donnés pour prétendre y voir les orifices d'introduction du Zyklon B ne sont que de pitoyables expédients.

C'est bien plus qu'il n'en faut pour affirmer, avec certitude, que ces prétendus dispositifs d'introduction du Zyklon B n'ont jamais existé. Et sans eux, la thèse officielle s'effondre définitivement : « No holes, No Holocaust ».



Photomontage réalisé par les élèves à leur retour d'Auschwitz. Il est sensé montrer les massacres aux crématoires 4 et 5.

LE CAS DES CRÉMATOIRES 4 ET 5

◆ LA FAMEUSE PHOTO CLANDESTINE

J'en viens maintenant aux crématoires 4 et 5. Dans un premier temps, je dirai ceci : sur le site de votre ancien établissement, le photomontage 13. Le cliché où l'on voit vos camarades a été pris non loin des crématoires IV et V. La photo du bas, extraite de *l'Album d'Auschwitz*, montre des juifs hongrois qui attendent dans le petit bois de bouleaux, c'est-à-dire non loin de ces crématoires. Il n'y a donc pas tromperie sur l'endroit. La légende porte :

Parce que « les douches ne sont pas encore libres », les condamnés attendent dans un petit bois de bouleaux. Ils vivent leurs derniers instants.

En guise de « preuve », vos camarades publient un autre cliché, très connu, réputé pris en août 1944 par la Résistance polonaise à Birkenau à partir du crématoire V [1]. On y voit des cadavres et huit (ou neuf) hommes, debout, qui semblent les manipuler (une autre photo, prise peu avant mais beaucoup moins connue, montre bien la manipulation des corps [2]). Derrière s'élève à partir du sol une épaisse fumée blanche. D'après la thèse officielle, l'image montre des juifs hongrois qui viennent d'être gazés et dont les corps sont incinérés dans une fosse

(1) : Voy. J. Sehn, *op. cit.*, photo n° 35, après la page 148. (2) : Voy. C. Chéroux, *Mémoire des camps...*, déjà cité, p. 89, cliché 117.



La manipulation des corps par des travailleurs civils

Clichés que l'on dit avoir été pris par la résistance polonaise derrière le crématoire 5 pendant l'été 1944. On y voit des civils au milieu de corps décharnés. Derrière eux, les barbelés et un épais nuage de fumée blanche.

creusée près du crématoire — les fours étant débordés [1].

■ **Aucune « évidence » d'un génocide**

Personnellement, je ne conteste ni l'authenticité du cliché, ni le fait que les cadavres soient ceux de déportés. Mais s'agit-il de juifs hongrois gazés et dont on brûle les corps dans une fosse ? Encore une fois, cela n'a rien d'« évident », bien au contraire :

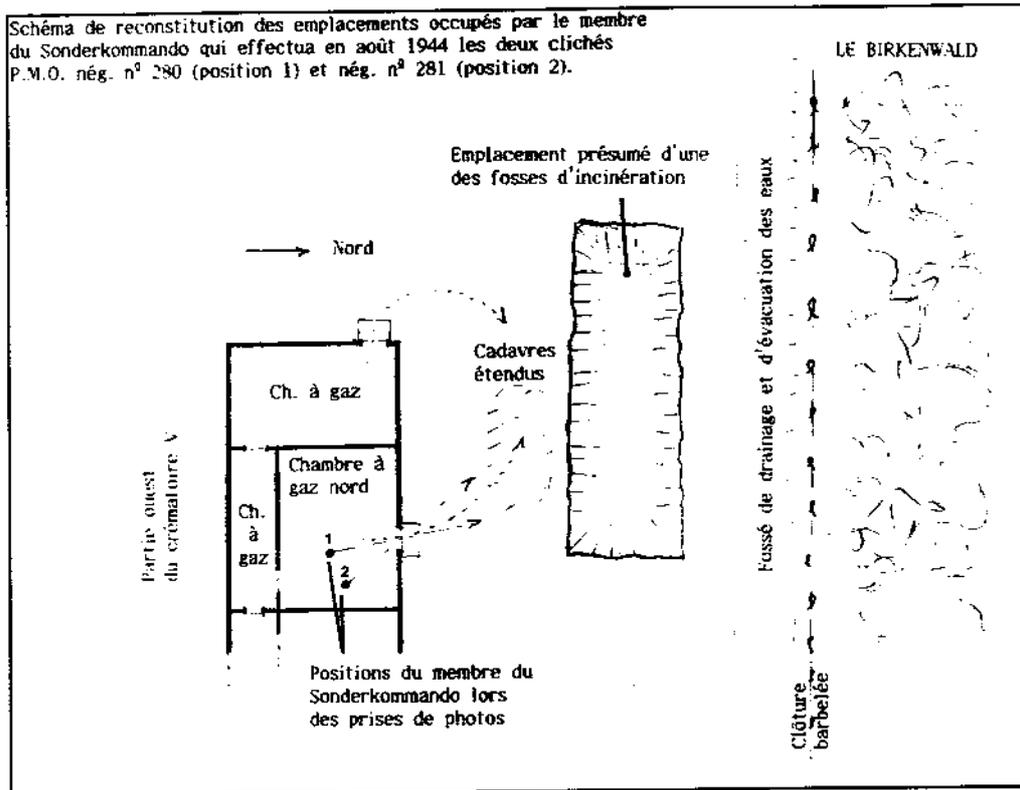
- les hommes qui manipulent les cadavres ne portent pas la tenue des déportés. Ils ressemblent d'avantage à des travailleurs civils qu'aux membres d'un *Sonderkommando* ;

- les corps les plus visibles sont manifestement décharnés. Or, les Hongrois qui arrivaient à Auschwitz (pour y être immédiatement gazés, dit-on) étaient, sauf exceptions, de corpulence normale.

■ **Pourquoi ne pas avoir photographié la « chambre à gaz » ?**

J'ajoute que, d'après J.-C. Pressac, celui qui a pris la photographie était caché *dans* l'une des deux (prétendues) chambres à gaz du crématoire V [2]. Dès lors, pourquoi ne s'est-il pas retourné pour tenter de fixer sur la pellicule la « chambre à gaz » avec, peut-être, des corps de victimes encore à l'inté-

(1) : Voy., par exemple, J. Sehn, *op.cit.*, p. 148 et J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 90. (2) : Voy. *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 422, plan du haut.



Plan réalisé par J.-C. Pressac et montrant d'où les deux photos auraient été prises par le Résistant polonais. Il les auraient prises *de l'intérieur* d'une des « chambres à gaz » du crématoire 5. Mais alors, pourquoi n'avoir pas photographié aussi la « chambre à gaz », c'est-à-dire l'arme du crime ?

rieur (même si le cliché risquait d'être inexploitable pour cause de manque de lumière). Cet « oubli » est très suspect, car quand on veut prouver un crime, on s'arrange pour photographier *aussi* l'arme du crime, surtout lorsque cette arme est sans précédent dans l'histoire.

■ Une photo qui ne prouve rien

A mon avis, la photo surajoutée par vos camarades montre des cadavres de typhiques ou de dysentériques dont s'occupent des travail-

leurs civils (probablement réquisitionnés). La fumée peut être celle d'un bûcher de crémation (le four crématoire étant soit débordé, soit en panne) ou, plus simplement, celle d'un feu allumé afin d'éloigner les insectes attirés par ces cadavres [1].

Je vous laisse, Mademoiselle, libre d'inventer une autre explication plus conforme à la thèse officielle. Pendant des heures, nous pourrions argumenter pour savoir qui a raison. Nous n'y parviendrons jamais, pour la bonne et simple raison que,

(1) : D'après la thèse officielle, les Résistants qui auraient envoyé le film non développé à l'extérieur du camp l'auraient accompagné d'un message qui disait notamment : « Nous vous envoyons les photos de gazage de Birkenau. La photo représente l'un des bûchers sur lequel on brûlait les cadavres, le crématoire n'étant pas suffisant. Devant le bûcher se trouvent des cadavres en attente d'être brûlés. » Voy. la reproduction du message dans *KL Auschwitz. Documents photographiques* (Krajowa Agencja Wydawnicza Warszawa, 1980), p. 182 ainsi que dans l'ouvrage déjà cité de C. Chéroux, *Mémoire des camps...*, p. 87. Pour la traduction, voy. C. Chéroux, *op. cit.*, p. 87, légende.

sans autres éléments, ces clichés ne sont guère « parlants », ce qui leur ôte toute valeur probatoire.

Tout au plus pourraient-ils venir comme éléments de confirmation si la thèse centrale — comprenez : les gazages homicides — était démontrée. Mais il faudrait préalablement prouver que les crématoire IV et V ont également servi de « chambres à gaz » homicides.

◆ LES ROMANS DE J.-C. PRESSAC

■ *Des crématoires prévus sans « chambres à gaz »...*

Est-ce possible ? Pour répondre, je vous invite à lire J.-C. Pressac. Dans *Les crématoires d'Auschwitz*, il se livre à une étude technique de ces bâtiments, faite à partir des documents laissés par les Allemands. Page 67, il écrit :

Quant au crématoire IV (et V), son premier dessin d'août 1942²⁰⁴ [Note 204 : référence du plan] n'en montrait que la partie incinératrice. A la mi-octobre, la firme Konrad Segnitz, chargée de sa toiture, le présenta avec ses dimensions définitives, la salle du four étant prolongée d'une vaste morgue de 48 sur 12 mètres (576 m²)²⁰⁵ [Note 205 : référence du plan], indiquant son utilisation « en bout de chaîne » : le déshabillage et le gazage des victimes se situant toujours au Bunker 2, mais les cadavres produits étaient déposés dans la morgue du crématoire IV pour y être incinérés [Voy. J.-C. Pressac, *op. cit.*, p. 67.].

On en déduit que le crématoire IV (et donc aussi le V, puisqu'il était identique) avait été prévu *sans* « chambre à gaz ».

■ *...mais hâtivement bricolés*

Mais l'auteur poursuit :

Puis, les SS cherchèrent à placer une chambre à gaz (chauffée avec un poêle)

au centre du bâtiment, ce qui lui aurait donné la disposition logique suivante :

Vestiaire → Chambre à gaz → Sas → Salle du four à 8 moufles

Comme initialement aucune ventilation mécanique n'était prévu pour le crématoire IV (et V), y désaérer naturellement une chambre à gaz comportait trop de risques d'intoxication accidentelle. Il fut décidé d'éloigner le plus possible la chambre à gaz en la situant à l'extrémité opposée à la salle des fours, ce qui modifiait le premier arrangement :

Chambre à gaz → Morgue → Sas → Salle du four à 8 moufles

Mais le vestiaire manquait. Édifier une baraque-écurie à l'extérieur compensait cette absence et donnait :

Vestiaire → Chambre à gaz → Morgue → Sas → Salle du four à 8 moufles

Les crématoires IV et V ayant un rendement incinérateur moitié moindre que celui des II et III, leurs chambres à gaz devaient être plus modestes. Les SS conjuguèrent leur besoin de chambres à gaz de faible capacité (100 m²) pour « traiter » de plus petits groupes de victimes à l'idée de marche alternative et établirent ainsi le 11 janvier 1943 le plan définitif du crématoire IV (et V)²⁰⁶ [Note 206 : référence du plan] (schéma simplifié) [*Id.*].

■ *J.-C. Pressac bâtit sa thèse sur trois plans*

Dans un premier temps, je vous invite, Mademoiselle, à regarder avec attention les appels de note. Vous constaterez que tout le passage relatif à la (prétendue) décision d'installer une chambre à gaz dans le bâtiment et aux discussions sur son emplacement n'est fondé sur aucun document, aucun. Car les trois notes de l'extrait cité renvoient à trois plans :

- le premier du 14 août 1942. Très incomplet, il ne montre que la salle

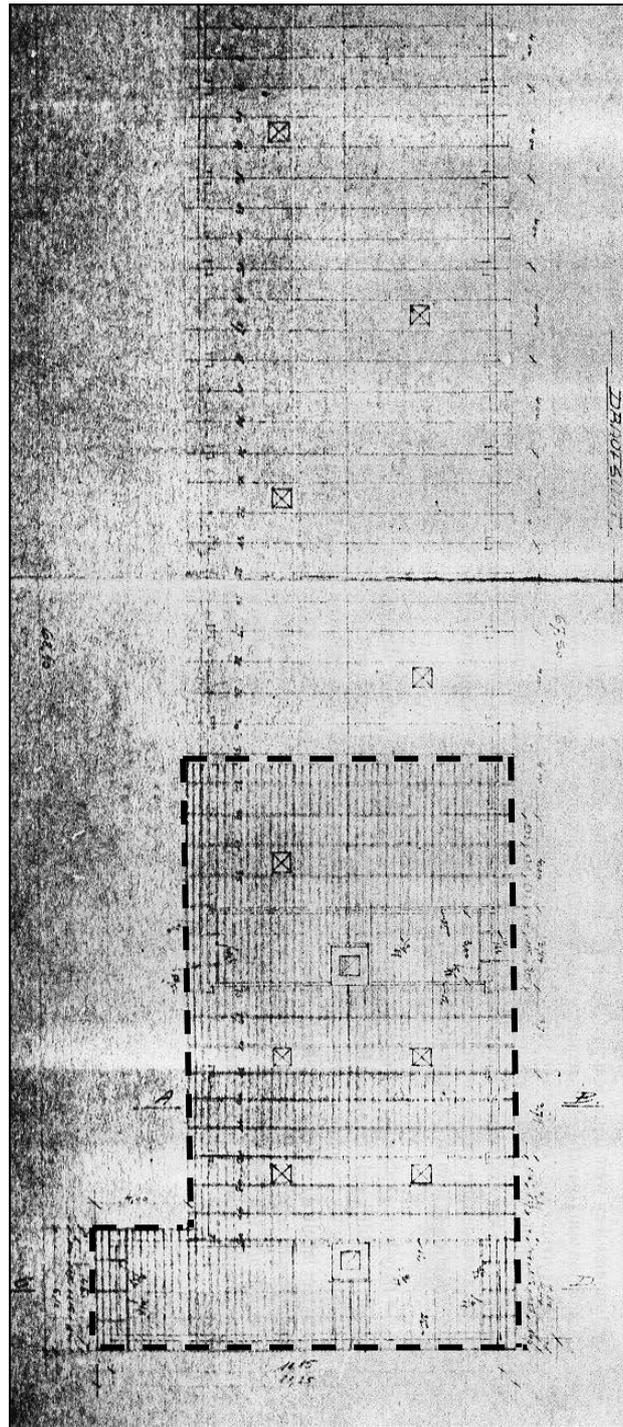
du four avec le sas, la salle de repos pour les personnes chargées des crémations et la réserve de charbon. Sur la gauche un début de salle est dessiné, qui s'arrête brusquement [1] ;

- le deuxième du 14 octobre 1942 (ci-contre). On y voit, en haut, une unique grande pièce que l'auteur déclare être « une vaste morgue de 48 sur 12 mètres » (*Ibid.*, p. 397). Mais aucune légende ou annotation ne l'atteste ;

- le troisième, du 11 janvier 1943 (voy. page suivante). Il montre l'agencement intérieur de cette partie gauche (*Ibid.*, p. 399). Le vaste espace a été séparé en plusieurs pièces dont certaines sont désignées (vestibule, chambre du docteur, dépôt de charbon). On y voit en outre deux salles, tout au bout, que l'auteur prétend être des « chambres à gaz ». Mais aucune annotation ne vient le démontrer. On lit uniquement : « *Lichte höhe 2,20 m* » (Espace libre hauteur 2,20 m). Volonté de camoufler ? Il faudrait alors admettre que le dessinateur a également voulu camoufler l'existence de la morgue et celle du couloir, puisque ces deux espaces ne sont pas non plus désignés. Nul besoin d'insister sur l'ineptie de cette thèse. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, pour une raison inconnue, le dessinateur n'a pas légendé tout le plan.

■ *Un roman bâti sur ces trois plans anodins*

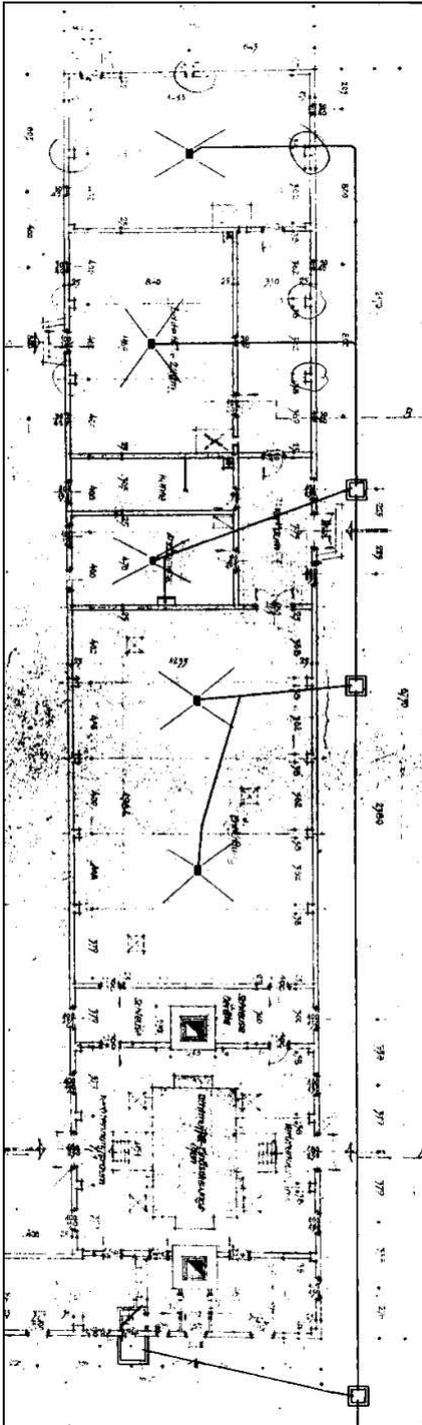
Fidèle à sa technique, J.-C. Pressac s'est appuyé sur ces



Plan du crématoire 4 (et 5) dessiné le 14 octobre 1942. Seule la partie comprenant la salle des fours (en bas, entourée de pointillés) est dessinée avec une certaine précision.

De l'autre, on ne sait rien. Sa réalisation beaucoup moins précise suggère que l'aménagement intérieur de cette partie n'était pas l'objet de ce plan.

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz : Technique...*, déjà cité, pp. 394 et 395.



Plan du crématoire 4 (et 5) daté du 11 janvier 1943. Cette fois, l'aménagement de la partie du haut est soigneusement décrit (vestibule, chambre du docteur, dépôt de charbon). Pour les autres pièces, on lit uniquement : « *Lichte höhe 2, 20 m* » (Espace libre hauteur 2,20 m).

trois documents incontestables et parfaitement anodins pour bâtir une thèse romanesque. Celle-ci part du fait que le deuxième plan montrerait une vaste morgue alors que sur le troisième, ce local est désormais séparé en plusieurs pièces, dont deux, à l'extrémité gauche, ne sont pas désignées. Pour l'auteur, cela suffit à attester l'intention criminelle : si l'agencement a changé, c'est que « *les SS cherchèrent à placer une chambre à gaz (chauffée avec un poêle) au centre du bâtiment* » ; mais faute de ventilation mécanique « *[i]l fut décidé d'éloigner le plus possible la chambre à gaz en la situant à l'extrémité opposée à la salle des fours* » ; enfin, pour cause de rendement moindre du four crématoire, les « *chambres à gaz devaient être plus modestes.* ». CQFD.

• *Affirmations vagues et sans preuves*

« *[L]es SS cherchèrent à...* », « *[i]l fut décidé...* » : autant d'affirmations vagues et dénuées de tout fondement. On aimerait bien savoir *qui* a cherché, *qui* a décidé, *quand* la décision a été prise et *où* elle a été consignée. J.-C. Pressac n'en dit rien, tout simplement parce qu'aucun document ne vient étayer ses affirmations. Absolument aucun. Je le répète, tout cela est un roman criminel bâti à partir de trois plans anodins. Mais le lecteur superficiel ne s'en apercevra pas, car les trois appels de notes suffiront à le convaincre que la thèse est étayée.

• *Des plans parfaitement banals*

Quant à ceux qui auront la curiosité de lire ces notes, ils ne trouveront que les références brutes des trois plans dans les archives soviétiques et polonaises, sans aucune reproduction, ce qui les empêchera de juger. Or, l'examen du deuxième schéma (p. 155) est édifiant [1]. Il montre, vu du haut, ce que sera la toiture du crématoire. De façon très révélatrice, le toit n'est dessiné de façon précise que pour

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz : Technique...*, déjà cité, p. 397.

la partie droite, c'est-à-dire la salle du four, dont l'agencement est d'ailleurs précisé. A gauche, on ne distingue que les traits principaux de la couverture. Même pour un non-initié, le contraste entre les deux parties est frappant. J'en déduis logiquement que, excepté pour les cloisons extérieures, aucune information précise n'avait été donnée sur l'aile gauche du bâtiment. D'où l'imprécision du plan, le dessinateur n'ayant indiqué que les éléments principaux du toit, afin peut-être de pouvoir opérer par la suite quelques modifications éventuelles. C'est donc abusivement que J.-C. Pressac y voit une immense morgue (mais il en avait besoin pour bâtir son roman criminel). Notons d'ailleurs qu'en 1989, il y voyait une « *grande chambre à gaz* » séparée de la salle du four par un sas ; il en déduisait que les crématoires IV et V avaient été construits *avec* une intention homicide [1] En vérité, faute d'éléments supplémentaires (légendes, annotations marginales, document annexé), on ne peut rien dire et tout porte à croire qu'en octobre 1942, l'agencement définitif de cette partie gauche du crématoire n'était pas encore décidé (ou communiqué au dessinateur). Cette simple remarque suffit pour faire s'effondrer la thèse de l'auteur, celle-ci n'ayant aucune base solide.

■ *Pas de vestiaire*

Cela dit, poursuivons. Nous allons voir que, J.-C. Pressac ayant bâti sa thèse sur du vide, le malheureux va s'empêtrer de plus en plus.

Admettons qu'un matin, un SS plus logique que ses amis décidé-

ment très bêtes se soit levé en disant : « Ach ! Mais nous aurions dû y penser plus tôt ! Au lieu de gazer dans le Bunker 2 et de brûler dans les crématoires IV et V, autant tout faire dans ces crématoires ; la morgue y est assez grande pour y aménager une chambre à gaz ». Admettons que, suite à cet éclair d'intelligence survenu entre octobre 1942 et janvier 1943, l'aménagement de la morgue ait été modifié. J.-C. Pressac rappelle avec bon sens qu'un vestiaire extérieur aurait été nécessaire pour le déshabillage des victimes. On imagine aisément son triomphe si les plans ou les ruines du camp démontraient l'existence d'un tel local. Cependant, aucun vestiaire n'a jamais été construit, que ce soit près du crématoire IV ou du V.

■ *Un agencement inepte*

Comment expliquer cette nouvelle anomalie ? L'auteur déclare que, tout bien réfléchi, une telle salle « *n'était pas indispensable par beau temps, les victimes se déshabillant dehors (été 1944)* » [2]. Dès lors, pour éviter de bâtir un local pas toujours utile :

les SS attribuèrent à la salle centrale [du crématoire] une double fonction, de vestiaire et de morgue, en alternance. Les victimes y pénétraient, s'y dévêtaient, puis, nues, passaient dans les deux chambres à gaz. Après avoir été tuées, elles étaient traînées dans la salle centrale et entreposées là avant d'être incinérées [*Id.*].

Cependant, loin de sauver sa thèse centrale (présence de chambres à gaz dans les crématoires IV et V), cette nouvelle explication la rend

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 447, trace criminelle n° 22.

(2) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires d'Auschwitz...*, déjà cité, p. 68.

encore plus fragile car avec une morgue/vestiaire, en cas de panne ou de panne du four, les nouvelles victimes auraient dû se déshabiller face aux cadavres produits par le(s) gazage(s) précédent(s).

Même s'il ne formule pas cette remarque, J.-C. Pressac en est parfaitement conscient puisqu'il écrit :

L'aménagement criminel du crématoire IV (et V) [...] se révéla si aberrant que, sans l'intervention de la [firme] Topf [...] son exploitation en aurait été presque impossible [*Id.*].

■ Nulle amélioration

Dans les pages qui suivent, cependant, l'auteur n'explique pas comment le personnel de la firme améliora l'agencement afin de lui ôter son caractère aberrant. Il précise uniquement qu'au début du mois de février, deux ouvriers travaillèrent « à l'encrage du four » (*Ibid.*, p. 70). Comme amélioration, c'est néant !

• Les deux bordereaux

Vient alors l'histoire des « fenêtres étanches au gaz » et du sol

bétonné « dans la chambre à gaz », dont vous faites, Mademoiselle, un grand cas pour démontrer que le professeur Faurisson serait un individu de mauvaise foi.

• La présentation de Pressac en 1993

Dans *Les crématoires d'Auschwitz...*, J.-C. Pressac écrit :

Le 28 février, un contremaître de la Riedel und Sohn, dont l'équipe finissait l'aménagement intérieur de la partie ouest [du crématoire IV], eut à poser des « fenêtres », en bois plein et calfeutrées. Dans son compte rendu journalier, il note : « Poser fenêtres étanches au gaz ». Le 2 mars, ayant à bétonner le sol de la partie où avaient été posées les fenêtres étanches, il écrivit : « Sol à bétonner dans chambre à gaz »²³³ [Note 233 : « *APMO, BW 30/28, p. 73 et 68.* »] [*Ibid.*, p. 76.].

• Une commande « oubliée »

Je comprends qu'une telle histoire puisse impressionner. Mais l'auteur aurait pu — aurait dû — vous impressionner davantage en y ajoutant la commande du 18 janvier 1943 portant sur « quatre portes

Bordereau du 2 mars 1943 où un contremaître dont l'équipe aménageait le crématoire 4 déclare que ses hommes ont le « Sol à bétonner dans chambre à gaz » (ci-dessous, ligne 5).

| Position | Art und Menge der geleisteten Arbeiten |
|----------|---|
| 1. | Weitere Fortsetzung mit Decken und Wänden versetzen |
| 2. | Gaskammer über d. Ofen vermauern und Gaskammer eingemauert werden |
| 3. | Eindichtung Fenster und Türstöcke versetzen u. versetzen |
| 4. | Türstöcke in Frontvermauer mit Anstrich austreichen |
| 5. | Fußboden Aufschichtung aufgleiten, stampfen und Fußboden betonen im Gaskammer |
| 6. | Wärmer bei Ofenbau montieren |
| 7. | Ordnungsbau mit Mutterkorn |

étanches au gaz » pour le crématoire IV (voir ci-dessous) [1]. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Tout simplement parce qu'en 1989, il a admis que cette commande ne constituait pas une « preuve "concluante" de l'existence d'une chambre à gaz dans le Krematorium IV » (*Id.*). Je suis entièrement d'accord, car de telles portes peuvent se trouver n'importe où (salle de four, abris, sas...). Mais il faut alors être logique : si la présence de portes étanches n'est pas une preuve de l'existence d'une chambre à gaz homicide, l'installation de fenêtres étanches ne l'est pas non plus.

• *Un bordereau dont on ne peut rien déduire*

Vous me répondrez sans doute que, deux jours plus tard, le contremaître a mentionné explicitement une « chambre à gaz », comme s'il s'agissait d'une dénomination officielle, connue de tous ceux qui tra-

vaillaient sur le chantier. Mais là encore, il est bon de lire J.-C. Pressac dans son monumental ouvrage de 1989. Il écrit :

Le mardi 2 mars 1943, le contremaître de la firme Riedel qui, deux jours auparavant, avait posé les fenêtres étanches au gaz dans les pièces dont la fonction n'était pas spécifiée, travaillait encore là, et déduit avec bon sens qu'il était dans une « chambre à gaz » [*Ibid.*, p. 448].

C'est clair : si le contremaître a parlé d'une « chambre à gaz », ce n'était pas en raison d'une prétendue dénomination officielle, mais de son propre chef, parce que l'avant-veille, on y avait posé des fenêtres étanches au gaz.

Peut-on affirmer que le travailleur avait compris la destination criminelle du local, une destination que les « assassins » tenaient soigneusement cachée ? Non, car dans ce cas, il n'aurait pas pris le risque de se trahir en le notant explicite-

22. 4 gasdichte Türe/4 gas-tight doors
[Order No 2261/80/17 of 18th January 1943 for Krematorium IV - NOT FOUND]

That there was an order of 18th January 1943 for 4 gas-tight doors for Krematorium IV is established by two documents that mention it: Order 109 [Photo 32] of 19th February 1943 of the «Schlosserei WL» file and the letter of 31st March 1943 [Photos 33 and 34] of Annex 3 to Volume 11 of the Hoess trial. The original has not yet been found.

Ci-dessus : une commande de quatre portes étanches au gaz pour le crématoire 4 (J.-C. Pressac, *ATO*, p. 447). Dans son ouvrage de 1993, J.-C. Pressac n'en parle pas. Pourquoi ? Parce qu'en 1989, il a admis que ce n'était pas une « preuve "concluante" de l'existence d'une chambre à gaz dans le Krematorium IV ». Dès lors, pourquoi une commande de « fenêtres étanches au gaz » serait-elle, pour sa part, une « preuve concluante » ?

Ci-dessous : J.-C. Pressac explique que le terme « gaskammer » utilisé par le contremaître n'était pas une désignation officielle, mais le fruit d'une déduction de ce contremaître (J.-C. Pressac, *ATO*, p. 448).

19. betonieren im Gas[s]kammer [1st mention] concrete in gas chamber
[File BW 30:28, page 68]

[Photos 24 and 25]

On Tuesday 2nd March 1943, the Riedel foreman who, two days earlier had fitted the gas-tight windows in rooms whose function was unspecified, was again working there, and sensibly deduced that he was in a «gas chamber». His daily report mentions under point 5 (in the room with the windows): «Fußboden Aufschüttung auffüllen, stampfen und Fußboden betonieren im Gasskammer/ground covered with hoed fill, tamped down and floor concreted in gas chamber». Of all the timesheets and reports filled in during the construction of

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 447-448.

ment sur un bordereau que tout le monde pouvait lire. En écrivant « gaskammer », le contremaître ne songeait nullement à dévoiler un crime en préparation. Il pensait certainement à une simple chambre à gaz de désinfection, comme il y avait beaucoup à Auschwitz et ailleurs, ou à une pièce pour entreposer des boîtes de gaz. Rappelons que dans les comptes rendus du procès de R. Höss, J.-C. Pressac a découvert la trace d'une commande, faite le 12 juillet 1943 par le service de maintenance des crématoires, d'une « clé pour chambre à gaz » (*1 Schlüssel für Gaskammer*) [1]. Sachant — l'auteur le précise — que les portes des (prétendues) chambres à gaz homicides « *n'étaient pas pourvues de serrures* », il émet l'hypothèse d'une clé utilisée pour une « *réserve à Zyklon-B* » (*Id.*). Preuve que le terme « Gaskammer » pouvait servir à désigner les locaux les plus divers et les plus anodins... Telle a été l'argument opposé par R. Faurisson à J.-C. Pressac. Je n'y vois aucune mar-

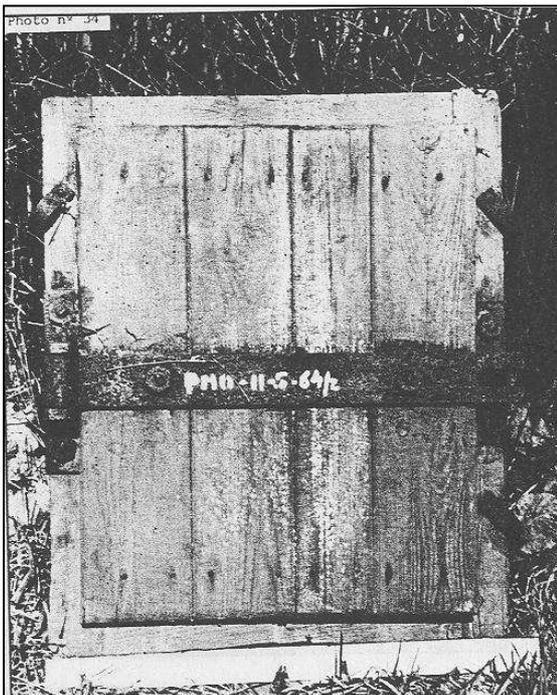
que de mauvaise foi. Tout ce que l'on pourrait reprocher au chef de file des révisionnistes, c'est une démonstration trop lapidaire...

J'ajoute que si, vraiment, les crématoires IV et V avaient eu une destination criminelle détectable par le premier ouvrier venu, les SS n'auraient pas eu recours à des firmes civiles pour les construire. Ils auraient utilisé des prisonniers ou des hommes de confiance...

■ Pourquoi des fenêtres étanches au gaz ?

• Des fenêtres non prévues pour une chambre à gaz homicide

Mais alors, pourquoi ces fenêtres étanches au gaz ? Tout d'abord, il faut savoir de quel genre de fenêtres il s'agit. J.-C. Pressac affirme en avoir découvert quelques-unes en 1982 dans la réserve de coke du crématoire d'Auschwitz I (*Ibid.*, pp. 426-8 et 500). Il s'agit de petites lucarnes en bois plein, faites parfois de plusieurs planches fixées ensemble. Pour assurer l'étanchéité : « *deux bandes de feutres étaient clouées à la porte et au cadre* » (*Ibid.*, p. 428). On aurait donc tort de se croire en présence d'un matériel sophistiqué. Comme dispositif, c'est au contraire très rudimentaire et cela ne s'accorde absolument pas avec une chambre à gaz homicide nécessitant l'utilisation répétée d'un gaz très fugace et très dangereux.

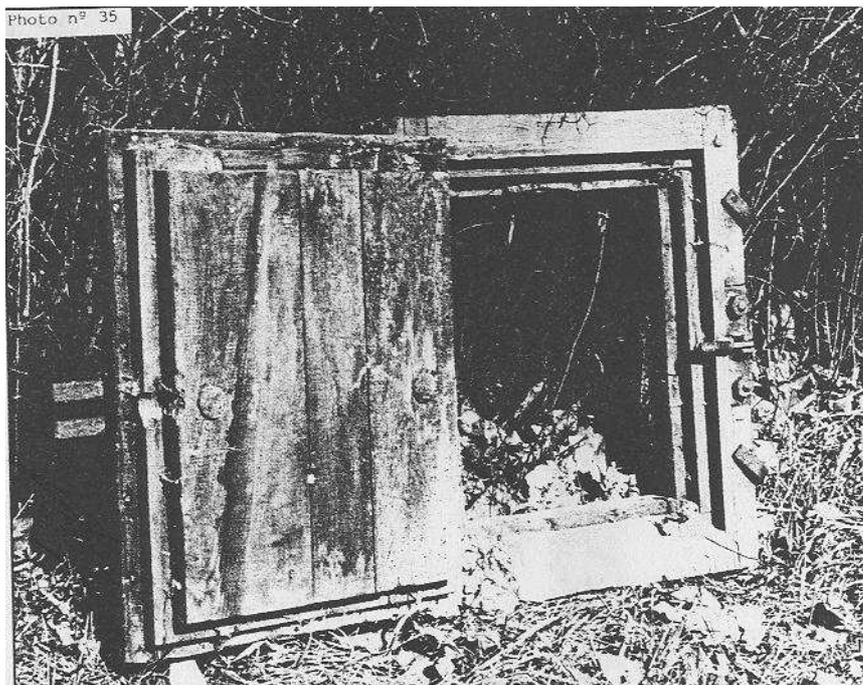


Une lucarne étanche au gaz utilisée au camp de Birkenau.
(Source : J.-C. Pressac, ATO, p. 428)

(1) : *Ibid.*, p. 456, trace criminelle n° 33, que l'auteur lui-même qualifie de « douteuse ».

La même lucarne qu'à la page précédente, mais ouverte cette fois. L'étanchéité au gaz était assurée par deux bandes de feutre clouées à la porte et au cadre.

Bref, un système rudimentaire inutilisable dans une chambre à gaz homicide.



• *Des fenêtres destinées à des abris*

En revanche, cela s'accorde avec une pièce pouvant servir, à l'occasion, d'abri-antiaérien. Je vous invite, Mademoiselle, à lire un ouvrage paru en 1936 et intitulé : *Face au péril aéro-chimique. La sécurité chez vous, sans masque, sans abri* [1]. On y expliquait au public comment, chez soi, aménager un abri de fortune. Parmi les mesures figurait l'obstruction de « tous les interstices des fenêtres et portes [...] par où pou[v]aient entrer les gaz » (p. 64). Les auteurs préconisaient les bandes de papier gris, le papier d'emballage ou, à défaut, des journaux encollés avec du savon noir. Cette précaution était nécessaire non seulement en cas d'attaque chimique (avec des bombes au phosgène, au chlore...) mais aussi en cas de bombardement « traditionnel ». Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en explosant, les bombes dégagent une grande quantité de monoxyde de carbone (CO), dit d'ailleurs « gaz d'explo-

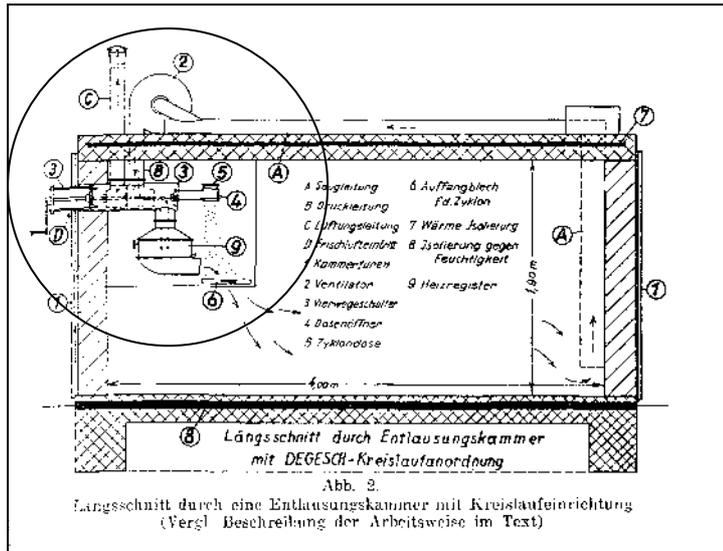
sion ». Les auteurs expliquaient qu'une cartouche de fusil en dégageait un litre à elle seule, ce volume grimant à 300 L pour 1 kg de poudre « B » (p. 103). D'où la nécessité de se protéger, surtout dans un abri au ras du sol, le monoxyde de carbone étant un gaz plus lourd que l'air.

Personnellement, j'explique la présence de ces lucarnes calfeutrées (et aussi des portes anti-gaz) dans les crématoires IV (et V) par le fait que les pièces de l'aile ouest (pièces dépourvues de grandes fenêtres) avaient été choisies pour servir, le cas échéant, d'abris antiaériens. Voilà pourquoi les SS avaient confié la construction puis l'aménagement de ces locaux à des entreprises civiles ; là comme ailleurs, ils n'avaient rien à cacher.

■ **Une chambre à gaz homicide nécessite d'autre matériel**

Mais il y a plus. Tout comme, selon l'adage, une hirondelle ne fait le printemps, une fenêtre hermétique,

(1) : Auteurs : Paul Bruère et Georges Vouloir. Éd. de Médecis, Paris, avec une préface de Madame la Maréchale Joffre.



Une simple chambre à gaz d'épouillage.

si sophistiquée soit-elle, ne fait une chambre à gaz homicide. Une telle installation nécessite bien d'autres appareillages et matériaux qui permettront de gazer sans risque pour le personnel : revêtements spéciaux, matériel d'isolation électrique, dispositifs d'introduction du gaz et, le cas échéant, de circulation d'air, engins d'aération et désaération... Dans l'ouvrage de J.-C. Pressac, veuillez consulter, Mademoiselle, les documents 16-17, les schémas d'une simple chambre à gaz d'épouillage au Zyklon-B. L'installation est déjà très complexe... En conséquence, si le crématoire IV avait été doté d'un local d'asphyxie, on devrait retrouver des dizaines de documents mentionnant la pose d'engins et de matériaux nécessaires. Or, malgré les recherches les plus minutieuses, les historiens n'en ont retrouvé aucun.

■ Conclusion pour les deux bordereaux

Vous comprendrez donc, Mademoiselle, pourquoi nous n'attachons guère d'importance deux bordereaux invoqués par J.-C. Pressac. Lui-même leur a ôté toute valeur dans

Pour la réaliser, il ne suffit pas de couler du béton et d'ajouter des lucarnes étanches au gaz.

Le dispositif d'introduction puis d'extraction du gaz (entouré) est assez complexe. Si, vraiment, des « chambres à gaz » avait été aménagées dans les crématoires, de nombreuses traces documentaires seraient découvertes, bien plus probantes que les deux misérables bordereaux...

son ouvrage de 1989. La force probante que ces documents paraissent avoir dans son livre de 1993 vient du fait qu'il les a, cette fois, présentés hors contexte et sans mentionner la commande de quatre portes étanches au gaz. Mais même là, c'est dérisoire ; si le crématoire IV avait été une arme construite pour un massacre de masse, des dizaines de documents bien plus explicites viendraient le démontrer (projets, contre-projets, plans et rapports d'expériences, commandes pour du matériel nécessaire pour l'introduction du gaz, l'aération, la désaération, etc.) et il serait inutile d'invoquer deux misérables bordereaux.

■ Aucun gazage homicide n'aurait été possible

• L'aveu de J.-C. Pressac

D'ailleurs, notre pharmacien, qui n'a trouvé aucune amélioration à l'agencement aberrant du crématoire, est contraint d'admettre qu'un gazage dans ce bâtiment devait fatalement tourner au fiasco. Il écrit :

Le premier gazage fut catastrophique. Un SS devait, masque sur le visage,

J.-C. Pressac décrit un gazage homicide au crématoire 4. Comment croire que les SS, chargés d'une telle mission (exterminer un peuple), aient pu bricoler à ce point ?

fenêtres étanches au gaz. » Le 2 mars, ayant à bétonner le sol de la partie où avaient été posées les fenêtres étanches, il écrit : « Sol à bétonner dans chambre à gaz »²⁹³. Les SS se jetèrent sur le crématoire IV comme des enfants sur un nouveau jouet. Le premier gazage fut catastrophique. Un SS devait, masque sur le visage, monter sur une petite échelle pour accéder à une « fenêtre », l'ouvrir d'une main et de l'autre verser le Zyklon-B. Sa prestation tenait du numéro d'équilibriste et devait être répétée six fois. La mort dans les chambres à gaz était atroce. Lorsque les portes étanches furent ouvertes pour évacuer le gaz, on s'aperçut que l'aération naturelle était inefficace et il fallut

J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, p. 76.

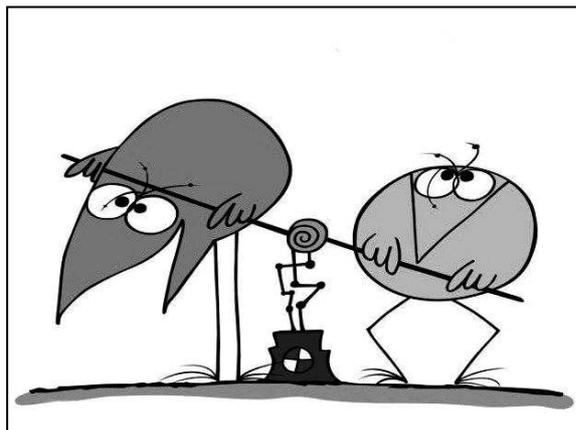
monter sur une petite échelle pour accéder à une « fenêtre », l'ouvrir d'une main et de l'autre verser le Zyklon-B. Sa prestation tenait du numéro d'équilibriste et devait être répétée six fois [*Ibid.*, p. 76].

•Une thèse officielle totalement contradictoire

Veillez, Mademoiselle, comparer ce passage à la thèse officielle : les historiens prétendent que le massacre des juifs devint le souci n° 1 des « nazis » ; qu'ils créèrent des services spéciaux et employèrent des milliers de personnes pour, dans toute l'Europe occupée, traquer leurs victimes ; qu'afin d'échapper aux griffes allemandes, celles-ci durent se terrer ou être cachées dans des institutions, des pensionnats, des orphelinats, sous de fausses identités et parfois munies de faux papiers, voire de faux certificats de baptême ; que jusqu'au bout, les trains de déportés eurent la priorité sur les trains militaires, même si cela devait gêner les opérations... Bref, des rafles méthodiques pour saisir le maximum de personnes. Et tout cela pour que, en bout de chaîne, le massacre soit totalement improvisé et perpétré de façon aberrante dans des crématoires hâtivement bricolés.

Si, Mademoiselle, l'histoire de l'« Holocauste » était un simple roman ou un simple film, tout le monde soulignerait l'incohérence du scénario. Car c'est incontestable : la thèse officielle est totalement incohérente. Le prétendu « Holocauste » ne saurait être comparé aux noyades de Nantes sous la Révolution. Pour se débarrasser de quelques milliers de « calotins » et autres « brigands », les révolutionnaires ont pu improviser en acquérant des embarcations qu'ils sabordaient. Mais quand on entreprend le massacre systématique de plusieurs millions de personnes réparties sur tout un continent, on n'improvise pas, on ne bricole pas. On convoque des spécialistes de la mise à mort et on met en place un processus rationnel d'un bout à l'autre de la chaîne. A tout prendre, la thèse du Père Desbois sur la « Shoah par balles » est bien plus cohérente — même si, à l'étude, elle se révèle aussi fautive — que la « Shoah par gaz » : fusiller à

Les SS auraient gazé comme les shadoks pompaient...



ciel ouvert puis enfouir les victimes dans des fosses communes reste bien plus rationnel que vouloir gazer puis brûler [1].

■ **La porte du couloir : encore l'esbroufe**

Poursuivons cependant. Plus haut, j'ai parlé des problèmes — inévitables — d'aération et, surtout, de ventilation d'une chambre à gaz. Rien n'ayant été prévu dans les deux pièces « suspectes » du crématoire IV, cela me suffit pour déduire que *jamais* ces locaux n'ont pu servir à asphyxier en masse. J.-C. Pressac, lui, soutient le contraire, mais il ne peut esquiver le problème. Toujours à propos du (prétendu) premier gazage dans le crématoire IV, il écrit :

La mort dans les chambres à gaz était atroce. Lorsque les portes étanches furent ouvertes pour évacuer le gaz, on s'aperçut que l'aération naturelle était inefficace et il fallut percer d'urgence une porte dans le couloir nord pour provoquer un courant d'air²³⁴ [Id.].

« [O]n s'aperçut que l'aération naturelle était inefficace » : n'importe quel néophyte l'aurait prévu. La thèse pressacoise nécessite de croire que les SS étaient parfaitement idiots, voire proches de la débilité mentale.

« [I]l fallut percer d'urgence une porte dans le couloir nord [...]»²³⁴ : l'appel de note laisse supposer l'existence d'un document écrit qui lierait sans ambiguïté le percement urgent de la porte à la nécessité de ventiler des chambres à gaz homicides. Ainsi aurait-on enfin la preuve tant atten-

due. Mais comme d'habitude, l'attente est déçue. Loin d'invoquer un document écrit explicite, J.-C. Pressac produit une... simple photographie. La note 234 est la suivante : « L'Album d'Auschwitz, *The Beate Klarsfeld Foundation, 1980, photo n° 112 (vue en arrière-plan de la façade nord du crématoire IV)* ». Il faut en outre savoir que ladite photo a été prise en... mai ou juin 1944 ; dans son ouvrage paru en 1989, l'auteur le précisait explicitement [2]. Par conséquent :

- on ignore si la porte a été percée dans l'urgence, puisque son existence n'est attestée qu'en mai 1944, soit plus d'un an après le (prétendu) premier gazage ;

- rien n'indique la raison pour laquelle cette porte a été percée. Elle peut l'avoir été pour de multiples raisons.

Telle est, une fois de plus, dévoilée la méthode de J.-C. Pressac, une méthode d'esbroufe.

■ **Les deux ventilateurs : toujours l'esbroufe**

● *Le mystérieux document...*

Et ce n'est pas fini. Il va de soi qu'une simple porte au fond d'un couloir n'allait pas améliorer sensiblement la ventilation des pièces. J.-C. Pressac, qui en est parfaitement conscient, continue ainsi :

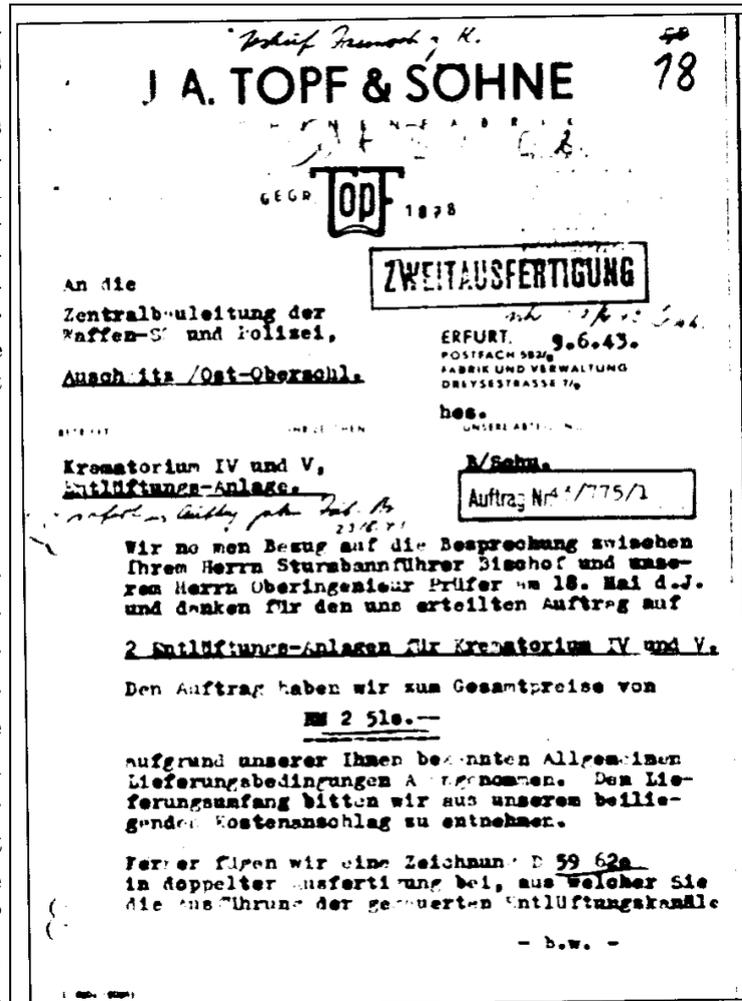
[L'ingénieur qui avait conçu le crématoire] arriva le 18 ou le 19 [mai à Auschwitz]²⁴⁶, apaisa les SS [...], constata avec une tristesse feinte que la garantie du four du crématoire IV était expirée et

(1) : Dans ses « Mémoires », R. Höss déclare qu'il voulait s'épargner (et épargner à son équipe) les « carnages » par balles (voy. J. Sehn, *op. cit.*, p. 121). Il est vrai qu'une fusillade est bien plus violente qu'un gazage, mais celui-ci est infiniment plus compliqué que celle-là. (2) : Voy. *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 448 : « *photograph taken in May ou June 1944* ».

qu'il ne pouvait plus réparer un four édifié avec des matériaux de second choix, estima néanmoins que ses chambres à gaz étaient encore utilisables à condition de les ventiler mécaniquement, empocha une commande de deux installations de désaération pour les crématoires IV et V se montant à 2 510 RM²⁴⁷, et repartit le 20 [1].

•...en réalité parfaitement anodin

Voilà qui est intéressant. Car si, effectivement, l'ingénieur a explicitement relié la commande de systèmes de désaération à l'utilisation de chambres à gaz homicides, alors la preuve est là, incontestable. Quelle est donc cette note 247 ? On lit : « *ACM 502-2-26, lettre et devis Topf du 9 juin 1943* ». Encore une fois, cette référence à un document non reproduit empêche toute vérification. Mais pour découvrir la vérité, il suffit de se reporter à l'ouvrage de J.-C. Pressac paru en 1989 ; la lettre de la Topf en date du 9 juin 1943 y est reproduite p. 389. Sa lecture démontre que s'il est bien question de deux « *Entlüftungs-Anlagen für Krematorium IV und V* » (systèmes de ventilation pour les crématoires IV et V), rien n'indique leur destination à l'intérieur de ces bâtiments. Ils pouvaient servir pour le four, la salle du four ou même la morgue. Dans cet



[The author would point out that NOTHING in this letter indicates that the air extraction systems proposed for Krematorien IV and V were for the gas chambers, and they could on the face of it be for the furnace rooms. However, the chronology of the evolution of the two Krematorien and the problems inherent in their gas chambers support the thesis that the extraction systems were for them. Any

Un document que J.-C. Pressac invoquait en 1993 mais sans le montrer. En 1989, il l'avait montré et avait admis que rien, dans cette lettre, n'évoquait une « chambre à gaz ».

ouvrage, d'ailleurs, J.-C. Pressac le reconnaissait. Page 387, il écrivait :

L'auteur remarque que RIEN dans cette lettre (*NOTHING in this letter*) n'indique que les systèmes d'extraction d'air proposés pour les crématoires IV et V étaient pour les chambres à gaz [1].

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, pp. 79-80. (2) : Voy. J.-C. Pressac, *Auschwitz. Technique...*, déjà cité, p. 386, col. B.

Bref, là encore, notre pharmacien a esbroufé en invoquant de façon indue un document parfaitement anodin.

• *Des SS peu pressés*

Allons plus loin et admettons que ces ventilations aient été destinées aux deux pièces « suspectes » des crématoires IV et V. Sachant qu'à Auschwitz, on aurait gazé à la chaîne, on imagine sans peine l'impatience des SS à recevoir et à installer les deux engins. Or, plus loin, J.-C. Pressac précise qu'après des mois de recherches, la Topf ne put trouver qu'une seule ventilation, qu'elle fut envoyée « en petite vitesse » à Auschwitz le 21 décembre 1943 (seulement !) et qu'une fois parvenue là-bas, elle ne fut... même pas installée, mais remise au Bauhof [1].

■ **La conclusion qui s'impose**

Que faut-il de plus pour conclure que ni le crématoire IV ni le V n'étaient équipées de « chambres à gaz » homicides ? Telle est la seule conclusion raisonnable que l'étude technique des lieux apporte. Vous comprendrez donc, Mademoiselle, pourquoi, depuis Pressac, les historiens fuient comme la peste l'étude matérielle des crématoires d'Auschwitz à partir des documents d'époque. L'expérience pressacoise les a échaudés. Notons d'ailleurs que les autorités du Musée d'Auschwitz ont très sensiblement reculé. Devant les ruines du crématoire V, on lit sur un panneau :

Gas Chambers and Crematorium V, where thousands of Jewish men, women, and children were murdered and their bodies burned.

The crematorium was also used for the disposal of the bodies of prisoners of the concentration camp, both Jews and non-Jews, who had died from other causes. The Gas Chamber and Crematorium V operated intermittently from April 1943 to January 1945. As part of their effort to obliterate the evidence of their crimes, the SS dynamited the building on January 26, 1945.

En 1945, on parlait de 810 000 personnes gazées dans le seul crématoire 4. Aujourd'hui, la plaque commémorative par de « *milliers d'hommes, de femmes et d'enfants juifs assassinés* ».

Chambres à gaz et crématoire V, où des milliers d'hommes, femmes et enfants juifs furent assassinés et leurs corps brûlés [...]. La chambre à gaz et le crématoire V ont fonctionné de façon intermittente d'avril 1943 à janvier 1945 [voy. la photo ci-dessus].

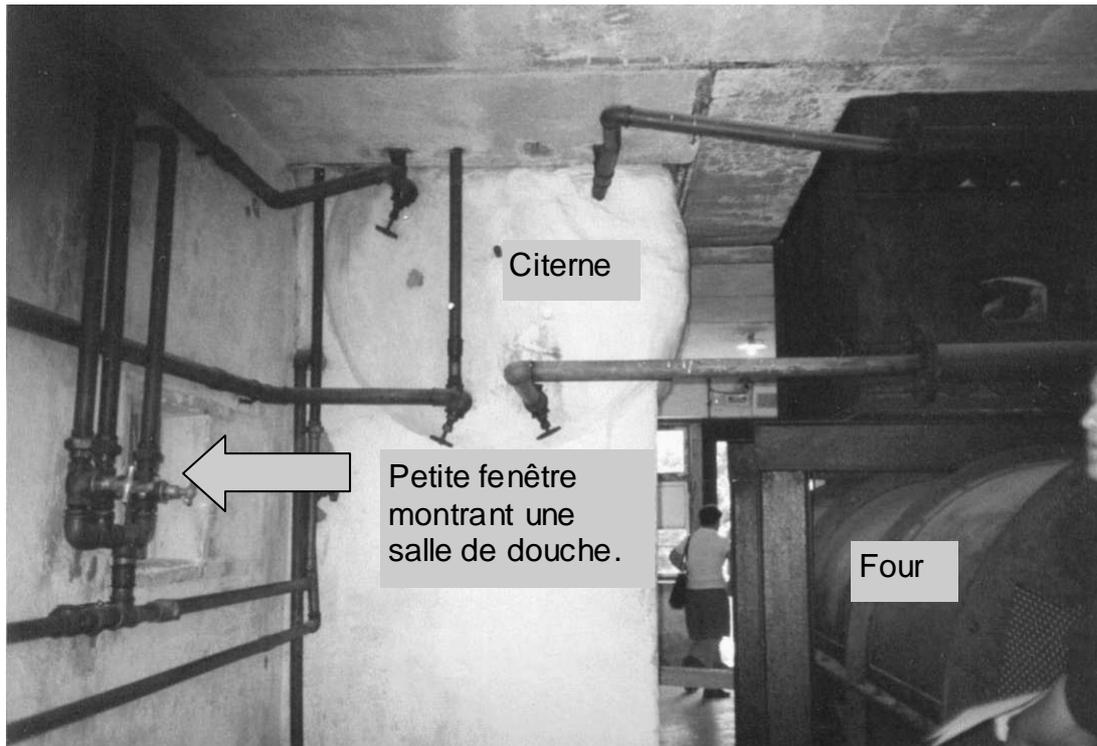
Il est loin le temps où une Commission d'État extraordinaire soviétique parlait de 810 000 personnes brûlées dans ce crématoire pendant 18 mois de fonctionnement quasi ininterrompu [2]. Témoin de la décomposition du mythe de l'« Holocauste », les estimations ont fondu...

◆ **DES CRÉMATOIRES AVEC DOUCHES**

■ **Les leçons du Struthof**

A quoi ont donc servi les pièces « suspectes » dans les crématoi-

(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, pp. 87-88 : « la Topf, qui avait trouvé difficilement un moteur électrique adéquat, expédia quand même une des deux désaérations en petite vitesse le 21 décembre. Elle fut stockée au Bauhof le 1^{er} janvier 1944 et laissée ainsi jusqu'en mai 1944. » (2) : Voy. *Les Izvestia*, 8 mai 1945, article intitulé : « Les crimes monstrueux du gouvernement allemand à Oswiecim ».



Un crématoire muni de douches ? Mais oui ! Le crématoire du Struthof. Au dessus de four, une grande citerne calorifugée. A gauche, visible par une petite fenêtre, une salle de douche.

res IV et V ? Je l'ai déjà dit et je ne perdrai pas mon temps à le répéter longuement : elles ont servi de locaux de douches [1]. Allez visiter, Mademoiselle, le camp du Struthof en Alsace. Là, pénétrez dans le bâtiment qui abritait le four crématoire (au bas du camp). Mais ne vous contentez pas de regarder « en touriste ». Allez derrière le four et regardez sur votre gauche par une petite lucarne. Vous y verrez une assez grande pièce, qu'on ne visite pas : une salle de douches. Levez la tête, vous constaterez la présence d'une grande citerne avec de nombreuses tuyauteries. A n'en pas douter, elle contenait l'eau chaude pour les douches, une eau chauffée par la chaleur du four. Cela peut paraître sordide, mais pendant la guerre, on ne gaspille rien, et surtout pas l'énergie.

■ **Les plans confirment**

Pour Birkenau, le plan déjà mentionné du 11 janvier 1943 (voy. page 156) ne contredit pas cette thèse, bien au contraire. On y voit nettement, dans les deux pièces « suspectes », deux poêles à bois avec les conduits pour évacuer les fumées ainsi que deux systèmes d'évacuation des eaux. Or, dans une chambre à gaz, la présence d'un poêle est inconcevable, vu le risque d'explosion. Dans une salle de bain, en revanche, un tel objet servira avantagement à chauffer la pièce.

■ **Désaérations banales**

Quant aux systèmes de désaération commandés en mai 1943 à la Topf, peut-être étaient-ils destinés

(1) : Voy. notre série de DVD intitulée *Holocauste*, DVD n° 1, chapitre intitulé : « Des salles de douche ». Le coffret de 6 DVD est disponible au catalogue (50 €).

aux douches afin de déshumidifier rapidement l'air après l'utilisation des locaux. Dans son ouvrage, d'ailleurs, J.-C. Pressac déclare qu'en « *prévision de la déportation des juifs hongrois* », le seul engin envoyé fut finalement installé dans le crématoire V, « *dont le four fut jugé capable de fonctionner directement* » [1]. Quand on sait que l'eau des douches était chauffée par le crématoire, cette décision ne surprend guère. Conscients qu'il y aurait beaucoup de monde à laver, les SS auront prévu d'utiliser en priorité celles du crématoire V, la désaération mécanique permettant d'aérer plus vite le local afin d'en accélérer l'utilisation.

◆ **LA FAMEUSE PHOTO DES FEMMES NUES**

■ **Une attente paisible**

Ces précisions effectuées, revenons au photomontage 13 publié sur le site de votre établissement (voy. p. 151). On y voit vos camarades

non loin des crématoires IV et V. La photo du bas, extraite de *l'Album d'Auschwitz*, montre des juifs hongrois qui attendent dans le petit bois de bouleaux, c'est-à-dire non loin de ces crématoires. La légende porte :

Parce que « les douches ne sont pas encore libres », les condamnés attendent dans un petit bois de bouleaux. Ils vivent leurs derniers instants.

Seule la première phrase est manifestement exacte. Ces déportés attendent que les douches soient libres pour y entrer à leur tour. Dans *l'Album d'Auschwitz*, onze photos montrent cette attente (photos 130 à 140). Regardez bien les visages, Mademoiselle, ils ne trahissent ni incompréhension, ni inquiétude. Assis sur l'herbe ou debout, les gens parlent, grignotent... Sur la photo 133, au fond à droite, une jeune femme paraît même rire de bon cœur (ci-dessous, entouré). Quant aux sentinelles, on n'en voit aucune ; seule la photo 140 montre un homme en uniforme qui, tout au fond, marche

Les juifs hongrois attendent paisiblement devant le crématoire 4



(1) : Voy. J.-C. Pressac, *Les crématoires...*, déjà cité, p. 89.

L'attente paisible devant le crématoire 4. Aucune sentinelle n'apparaît. Le seul homme armé est visible au fond (entouré) : il passe tranquillement, le fusil sur le dos...



tranquillement, le fusil sur le dos. Rien, absolument rien ne trahit un massacre imminent ou en cours, ce qui ne saurait surprendre, puisque les crématoires IV et V n'étaient pas dotés de « chambres à gaz » homicides.

■ **Des femmes qui allaient aux (vraies) douches**

Telle est la raison pour laquelle la photo réputée prise par la Résistance polonaise en août 1944 et montrant trois femmes nues qui marchent ne m'impressionne pas ; à supposer qu'elle soit authentique, elle montre ce que — par décence, sans doute — le photographe allemand chargé du reportage sur la déportation des juifs hongrois n'a pas montré : le déshabillage des nouveaux arrivants une fois les douches libres et le départ de femmes nues vers les salles de bain.

Des femmes nues près du crématoire 4. Elle vont à la douche, tout simplement.



■ **L'autre photo est sans aucun rapport**

Quant à la photo montrant des hommes en civils qui manipulent des corps devant une fumée épaisse, j'ai déjà expliqué pourquoi elle ne pouvait pas être considérée comme la preuve d'un massacre de masse. Selon toute vraisemblance, elle été prise à un autre moment, lorsque des cadavres de malades étaient traités.

Encore une fois, donc, vos camarades ont fait mentir les ruines. Mais comment pourraient-ils faire

autrement ? Quand on soutient une thèse fausse, contredite par n'importe quelle étude matérielle objective, on ne peut que mentir et faire mentir...

LES « TÉMOINS »

◆ L'ALLÉGATION D'A. WIEVIORKA

Restent alors les « témoins ». Vous citez A. Wiewiorka qui écrit :

Les témoignages sont si nombreux, si concordants, d'origine si différente que le récit polyphonique qu'ils écrivent ne peut être que globalement conforme à la vérité, même si dans tel témoignage une ouverture par laquelle arrive le cyclon B dans la chambre à gaz est mal placée, si dans un autre un boulon manque à un four crématoire, même si les chiffres donnés par les témoins sont, avec une régularité de métronome, erronés. Quand, lors d'une manifestation, les chiffres données par les organisateurs et ceux donnés par la police diffèrent, nul ne s'avise d'en conclure qu'il n'y a pas eu de manifestation [1].

Pour tenter, donc, de sauver la thèse officielle, l'auteur affirme :

- que les erreurs dont les témoi-

gnages sont émaillés portent sur des détails matériels insignifiants, de l'ordre d'une ouverture mal placée ou d'un boulon manquant ;

- que les écarts entre les estimations ne permettent pas de mettre en doute le fait lui-même.

◆ DES « ERREURS » EN VÉRITÉ TRÈS GRAVES

■ Un plan carrément faux

Insignifiantes, les erreurs ? Faux ! Reportez-vous, Mademoiselle, à la page 199 de son ouvrage : A. Wiewiorka évoque les « témoins » Vrba-Wetzel. C'est eux qui, les premiers, avaient rendu un rapport circonstancié sur le (prétendu) massacre systématique des juifs à Auschwitz, camp duquel ils s'étaient évadés. A. Wiewiorka parle d'un « plan approximatif des chambres à gaz-crématoires » que les deux compères avaient dessiné. Le lecteur imaginera quelques erreurs mineures de placement ou de nombre de boulons. Mais en vérité, le plan est *sans aucun rapport* avec les crématoires 2 et 3 qu'il est censé représenter :

visages :

Les témoignages sont si nombreux, si concordants, d'origine si différente que le récit polyphonique qu'ils écrivent ne peut être que globalement conforme à la vérité, même si dans tel témoignage une ouverture par laquelle arrive le cyclon B dans la chambre à gaz est mal placée, si dans un autre un boulon manque à un four crématoire, même si les chiffres donnés par les témoins sont, avec une régularité de métronome, erronés. Quand, lors d'une manifestation, les chiffres donnés par les organisateurs et ceux donnés par la police diffèrent, nul ne s'avise d'en conclure qu'il n'y a pas eu de manifestation.

Ce sont les témoignages que les membres du

L'historienne A. Wiewiorka tente de sauver les « témoignages » de la Shoah.

Source :
A. Wiewiorka
Auschwitz, 60 ans après
p. 113

(1) : Voy. A. Wiewiorka, *Auschwitz, 60 ans après* (éd. Robert Laffont, 2005), p. 113.

- le « grand hall » est fantaisiste ;
- les fours sont mal placés et en nombre incorrect ;
- la « chambre à gaz » n'est même pas en sous-sol ;
- les rails dans la « chambre à gaz » sont inventés ;

- le vestiaire serait situé directement sous la « chambre à gaz ».

J'ose espérer que pour louer ou acheter une maison, A. Wieviroka ne se contente pas de plans si... « approximatifs ».

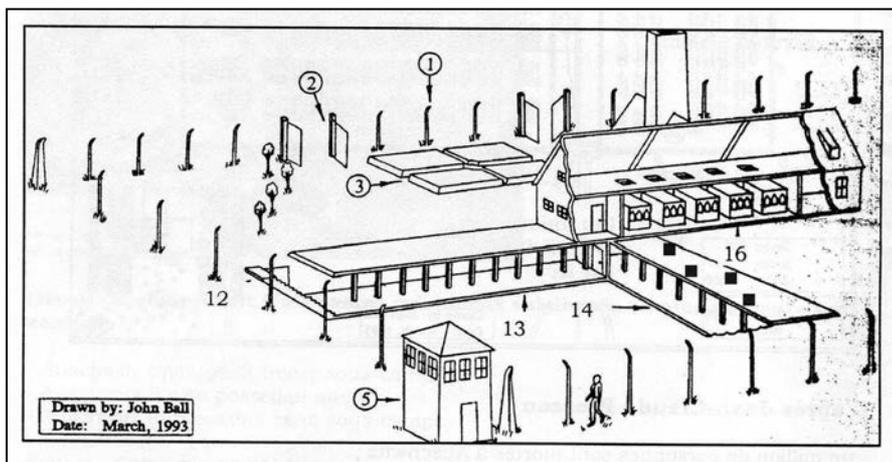
En haut : le « plan approximatif » des crématoires 2 et 3 de Birkenau donné par Vrba et Wetzel (source : *Je me suis évadé d'Auschwitz*, p. 379).
 En bas : la véritable configuration des crématoires 2 et 3 de Birkenau.

JE ME SUIS ÉVADÉ D'AUSCHWITZ

PLAN APPROXIMATIF DES CRÉMATOIRES de type I et II de BIRKENAU

A côté se trouve un grand hall d'accueil aménagé de façon à faire croire qu'on se trouve dans le hall d'un établissement de bains. Il peut contenir 2 000 personnes, et il paraît que dessous se trouve une salle d'attente de même dimension. Derrière une porte, quelques marches descendent dans la chambre à gaz, étroite et très longue. Les installations de douches sont simulées sur le mur, de manière à créer l'apparence d'une immense salle de bains, afin de tromper les victimes. Le toit plat comporte trois trappes qu'on peut fermer hermétiquement de l'extérieur. Deux rails mènent de la chambre à gaz à la salle des fours.

L'opération de gazage se déroule de la manière suivante :



■ **Une description totalement fantaisiste**

Autre exemple : page 203, notre historienne parle d'un « témoin », Jan Karski qui, en 1942, aurait été « *introduit clandestinement dans les centres de mise à mort de Belzec et de Treblinka* ». Quelques lignes plus bas, toutefois, elle convient que « *sa description de Belzec pose problème* » car « *ce qu'il décrit ne correspond pas à ce que savent aujourd'hui les historiens* » (*Id.*). Elle conclut : « *on ne peut exclure qu'il rend compte d'un autre camp* » (*Id.*). Diable ! Les « erreurs » ne doivent pas être si insignifiantes que cela. Mais s'il décrivait un autre camp, lequel était-ce ? On aimerait une réponse. A. Wiewiorka n'en donne aucune. J'y vois la preuve que sa description était si fantaisiste qu'on ne pouvait la rattacher à aucun camp...

■ **Le terreau pourri sur lequel a prospéré le mythe**

Vous noterez, Mademoiselle, que je n'ai pas moi-même choisi les deux « témoignages » afin de soutenir ma thèse. Non, ils sont invoqués par A. Wiewiorka pour prétendre que, dès avant la fin de la guerre, « *des cercles importants* », parmi lesquels figuraient « *les dirigeants des pays alliés et les gouvernements en exil* », « *savaient que le Juifs [...] étaient destinés à l'anéantissement* » (*Ibid.*, pp. 204-5). La formulation est fautive : les Alliés ne « *savaient* » pas, on leur disait que... ; la nuance est capitale. Pour le reste, je suis d'accord avec l'auteur : c'est par le biais de ces récits — délirants — que les histoires sinistres de massacres de masse sont parvenues aux oreilles des Alliés. Et c'est sur ce terreau

pourri qu'a prospéré la rumeur calomniatrice de l'extermination des juifs. Mais que peut bien valoir une rumeur fondée sur le sol pourri des récits mensongers ?

On comprend donc pourquoi, contre l'évidence, A. Wiewiorka tente de sauver les témoignages en minimisant les « erreurs » dont ils sont émaillés. Le lecteur moyen doit continuer à croire que les informations ayant circulé pendant la guerre étaient globalement fiables, donc que le prétendu « Holocauste » était une réalité.

◆ **DES « TÉMOIGNAGES » À REJETER DE TOUTE FAÇON...**

Cependant, allons plus loin. Oui, admettons que les « erreurs » découvertes dans les différents témoignages soient insignifiantes et que les écarts — parfois énormes — entre les estimations données ici et là ne permettent pas de remettre en cause l'événement en lui-même.

Supposez, Mademoiselle, que deux personnes, Monsieur A (un policier) et Madame B (une écologiste) vous disent :

M. A. — « J'ai encadré une manifestation d'opposants à la voiture et partisans du tapis volant (pas polluant). Ils étaient 50 000 montés sur des tapis volants bleus. »

M^{me} B. — « J'étais présente à la manif. Les participants étaient 300 000 montés sur des tapis volants verts. »

Certes, les erreurs de comptage et d'appréciation des couleurs ne suffisent pas pour dire que ces deux personnes ont menti. Car elles peuvent s'expliquer. Mais croirez-vous alors en l'existence de cette manifestation ? Non, pour la simple raison



Le vidage d'une « chambre à gaz » par David Olère

suivante : les tapis volants sont une impossibilité physique. Ce sera votre premier argument. Par la suite, vous pourrez appuyer votre raisonnement en soulignant les contradictions entre les deux récits.

Avec les « chambres à gaz » homicides allemandes, c'est la même chose. Le premier argument des révisionnistes, je le répète, consiste à dire que les gazages décrits dans la littérature officielle sont une impossibilité physico-chimique, donc que l'« Holocauste » est un vulgaire bobard de guerre. Tous les autres ne viennent que comme confirmation : on a retrouvé aucun ordre d'Hitler, aucun programme, aucune étude, aucun orifice dans le toit de la morgue 1 du crématoire 2, aucune trace significative de ferrocyanures dans les murs, aucune fosse gigantesque ni à Belzec, ni à Treblinka ; les témoignages sont vagues et contradictoires, les aveux délirants, les estimations totalement surévaluées...

Même à gommer leurs erreurs et leurs contradictions, ces « témoignages » sont des zéros mathématiques, car il prétendent dé-

crire des événements impossibles. Et comme je l'ai déjà souligné, l'addition de dix, cent voire mille zéros ne donnera jamais que zéro.

◆ **POURQUOI LE « TÉMOIN » OLÈRE DOIT ÊTRE REJETÉ**

■ **L'impossible absence de port d'un masque à gaz...**

Dans votre lettre, Mademoiselle, vous citez les rescapés D. Olère et Shlomo Venezia. Pour le premier, prenons son dessin qui montre un membre du *Sonderkommando* vidant une « chambre à gaz » de ses cadavres (ci-dessus). Notez qu'il ne porte même pas de masque à gaz. Ce fait ne vous choquera sans doute pas, parce que vous croyez que la salle a pu être entièrement ventilée grâce à des appareils adéquats. C'est une erreur. Sans même prendre en compte la rémanence du gaz (*i.e.*, son adhésion aux surfaces, sa persistance dans les cheveux, etc.), les espaces entre les cadavres amoncelés et les orifices naturels des corps sont autant de pièges pour les

molécules toxiques qui y resteront malgré la ventilation. Au moment de manipuler les victimes, du poison mortel s'échappera donc, intoxiquant gravement (voire tuant) les membres du *Sonderkommando*.

■ Une erreur grossière

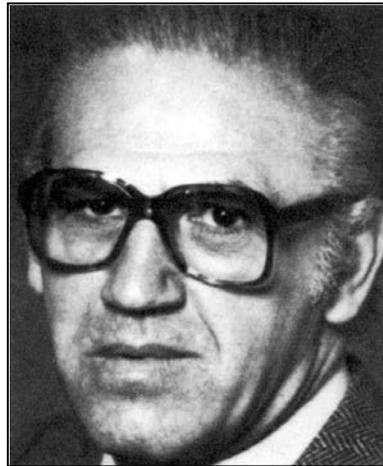
En doutez-vous ? Alors reportez-vous, Mademoiselle, au témoignage de S. Venezia. Il déclare que pendant le vidage de la « chambre à gaz » :

Ce n'était pas si surprenant d'entendre des bruits bizarres, car parfois l'organisme des victimes continuait à dégager du gaz [1].

Plus net encore est le récit de Filip Müller, un autre prétendu « *des commandos spéciaux* ». On lit :

Nous devions nous protéger avec des masques à gaz, car les ventilateurs ne pouvaient assainir complètement l'air vicié et toxique, et chasser les gaz qui subsistaient toujours entre les corps au cours de leur évacuation [2].

Naturellement, cela ne signifie pas que ces deux individus ont raconté la vérité (voy. plus bas). Cela signifie juste qu'ils connaissaient quelques réalités évidentes sur l'emploi des gaz. Quoi qu'il en soit, il est manifeste que celui qui, sans masque protecteur, voudra vider une chambre à gaz pour plusieurs centaines de personnes ne pourra pas



Filip Müller.
Il connaissait mieux les propriétés des gaz que David Olère.

agir plus d'une ou deux minutes sans être gravement intoxiqué. Voilà pourquoi le dessin de D. Olère doit être rejeté — et plus généralement son témoignage sur les gazes homicides —, sans même qu'il soit besoin de souligner d'éventuelles autres erreurs (comme celle qui consiste à placer le four au même niveau que les morgues, alors qu'ils étaient au niveau supérieur).

◆ POURQUOI LE « TÉMOIN » VENEZIA DOIT ÊTRE REJETÉ

■ Une citation tronquée

J'en viens maintenant à S. Venezia, dont vous faites un si grand cas. Vous citez son « témoignage », mais seulement quelques courts extraits trouvés aux pages 103-5 et 107, sans même mentionner les coupures. Je vous rappelle, Mademoiselle, l'affaire de la jeune fille médium et de l'eau sur la Lune : certaines coupures peuvent faire apparaître comme crédible un récit en vérité délirant. C'est le cas avec S. Venezia : deux extraits que vous avez omis — qu'on vous a cachés serait plus exact — sont capitaux pour juger ce récit.

■ Des précisions qui infirment le « témoignage »

Voici la partie de son témoignage avec les deux extraits mis en gras (les autres coupures peu importan-

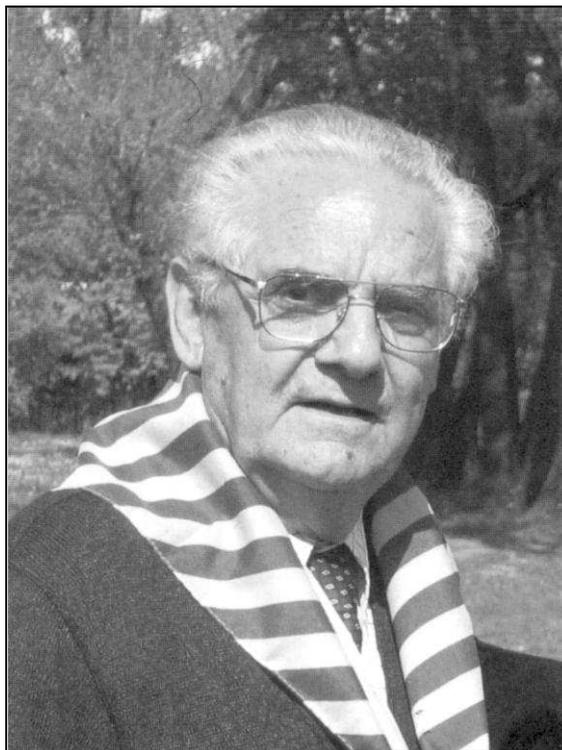
(1) : Voy. S. Venezia, *Sonderkommando. Dans l'enfer des chambres à gaz* (éd. Albin Michel, 2007), p. 153. (2) : Voy. F. Müller, *Trois ans dans une chambre à gaz. Le témoignage de l'un des seuls rescapés des commandos spéciaux*. (éd. Pygmalion, 1980), p. 159.

tes sont signalées par des crochets et le passage qui se trouve en réalité page 107 a été mis entre crochets). La scène se passe au crématoire 3 :

L'Allemand qui était chargé de contrôler ce processus (le gazage) prenait souvent plaisir à faire souffrir un peu plus ces gens, déjà sur le point de mourir. En attendant l'arrivée du SS qui devait introduire le gaz, il s'amusait à allumer puis éteindre la lumière pour les effrayer un peu plus. Quand il éteignait la lumière, on entendait un bruit différent s'échapper de la chambre à gaz ; les gens paraissaient suffoquer d'angoisse, ils comprenaient qu'ils allaient mourir. Puis il rallumait la lumière et on entendait une sorte de soupir de soulagement, comme si les gens croyaient que l'opération avait été annulée.

Puis, finalement, l'Allemand apportant le gaz arrivait. **Il prenait deux prisonniers du Sonderkommando avec lui pour soulever la trappe à l'extérieur, au-dessus de la chambre à gaz, puis il introduisait le Zyklon B par cette ouverture. Le couvercle était en ciment très lourd. [...] L'opération était très rapide. Il fallait ouvrir, jeter et refermer. Mais l'Allemand jetait le gaz, ce n'était même pas lui qui ouvrait ni refermait.**

Une fois que le gaz était versé, cela durait entre dix et douze minutes, puis finalement on n'entendait plus un bruit, plus une âme vivante. Un Allemand venait vérifier que tout le monde était bien mort en regardant à travers le judas placé sur la porte épaisse [...]. Quand il était sûr que tout le monde était bien mort, il ouvrait la porte et repartait aussitôt, après avoir mis la ventilation en marche. Pendant vingt minutes, on entendait un vrombissement énorme, comme une machine aspirant l'air. Puis, finalement, on pouvait entrer et commencer à extraire les cadavres de la chambre à gaz. Une terrible odeur âcre envahissait la pièce. **On ne pouvait distinguer ce qui relevait de l'odeur spécifique du gaz et ce qui provenait de l'odeur des personnes et des déjections humaines.**



Le faux témoin Schlomo Venezia en 2003

[Les corps étaient tellement imbriqués, amassés les uns contre les autres ; les jambes-là, la tête ici. Les cadavres s'amoncelaient sur plus d'un mètre, un mètre et demi de hauteur. (*Ce passage se trouve plus loin, p. 107.*)]

On m'a donné des ciseaux et je devais couper les cheveux des femmes. On ne coupait que les cheveux longs, sans toucher aux hommes. [...]. Une fois qu'on avait fini de couper les cheveux et de retirer les dents en or, deux personnes venaient prendre les corps pour les mettre sur le monte-charge qui les envoyait au rez-de-chaussée du bâtiment, vers les fours crématoires [1].

• *Erreurs concernant les « dispositifs d'introduction » du gaz*

Du premier passage en gras, on déduit que, d'après S. Venezia :

- il n'y avait qu'un seul orifice d'introduction du Zyklon B sur le toit de la « chambre à gaz du crématoire 3 ;

(1) : Voy. S. Venezia, *op. cit.*, pp. 103-5 et 107.

lumière et on entendait une sorte de soupir de soulagement, comme si les gens croyaient que l'opération avait été annulée.

Puis, finalement, l'Allemand apportant le gaz arrivait. Il prenait deux prisonniers du Sonderkommando avec lui pour soulever la trappe à l'extérieur, au-dessus de la chambre à gaz, puis il introduisait le Zyklon B par cette ouverture. Le couvercle était en ciment très lourd. L'Allemand n'aurait jamais pris la peine de le soulever lui-même, nous devions être deux pour cela. Parfois moi, parfois d'autres. Je ne l'avais jamais dit jusque-là, car ça me fait mal d'avoir à admettre que nous devions soulever et reposer le couvercle, une fois le gaz jeté. Mais c'est ainsi.

Cas dans d'autres Crématoires, mais en tout cas, pas dans le mien. C'était inutile, car l'opération était très rapide. Il fallait ouvrir, jeter et refermer. Mais l'Allemand se contentait de jeter le gaz, ce n'était même pas lui qui ouvrait ni refermait.

Une fois que le gaz était versé, cela durait entre dix et douze minutes, puis finalement on n'entendait plus un bruit, plus une âme vivante. Un Allemand venait vérifier que tout le monde était bien mort en regardant à travers un judas placé sur la porte épaisse (de l'intérieur, il était protégé par des barres en fer pour éviter que les victimes ne tentent de briser le verre). Quand il était sûr que tout le monde était bien mort, il ouvrait la porte et repartait aussitôt, après avoir mis la ventilation en marche. Pendant vingt minutes, on entendait un vrombissement énorme, comme une machine aspirant l'air. Puis, finalement, on pouvait entrer et commencer à extraire les cadavres de la chambre à gaz. Une terrible odeur âcre envahissait la pièce. On ne pouvait pas distinguer ce qui relevait de l'odeur spécifique du gaz et ce qui provenait de l'odeur des personnes et des déjections humaines.

Fragments des pages 103 et 104 du livre de Schlomo Venezia. C'est là que son « témoignage » se révèle être mensonger...

- il suffisait de jeter les granulés mortels à l'intérieur (de la colonne grillagée).

Or, d'après la thèse officielle, quatre orifices avaient été pratiqués afin de permettre une répartition homogène du gaz. Il fallait donc verser les granulés dans chacun d'entre eux, ce qui contredit le récit de S. Venezia.

Mais surtout, les (prétendus) dispositifs d'introduction du Zyklon B auraient été munis chacun d'un petit récipient grillagé dans lequel les granulés auraient été versés. Le récipient aurait ensuite été descendu à l'intérieur de la colonne (jusqu'au sol sans doute). Puis, une fois les victimes asphyxiées, il aurait été remonté afin d'extraire de la

« chambre à gaz » les granulés desquels du poison s'évaporerait encore. Cette thèse — logique — est notamment défendue par MM. Keren, McCarthy et Mazal [1]. En conséquence :

- l'introduction du Zyklon n'aurait pas uniquement consisté à « *ouvrir [le couvercle], jeter et refermer* ». Il aurait fallu ouvrir le couvercle, verser les granulés dans le récipient, le descendre 2,4 m plus bas probablement à l'aide d'une petite chaîne et enfin refermer.

- il aurait ensuite fallu remonter sur le toit pour rouvrir le couvercle, remonter le récipient, neutraliser le gaz restant dans les granulés et refermer le couvercle.

Comment expliquer que S. Venezia ait pu oublier non seulement trois orifices sur les quatre, mais aussi la présence de récipients intérieurs avec toutes les manipulations qu'ils nécessitaient ?

• *Les membres du Sonderkommando seraient morts foudroyés*

Enfin, on ne saurait croire qu'au moment de vider les cadavres, les membres du *Sonderkommando* auraient respiré l'air vicié de la pièce, inspirant ainsi du gaz mortel mélangé à d'autres molécules malodorantes (« *On ne pouvait distinguer ce qui relevait de l'odeur spécifique du gaz et ce qui provenait de l'odeur des personnes et des déjections humaines* »). Tous seraient rapidement tombés gravement intoxiqués...

La conclusion s'impose : lorsqu'il parle des gazages homicides, S. Venezia est un vulgaire faux témoin.

◆ IL N'EXISTE AUCUN TÉMOIGNAGE IRRÉCUSABLE

Et n'allez pas me dire qu'il y en aurait plein d'autres (sous-entendu : des véridiques ceux-là). S'il existait un témoignage irréfutable de gazages homicides, il figurerait dans tous les manuels d'Histoire et c'est lui que vous auriez cité. Mais non ! Tout ce que l'on vous a donné, ces sont les « aveux » ébouriffants de R. Höss, les « confessions » du cinglé K. Gerstein, un discours sinistre mais finalement anodin d'H. Himmler, les dessins mensongers de D. Olère et le pitoyable récit de S. Venezia.

CONCLUSION

Ne faites pas, Mademoiselle, comme l'homme ruiné qui, face à deux ou trois coffres vides, rêve qu'il possède ailleurs des réserves d'argent. Ses coffres sont vides, il n'a plus rien, point final. De la même façon, je vous invite à sortir de votre rêve : la nourriture intellectuelle qu'on vous a donnée sur l'« Holocauste » est frelatée ; témoignages, aveux, arguments... rien n'a de la valeur. Si vous l'ignorez, c'est parce que vous n'entendez qu'un son de cloche. Je vous recommande, Mademoiselle, l'ouvrage écrit par un prêtre qui, on peut le dire, a perdu la foi de ses ancêtres. Il s'agit du Belge Jean Kamp. Son témoignage est émouvant. Issu d'une famille très catholique, il raconte l'enfermement intellectuel dans lequel il a longtemps vécu :

Il s'est fait qu'ainsi, depuis ma tendre enfance jusqu'à bien au-delà de la trentaine, je n'avais rien lu, vu, ou entendu

(1) : Voy. *Holocaust and Genocide Studies*, déjà cité, p. 69.

qui ne fut catholique. Une seule perspective, une seule vision, une seule idéologie [...] [1].

Les prêtres faisaient de longues études. Mais nous ne connaissions rien de ce qui se passait — et se pensait — au-delà de la clôture catholique si ce n'est qu'une certaine censure voulait bien laisser filtrer [...]. Studieux par tempérament, j'avais beaucoup lu, mais dans une seule direction, alors qu'une réflexion réelle ne peut surgir que du choc ou de la confrontation des idées. Mais j'étais, de par ma formation, l'homme d'une idée [*Ibid.*, p. 150].

A plusieurs reprises, l'auteur parle de l'ignorance dans laquelle il était gardé :

Non pas l'ignorance qui résulte d'une absence de formation, de culture ou d'étude, mais bien l'ignorance qui est le fruit secrètement mûri par un certain type de formation : formation à œillères savamment gardées [*Ibid.*, p. 149].

J. Kamp la qualifie d'ignorance « *d'autant plus sournoise qu'elle se paraît des apparences du savoir et de la culture* » (*Ibid.*, p. 150).

Ces vérités, tout le monde est prêt à les admettre — et à les dire — lorsqu'il s'agit de la religion. Mais il en va de même au sein de l'Éducation nationale, dont la prétendue neutralité politique n'est qu'une farce. En réalité, son objectif est de faire de vous des citoyens « politiquement corrects ». Certes, il ne s'agit pas de vous transformer en partisans de la majorité présidentielle ou de l'opposition ; en cela, l'Éducation nationale est vraiment neutre. Mais comme les (futurs) prêtres devaient devenir les hommes de Dieu, vous devez devenir les hommes et les femmes d'une idée : les droits de l'homme. Et pour cela les cours sur

l'« Holocauste » sont un moyen très efficace. Car *in fine*, le message est le suivant : « Voilà où mènent le nationalisme, le racisme et l'antisémitisme. Pour éviter le retour de l'horreur, soyons vigilants et luttons pour un mondialisme égalitaire sous la houlette des droits de l'homme ».

Voilà pourquoi sur l'« Holocauste », vous n'avez accès qu'à un seul son de cloche. On reproche à l'Église l'Index et l'*imprimatur*, la République fait la même chose aujourd'hui : sur bien des sujets, mais surtout sur l'histoire de la seconde guerre mondiale, tout ce qui n'est pas estampillé « politiquement correct » est impitoyablement écarté. L'école est devenue une clôture au sein de laquelle les élèves sont maintenus dans l'ignorance de tout ce qui se pense *réellement* chez les « méchants ». Du « négationnisme », vous n'en connaissez que ce que disent ses adversaires. Finalement, votre assurance n'est due qu'à votre ignorance...

Je vous invite, Mademoiselle, à sortir de la clôture dans laquelle vous êtes enfermée. Reprenant les deux dernières phrases de votre lettre en les modifiant légèrement, je vous dirai : « Abandonnez vos préjugés [anti]racistes et [philo]sémites, et vos yeux s'ouvriront sur la vérité. Vous verrez, on y est beaucoup mieux que dans le mensonge issu de l'ignorance, de la haine et de l'intolérance ».

A l'heure où j'écris, je n'ai plus ni domicile fixe, ni situation, ni sécurité sociale... Mais je dors tranquille, persuadé de défendre honnêtement la vérité. Cela vaut toutes les légions d'honneur, tous les palaces et tout l'argent du monde.

(1) : Voy. J. Kamp, *Ce grand silence des prêtres* (éd. Mols, 2000), pp. 149-150.

ANNEXE N° 1

UN MASSACRE SANS TRACE, ÇA N'EXISTE PAS. L'AFFAIRE FLACTIF

◆ **FLACTIF: LE CHALET MAUDIT EST À VENDRE**

Exclusif. Les parents de Xavier Flactif, massacré avec sa famille en avril 2003, sont revenus sur les lieux du drame. Le chalet du Grand-Bornand, en Haute-Savoie, est mis en vente. A l'intérieur, rien ou presque, n'a changé depuis six ans. Les scellés des gendarmes sont encore posés. Une visite intenable en forme d'ultime hommage. Le JDD était avec eux.

Les parents de Xavier Flactif, massacré avec sa famille en avril 2003, sont revenus sur les lieux du drame. Le chalet du Grand-Bornand, en Haute-Savoie, est mis en vente. A l'intérieur, rien ou presque, n'a changé depuis six ans. Les scellés des gendarmes sont encore posés. Une visite intenable en forme d'ultime hommage. Le JDD était avec eux.

Six ans presque jour pour jour après la tuerie, le chalet de la famille Flactif, placé sous scellés, va être mis aux enchères. Estimée à 600 000 euros par des experts immobiliers, la bâtisse de 400 mètres carrés habitables, située face au domaine skiable du Chinailon, est considérée comme maudite par certains habitants de la commune. La meilleure offre - datant d'avant la crise - faite au mandataire est au tiers de sa valeur. Accompagnés de

Me Géry Humez, leur conseil, les parents de Xavier Flactif souhaitent durant ces vacances de février récupérer, avec l'autorisation de la justice, quelques effets de leurs proches disparus et emporter du petit mobilier qui sera dispersé dans des associations caritatives toulousaines, auxquelles ils consacrent désormais l'essentiel de leur énergie pour « ne pas trop penser ». Tout est là, tel que les enquêteurs ont laissé les lieux après dix jours d'investigations méticuleuses qui ont permis de résoudre "l'affaire Flactif".

■ **Au sol, un tracé au marqueur délimite les traces de sang**

Une odeur pestilentielle, âpre et suave à la fois, prend à la gorge dès que l'on entrebâille la porte. A l'intérieur, il fait aussi froid que dehors. Voilà maintenant six ans que le chalet n'a pas été ouvert. Après quelques secondes d'hésitation, Michel Flactif, le père adoptif du promoteur immobilier Xavier Flactif, assassiné ici avec sa compagne et ses trois enfants par David Hotyat, le 11 avril 2003, pénètre dans l'immense bâtisse à la lueur d'une torche. Il se dirige vers le grand salon qu'occupe presque totalement un canapé de cuir jaune; ouvre fenêtres et volets, brisant ainsi les scellés posés par les gendarmes pour protéger la scène de crime. La lumière envahit bruta-

lement l'unique pièce qui occupe tout le second niveau du chalet.

Sur les placards de la cuisine, tracés au marqueur noir, les contours de traces de sang, invisibles à l'œil nu. Elles avaient été soigneusement javellisées par l'assassin après le quintuple homicide, mais ont été ensuite révélées par le « Bluestar » ; ce produit pulvérisé par les experts de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) qui fait réapparaître dans la pénombre toutes les taches d'hémoglobine, même méticuleusement essuyées. Dans ces gouttes, parfois microscopiques, les scientifiques ont pu isoler les ADN de deux des trois enfants du couple. Ceux de Sarah, 10 ans, et de Grégoire, 7 ans.

A même les portes des éléments de cuisine figurent aussi les mesures faites pour analyser les projections de sang. C'est là, au pied de ces trois placards renfermant encore les réserves alimentaires de la famille, que les deux gamins seraient morts, surpris à l'heure du goûter par David Hotyat. En l'absence d'aveux détaillés de l'assassin, l'étude des projections de sang a permis d'établir qu'ils ont été tués par un objet contondant, vraisemblablement une bûche prélevée sur la réserve, près de la cheminée. Une thèse soutenue par les parties civiles mais invérifiable, tous les corps ayant été carbonisés par Hotyat dans la forêt.

Sur le plan de travail de la cuisine, encombré de bouteilles, de pots aux contenus desséchés et de restes de biscuits apéritifs moisissés, des bandes collées de papier millimétré témoignent de la découverte de plu-

sieurs gouttes de sang. Celui de toute la famille, mais aussi plusieurs ADN, dont un qui n'a jamais pu être identifié. Au sol, un long tracé au marqueur délimite les traces d'une grande mare de sang, qui elle aussi avait été lessivée. Comme deux rails sinistres, les contours dessinés vont jusqu'à l'escalier intérieur, preuve que des corps ont été traînés.

■ **L'ampleur du carnage**

Face à la cuisine, au bout de la grande table de verre servant à la fois pour le repas familial et de bureau au couple Flactif, d'autres relevés et de larges auréoles soulignées, elles aussi au marqueur noir, sur le parquet de bois vernis. C'est là qu'a été tué par balles Xavier Flactif, dernier arrivé dans la maison familiale, tard dans la soirée du 11 avril. Sur la terrasse, entourée de Fanny et de Sophie, deux de ses trois filles, Marie-Clotilde Flactif, la mère de Xavier, est en larmes. Elle a du mal à entrer dans ce chalet. Malgré la bise, il lui faudra bien du temps pour franchir la porte-fenêtre. Son mari, lui, s'active déjà. Il a réenclenché l'électricité, en bas, dans le garage qui servait aussi d'entrepôt pour le mobilier des locations saisonnières de Xavier. Lui aussi est très affecté d'être ici.

Michel Flactif n'a pas pour habitude de se plaindre. Mais aujourd'hui, pour la première fois depuis six ans, ce retraité d'AZF éprouve le besoin de parler. Et surtout de montrer l'ampleur du carnage enduré par les siens, avant que toutes les traces ne disparaissent irrémédiablement avec la vente de la bâtisse. En remontant, il s'arrête sur le palier du premier niveau où il ne peut s'empêcher d'expliquer, de mimer

même la scène lors de laquelle sa belle-fille Graziella a été tuée dans l'escalier par Hotyat, caché derrière une porte.

Sur le carrelage rose brillant, juste en bas des marches, on peut encore voir les contours de ce qui a été une immense flaque de sang. « *Il a traîné les corps des trois enfants jusqu'ici pour les cacher en attendant l'arrivée de Xavier. Puis il les a remontés dans la cuisine avant de les charger dans le 4 x 4 et de les emmener dans la forêt.* »

[...]

Au troisième et dernier niveau du chalet, Michel Flactif marque le pas, garde le silence. Les relevés des gendarmes sont éloquentes: les traces de sang ne dépassent pas les 45 centimètres de hauteur. C'est là qu'a été massacrée Laetitia, 9 ans, alors qu'elle venait d'échapper aux coups d'Hotyat, à l'étage inférieur, et se cachait sous l'escalier du lit surélevé de son petit frère pour échapper à l'assassin.

Serrés dans les bras l'un de l'autre, Marie-Clotilde et Michel Flactif, en larmes, n'arrivent pas à quitter le chalet. La nuit, et le froid glacial, les enveloppent.

(Source : Thierry Gilles, *Le Journal du Dimanche*, 8 mars 2009)

◆ **PHILIPPE ESPERANÇA, MORPHO-ANALYSTE : LE SANG À LA TRACE**

« Espé » est le spécialiste français de la révélation et de l'analyse des taches de sang. A l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) de Rosny-sous-Bois, où il est affecté au départe-

ment ATO (anthropologie, thanatologie, odontologie), le chef Philippe Esperança, 38 ans, est l'expert qui a découvert la terrible vérité à l'intérieur du chalet du Grand-Bornand (Haute-Savoie) après le massacre, en avril 2003, des cinq membres de la famille Flactif (Xavier, promoteur immobilier de 41 ans, sa compagne Graziella Ortolano, 36 ans, et leurs trois enfants, âgés de 6 à 10 ans). Une affaire pour laquelle David Hotyat a été condamné le 30 juin [2007] par la cour d'assises de Haute-Savoie à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de vingt-deux ans (David Hotyat a fait appel de cette condamnation).

Convoqué à la barre pour commenter ses expertises, Philippe Esperança a raconté aux assises comment les premiers experts de l'IRCGN, arrivés dans le chalet après la disparition jusqu'alors inexplicée des Flactif, l'avaient fait appeler parce qu'ils soupçonnaient qu'« un nettoyage des lieux avait été opéré ».

« A mon arrivée, dit-il, le chalet était parfaitement rangé et propre. Après que mes collègues eurent procédé à toutes les autres constatations (empreintes digitales, traces de pas, prélèvements de particules), nous avons employé le Blue Star. Dans une pièce plongée dans la pénombre, ce produit luminescent fait réagir en bleu les traces de sang, même si elles ont été lavées soigneusement. »

« Il ne m'a pas fallu longtemps, poursuit Philippe Esperança, pour avoir la certitude que le petit salon du chalet avait fait l'objet d'un nettoyage. Grâce au produit que nous

avons pulvérisé, je voyais nettement les traces de sang laissées sur le sol par une éponge d'une quinzaine de centimètres de largeur. »

Quelques semaines plus tard, à la demande du magistrat désigné pour instruire l'affaire, le chef Esperança est de retour dans le chalet du Grand-Bornand. Sa mission : révéler les traces dans toutes les pièces et procéder à leur analyse morphologique. « Au deuxième niveau de la maison, appelé « le gîte », explique le gendarme, j'ai trouvé des traces de sang provenant d'une personne victime d'un coup à une hauteur inférieure au mètre. Les analyses ADN ont démontré qu'il s'agissait de M^{me} Ortolano. Au sol, le Blue Star mettait en évidence un nettoyage important du palier et un cheminement des traces de sang qui allait du palier à la buanderie. Dans l'escalier menant au troisième niveau, on voyait nettement, après utilisation du produit, la manipulation et la dépose de corps à cet endroit compte tenu de la quantité très importante de sang qui avait été répandue ici. »

« Au niveau trois, poursuit-il, nous avons découvert plusieurs sites de nettoyage dans le petit salon, la cuisine et la grande salle, ainsi que des actes de violence commis, pour le premier, dans le petit salon avec une arme à feu et dont l'ADN dira que c'était Xavier Flactif. Dans la cuisine et son voisinage, nous avons mis en évidence des violences commises par un coup (une première zone de sang révélée entre la table de la cuisine et le mur, et une autre entre la table de la cuisine et la table de la salle). Ces deux zones de

sang correspondaient à l'ADN de l'une des deux filles du couple. »

Au dernier étage du chalet, les chambres : « Il y avait, dans celle de Sarah, une des filles des Flactif, des traces — nettoyées et révélées par le Blue Star — de projection de sang sur les murs indiquant qu'un coup avait été porté toujours à une hauteur inférieure au mètre. L'ADN était celui de l'une des deux fillettes. »

Lors du procès des auteurs et complices de ce carnage, Philippe Esperança a été longuement questionné par le président des assises sur la version des faits donnée par David Hotyat, qui expliquait que deux mystérieux individus l'avaient frappé à l'intérieur du chalet et qu'il s'était évanoui. « Hotyat prétend avoir reçu un coup à la main et un autre à la nuque, puis avoir perdu connaissance dans la cuisine, explique le gendarme. Or, pour moi, cette version est inexacte puisque nous n'avons pas retrouvé une seule goutte de son sang à cet endroit précis. Mieux encore : il prétend s'être évanoui et être resté au sol inerte, exactement là où nous savons que Sarah a été victime d'un coup. Ceci est totalement incompatible : lui au sol et elle sur lui. »

Les avocats de David Hotyat ont répondu à ces observations en tentant de discréditer l'activité de Philippe Esperança au motif que son domaine scientifique... ne fait pas partie des listes d'activités expertales.

(Source : Dominique Rizet, *Le Figaro Magazine*, 15 octobre 2007)

ANNEXE N° 2
COPIE D'UNE LETTRE DE MORITZ VON SCHIRMEISTER
A MADAME HÖSS EN DATE DU 7 MAI 1948

Lors d'un transfert à Nuremberg en avril 1945, M. von Schirmeister avait pu recueillir les propos de Rudolf Höss, propos prononcés en tout liberté.

Note : la formule de politesse finale (sur la page 3) n'a pas été reproduite.

Abchrift.

Moritz v. Schirmeister

Holte über Sulingen-Land, 7.5.48
Kreis Nienburg-Weser
bei Karl Heidermann

Sehr verehrte Frau

Es ist nun freilich schon über zwei Jahre her, dass ich am 31. März und 1. April 1946 - gemeinsam mit Ihrem Gatten von Minden nach Nürnberg gebracht wurde. Aber ich habe Ihrem Mann damals versprochen, dass ich Ihnen nach meiner eigenen Freilassung schreiben und seine Grüße übermitteln würde. Damals haben wir beide freilich wohl nicht geglaubt, dass es bis zu meiner Entlassung noch so lange dauern würde, und er selbst rechnete wohl nicht damit, dass er noch einmal mit Ihnen in direkte Verbindung treten könnte, wie es ja nachher von Nürnberg aus wohl auch für ihn möglich gewesen ist. Dennoch aber will ich mein gegebenes Versprechen einlösen.

Es war damals eine schöne Fahrt durch den deutschen Vorfrühling, in einem Personenkraftwagen, in dem hinten wir beide saßen, vor uns ein englischer Posten, der englische Fahrer und ein englischer Offizier. Wir konnten ungehindert miteinander sprechen, und Ihr Mann genoss die ganze Reise nach langer völliger Abgeschiedenheit sehr.

Über das, was ihn erwartete, war er sich völlig klar. Im Stadtgefängnis zu Höchst am Main, wo wir übernachteten, wurden ihm die Handschellen abgenommen. Am anderen Morgen sagte er mir: "Ich glaube, Sie wundern sich, dass ich die Gelegenheit heute Nacht nicht benutzt habe, um selbst aus dem Leben zu gehen. Ich weiss, ich hätte mir damit vieles ersparen können. Aber ich kann durch meine Aussagen viele andere retten. Denn ich weiss und kann bekunden, dass der Kreis derer, die um bestimmte Vorkommnisse gewusst haben, verschwindend klein und ganz eng begrenzt gewesen ist. Da halte ich es für meine Pflicht, meinen Kameraden gegenüber, weiterzuleben."

Zu den ihm zur Last gelegten Dingen sagte er mir: "Gewiss, ich

habe unterschrieben, dass ich 2 1/2 Millionen Juden umgebracht habe. Aber ich hätte genausogut unterschrieben, dass es 5 Millionen Juden gewesen sind. Es gibt eben Methoden, mit denen man jedes Geständnis erreichen kann - ob es nun wahr ist oder nicht."

Mit dem Leben auf dieser Welt hatte er schon damals völlig abgeschlossen. Ich habe im Laufe der letzten zwei Jahre manche Menschen kennen gelernt, die in ähnlicher Lage waren - aber unter ihnen nicht einen, der in völliger innerer Ruhe bereits so jenseits der irdischen Dinge stand wie ihr Mann.

Nur um Sie und um Ihre Kinder kreisten seine Gedanken in grosser Liebe, und seine einzige Sorge war, man könne auch Sie irgendwie entgelten lassen, was doch nur seine Angelegenheit sei. Ihre und der Kinder Zukunft - das war das Einzige, was ihn bedrückte.

Unsere Fahrt hatte über Kassel - Frankfurt am Main - Würzburg nach Nürnberg geführt; am Nachmittag des 1. April kamen wir dort an. Ich glaube, Ihr Mann ist dort gut behandelt worden. Während er noch auf der Fahrt sehr schäbige Gefangenkleidung trug, sah ich ihn in Nürnberg noch an den nächsten zwei Tagen beim täglichen Spaziergang. Er wurde zwar nun wieder von uns getrennt gehalten, sodass wir nicht mehr miteinander sprechen konnten, aber er trug nun keine Handschellen, hatte einen anständig aussehenden Anzug an, und es war ihm offensichtlich Gelegenheit gegeben worden, sich äusserlich etwas zu pflegen. So denke ich, dass die äusseren Umstände wenigstens während der Zeit seines dortigen Aufenthaltes ganz erträglich waren.

Von seinen sonstigen Gesprächen möchte ich noch erwähnen, dass er mir erzählte, er sei von einem Verwandten denunziert worden; auch gegen diesen empfand er aber nicht den geringsten Groll, sondern er meinte, der Betreffende habe wohl nicht anders handeln können; er könne das durchaus verstehen.

Mehrfach bat er mich dann, Ihnen doch auf jeden Fall zu schreiben und Ihnen seine innigsten Grüsse zu übermitteln, Sie und die Kinder seiner unvergänglichen Liebe zu versichern.